



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Rapport d'activité 2023

Février 2023

Introduction	1
A. Département de la Famille.....	4
I. Administration Générale	4
1. Travaux en matière législative et réglementaire	4
1.1. Lois et règlements grand-ducaux.....	4
1.2. Projets de loi et projets de règlements grand-ducaux	11
2. Commission d’harmonisation	13
3. Commission paritaire	14
4. Agence du Bénévolat	14
4.1. L’Agence du Bénévolat : soutenir l’engagement bénévole associatif.....	14
4.2. Événements.....	16
4.3. Refonte du Label de Qualité BÉNÉVOLAT.....	21
4.4. Communication	22
4.5. Formations juridiques	26
4.6. Consultations d’informations juridiques	27
4.7. Consultations bénévoles.....	29
4.8. Prises de contact auprès de l’Agence.....	29
4.9. Réunions avec le ministère.....	30
4.10. Réunions, meetings, conférences et stands pour accroître la visibilité de l’Agence et promouvoir le bénévolat auprès des associations	30
4.11. Axes de développement	31
5. Les services de consultation	32
5.1. Erzéiongs a Familljeberodung	33
5.2. Aide aux Victimes de la Route.....	34
5.3. Familljencenter.....	34
5.4. Centre de Consultation et de Médiation Familiale.....	36
5.5. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank.....	36
5.6. Haus 89	38
5.7. SOS Détresse	39
5.8. SOS Radicalisation.....	40
5.9. Nouveau(x) agrément(s) accordé(s) en 2023.....	40
6. Evaluation du Revenu d’inclusion sociale (REVIS)	41
II. Handicap	42

1.	Politique gouvernementale	42
1.1.	<i>Suivi et mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)</i>	42
2.	Politique internationale	48
2.1.	<i>Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)</i>	48
3.	Conventions de collaboration	51
4.	Conseil supérieur des personnes handicapées	52
5.	Interprétations en langue des signes.....	54
6.	Procédures d'agrément	55
7.	Services conventionnés.....	56
7.1.	<i>Services d'hébergement</i>	57
7.2.	<i>Services d'activités de jour</i>	67
7.3.	<i>Services de formation – Centres de Propédeutique Professionnelle (CPP)</i>	76
7.4.	<i>Services d'information, de consultation et de rencontre</i>	80
7.5.	<i>Service d'assistance à domicile (SAD)</i>	99
7.6.	<i>Logements semi-autonomes</i>	104
III.	Solidarité	108
1.	Politique nationale	108
1.1.	<i>Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme</i>	108
1.2.	<i>Services conventionnés pour adultes</i>	121
1.3.	<i>Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)</i>	132
1.4.	<i>Aides financières octroyées par la division Solidarité</i>	136
1.5.	<i>Surendettement</i>	137
1.6.	<i>Formation</i>	142
1.7.	<i>Observatoire des politiques sociales</i>	143
1.8.	<i>Offices sociaux</i>	144
2.	Politique internationale	149
2.1.	<i>Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)</i>	149
2.2.	<i>Comité de la protection sociale (CPS)</i>	150
2.3.	<i>Programme national de réforme dans le cadre du Semestre européen</i>	151
2.4.	<i>Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (European Platform on Combatting Homelessness – EPOCH)</i>	151
2.5.	<i>Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)</i>	151
IV.	Personnes âgées	153

1.	La politique gouvernementale pour les personnes âgées	153
2.	Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA).....	153
3.	Les activités	154
3.1.	<i>Les activités dans le cadre de l'hébergement pour personnes âgées</i>	154
3.2.	<i>Les activités dans le cadre du vieillissement actif</i>	159
3.3.	<i>Les activités dans le cadre du maintien à domicile</i>	161
4.	Conventions et Accords de collaboration	165
5.	La politique du « vieillissement actif » et du « bien vieillir »	166
5.1.	<i>Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées</i>	166
5.2.	<i>Appel à projets «seniorenfreundliche Gemeinden»</i>	169
5.3.	<i>Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées .</i>	169
5.4.	<i>Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite</i>	169
5.5.	<i>Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif</i>	170
6.	La politique en matière de maintien à domicile	177
6.1.	<i>Les activités assurées par le ministère</i>	177
6.2.	<i>Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance</i>	178
6.3.	<i>La tarification sociale</i>	184
6.4.	<i>Soins palliatifs en milieu extrahospitalier</i>	185
7.	Les projets d'action nationale.....	187
7.1.	<i>La stratégie « active ageing » et le plan gérontologique</i>	187
7.2.	<i>Le plan d'action national « maladies démentielles »</i>	189
7.3.	<i>Le 1^{er} octobre 2023 : Journée internationale des personnes âgées</i>	194
7.4.	<i>Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen »</i>	195
8.	Les procédures d'agrément	196
8.1.	<i>Contrôles institutionnels</i>	196
8.2.	<i>Demandes d'accords de principe, demandes d'agrément et émissions d'avis</i>	197
8.3.	<i>Gestion des doléances et réclamations</i>	197
V.	Infrastructures socio-familiales.....	199
1.	Généralités	199
2.	Projets de constructions, transformations, rénovations et 1 ^{er} équipement	199
2.1.	<i>Secteur « personnes âgées »</i>	199
2.2.	<i>Secteur « adultes / solidarité »</i>	204

2.3.	Secteur « handicap ».....	206
2.4.	Secteur « égalité des hommes et des femmes ».....	212
2.5.	Secteur « Intégration ».....	214
2.6.	Services de consultation.....	214
3.	Contrôle des conditions d'agrément.....	214
VI.	Administration publique.....	215
1.	Office national d'inclusion sociale (ONIS).....	215
1.1.	Mission et organisation.....	215
1.2.	Exécution des dispositions de la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale.....	215
1.3.	Collaboration avec les services de l'Etat.....	220
1.4.	Acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures d'activation.....	222
1.5.	Programmes européens et relations internationales.....	228
1.6.	Statistiques administratives.....	228
VII.	Etablissements publics.....	237
1.	La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE).....	237
1.1.	Le Conseil d'administration de la CAE.....	237
1.2.	L'effectif de la CAE.....	237
1.3.	Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE.....	237
1.4.	La CAE en chiffres.....	243
2.	Fonds national de solidarité (FNS).....	249
2.1.	Administration et personnel.....	249
2.2.	Aperçu synoptique.....	256
2.3.	Revenu d'inclusion sociale.....	261
2.4.	Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH).....	272
2.5.	Forfait d'éducation.....	277
2.6.	Accueil gérontologique.....	283
2.7.	Avance et recouvrement de pensions alimentaires.....	287
2.8.	Allocation de vie chère et prime énergie.....	292
2.9.	Allocation compensatoire.....	295
2.10.	Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées.....	296
2.11.	Service Recouvrement.....	297
2.12.	Service Restitutions.....	298

2.13.	<i>Répression des fraudes</i>	302
2.14.	<i>Enquêtes à domicile</i>	303
2.15.	<i>Médecins-conseil</i>	303
2.16.	<i>Contrôle annuel et convocations</i>	304
2.17.	<i>Contentieux et médiateur</i>	307
3.	SERVIOR	308
3.1.	<i>La gouvernance</i>	308
3.2.	<i>L'effectif de SERVIOR</i>	308
3.3.	<i>Les activités de SERVIOR</i>	309
B.	Département de l'Intégration	311
1.	Introduction	311
2.	Le comité interministériel à l'intégration	311
3.	Plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale (PAN Antiracisme)	312
4.	Unité Etudes, rapports et évaluations	314
4.1.	<i>Evaluation du CAI : caractéristiques des participants et faisabilité d'une analyse d'impact</i> ..	314
4.2.	<i>Point de vue des autorités luxembourgeoises sur le 6ème rapport de l'ECRI</i>	315
4.3.	<i>Toolkit pour l'apprentissage interculturel, en français et en anglais</i>	315
4.4.	<i>Un café social multilingue inspiré par la vie des tiers-lieux</i>	315
4.5.	<i>Racisme vécu et sentiment de discriminations au Luxembourg : à l'écoute des victimes</i> 316	
4.6.	<i>Monitoring de la campagne d'information et de sensibilisation des résidents étrangers en vue des élections communales du 11 juin 2023</i>	316
5.	Unité communication	317
5.1.	<i>La campagne « Je peux voter »</i>	317
5.2.	<i>Lancement du portail « Zesummeliewen »</i>	318
6.	Unité des projets d'intégration	318
6.1.	<i>Plan d'action national d'intégration (PAN intégration)</i>	318
6.2.	<i>Le Fonds européen « Asile, Migration et Intégration »</i>	319
6.3.	<i>Conventions</i>	320
6.4.	<i>Subsides aux associations</i>	322
7.	Unité Partenariats – Volet communes.....	325
7.1.	<i>Pakt vum Zesummeliewen</i>	325
7.2.	<i>Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local (GRESIL)</i>	325
7.3.	<i>Commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) et « Guide du citoyen »</i>	326

7.4.	<i>Subsides</i>	326
7.5.	<i>Site web Zesummeliewen an ärer Gemeng</i>	327
8.	Unité des programmes d'intégration.....	327
8.1.	<i>Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)</i>	327
8.2.	<i>Les Séances d'information sur la vie au Luxembourg (SIV-PIA)</i>	329
8.3.	<i>Perspective</i>	330
C.	Département à la Grande Région	331
1.	Activités courantes du Département.....	331
1.1.	<i>Maison de la Grande Région</i>	331
1.2.	<i>Représentation du Département</i>	331
1.3.	<i>Collège des Représentants personnels du Sommet de la Grande Région</i>	332
1.4.	<i>Coopération entre la Grande Région et l'Union Benelux</i>	332
2.	Activités avec la participation de Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen et de Monsieur le Ministre à la Grande Région, Max Hahn.....	332
2.1.	<i>Sommet des Exécutifs de la Grande Région (31-01-2023)</i>	333
2.2.	<i>Visite Groof avec la Commissaire européenne à la cohésion et aux réformes, Madame Elisa Ferreira (13-03-2023)</i>	333
2.3.	<i>Commission intergouvernementale pour le renforcement de la coopération transfrontalière (17-04-2022)</i>	334
2.4.	<i>Visite de la Maison de la Grande Région (10-07-2023)</i>	337
2.5.	<i>Entrevue avec la Secrétaire d'Etat de Rhénanie-Palatinat, Madame Heike Raab (03-08-2023)</i>	337
2.6.	<i>Visite de travail à Luxembourg du ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique, Monsieur Oliver Paasch (28-08-2023)</i>	337
2.7.	<i>Première édition de la Healthcare Week Luxembourg (20-09-2023)</i>	337
2.8.	<i>Entrevue avec Madame l'Ambassadrice Heike Peitsch (02-10-2023)</i>	338
2.9.	<i>Visite de l'inauguration de l'automotrice TFR Regiolis (09-11-2023)</i>	338
2.10.	<i>Sommet intermédiaire de la Grande Région (13-11-2023)</i>	338

Introduction

L'année 2023 a bien-sûr été marquée par les élections législatives du 8 octobre 2023 à la suite desquelles un nouveau gouvernement a été formé fin novembre 2023 avec un changement des attributions au niveau des différents ministères. Ainsi à compter du 17 novembre 2023, le ministère de la Famille, de l'intégration et à la Grande Région (MIFA) est devenu le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA) désormais également compétent pour l'Office national de l'accueil (ONA) et les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, alors que la coordination des politiques nationale et internationale en faveur des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTIQ+) ainsi que la coordination du Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ+ reviennent au ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. De même, on a assisté à un transfert du Département de la Grande Région au ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur.

Dans cet ordre d'idées, les activités de l'ONA pour 2023 figureront encore dans le rapport d'activité du ministère des affaires étrangères et européennes tandis que celles relatives à la politique poursuivie en matière de personnes LGBTIQ+ et à la Grande Région seront encore traitées dans le cadre du présent rapport d'activité.

Comme les années précédentes, les priorités du MIFA pour l'année 2023 se sont axées sur le thème de la lutte contre la pauvreté qui figure également parmi les priorités du nouveau gouvernement. S'y ajoutent entre autres toutes les mesures relatives à l'inclusion des personnes handicapées et à l'intégration des concitoyens étrangers (nouvellement celles relatives au vivre ensemble interculturel), celles en faveur de la politique des personnes âgées ainsi que celles qui sont relatives à l'accessibilité dans le domaine du handicap.

Le MIFA a continué sa politique de lutte contre la pauvreté en soutenant notamment des mesures et actions qui visent à prévenir et à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'augmentation du Revenu d'inclusion sociale (REVIS) et du Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) témoignent de cette volonté aussi bien que le maintien de la prime énergie pour 2024 comme complément à l'allocation de vie chère.

En date du 1^{er} janvier 2023, les montants du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) ont connu une augmentation de 3,2%, identique à l'augmentation intervenue pour le taux du salaire social minimum. Par le règlement du Gouvernement en conseil du 26 mai 2023 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère pour l'année 2024 la prime énergie introduite pour l'année 2023 a été reconduite pour l'année 2024.

Dans le même contexte, la loi du 30 juin 2023 portant modification : 1° de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ; 2° de la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale ayant pour objet de transposer le point 14 de l'accord entre le Gouvernement et l'Union des Entreprises luxembourgeoises (UEL) et les organisations syndicales OGBL, LCGB et CGFP à l'issue de la réunion du Comité de coordination tripartite du 3 mars 2023 avait maintenu l'équivalent crédit d'impôt pour les bénéficiaires du REVIS et du RPGH jusqu'au 31 décembre 2024 dont le montant s'élève à 84 € par mois pendant la période de compensation.

Toujours dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, il y a lieu de mentionner l'étude REVIS réalisée aux termes d'une motion de la Chambre des Députés qui, avait invité le gouvernement par le biais d'une motion parlementaire à dresser une évaluation du nouveau dispositif REVIS au bout de trois ans. En date du 21 juillet 2023, le ministre de la Famille et de l'Intégration, Max Hahn, avait invité à une conférence de presse afin de présenter le rapport final sur l'évaluation du dispositif REVIS en présence de représentants du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

Pour donner une suite immédiate à cette évaluation, le ministre avait demandé de mettre en place un certain nombre d'actions concrètes pour lutter notamment contre le non-recours aux aides sociales et aux déficits d'information et de connaissance du dispositif REVIS. Parmi ces actions, on citera la mise en place d'un calculateur permettant aux bénéficiaires potentiels du REVIS d'évaluer le montant de l'allocation complémentaire auquel ils pourraient le cas échéant prétendre (un calculateur « allocation de vie chère » a été installé sur le site du Fonds national de solidarité aux mêmes fins), l'élaboration d'un dépliant commun aux partenaires FNS-ADEM-ONIS expliquant de manière synthétisée le parcours d'un demandeur/bénéficiaire du REVIS, ceci en langues luxembourgeoise, allemande, française, anglaise, portugaise, arabe, farsi et tigrinya ou encore la réalisation d'une nouvelle vidéo explicative fournissant toutes les informations utiles à propos du REVIS et des démarches à faire pour en bénéficier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'inclusion et d'intégration, le MIFA a soutenu des mesures concrètes au profit de ses populations cibles comprenant les personnes handicapées, les personnes démunies, les ressortissants étrangers ou les personnes âgées.

La loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Les exigences d'accessibilité ne se limitent pas seulement aux lieux ouverts au public relevant du domaine public mais s'appliquent aussi à tout lieu à usage collectif, public et privé. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2023, les exigences d'accessibilité s'appliqueront notamment aux projets de nouvelle construction et de rénovation des commerces, des restaurants, des aires de jeux et des cabinets médicaux. Les lieux ouverts au public existants devront être accessibles à tous au plus tard le 1^{er} janvier 2032. Le site internet dédié à l'accessibilité pour tous ainsi que les différentes démarches MyGuichet qui sont notamment nécessaires à la certification des bâtiments ont été créés en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE).

La directive (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, dite la directive « European Accessibility Act » (EAA) a été transposée par la loi modifiée du 8 mars 2023 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, laquelle entrera en vigueur le 28 juin 2025. À partir de cette date, les fournisseurs devront mettre à disposition sur le marché européen des produits et services respectant les exigences uniformes d'accessibilité, et ainsi contribuer à créer une société plus inclusive et permettre aux clients, notamment ceux en situation de handicap, mais également les personnes âgées, de vivre de manière autonome et garantir leur pleine participation dans la société.

Une nouvelle administration dénommée « Office de la surveillance de l'accessibilité des produits et services », en abrégé « OSAPS », a été créée au sein du MIFA et chargée de vérifier le respect des exigences relatives à l'accessibilité de ces produits et services.

Par la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de : 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ; 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2024, seront mises en place les exigences et procédures en matière de prévention et de lutte contre les infections et les règles d'hygiène et sanitaires. La nouvelle loi met l'accent sur la qualité et la transparence des services et des prestations dont peuvent bénéficier les personnes âgées, et ce dans un souci de respect, de dignité et dans l'intérêt de ces personnes. Elle organise l'action des organismes gestionnaires intervenant dans les domaines du vieillissement actif, du maintien à domicile et du long séjour en structures d'hébergement pour personnes âgées. De plus, ce texte définit désormais l'organisation, le contenu et le cadre de la formation psychogériatrique et de la formation du référent en matière de prévention et de lutte contre les infections et de respect des règles d'hygiène et sanitaires. En outre, il est proposé de définir avec précision la méthode d'évaluation de la qualité des services offerts par les structures d'hébergement, les réseaux d'aides et de soins et les centres de jour. Désormais est introduit un système d'évaluation organisé et réalisé par l'Etat au moins tous les trois ans et structuré en catégories, sous-catégories et critères définis par la loi et précisés par règlement grand-ducal. Ainsi la qualité pourra être comparée entre les différentes structures et services, étant donné que les mêmes catégories et critères sont analysés pour chaque structure et service agréés.

L'implémentation de loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2024, constituera une priorité pour les années à venir et se fera à travers le plan d'action national du vivre-ensemble interculturel, le pacte citoyen du vivre-ensemble interculturel, le programme du vivre-ensemble interculturel et le pacte communal du vivre-ensemble interculturel.

Ensuite, le Département Intégration a préparé activement la campagne « Je peux voter », en vue de promouvoir la participation politique des citoyens et ainsi d'attirer l'attention des personnes non-inscrites sur les listes électorales. L'un des objectifs était notamment de sensibiliser les résidents issus des immigrations et de renforcer leur participation active à la vie démocratique du pays. De la même manière, le nombre de communes signataires du « Pacte du vivre-ensemble » ne cesse de s'accroître.

Également au niveau des infrastructures, il est essentiel de poursuivre les investissements dans le développement d'infrastructures dans le domaine socio-familial, pour ainsi garantir un encadrement de qualité dans un cadre approprié aux personnes faisant partie de la population cible du ministère. La démarche du ministère s'est inscrite à ce titre dans la ligne du Gouvernement de maintenir les investissements à un niveau élevé. A cette fin, le ministère avait prévu de financer, par le biais du Fonds pour les investissements socio-familiaux, un nombre de projets de construction et de rénovation importants.

Enfin, le lecteur est renvoyé pour le détail des activités, travaux, projets, manifestations ainsi que pour toutes les autres informations relatives aux différents services, administrations et établissements du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région aux pages qui suivront du présent rapport d'activité. À des fins de simplification de lecture, il sera fait recours au terme de « ministère » désignant indistinctement le MIFA ou le MFSVA.

A. Département de la Famille

I. Administration Générale

1. Travaux en matière législative et réglementaire

Au courant de l'année 2023, la Cellule juridique du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région respectivement du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil a participé aux travaux en matière législative et réglementaire suivants :

1.1. Lois et règlements grand-ducaux

a. Textes visant le domaine des personnes âgées

- **Qualité des services**

Loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ;
- 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Doc. parl. : 7524

Mémorial A N° 562 du 4 septembre 2023

Objectif : Le texte définit désormais clairement les exigences et procédures à mettre en place en matière de prévention et de lutte contre les infections et les règles d'hygiène et sanitaires. De plus, le texte définit désormais l'organisation, le contenu et le cadre de la formation psycho-gériatrique et de la formation du référent en matière de prévention et de lutte contre les infections et de respect des règles d'hygiène et sanitaires.

En outre, il est proposé de définir avec précision la méthode d'évaluation de la qualité des services offerts par les structures d'hébergement, les réseaux d'aides et de soins et les centres de jour. Ainsi, au lieu de laisser le libre choix aux gestionnaires de leur système de qualité, de leurs objectifs qualité et des indicateurs d'évaluation, le texte prévoit désormais un système d'évaluation organisé et réalisé par l'Etat au moins tous les trois ans et structuré en catégories, sous-catégories et critères définis par la loi et précisés par règlement grand-ducal. L'approche choisie fait en sorte que la qualité pourra être comparée entre les différentes structures et services, étant donné que les mêmes catégories et critères sont analysés pour chaque structure et service agréés. Ce système d'évaluation vérifie entre autres l'existence des concepts, procédures et documents prescrits par la loi en projet et évalue s'ils sont connus et vécus par les concernés, à savoir le personnel et les résidents/usagers. De même, une enquête de satisfaction devra être menée. Afin d'assurer une communication transparente et compréhensible, le texte prévoit que les résultats des évaluations seront publiés sur le registre.

Règlement grand-ducal du 21 septembre 2023 portant sur les informations à transmettre dans le cadre de l'évaluation de la qualité des services pour personnes âgées

Mémorial A N° 609 du 26 septembre 2023

Objectif : Le texte a comme objet de fixer le volet quantitatif de l'évaluation de la qualité des services offerts par les structures d'hébergement, les réseaux d'aides et de soins et les centres de jour.

Les articles 13, 28 et 43 de la loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de : 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ; 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique disposent qu'un règlement grand-ducal précise les informations à transmettre par l'organisme gestionnaire visé par les dispositions susmentionnées.

En effet, afin de garantir une vue d'ensemble des caractéristiques des structures et services, du personnel et des résidents respectivement usagers, les organismes gestionnaires devront transférer annuellement des données-clé concernant la gestion, les résidents et le personnel. Conformément à la loi précitée, ces données seront publiées sur le registre.

À cette fin, le texte précise les informations que les organismes gestionnaires des structures d'hébergement, des réseaux d'aides et de soins et des centres de jour pour personnes âgées doivent transmettre au ministre ayant la Famille dans ses attributions qui les publiera sur le registre afférent.

Règlement grand-ducal du 21 septembre 2023 relatif à l'infrastructure des structures d'hébergement pour personnes âgées et des centres de jour pour personnes âgées et aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil supérieur des personnes âgées

Mémorial A N° 610 du 26 septembre 2023

Le texte a pour objet de porter exécution des articles 2, paragraphe 5, 31, paragraphe 4, et 95, paragraphe 3, de la loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées.

Le texte précise les exigences minimales relatives aux infrastructures des structures d'hébergement pour personnes âgées et des centres de jour pour personnes âgées et de déterminer les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil supérieur des personnes âgées.

- **Etablissements publics**

Loi du 8 mars 2023 modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés

- 1) Centres, foyers et services pour personnes âgées ;
- 2) Centres de gériatrie

Doc. parl. : 7753

Mémorial A N° 124 du 10 mars 2023

Objectif: Le texte entend principalement adapter l'objet et en second lieu la gouvernance de l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » dénommé SERVIOR aux réalités et besoins d'aujourd'hui, ceci devant la toile de fond du programme gouvernemental qui prévoit qu'il sera procédé à une révision de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées; 2) Centres de gériatrie (« SERVIOR ») qui portera notamment sur l'objet et les missions de SERVIOR ainsi que sur l'adéquation de ses moyens par rapport à la réalisation de la mission d'intérêt général lui confiée. Enfin, il sera procédé à une adaptation de la gouvernance reprise dans la loi initiale à la réalité.

- **Surcoût énergétique**

Loi du 30 juin 2023 modifiant la loi du 16 décembre 2022 autorisant l'État à participer au financement du surcoût des produits énergétiques et d'électricité supporté par les centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins, logements encadrés pour personnes âgées et centres psycho-gériatriques agréés en vertu de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Doc. parl. : 8211

Mémorial A N° 358 du 6 juillet 2023

Objectif : Le texte a pour objet de mettre en œuvre le point 8 de l'accord entre le Gouvernement et l'Union des Entreprises luxembourgeoises (UEL) et les organisations syndicales OGBL, LCGB et CGFP à l'issue de la réunion du Comité de coordination tripartite du 3 mars 2023.

Ainsi, le texte se propose d'apporter des modifications ponctuelles à la loi du 16 décembre 2022 autorisant l'État à participer au financement du surcoût des produits énergétiques et d'électricité supporté par les centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins, logements encadrés pour personnes âgées et centres psycho-gériatriques agréés en vertu de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique afin de tenir compte de cette prolongation, qui quant à elle, a déjà comme objectif de mettre en œuvre un point de l'accord tripartite du 28 septembre 2022 qui prévoyait également une participation de l'Etat au financement de la hausse des frais d'énergie des structures d'hébergement.

b. Texte visant la participation de l'Etat à la construction d'une maison de soins

Loi du 20 juillet 2023 autorisant la participation de l'Etat à la construction d'une maison de soins pour personnes âgées à Rumelange

Doc. parl. : 8213

Mémorial A N° 425 du 20 juillet 2023

Objectif : Par convention du 14 novembre 2013, l'Etat s'est engagé à participer au financement du projet de construction d'une maison de soins d'une capacité de 120 lits à Rumelange.

La convention du 14 novembre 2013 fixait une participation financière de l'Etat de l'ordre de 100% d'un montant maximal forfaitaire de 210.000 € par lit (correspondant à la valeur 552,23 de l'indice moyen annuel 2001 des prix à la construction), soit un montant maximal de 48.903.388,68 € ttc (indice 1071, 67 au 1^{er} octobre 2022).

Etant donné que depuis 2014, la participation financière de l'Etat à des projets de construction de maisons de soins n'est plus calculée sur base d'un forfait mais sur base de l'avant-projet détaillé et que les coûts des projets de construction pour une maison de soins ont considérablement augmenté depuis 2013, il est devenu nécessaire de conclure un avenant à la convention du 14 novembre 2013.

Le projet d'avenant à la convention du 14 novembre 2013 porte sur le surplus de 17.442.701,32 € ttc.

En tenant compte de la participation financière supplémentaire de 17.442.701,32 € ttc, le projet d'avenant prévoit une participation financière maximale de l'Etat de l'ordre de 100% pour la construction, les honoraires et le premier équipement, TVA (17%) comprise de 66.346.090 € ttc.

Ces montants correspondent à la valeur 1071,67 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1^{er} octobre 2022 pour la construction et le premier équipement. Ils s'entendent TVA (17%) et honoraires compris.

c. Texte visant la Caisse pour l'avenir des enfants

Règlement grand-ducal du 4 décembre 2023 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 6 octobre 2018 concernant le statut du personnel de la Caisse pour l'avenir des enfants

Mémorial A N° 799 du 12 décembre 2023

Le texte sous rubrique a pour objet d'adapter le cadre du personnel de la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE). Au vu de l'évolution des attributions de la CAE, des effets d'une réorganisation interne globale et de la nécessité de créer des départements spécialisés, de nouveaux besoins ont émergé et requièrent des ressources supplémentaires.

d. Textes visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Règlement du Gouvernement en Conseil du 26 mai 2023 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2024

Mémorial A N° 283 du 6 juin 2023

Objectif : Afin d'être en mesure d'accorder aux ménages à revenu modeste une allocation de vie chère au titre de l'année 2024, il est nécessaire de prendre un nouveau règlement du Gouvernement en conseil.

Le texte a également pour objet de mettre en œuvre le point 7 de l'accord tripartite du 7 mars 2023 qui prévoit une reconduction de la prime énergie jusque fin 2024 pour les bénéficiaires de l'allocation de vie chère.

Comme pour le règlement du Gouvernement en conseil du 25 novembre 2022 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2023, le présent règlement du Gouvernement en conseil tient toujours compte des différentes modifications apportées au règlement du Gouvernement en conseil du 19 novembre 2021 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2022. Ainsi, il y a lieu de rappeler que sur proposition de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Gouvernement en conseil avait décidé dans sa séance du 18 mars 2022, d'apporter des modifications au règlement du gouvernement en conseil du 19 novembre 2021 précité, afin d'introduire une prime énergie sous forme d'un complément à l'allocation de vie chère pour ménages à faible revenu, permettant d'atténuer l'importante hausse des prix de l'énergie résultant entre autres des tensions géopolitiques en Ukraine. De plus, dans sa séance du 7 septembre 2022 le Gouvernement en conseil avait décidé de prolonger le délai jusqu'auquel les demandes en obtention de l'allocation de vie chère et les demandes en obtention du complément à l'allocation de vie chère peuvent être introduites du 30 septembre 2022 au 31 octobre 2022.

Loi du 30 juin 2023 portant modification :

- 1° de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;
- 2° de la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale

Doc. parl. : 8212

Mémorial A N° 359 du 6 juillet 2023

Mémorial A N° 367 du 7 juillet 2023 (rectificatif)

Objectif : Le texte a pour objet de transposer le point 14 de l'accord entre le Gouvernement et l'Union des Entreprises luxembourgeoises (UEL) et les organisations syndicales OGBL, LCGB et CGFP à l'issue de la réunion du Comité de coordination tripartite du 3 mars 2023.

Le point 14. Maintien de l'équivalent crédit d'impôt pour les bénéficiaires du REVIS et du RPGH jusqu'au 31 décembre 2024 prévoit que « Le Gouvernement continue à verser l'équivalent crédit impôt (ECI) à chaque bénéficiaire du montant forfaitaire de base par adulte dû au titre de la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS) et ceci jusqu'au 31 décembre 2024. Cet équivalent crédit d'impôt sera également versé à chaque bénéficiaire du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH). Le montant s'élève à 84 € par mois pendant la période de compensation. »

e. Texte visant le domaine de l'intégration

Loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel et modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise

Doc. parl. : 8155

Mémorial A N° 545 du 25 août 2023

Objectif : Le texte sous rubrique vise à remplacer l'actuelle approche d'« intégration » par une approche plus large et ouverte du « vivre-ensemble interculturel ». Ainsi, après une large consultation publique, le présent avant-projet de loi opère une refonte globale des instruments du vivre-ensemble interculturel et procède à l'abrogation de la loi modifiée du 16 décembre 2008 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg.

Concrètement le texte vise à mettre en œuvre le vivre-ensemble interculturel à travers les instruments suivants :

- 1° le plan d'action national du vivre-ensemble interculturel ;
- 2° le pacte citoyen du vivre-ensemble interculturel ;
- 3° le programme du vivre-ensemble interculturel ;
- 4° le pacte communal du vivre-ensemble interculturel.

Le plan d'action national définit les axes stratégiques du vivre-ensemble interculturel, les orientations et les objectifs politiques ainsi que les actions et les mesures à mettre en place.

Le pacte citoyen est un engagement moral que les personnes qui résident ou travaillent au Luxembourg peuvent signer pour souscrire aux valeurs du vivre-ensemble interculturel. La signature leur donne accès au programme du vivre-ensemble interculturel.

Le programme du vivre-ensemble interculturel vient remplacer l'actuel contrat d'accueil et d'intégration et le parcours d'intégration accompagné pour offrir un large catalogue de modules d'apprentissage et d'informations relatives au Grand-Duché. Il est ouvert aux résidents mais également aux travailleurs transfrontaliers. Il sera continuellement adapté aux besoins des gens qui vivent dans le pays et vise une approche immersive qui permet aux participants de découvrir le fonctionnement du pays en les mettant en contact avec des acteurs nationaux et locaux et en favorisant le dialogue et l'échange avec d'autres personnes résidant ou travaillant au Luxembourg.

Le pacte communal du vivre-ensemble interculturel vise à accompagner les communes dans l'implémentation de leur stratégie au niveau local. A côté d'aides financières qui constituent une participation aux frais d'un coordinateur du pacte et qui subventionnent la mise en place de mesures dans la commune, le pacte offre également un accompagnement des communes signataires par des conseillers au vivre-ensemble interculturel, qui sont des agents de l'Etat.

Au niveau national, le texte vise à créer un conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel qui participe à la mise en œuvre du vivre-ensemble interculturel. Il vient remplacer l'actuel comité interministériel à l'intégration et le Conseil national pour étrangers. Il est composé de représentants de l'Etat, de la société civile et des communes. Cette composition devrait garantir à ce que les actions mises en place au Grand-

Duché répondent aux besoins changeants de la société. L'accent est mis sur les communes ce qui se justifie par le fait que les barrières au vivre-ensemble sont le plus souvent identifiées au niveau local et les spécificités de chaque région et commune doivent être transmises au niveau national pour garantir une stratégie nationale cohérente.

Au niveau communal, les commissions communales du vivre-ensemble interculturel viennent remplacer les commissions consultatives communales d'intégration actuelles. Elles ont notamment pour missions d'identifier les priorités et d'éventuels obstacles rencontrés dans le domaine du vivre-ensemble interculturel au niveau communal, d'assister la commune dans le développement et la mise en œuvre des mesures et activités favorisant le vivre-ensemble interculturel au niveau communal et de promouvoir l'accès à l'information, la participation citoyenne et la vie associative. Les membres des commissions communales peuvent se présenter aux élections pour devenir représentant des communes au Conseil supérieur. Ce sont également les membres des commissions qui élisent les représentants communaux au Conseil supérieur. Les travailleurs transfrontaliers peuvent être membre dans la commission communale dans laquelle ils travaillent.

Dans toutes les mesures et organes mis en place dans le cadre de ce texte, la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination au niveau de la commune est un élément clé et transversal.

Le texte définit également des aides financières que l'Etat peut accorder dans le domaine du vivre-ensemble interculturel. Elles peuvent prendre la forme d'un subside, d'une participation financière aux frais de fonctionnement ou d'une participation financière aux dépenses d'investissement.

f. Texte visant le domaine du handicap

Loi du 20 juillet 2023 portant modification de:

- 1° la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées;
- 2° la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale

Doc. parl. : 8066

Mémorial A N° 426 du 20 juillet 2023

Objectif : Le texte a pour objet de dispenser les héritiers des bénéficiaires du RPGH, quel que soit le statut de ces derniers, de devoir restituer le RPGH sur la succession de sorte à mettre tous les successeurs sur un pied d'égalité.

g. Texte visant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée

Loi du 15 août 2023 portant modification :

- 1° du Code du travail ;
- 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;
- 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux,

en vue de la transposition de la directive (UE) 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants et abrogeant la directive 2010/18/UE du Conseil

Objectif : Ce texte a pour objectif de transposer en droit national la directive 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants et abrogeant la directive 2010/18/UE du Conseil (ci-après la « directive ») et fait partie du plan « équilibre vie privée et vie professionnelle » annoncé par le Premier Ministre lors de son discours sur l'état de la Nation en date du 12 octobre 2021.

1.2. Projets de loi et projets de règlements grand-ducaux

- **Personnes âgées**

Projet de règlement grand-ducal relatif au fonctionnement de la Commission permanente pour le secteur des personnes âgées et portant exécution de l'article 102 de la loi du 23 août 2023 sur la qualité des services pour personnes âgées

Objectif : Le texte a comme objet d'établir le fonctionnement de la Commission permanente pour le secteur des personnes âgées. Il a comme base légale l'article 102 de la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées.

Il détermine les attributions du Président de la Commission permanente ainsi que celles du secrétaire administratif, tout comme l'organisation, le déroulement et le mode de délibération des réunions de la Commission permanente et des sous-commissions. Il fixe également le montant des indemnités auxquelles les membres et experts auront droit.

Projet de loi portant modification des articles 6, 101 et 106 de la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées

Objectif : Le projet de loi a pour objet de réviser le nombre minimum de personnel d'encadrement requis dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées pendant les heures de nuit, régi par l'article 6, paragraphe 1^{er}, alinéa 2 de la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées, en liant le ratio d'encadrement non seulement au nombre de résidents mais aussi à leur degré de dépendance, conformément au programme gouvernemental 2023-2028 qui dispose ce qui suit :

« Le Gouvernement révisera le nombre minimum de personnel d'encadrement requis dans les établissements d'hébergement pendant les heures de nuit en liant le ratio d'encadrement non seulement au nombre de résidents mais aussi à leur degré de dépendance. »

Le nouveau libellé de l'article 6, paragraphe 1^{er}, alinéa 2 de la loi du 23 août 2023 sur la qualité des services pour personnes âgées fait en sorte qu'à partir du 1^{er} mars 2024 chaque structure d'hébergement pour personnes âgées doit assurer une permanence d'encadrement en aides et soins, avec la présence obligatoire d'un infirmier et d'un agent faisant partie du personnel d'encadrement, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

S'y ajoute que pour chaque tranche complète de soixante résidents avec un niveau de besoin hebdomadaire en aides et soins allant de 1 à 5 ou bénéficiant d'un forfait soins palliatifs tels que définis à l'article 350, paragraphes 3 et 10, du livre V du Code de la sécurité sociale, ainsi que pour chaque tranche

complète de trente résidents avec un niveau de besoin hebdomadaire en aides et soins supérieur ou égal à 6, la présence continue d'un agent supplémentaire du personnel d'encadrement est requise.

Pour une durée ne dépassant pas 90 jours, les tranches précitées peuvent être dépassées de 10 pour cent sans que la présence d'un agent supplémentaire faisant partie du personnel d'encadrement ne soit requise. Cela offre une souplesse à l'organisme gestionnaire pour faire face aux fluctuations des résidents et de leurs besoins en aides et soins, tout en garantissant la continuité des services et la qualité de prise en charge dans ces établissements.

- **Vivre-ensemble interculturel**

Projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de déterminer :

- 1° les modalités d'élections des représentants communaux au conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel ;
- 2° l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel ;
- 3° le montant de l'indemnité par séance plénière et groupe de travail revenant aux membres et aux experts appelés à collaborer aux travaux du conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel

Objectif : Le projet de règlement grand-ducal se réfère à la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel et modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise qui vise, dans son chapitre 2, à donner une base légale au conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel.

Le conseil supérieur a notamment pour mission de conseiller et d'assister le ministre dans le domaine du vivre-ensemble interculturel, d'identifier les priorités dans le domaine du vivre-ensemble interculturel, tout en tenant compte des spécificités locales et régionales et d'aviser le plan d'action national du vivre-ensemble interculturel.

L'avant-projet de loi prévoit que le conseil supérieur soit composé de trente membres effectifs et de trente membres suppléants. Quatorze membres effectifs et suppléants sont nommés par le ministre dont six représentants de l'État, six représentants d'associations œuvrant dans le domaine du vivre-ensemble interculturel et deux représentants du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL).

En plus, seize membres effectifs et suppléants représentant les communes sont élus selon les modalités définies par le texte sous rubrique.

Le texte définit les délais pour les différentes étapes des élections. Il retient que les candidats doivent être membres des commissions communales du vivre-ensemble interculturel définies dans l'avant-projet de loi relative au vivre-ensemble interculturel et modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise. Ce sont également ces membres qui peuvent élire les représentants des communes au conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel. Les élections se font par voie électronique.

Le texte précise que les modalités de fonctionnement, de délibération et de vote du conseil supérieur sont fixées par règlement d'ordre intérieur et il précise le montant de l'indemnité par séance plénière et groupe de travail revenant aux membres et aux experts appelés à collaborer aux travaux du conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel.

Amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de déterminer :

- 1° les modalités d'élections des représentants communaux au conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel ;
- 2° l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel ;
- 3° le montant de l'indemnité par séance plénière et groupe de travail revenant aux membres et aux experts appelés à collaborer aux travaux du conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel

Objectif : Le texte initial du projet de règlement grand-ducal a été avisé par le Conseil d'État le 6 juin 2023.

Les amendements apportés au projet de règlement sous rubrique tiennent compte des remarques formulées dans l'avis du Conseil d'État, dont notamment, l'introduction d'un tirage au sort en cas de partage des voix des candidats à élire au Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel ainsi que l'introduction des modalités de fonctionnement, de délibération et de vote du conseil supérieur au niveau du règlement grand-ducal et non plus au niveau d'un règlement d'ordre intérieur.

2. Commission d'harmonisation

L'exercice, contre rémunération, de certaines activités dans les domaines social, familial et thérapeutique est soumis à un agrément gouvernemental. Les activités concernées sont énumérées dans la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans le domaine social, familial et thérapeutique dite loi ASFT.

A noter que l'Etat est autorisé à accorder un soutien financier pour l'exercice des activités relevant de la loi ASFT, ainsi que pour les investissements y relatifs. Le bénéficiaire doit néanmoins accepter de conclure avec l'Etat une convention qui détermine certaines obligations, dont notamment les prestations à fournir et les modalités de gestion financière à observer par le bénéficiaire. Dans ce cadre, une commission d'harmonisation a été créée par la loi ASFT.

Elle a notamment pour mission d'émettre un avis sur la convention type, ainsi que sur toute proposition de modification y relative. En outre, elle est chargée de faire des propositions de mise en œuvre et de surveiller l'application des conventions.

La commission est composée de représentants de l'Etat, mais aussi des personnes physiques et morales ayant signé une convention avec l'Etat.

En 2023 la Commission d'Harmonisation s'est réunie à 6 reprises.

3. Commission paritaire

La Commission paritaire prévue par l'article 12 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique s'est réunie le 5 décembre 2023 afin d'évaluer l'impact financier de l'accord salarial du 9 décembre 2022. Les travaux relatifs à cette évaluation n'ont pas encore été terminés, de sorte qu'un avis final n'a pas encore été rendu.

4. Agence du Bénévolat

4.1. L'Agence du Bénévolat : soutenir l'engagement bénévole associatif

4.1.1. Le projet associatif

L'Agence du Bénévolat est une organisation à but non lucratif qui vise à encourager et à faciliter l'engagement bénévole au Grand-Duché de Luxembourg.

Créée en 2002, l'Agence du Bénévolat est soutenue par le ministère et travaille en étroite collaboration avec de nombreuses organisations et associations pour promouvoir le bénévolat et renforcer l'impact de leurs actions.

Le projet associatif se décline en 3 missions :

- 1° Favoriser l'engagement bénévole associatif du plus grand nombre
- 2° Accompagner les associations et les aider à renforcer la valorisation de leurs bénévoles
- 3° Développer les solidarités afin de contribuer aux grands défis sociétaux de notre pays

4.1.2. Les services

Pour les bénévoles

Le monde associatif regorge de nombreuses causes à défendre et d'activités à réaliser. L'Agence du Bénévolat accompagne les personnes intéressées dans la recherche d'un bénévolat qui leur correspond en fonction de leurs centres d'intérêt, de leurs talents et du temps qu'elles souhaitent accorder à leur bénévolat.

Cet accompagnement comprend :

- Orientation dans le cadre de la recherche d'un bénévolat (plateforme digitale de recherche d'une mission, benevolat.lu) ;
- Information sur le bénévolat, de la recherche à la valorisation de l'engagement des personnes intéressées ;
- Invitation à la découverte des associations à côté de chez soi et des initiatives solidaires ;
- Formation aux « soft-skills » du bénévolat solidaire (sur demande).

Pour les associations

L'Agence du Bénévolat propose des formations sur la création et la gestion d'une asbl ainsi que des consultations juridiques individuelles afin de soutenir les différents projets associatifs. Un coaching peut être dispensé sur demande en vue d'accompagner les associations dans la gestion du bénévolat.

Cet accompagnement comprend :

- Mise en relation avec des bénévoles (plateforme digitale pour publier les missions de bénévolat des associations) ;
- Inspiration avec le partage d'initiatives et de projets d'acteurs engagés ;
- Information sur le bénévolat et les actualités associatives ;
- Formation à la création d'une association ainsi qu'à la gestion d'une asbl et du bénévolat.

Pour les communes

La promotion du bénévolat permet de renforcer le soutien des communes au tissu associatif ainsi que le lien social au niveau local en favorisant la rencontre entre associations et bénévoles.

Cet accompagnement comprend :

- Promotion du bénévolat auprès des habitants de la commune ;
- Développement de la visibilité des associations auprès des bénévoles ;
- Formations pour les associations sur la gestion du bénévolat (sur demande) ;
- Soutien à la création d'association.

Pour les entreprises

En encourageant le bénévolat auprès de leurs employés, les entreprises soutiennent les missions d'intérêt général des associations qui ont besoin de bénévoles aux compétences variées. Elles ouvrent de nouvelles perspectives et encouragent l'innovation en soutien aux communautés locales.

Cet accompagnement comprend :

- Promotion du bénévolat auprès des collaborateurs de l'entreprise ;
- Bénévolat de compétences ;
- Accompagnement des futurs retraités.

Des rencontres et formations pour tous les acteurs engagés

Lors de ces événements, l'Agence offre à tous les acteurs engagés la possibilité :

- de rencontrer des bénévoles et des associations pour réaliser ensemble de beaux projets ;
- de développer des compétences et de partager des bonnes pratiques ;
- d'en apprendre plus sur les questions d'actualité autour du bénévolat ;
- de contribuer à une société plus inclusive et tournée vers l'autre ;
- de mutualiser les idées afin de soutenir et développer le bénévolat associatif.

4.1.3. Les missions prioritaires

Pour 2023, l'Agence du Bénévolat s'est fixée 6 missions prioritaires :

1. L'organisation des Assises du Bénévolat du 29 juin 2023 en faveur de la lutte contre la solitude des personnes âgées grâce au bénévolat ;
2. La célébration et la valorisation de l'engagement bénévole à l'occasion de la Journée du Bénévolat du 5 décembre 2023 ;
3. L'animation et l'évolution de la plateforme benevolat.lu afin faciliter la mise en relation des bénévoles et de mieux soutenir l'engagement bénévole associatif ;
4. La refonte du Label de Qualité BÉNÉVOLAT pour soutenir le développement de la vie associative au Luxembourg grâce à un bénévolat de qualité ;
5. La mise en place de campagnes de sensibilisation au bénévolat pour inciter le grand public à une citoyenneté active et supporter les associations dans leur recherche de bénévoles ;
6. L'offre de formations dans les domaines juridique et digital pour le milieu associatif.

4.1.4. L'équipe

L'Agence du Bénévolat est conventionnée par le ministère depuis 2003. Elle compte 19 membres dont 10 siègent au Conseil d'Administration.

L'Agence dispose d'un contingent de 3 ETP. L'équipe est soutenue par un juriste externe ainsi que par des formateurs et intervenants pour des formations ponctuelles.

Assemblée Générale 10.10.2023	1
Conseils d'Administration	5

Les réunions de service ont porté sur :

- Les Assises et la Journée du Bénévolat 2023 ;
- L'organisation de l'administration de l'Agence dans son ensemble ;
- Le suivi et le lancement de la plateforme benevolat.lu ;
- La réalisation et la mise en œuvre de la campagne « Schenk deng Zäit » ;
- Diverses thématiques en lien avec le quotidien de l'Agence ;
- Les priorités du bénévolat dans les prochaines années ;
- La gestion des tâches hebdomadaires.

4.2. Événements

4.2.1. Assises du Bénévolat 2023

4.2.1.1. *Un enjeu majeur de société*

La solitude des personnes âgées est une maladie du XXIème siècle qui affecte un grand nombre de personnes âgées et constitue un défi majeur de notre société moderne.

De nombreuses personnes âgées se retrouvent souvent isolées et sans lien social régulier. Cette situation peut avoir des conséquences néfastes sur leur santé et leur bien-être. Le manque de personnels qualifiés, face à l'évolution démographique d'une population vieillissante, accentue le phénomène.

Loin d'être un problème individuel, c'est un sujet qui nous concerne tous. Pour la société, les coûts sont élevés mais des solutions existent.

Dans ce contexte, le bénévolat peut jouer un rôle important : il permet d'agir pour nos aînés, pour un mieux vivre et faire ensemble.

- Mais comment inciter les personnes âgées qui sont seules à faire ou à bénéficier du bénévolat ?
- Et quels sont les moyens et les initiatives pour les sortir de la solitude ?

4.2.1.2. *Des Assises du Bénévolat pour faire partie de la solution*

Afin de répondre à cet enjeu sociétal majeur, l'Agence du Bénévolat, en partenariat avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, ont organisé les Assises du Bénévolat sur le thème « Le bénévolat pour lutter contre la solitude des personnes âgées : enjeux et opportunités ? ».

Les Assises se sont tenues le 29 juin 2023 au Centre culturel de Huncherange et ont réuni une centaine de représentants d'associations, de responsables gouvernementaux et de membres de la société civile engagés pour la cause.

« Le bénévolat, par sa contribution sociale inestimable, offre à la société une opportunité d'aider à combattre, sous de multiples formes, la solitude des personnes âgées en leur offrant compagnie, soutien et un lien avec la communauté », Dr Martine Mergen, Présidente de l'Agence du Bénévolat

Les Assises du Bénévolat avaient pour objectif de mobiliser les principaux acteurs, les membres de l'Agence et des experts du 3ème âge pour faire face à ce défi social pressant autour des axes suivants :

- Développer l'implication des seniors dans le bénévolat associatif (réponse aux enjeux collectifs et individuels) ;
- Assurer le renouvellement et la diversité des offres proposées à nos aînés (émanant des pouvoirs publics, des associations et des communes) ;
- Renforcer la solidarité et le travail entre associations actives pour et avec ce public cible ;
- Développer une relation de soutien entre jeunes et personnes âgées isolées (co-construction d'une société plus inclusive en favorisant les échanges et la solidarité intergénérationnelle, instauration d'une véritable place aux seniors) ;
- Favoriser les conditions d'une bonne transition travail / retraite ;
- Développer, promouvoir et valoriser les initiatives associatives à destination des seniors.

Au programme, une conférence inspirante, une table ronde interactive, des ateliers pratiques et des témoignages de bénévoles et de personnes âgées incluant les sujets suivants :

- **Mieux vieillir grâce au bénévolat** : comment une personne âgée peut s'engager pour aider et être aidée ?

L'engagement bénévole pour les seniors offre de multiples avantages, tant sur le plan personnel que pour la société dans son ensemble. Le bénévolat peut aider les seniors à se sentir utiles, à

maintenir des liens sociaux et à partager leur expertise et leur expérience avec les autres. Quelles sont les attentes des seniors en matière d'engagement ? Quels sont les services associatifs actuels ou à proposer permettant de maintenir les liens sociaux et de répondre aux besoins physiques et psychiques de nos aînés ? État des lieux des initiatives existantes et des défis futurs à relever.

- **Le bénévolat a un prix** : l'encadrement des bénévoles, un coût réel pour les associations et un investissement sociétal nécessaire

Manque de personnel qualifié ou d'initiatives ciblées, les défis en faveur de la qualité de vie de nos aînés sont nombreux. Si le bénévolat est attentif aux besoins dans la société et stimule la participation de la collectivité pour y répondre, ne faut-il pas renforcer la gestion d'un bénévolat de qualité au sein des organisations professionnelles et des associations en vue de développer l'attractivité du bénévolat ? En effet, la gestion du bénévolat a un coût réel et vital pour les associations et nécessite des moyens humains, temporels et financiers pour assurer le recrutement, l'accueil, la formation, l'encadrement, la reconnaissance et la valorisation des bénévoles. En bref, un investissement sociétal utile pour la santé et le bien-être de nos aînés.

- **Bénévolat intergénérationnel** : construire du lien social et développer des solidarités

Le bénévolat intergénérationnel a un impact positif sur les seniors en luttant contre l'isolement social, en facilitant la création de liens sociaux et en renforçant la confiance en soi des seniors dans leurs nouveaux défis. Comment favoriser le développement des solidarités au niveau local tout en reconnaissant la place irremplaçable des personnes âgées en particulier, l'apport des jeunes mais aussi l'implication des générations intermédiaires, signe fort que toutes les générations sont concernées ?

- **Communes engagées** : prévenir l'isolement social et favoriser la participation des personnes âgées

A l'avenir, l'attractivité des communes dépendra essentiellement de la qualité de vie qu'elles offrent aux personnes âgées et de la manière dont elles parviennent à déployer leurs potentiels. Quelles sont les différentes mesures prises par les communes pour encourager et soutenir l'implication des seniors dans le bénévolat et la vie associative ? Comment travailler en réseau et, notamment avec les associations, pour anticiper et répondre aux besoins de nos aînés ?

- **Retraite et bénévolat** : une transition réussie entre le travail et la retraite

La dimension sociale du bénévolat pour les personnes en transition retraite est importante. Le bénévolat peut permettre de tisser des liens sociaux, de se sentir utile et valorisé, et de lutter contre l'isolement qui peut parfois accompagner la retraite. Comment aider les futurs retraités à trouver des missions de bénévolat adaptées à leurs envies et leurs compétences, au sein d'une réflexion plus globale sur le choix du nouveau projet de vie ?

L'Agence du Bénévolat procédera, en concertation avec le ministère ainsi que des acteurs du secteur associatif et, dans une approche participative, à une analyse des défis qui auront un impact significatif dans les années à venir sur le bénévolat au Luxembourg dans la thématique visée en vue de développer l'engagement bénévole en faveur des personnes âgées.

4.2.1.3. *Les grands constats des Assises 2023*

Cinq grands constats ont été soulevés :

1. Nécessité de sensibiliser le grand public à la solitude des personnes âgées ;
2. Détection des personnes âgées souffrant de la solitude ;
3. Absence d'offres de services à bas seuil adaptées faisant appel au bénévolat ;
4. Création d'un centre de pilotage pour les offres de bénévolat à bas seuil ;
5. Amélioration des conditions pour encadrer le bénévolat (statut du bénévolat, assurances, etc.).

4.2.2. Journée du Bénévolat 2023

La Journée du Bénévolat tient particulièrement à cœur de l'Agence du Bénévolat et se veut être un événement annuel phare, car il vise à célébrer et à reconnaître l'importance de l'engagement bénévole associatif dans la société. La Journée du Bénévolat encourage la participation communautaire, souligne les contributions des bénévoles et sensibilise à l'impact positif du bénévolat sur les individus et la collectivité.

La Journée du Bénévolat du 5 décembre 2023 a été marquée par un engagement renforcé pour lutter contre la solitude des personnes âgées grâce au bénévolat. L'Agence du Bénévolat a présenté les conclusions des Assises du Bénévolat 2023 consacrées à la lutte contre la solitude des personnes âgées grâce au bénévolat.

L'Agence a également décerné le Label de Qualité BÉNÉVOLAT à des associations engagées pour un bénévolat de qualité ainsi que le Prix du Mérite du Bénévolat à un bénévole particulièrement méritant qui s'engage pour améliorer la qualité de vie de nos aînés.

Valoriser l'engagement bénévole grâce au Prix du Mérite du Bénévolat

Le Prix du Mérite du Bénévolat 2023 a été remis cette année par Son Altesse Royale la Grande-Duchesse à Madame Josée-Anne Mangen (79 ans), bénévole de l'Amicale de la Maison de Soins et du Centre de Jour de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort (Amicale HIS), pour son engagement à briser la solitude d'une personne âgée. Tout d'abord, membre fondateur de l'Amicale en 1997 puis présidente pendant 16 ans, Madame Mangen a donné de son temps pour offrir des moments de bien-être aux personnes âgées et créer du lien social.

Ce prix honorifique rend hommage à tous les bénévoles engagés, dévoués et inspirants au Luxembourg qui contribuent à renforcer les liens sociaux et à soutenir le tissu associatif.

« Ensemble, nous pouvons transformer la lutte contre la solitude des personnes âgées en une mission collective. Chaque geste compte, le bénévolat est le moteur de la solidarité face aux enjeux de notre société. », Martine Mergen, Présidente de l'Agence du Bénévolat

Cette distinction nationale a été remise en reconnaissance du dévouement exceptionnel de Madame Mangen qui s'engage activement dans « la lutte contre la solitude des personnes âgées », thème du Prix 2023 et enjeu sociétal majeur.

Le Prix se veut symbolique et honore un bénévole qui représente l'ensemble des personnes engagées dans le secteur d'activité défini pour l'année en cours. Au-delà de la simple contribution, le Prix souligne l'impact réel de l'engagement bénévole sur la vie des personnes vulnérables.

Soutenir et promouvoir le bénévolat grâce au Label de Qualité BÉNÉVOLAT

Cette année, l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI asbl), la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Fondation Autisme Luxembourg, Lëtzebuenger Guiden a Scouten (LGS) et MEC asbl (Mouvement pour l'Égalité des Chances) se sont vues décernées le Label de Qualité BÉNÉVOLAT.

Cette certification distingue les associations et les organisations qui s'engagent à offrir des opportunités de bénévolat de qualité grâce à des normes élevées en matière de fonctionnement de l'organisation et de gestion des bénévoles. Le Label de Qualité BÉNÉVOLAT garantit aux bénévoles une expérience enrichissante et reconnue, favorisant ainsi l'attractivité du bénévolat.

Lutter contre la solitude des personnes âgées grâce au bénévolat

Les Assises du Bénévolat du 29 juin 2023, dédiées à la lutte contre la solitude des personnes âgées, ont permis aux nombreux acteurs présents d'approfondir la réflexion en vue de définir des actions concrètes faisant appel au bénévolat pour adresser ce défi sociétal majeur. Les associations et leurs bénévoles jouent un rôle crucial dans la réduction de la solitude mais l'offre et la solidarité doivent encore davantage être développées.

Les discussions ont couvert un large éventail de sujets tels que le mieux vieillir grâce au bénévolat, le coût du bénévolat, le développement de solidarités grâce au bénévolat intergénérationnel, la prévention de l'isolement social par l'action des communes et la participation des personnes âgées au niveau local ainsi que la préparation à la retraite en tant que démarche préventive à la solitude et de promotion du bénévolat auprès des seniors.

Les principaux constats et défis relevés sont la détection des personnes âgées souffrant de la solitude, l'absence d'offres de services à bas seuil adaptées, la création d'un centre de pilotage pour les offres de bénévolat ainsi que l'amélioration des conditions pour encadrer le bénévolat.

Les Assises ont également mis en lumière la nécessité d'approches diversifiées pour lutter efficacement contre la solitude des personnes âgées ainsi que l'importance de la collaboration entre les organismes gouvernementaux, les secteurs associatif, public et privé pour maximiser l'impact des initiatives inclusives en faveur des personnes âgées.

Suite à ses conclusions, des discussions avec l'ensemble des parties prenantes, acteurs politiques, associatifs et représentants de la société civile, seront menées courant 2024 pour dresser un plan d'action du bénévolat en vue de contribuer activement à ce défi sociétal majeur.

La Journée du Bénévolat 2023, sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, et les initiatives présentées sont soutenues par le ministère ainsi que par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

237 participants ont répondu présents à la Journée du Bénévolat 2023.

4.3. Refonte du Label de Qualité BÉNÉVOLAT

4.3.1. Contexte

Le Grand-Duché de Luxembourg compte beaucoup d'associations qui peuvent poursuivre leurs raisons d'être et leurs missions grâce à l'engagement sans faille de très nombreux bénévoles. Dans notre société, le recours au bénévolat est important et il s'avère que de nombreuses asbl sont à la recherche de bénévoles.

Il tient à cœur à l'Agence du Bénévolat d'améliorer constamment la prise en compte des bénévoles. Cette initiative est censée contribuer à améliorer l'attractivité du bénévolat et de garantir, à toute personne souhaitant s'engager bénévolement auprès d'une association, de pouvoir compter sur une structure d'accueil de qualité.

L'objectif de cette refonte était de mettre en place une refonte et de procéder à une simplification du label existant qui s'avérait trop complexe. L'ancien processus comprenait trois étapes associées à trois distinctions qu'il était souhaité de réduire à deux afin d'inciter davantage d'associations à s'engager dans le processus de labellisation.

4.3.2. Objectifs du Label

La présence initiative mise en place par l'Agence du Bénévolat, avec l'appui et le soutien de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, vise à améliorer la prise en compte des bénévoles au Grand-Duché de Luxembourg pour une meilleure attractivité du bénévolat en soutien aux projets associatifs.

En 2023, 5 associations ont été labellisées.

Les objectifs du Label de Qualité BÉNÉVOLAT sont multiples :

- Reconnaître les organisations qui ont mis en place des politiques et des pratiques exemplaires en matière de gestion et d'encadrement des bénévoles ;
- Améliorer les pratiques de gestion des bénévoles par une analyse comparative basée sur l'auto-évaluation de l'organisation et une évaluation externe par des experts ;
- Promouvoir un bénévolat de qualité où les bénévoles sont reconnus et valorisés pour leur travail et leur engagement, favorisant ainsi l'attractivité de la vie associative ;
- Encourager la transparence et la responsabilité des organisations labellisées par le respect de normes élevées en ce sens et dans une démarche d'amélioration continue.

4.3.3. Avantages pour les associations

Pour les associations, le Label de Qualité BÉNÉVOLAT permet :

- Une reconnaissance et une visibilité accrues
Le Label met en évidence l'engagement exemplaire des organisations labellisées et leur permet de se distinguer auprès de leurs bénévoles, actuels et futurs. Il offre une visibilité accrue auprès des bénévoles potentiels, des partenaires et donateurs et renforce la confiance envers leurs

structures.

- Le développement et l'amélioration continue en faveur d'un bénévolat de qualité
Le processus de certification du Label encourage les organisations labellisées à évaluer et à améliorer constamment leurs pratiques bénévoles. Il leur permet d'identifier leurs points forts et leurs axes d'amélioration, favorisant ainsi le développement continu de leurs organisations.
- Un réseau d'échange et de collaboration
En obtenant le Label, les organisations concernées rejoignent un réseau d'organisations Bénévoles certifiées. Cela leur offre des opportunités d'échange, de partage de bonnes pratiques et de collaboration avec d'autres acteurs engagés dans le bénévolat.

4.4. Communication

4.4.1. Plateforme benevolat.lu

4.4.1.1. *Objectifs*

Le projet « Animation de la plateforme » consiste à proposer des contenus sur benevolat.lu en faveur des bénévoles et des associations en vue :

- D'informer le grand public et animer le bénévolat ;
- D'accompagner les bénévoles potentiels et actuels ainsi que les associations dans leurs recherches et besoins ;
- D'améliorer la visibilité de leurs services (missions, formations, actualités, etc.) et actions sur les moteurs de recherche (SEO) ;
- De valoriser l'image de marque et la notoriété de l'Agence du Bénévolat ;
- D'inciter et de fidéliser les bénévoles à l'engagement associatif ;
- De booster leur développement et leur impact au service de l'engagement bénévole Associatif ;
- Contribuer à soutenir les attributions du ministère.

4.4.1.2. *Évolutions de la plateforme*

Afin de toujours mieux répondre aux besoins externes, mais aussi internes au service de l'engagement bénévole associatif, l'Agence du Bénévolat a procédé à des évolutions de sa plateforme, benevolat.lu.

Pour l'Agence du Bénévolat

- Création d'un tableau de bord comprenant les statistiques de la plateforme ;
- Publication d'actualités sur certaines pages du site et en fonction de la cible de communication ;
- Ajout d'une section Témoignages clients sur les pages Bénévoles et Associations ;
- Création d'une page FAQ avec la possibilité de gérer les questions / réponses ;
- Possibilité d'ajouter des vidéos ou des visuels, en plus des contenus textuels, sur les pages de l'Espace Ressources ;
- Duplication d'une formation ou d'un événement qui est récurrent(e) ;
- Création de trois nouvelles pages de contenus : Prix du Mérite du Bénévolat, Label de Qualité BÉNÉVOLAT et page Presse.

Pour tous les utilisateurs

- Partage d'une formation ou d'un événement ;
- Gestion RGPD des témoignages clients ;
- Renforcement de l'accessibilité : tous les textes de la plateforme peuvent être agrandis, possibilité de modifier la police d'écriture facilitant la reconnaissance des lettres et des mots pour les personnes dyslexiques.

Pour les associations

- Renouvellement d'une mission à sa date d'échéance ;
- Envoi d'une notification par email au responsable d'une mission uniquement pour réduire le nombre d'emails automatiques envoyés aux responsables des associations ;
- Mise en place d'une limite de cinq propositions d'aide bénévoles par jour à une association ;
- Possibilité de référencer une même mission de bénévolat sur plusieurs communes ;
- Gestion simplifiée du refus par une association à toutes les propositions d'aide bénévoles en attente de réponse ;
- Modification d'une mission en ligne par une association.

Pour les bénévoles

- Mise à disposition d'une carte des missions.

Pour les communes

- Réflexion pour intégrer les communes à la plateforme afin de leur permettre de soutenir la vie associative au niveau local grâce au bénévolat (page personnalisable pour afficher les missions de bénévolat et les associations au niveau local).

4.4.1.3. Statistiques

- 223 associations inscrites,
- 1 639 bénévoles inscrits sur benevolat.lu,
- 251 missions proposées, principalement dans les domaines d'action Social, Éducation / Formation, Vivre ensemble,
- 1099 propositions d'aide de bénévoles pour des missions de bénévolat,
- 549 prises de contacts avec l'Agence du Bénévolat.

4.4.2. Campagnes de sensibilisation au bénévolat

4.4.2.1. Objectifs principaux

Leur projet vise à mettre en place :

- Des campagnes de communication on et off-line de sensibilisation du grand public au bénévolat visant à inciter le grand public à une citoyenneté active pour une société plus durable et inclusive et à soutenir les projets des acteurs associatifs.
- Des actions visant à supporter les associations dans leur recherche de bénévoles via la plateforme digitale benevolat.lu et à répondre à leurs demandes juridiques.

4.4.2.2. *Renouvellement de la campagne « Schenk deng Zäit »*

L'Agence du Bénévolat, avec le soutien du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, a le plaisir de renouveler sa campagne multilingue de sensibilisation au bénévolat « Schenk deng Zäit / Donne ton temps / Give your time / Schenk deine Zeit » de mi-novembre à mi-décembre.

Cette campagne invite à découvrir la variété des possibilités d'agir grâce au bénévolat, allant de la protection de l'environnement à l'aide social aux personnes âgées, au soutien du sport ou encore aux animaux.

Soutenir les associations

A l'approche de cette campagne, les associations sont d'autant plus invitées à partager leurs missions de bénévolat sur la plateforme benevolat.lu afin de développer leur visibilité.

En effet, la présence en ligne et la promotion au niveau local de la plateforme benevolat.lu sera considérablement renforcée grâce à une campagne de communication comprenant des annonces dans la presse, des affichages à l'arrière des bus et au cinéma Kinopolis Kirchberg, ainsi que des campagnes publicitaires ciblées sur Facebook, Instagram, LinkedIn et Google.

L'Agence du Bénévolat encourage également les associations à soutenir cette campagne de développement de l'engagement bénévole en soutien à la vie associative en partageant le visuel de la campagne auprès de leur réseau.

Encourager l'engagement bénévole

Pour rappel, la campagne « Schenk deng Zäit » poursuit trois principaux objectifs :

- Faire découvrir la variété du bénévolat
- Des missions de bénévolat sont disponibles dans divers domaines d'action, parmi lesquels le social, l'intégration, l'environnement et l'aide aux animaux, le sport et la culture...
- Montrer que le bénévolat permet de donner de la valeur à son temps et du sens à ses actions

Enfin, pour les bénévoles, en rejoignant une association, il est possible d'accomplir de belles actions grâce au faire ensemble, à la force du collectif ainsi qu'à la richesse intergénérationnelle et interculturelle.

Être bénévole, c'est le plaisir d'être utile et d'aider les autres, la fierté de se voir confier des missions qui ont un impact positif et font avancer des causes qui nous tiennent à cœur. L'ensemble des offres de missions est disponible sur la nouvelle plateforme digitale, benevolat.lu.

4.4.2.3. *Campagnes Meta Ads*

L'Agence du Bénévolat a lancé des campagnes Meta Ads, sur Facebook et LinkedIn, en vue :

- D'accroître la notoriété de l'Agence du Bénévolat ;
- De promouvoir le bénévolat associatif ;
- De faire connaître la plateforme benevolat.lu.

Ces annonces animées (Motion Design) étaient déclinées en trois langues et s'adressaient aux :

- Associations, pour faciliter leur recherche de bénévoles,
- Bénévoles, pour trouver une mission de bénévolat qui correspond à leurs envies.

Ces campagnes se sont déroulées durant les périodes ci-après :

- Facebook : 7 mai au 1^{er} juin 2023 et 7 septembre au 6 octobre 2023,
- LinkedIn : 7 septembre au 6 octobre 2023.

4.4.2.4. Campagnes Google Search

L'objectif des campagnes de référencement payant était d'atteindre les personnes en recherche active d'un bénévolat et de développer la promotion de benevolat.lu et de l'Agence du Bénévolat.

4.4.3. Présence sur les médias sociaux

En complément du lancement de ces campagnes, l'Agence du Bénévolat a développé sa présence sur les médias sociaux. Déjà présente sur Facebook, elle a ouvert sa page LinkedIn fin janvier 2023 afin de communiquer sur ses initiatives en faveur du bénévolat et de s'adresser aux salariés (sensibilisation au bénévolat, partage et développement de leurs compétences) ainsi qu'aux entreprises (favorisation d'une culture de responsabilité partagée entre le monde des affaires et la société civile) en vue de développer la promotion du bénévolat.

Les publications de l'Agence du Bénévolat en 2023 ont porté notamment sur les sujets suivants :

- Mission de bénévolat de la semaine,
- Journées internationales et lien avec le bénévolat associatif,
- Partage d'informations de nos partenaires,
- Relances régulières de la campagne « Schenk deng Zäit »,
- Promotion et suivi des événements (Assises du Bénévolat, Journée du Bénévolat),
- Information sur les fonctionnalités de benevolat.lu,
- Promotion des formations et des ressources proposées aux associations par l'Agence.

Quelques chiffres

- Facebook :
 - 159 001 personnes ont vu un contenu de la page au cours de l'année 2023
 - 3 100 abonnés
- LinkedIn :
 - 148 abonnés (depuis le 23.01.2023, date de création de la page)

4.5. Formations juridiques

L'année 2023 marque un tournant majeur pour le paysage associatif luxembourgeois avec la sortie de la nouvelle loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations. Les changements ont entraîné une augmentation des demandes de renseignements juridiques par les associations.

Le milieu associatif contribue activement à apporter des réponses aux principaux enjeux de notre société. C'est pourquoi, il est essentiel de soutenir la création d'association et de faciliter les démarches relatives à la gestion d'une asbl afin que l'engagement associatif reste toujours un plaisir.

Les sessions d'information juridiques constituent le principal point d'entrée de l'Agence du Bénévolat avec de nombreuses associations (déjà créées ou en cours de création) et offrent à l'Agence la possibilité, le cas échéant, d'un soutien dans le cadre de la gestion du bénévolat.

4.5.1. Formations relatives à la création et à la gestion d'association

Afin de répondre à la demande croissante des asbl, de les soutenir et de les conseiller sur les thématiques autour de la création, gestion et dissolution d'une association et des questions juridiques à la vie associative d'une ASBL en général et des questions sur la nouvelle loi, l'Agence a mise en place deux modules de formations juridiques complémentaires.

Lors des séances d'information en petits groupes d'environ 12 personnes, et si possible une fois par mois, un juriste externe apporte son expertise aux participants :

- 1 formation de 2,5 heures « Création de votre a.s.b.l. » en français, en février avec 8 participants ;
- 6 formations de 2,5 heures « Création et Gestion de votre a.s.b.l. » en français, avec 63 participants ;
- 3 formations de 2,5 heures « Création et Gestion de votre a.s.b.l. » en luxembourgeois, avec 21 participants.

Etant donné le nombre croissant de demandes de la formation en luxembourgeois, il a été proposé une formation tous les 3 mois.

Au total, 92 participants ont participé aux sessions d'information relatives à la création et à la gestion d'une asbl en 2023.

Nous constatons une augmentation considérable de 80 % de participants en 2023 par rapport à 2022.

L'Agence constate également une forte sollicitation de leurs services de consultations juridiques pendant l'année 2023 avec plus de 172 consultations juridiques. Du fait d'une législation de plus en plus complexe et l'absence d'autres structures fournissant de l'assistance juridique gratuite aux ASBL, l'Agence devient un hub des consultations juridiques pour les ASBL au Luxembourg.

Une autre raison de cette hausse s'explique par le fait que la House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce transmet toutes les demandes concernant les asbl directement à l'Agence du Bénévolat.

Les points davantage traités ont été notamment : la gérance de l'asbl, les modalités pratiques de création d'une asbl (recherche de locaux, prise de contact avec les différentes administrations et l'Etat, etc.), les

aides et subventions, la gestion du bénévolat, la dissolution d'une asbl, la comptabilité d'une asbl, les réponses à des appels à projets, la GDPR, etc.

Lors d'enquêtes de satisfaction en ligne Survey Monkey, il s'est avéré que les participants sont globalement satisfaits de ces sessions d'information, tant sur le contenu, le partage d'expérience et d'idées ainsi que les réponses personnalisées de leur juriste aux questions spécifiques relatives aux projets des participants.

Les participants souhaiteraient davantage développer les points suivants :

- La rédaction / validation des statuts ;
- L'approfondissement des différents points relatifs à la session d'information Gestion d'une asbl en fonction des divers objectifs et démarches à réaliser ;
- Les moyens pour faire vivre son association ;
- La taxation et autres responsabilités légales d'une asbl ;
- Mise en conformité des statuts avec la nouvelle loi.

4.5.2. Séances d'information sur des solutions informatiques et digitales à prix réduits

Dans le cadre de son action de soutien à la vie associative, l'Agence du Bénévolat a organisé, en partenariat avec SOCIALware des séances d'information sur des solutions informatiques et digitales à prix réduits pour les associations. SOCIALware est une asbl dont la mission est d'aider les associations à s'équiper de la technologie dont elles ont besoin pour réaliser leurs missions.

Au total :

- 2 séances d'information de 1,5 heure sur les solutions informatiques et digitales à moindre coût pour les associations avec 15 participants

4.6. Consultations d'informations juridiques

- 172 consultations d'informations juridiques en 2023 (+22% par rapport à 2022) ;
- 163 consultations par téléphone ;
- 0 consultations par visioconférence ;
- 9 consultations en présentiel. – rdv personnalisé d'1 heure avec le juriste ;
- Suite à la nouvelle loi du 23 septembre 2023, l'Agence a reçu les questions juridiques suivantes :
 - Demande d'informations, de documents et recommandations générales concernant la nouvelle loi sur les A.s.b.l. ;
 - Demande des changements les plus importants, résumé des principaux points ;
 - Demande des documents, explications de la nouvelle loi en luxembourgeois et en anglais ;
 - Mise à jour, modifications des statuts des asbl existantes ;
 - Actualisation du dossier LBR/RCS et RBE : documents, points importants pour la mise à jour des statuts ;
 - Conseil sur les étapes à réaliser en vue de clarifier la situation financière de notre ASBL et élection d'un nouveau comité : Quelle législation ? ;
 - Budget prévisionnel : comptabilité de l'association - présentation et provisions pour 2024 ;

- Gestion des revenus ;
- Possibilité de convention entre deux asbl - mise en conformité avec la nouvelle loi sur les asbl ;
- Guide comptable de la petite association : explications, quelles modifications seraient nécessaires ;
- Guide comptable de la petite association – présentation en luxembourgeois ;
- Informations concernant la nouvelle loi ;
- Création et gestions d'une asbl en anglais ;
- Création et gestion d'une asbl en allemand.

Les autres demandes d'ordre juridique concernent en général :

- La création d'une asbl :
 - Types d'association (conseils personnalisés en fonction des projets) ;
 - Capital de départ requis ou recommandé / Coûts relatifs à la création d'une asbl et aux dépenses génériques annuelles ;
 - Moyens de financement des activités de l'asbl (aides, collecte de fonds, subventions, dons...) ;
 - Taxation d'une asbl ;
 - Responsabilités du Président et des administrateurs ;
 - Démarches à suivre pour créer son association ;
 - Domiciliation du siège social (contacts utiles pour des locaux financièrement abordables, aides au financement d'un local) ;
 - Rédaction des statuts ;
 - Immatriculation au RCS (délais, documents requis, coûts) ;
 - Déclaration des bénéficiaires effectifs ;
 - Obtention du statut d'utilité publique et d'ONG ;
 - Ouverture d'une « filiale » d'une association existante à l'étranger au Luxembourg ou inversement ;
 - Spécificités liées au secteur du sport.

- Le fonctionnement d'une asbl :
 - Démarches obligatoires annuelles (récurrentes et non récurrentes) ;
 - Cumul des fonctions administrateur, direction, salarié et/ou bénévole ;
 - Gestion des candidatures et des démissions des administrateurs ;
 - Gestion des ressources humaines (contrats, salaires, conflits...) ;
 - Bonnes pratiques à l'établissement d'un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) ;
 - Comptabilité / Finances (TVA, imposition, dons et déductions d'impôt, réviseur de caisse...) ;
 - Tenue d'une assemblée générale (modalités d'organisation, ordre du jour, quorum, compte rendu...) ;
 - Obligations liées à la vente de produits alimentaires ;
 - Dissolution et insolvabilité d'une asbl ;
 - Engagement d'une personne salariée.

- La gestion des ressources bénévoles :
 - Plafond maximum pour les remboursements de frais ;
 - Rémunération (reconnaissance) des bénévoles ;
 - Charte et convention de bénévolat ;
 - Partenariats d'entreprises.

Les collaborateurs de l'Agence ont été particulièrement sollicités par de nombreuses associations suite à la publication de la nouvelle loi sur les ASBL et Fondations.

4.7. Consultations bénévoles

Une vingtaine de consultations individuelles pour bénévoles ont été réalisées.

L'Agence reste un point de contact important pour les bénévoles qui souhaitent avoir un contact direct avec leurs collaborateurs. Tout le monde n'a pas la possibilité ou le savoir de recourir à la plateforme numérique et aux offres digitales proposées par l'Agence. Ce sont, en particulier, les personnes âgées et les personnes socialement défavorisées qui sollicitent un conseil et un échange personnel, que ce soit en présentiel dans leurs locaux ou par téléphone.

Les thèmes abordés lors de cette séance sont très variés et très individuels. Leurs collaborateurs aident alors à trouver une offre sur mesure pour répondre aux besoins des bénévoles.

Les bénévoles qui s'adressent à l'Agence n'ont souvent pas d'idée de ce qu'ils veulent faire et souhaitent avoir une vue globale des possibilités en matière d'engagement au Luxembourg. Ils souhaitent majoritairement s'investir concrètement sur le terrain au Luxembourg tout en ayant du lien social ou des contacts privilégiés pour aider des personnes malades, des personnes en situation de handicap, des personnes réfugiées, des enfants, des seniors, etc. La protection de l'environnement, la nature et l'aide aux animaux sont des domaines d'action très prisés.

De plus, l'Agence peut aider les bénévoles à entrer directement en contact avec une association, notamment via la plateforme, benevolat.lu.

4.8. Prises de contact auprès de l'Agence

Les thèmes des demandes sont variés :

- L'orientation de bénévoles ;
- Le recrutement des bénévoles, la publication d'une annonce sur le portail ;
- La fidélisation des bénévoles ;
- Les formations disponibles pour bénévoles/associations ;
- La création d'a.s.b.l., SIS, fondation, ONG ;
- La nouvelle loi sur les asbl ;
- Le RCS / enregistrement ;
- Les cas de médiation et/ou de résolution de conflits ;
- La couverture des assurances ;
- La recherche de bénévoles pour accompagner les personnes isolées ;
- La recherche d'opportunités pour les entreprises de s'engager auprès des associations.

En 2023, en plus des appels téléphoniques, l'Agence du Bénévolat a reçu plus de 549 demandes par email, incluant les demandes juridiques.

4.9. Réunions avec le ministère

Réunions de travail avec la responsable du bénévolat (MIFA)	5
Plateforme ministérielle en novembre 2023	1
Visite de Max Hahn, ministre	1

4.10. Réunions, meetings, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat auprès des associations

- 15 février : Deng Zukunft, däi Wee - Cloche d'Or Luxembourg
- 17 février : Invitation de la Ville de Luxembourg - Présentation par l'Agence du Bénévolat - « Virtrag Benevolat zu Lëtzebuerg » - Cercle Cité
- 1^{er} mars : Commission Européenne - Lunch time with MIFA
- 8 mars : Chambre des Métiers - Lunch time with MIFA
- 9 mars : Campus Belval - Lunch time with MIFA
- 11 mars : Journée d'Orientation CAI - MIFA / CLAE
- 20 mars : Arendt et Medernach - Lunch time with MIFA
- 22 mars : Séance d'information avec l'Agence du Bénévolat a.s.b.l. au Escher BiBSS
- 24 mars : KPMG - Lunch time with MIFA
- 27 mars : Ferrero - Lunch time with MIFA
- 26 avril : Intégration Communes - 10^{ème} édition du GRESIL « Noper sinn - Noper ginn », Colmar Bierg
- 12 mai : Journée 60+ - Konviktskaart organisé par la Ville de Luxembourg
- 20 septembre : Interinstitutional Networking Fair (INF) - Organisé par la Commission Européenne
- 11 novembre : Journée de l'Orientation CAI - MIFA / CLAE
- 29 novembre au CHL : "Nos bénévoles, du cœur à l'action"
- 29 juin : Assises du Bénévolat 2023 sur le thème « Le bénévolat pour lutter contre la solitude des personnes âgées : enjeux et opportunités ? »
- 5 décembre : Journée du Bénévolat 2023.

4.11. Axes de développement

Voici quelques axes de développement :

- Une plus grande sensibilisation du grand public pour soutenir les associations est prévue par le développement de la communication externe et l'augmentation de la visibilité de l'Agence ;
- Facilitation de la mise en relation des bénévoles avec les associations, notamment via la plateforme benevolat.lu ;
- Le bénévolat devrait disposer d'une définition univoque au Luxembourg et à l'international afin de rendre les rôles et compétences plus claires pour les parties prenantes ;
- Promotion du Label de Qualité « BÉNÉVOLAT » auprès du milieu associatif. Ce label est une démarche qualitative qui permet aux associations de se distinguer parce qu'elles organisent et accompagnent le bénévolat dans leurs structures avec soin. Le Label est un gage de qualité pour chaque bénévole qui s'engage dans une structure labellisée ;
- Mise en place d'une approche plus innovante pour répondre aux différentes formes d'engagement : plus-value pour le bénévole et l'organisation, actions pour mieux valoriser et faire reconnaître l'expérience bénévole, fédérer ;
- Soutenir tous les projets de bénévolat qui ont été définis dans l'accord de coalition.

A côté de ses axes, et pour faire suite aux Assises du Bénévolat 2023, l'Agence du Bénévolat envisage de développer le bénévolat et les offres pour lutter contre la solitude des personnes âgées.

5. Les services de consultation

Les services de consultations, tels que prévus par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles, proposent les activités suivantes (Art.2 de la loi précitée) :

- Formation socio-éducative,
- Médiation socio-familiale,
- Consultation thérapeutique,
- Conseil socio-familial.

Les services de consultation qui disposent d'un agrément et qui ont signé une convention avec le ministère sont les suivants :

Services	Gestionnaires	Activités agréées et conventionnées
Erzéiungs- a Familljeberodung	AFP Solidarité Familles asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial
Aide aux Victimes de la Route	AVR - Association nationale des Victimes de la Route	consultations, rencontres et service d'information
Familljencenter	Consultation et Préparation Familiale asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Centre de Consultation et de Médiation Familiale	Fondation Pro-Familia	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	Initiativ Liewensufank asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial, consultation thérapeutique
Haus 89	Liewens, Partner, Familljeberodung asbl	consultation thérapeutique
SOS Détresse	SOS Détresse Hellef iwwer Telefon asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
SOS Radicalisation	Centre contre la radicalisation – respect.lu	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial

Le budget global (frais de personnel et frais de fonctionnement) inscrit au budget de 2023 pour l'ensemble de ces services s'élève à 8.927.222 euros.

5.1. Erzéiongs a Familljeberodung

Le service « Erzéiongs-a Familljeberodung » offre des consultations pédagogiques, psychologiques et thérapeutiques aux familles vivant des situations difficiles ou qui sont confrontées à des défis importants en raison des étapes de développement au niveau des relations parents/enfants, de problèmes de couples et de questions relatives à la vie en famille en général.

Dans ce cadre, le service de consultation répond d'une part à sa mission préventive d'information et d'orientation, mais offre d'autre part un soutien et un accompagnement psychopédagogique concret ainsi que des consultations et des interventions thérapeutiques.

Erzéiongs-a Familljeberodung s'adresse aux familles, parents, couples, enfants, jeunes et aux institutions qui travaillent en contact de ces publics-cibles.

Le service « Erzéiongs- a Familljeberodung » offre des consultations individuelles et familiales, des consultations juridiques ainsi que des ateliers et activités familiaux.

Les consultations sont proposées au sein des sites de Luxembourg-Ville, Ettelbruck et Remich.

L'année 2023 en chiffres : 532 nouvelles demandes sont parvenues au service.

Dans le contexte de la consultation 927 personnes ont été accueillies et accompagnées, dont 632 adultes et 295 enfants et adolescents. Ces derniers ont été accompagnés pédagogiquement et psychologiquement, avec un total de 3482 heures de consultations. Sur la base d'une formation continue spécifique, une offre de groupe spécialisée a pu être proposée aux parents et à leurs enfants dans des situations de séparation et de divorce hautement conflictuelles.

En outre, 8 consultations juridiques ont été proposées dans le cadre de questions liées au contexte de la séparation/du divorce.

Dans le cadre de la formation des professionnels psychosociaux, 1 cours Marte Meo Practitioner a commencé en 2023, 1 cours pour Marte Meo Therapist/Colleague Trainer a été terminé et un autre s'est prolongé, pour un total de 19 participants.

84 jeunes ont été formés dans le cadre de 7 cours de formation de baby-sitters.

D'importantes activités de sensibilisation, campagnes et actions ont été proposées en coopération avec des partenaires, notamment dans le cadre de la semaine de la santé mentale, des journées des droits de l'enfant, du Welcome-Day, ...

La campagne de sensibilisation sur l'importance de jouer ensemble en famille lors de la "Journée mondiale du jeu" a pu avoir lieu avec les différents partenaires de longue date ainsi qu'avec de nouveaux partenaires et a été bien acceptée.

5.2. Aide aux Victimes de la Route

L'Association nationale des Victimes de la Route (AVR) défend les intérêts des personnes ayant subi un accident de la circulation ainsi que de leurs proches. L'équipe professionnelle offre de l'aide et du soutien à toute personne souffrante d'un traumatisme physique ou psychique, liée à la circulation, indépendamment qu'elle soit victime, proche de celle-ci, témoin, responsable ou non. L'association s'engage activement à responsabiliser et sensibiliser la population et soutenir les différentes instances compétentes dans ce sens.

L'année 2023 en chiffres :

Le service a ouvert 130 nouveaux dossiers pour des personnes ayant sollicité un ou plusieurs services offerts par l'AVR.

83 personnes ont eu un accompagnement social/administratif et 75 un suivi psychologique.

L'AVR a pu observer que des 130 nouvelles prises en charge 66 sont liées à un accident de voiture, 27 à des accidents de piétons, 13 à des accidents en motocyclette et 24 à d'autres moyens de transport ou ce dernier ne fut pas connu.

L'AVR a organisé 10 groupes de parole avec une moyenne de 12 participants par séance, 9 rencontres avec des associations et services professionnels et 8 ateliers « No Crash Workshop » destinés à sensibiliser la population.

5.3. Famillijencenter

L'A.s.b.l. « Consultation et Préparation Familiale », appelée « Familljen-Center », propose un échantillon d'activités ciblées qui regroupent les compétences des 4 agréments accordés par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (dans le cadre de la loi du 8 septembre 1998, dite ASFT) totalisant 5.129 heures prestées avec 1.500 participations en 2023.

5.3.1. Consultations

Service de consultation psychologique

- Agrément : Consultation thérapeutique :

570 clients ont été accueillis et accompagnés totalisant 3.738 heures de consultation thérapeutique (différents settings : thérapie individuelle, thérapie de couple, thérapie familiale).

- Agrément : Conseil socio-familial :

S'y ajoutent 204 heures de prise en charge psychologique (entretiens d'accueil et d'orientation) pour 341 personnes dans le cadre de la permanence téléphonique et 61 heures d'entretiens de guidance et de travail au réseau d'aides.

32 unités (16 h) d'informations juridiques ont été organisées pour 32 participants visant l'orientation juridique face à la séparation, le divorce ou autres questions dans le domaine du droit familial.

Service de médiation socio-familiale

- Agrément : Médiation socio-familiale

Au total 108 médiés avec un total de 480 heures prestées (séances de médiation, rapports, accords de médiation) ont été enregistrées en 2023. S’y ajoutent 38 entretiens préalables pour 54 participants.

Service accompagnement socio-éducatif

212 heures d’accompagnement de situations familiales précaires et de soutien socio-éducatif/sensibilisation pour 69 personnes furent comptabilisées.

De plus, 277 heures de rendez-vous au vestiaire (« Kleederstuff ») et livraisons « Banque alimentaire » pour 75 personnes ont été enregistrées.

5.3.2. Activités de groupe et prévention

Activités de groupe

- Agréments : Formation socio-éducatif et conseil socio-familial

a) Focus famille : 27 heures ont été prestées dans le cadre de 10 activités familiales ponctuelles avec 74 participations, visant à un approfondissement des compétences parentales et relationnelles.

b) Focus séparation et divorce : 12 soirées d’information pour des parents en séparation ou en divorce pour un total de 51 personnes et un total de 15 heures ont été organisées. Il y a eu réinstallation d’un atelier pour les enfants de parents vivant dans une situation de divorce ou de séparation (« Meine zwei Häuser/mes deux maisons ») - 4 unités pour 4 enfants.

c) Focus ressourcement personnel pour adultes, parents et couples : 21 activités visant la promotion de l’affirmation, l’estime de soi par rapport à la vie familiale et au réseau social, le soutien psychologique, la gestion du stress et les ressources psychiques avec 126 participations ont été réalisées en 2023 (p.e. « la prévention du burnout parental », « Däerf et mir gutt goen, wann et him/hier schlecht geet ? », Männergrupp « Ier mir de Plafong op de Kapp fällt »).

Prévention

- Agréments : Formation socio-éducatif et conseil socio-familial

a) Focus LGBTIQ+ : Conception, organisation et réalisation de 13 conférences/formations/tables-rondes/événements d’information et groupes de parole en coopération e.a. avec Intersex & Transgender Luxembourg A.s.b.l., Cigale A.s.b.l., l’IFEN et le Ministère de la Famille, de l’Intégration et à la Grande Région (p.ex. « Chirurgische Operationen in Luxemburg », « therapeutische und pädagogische Fachtage trans*/inter* », « Intergeschlechtlichkeit im Gesundheitssystem », « journée des droits de l’enfant », « International Family Equality Day », « Journée d’Etude dans le cadre du PAN LGBTIQ+ »).

b) Supervision de multiplicateurs : Offres de plusieurs groupes de supervision pour les professionnels du secteur psycho-social luxembourgeois (p.e. les médiateurs*trices de l’ALMA).

c) Formation de multiplicateurs, conférences pour le grand public & workshops interdisciplinaires : Conception, coorganisation et coréalisation de plusieurs workshops, activités conférences/formations,

p.ex. le « Festival des Migrations et de la Culture », « La Foire d'échange pour les acteurs de l'aide social » en Coopération avec le Ministère de la Famille, « La Journée des Droits de l'Enfant ». 4 activités ont eu lieu avec un volume de 86 heures de présence sur le terrain (sans compter la préparation)

d) Publications & médias : Publication de plusieurs articles (spécialisés) dans la presse écrite. Plusieurs interviews/conférences de presse sur différents thèmes spécifiques à la télévision, la radio ou la presse écrite.

5.4. Centre de Consultation et de Médiation Familiale

En 2023 un total de 1020 personnes se sont adressées au service afin de bénéficier d'une prise en charge psychologique, pour lesquelles 6965 interventions ont été prestées.

Les consultations s'adressent aux adultes, adolescents et enfants qui vivent diverses problématiques reflétant les nombreuses facettes de la réalité familiale :

- un conflit relationnel ou affectif ;
- des événements familiaux traumatisants ;
- des difficultés liées à une phase transitoire de la vie familiale ;
- une séparation/ un divorce.

L'offre de service comprend des consultations psychologiques et thérapeutiques, la médiation familiale et des groupes de parole pour enfants. Les consultations ont lieu à Dudelange et à Ettelbruck.

Les groupes de parole pour enfants se sont tenus à 5 reprises (25 séances) et les membres du service se sont investis dans la formation professionnelle de multiplicateurs socio-éducatifs (9 modules de formation).

Par ailleurs le service a contribué à des activités de sensibilisation du public autour des thèmes touchant la santé mentale et la famille :

- « Alles Familie – Familiendarstellungen in aktuellen Bilderbüchern“: exposition, ateliers pour classes scolaires et journée porte ouverte du 16 au 21 janvier 2023 (en collaboration avec Erwuessebildung) ;
- Journée de la famille, Matinée de la santé à Dudelange ;
- Ateliers lors de journées pédagogiques scolaires.

Finalement l'équipe du Centre de Consultation et de Médiation Familiale s'est engagée dans plusieurs formations continues en vue de développer la qualité des prestations. L'ensemble de l'équipe a participé à la formation « thérapie EMDR – niveau 1 » (Ludwig Cornil) ainsi qu'à la formation « Guerre de parents – blessures d'enfants » (Claude Seron).

5.5. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank

Initiativ Liewensufank est un centre de consultation, qui s'adresse aux futurs et jeunes parents et qui organise une multitude de cours pré- et postnataux, ainsi que des groupes parents-bébés et qui assure l'information et la consultation de la population cible.

Initiativ Liewensufank offre une consultance téléphonique gratuite et anonyme, la « Babyhotline », ainsi que des visites à domicile dans le cadre du service « Doula ». Les autres services proposés sont, le service « FabyPlus » qui assure, comme prestataire reconnu de l'ONE, le soutien, des femmes enceintes et/ou des familles, ayant à charge des enfants jusqu'à l'âge de 3 ans, par une assistance éducative et psychique, le service « Babyplus », en collaboration avec certaines communes, le service « Babywelcome », qui a pour mission d'accompagner des femmes enceintes ou accouchées, qui sont demanderesse de protection internationale ou qui ont le statut de réfugiées.

En outre, l'association organise des activités d'information en faveur de l'allaitement maternel, ainsi que des formations pour professionnels de la petite enfance et gère un dépôt de vêtements et d'articles de puériculture.

L'année 2023 en chiffres :

Offres	Fréquence	Participants
Membres	441 adhésions	138 adhésions individuelles 303 adhésions famille
Cours prénataux	26 cours ; 110 séances	90 femmes 48 hommes
Cours et groupes postnataux	135 cours ; 977 séances	913 enfants 865 femmes 146 hommes
Conférences	14 séances	106 femmes 41 hommes
Cours externes : - en association	167 séances dont 33 séances	18 enfants 80 femmes 16 hommes
- avec notre partenaire des Forums parentaux / Eltereforum	134 séances	61 enfants 158 femmes 69 hommes
Formations / stagiaires	Sur demande	1 stagiaire
Consultations par téléphone / mail	15 hrs /sem	BHL : 543 contacts
Consultations personnelles	Sur RV : 66 consultations	66 femmes 13 hommes
Consultations Doula	Sur RV : 284 interventions	284 femmes 73 hommes
Consultations allaitement	Sur RV : 59 consultations	59 femmes 12 hommes
Consultations portage	Sur RV : 72 consultations	72 femmes 18 hommes

Consultations BabyPLUS	Selon RV proposé / +/- 776 visites	+/- 223 familles
Consultations FabyPLUS (ONE)	2974 interventions directes et indirectes (les rapports pour les autorités compétentes inclus)	90 familles différentes 1091 déplacements (incluant un aller et un retour)
Consultations BabyWELCOME	A la demande	+/- 907 consultations sur place +/- 136 familles
« baby info », magazine pour parents	2x/an	Tirage : 4400 / an
Kleederstuff	Sur RV, sur demande	+/- 160 familles
Distribution de brochures gratuites	Sur demande	+/- 2409 exemplaires/papier env. 500 vues sur le site internet
Site Internet	01.01.23 – 31.12.23	User : 53.814 (+15,9%) Pages vues : 176.702 (+2,2%)
Facebook		3625 Follower (+7%), 46 consultations
Instagram		273 Follower (+146%)

5.6. Haus 89

L'activité principale du Centre de consultation « Haus 89 » est la consultation thérapeutique.

Avec son activité principale qui est la Consultation thérapeutique, le Centre de consultation « Haus 89 » s'adresse à des personnes en souffrance, voire en détresse psychique et/ou relationnelle.

De manière plus détaillée, le Centre de consultation « Haus 89 » s'adresse à toute personne en difficulté psychique

- avec elle-même: possibilités et limites personnelles, estime de soi, sexualité, ... ;
- avec autrui: famille, partenaire, enfants, collègues, supérieurs, amis, ... ;
- lors de situations de crise: séparation, divorce, deuil, chômage, maladie, retraite, solitude, violence ... ;

qui, à travers des entretiens psychologiques individuels, de couple ou de famille désire alléger sa souffrance psychique et/ou relationnelle.

Le Centre de consultation « Haus 89 » propose par ailleurs à intervalles irréguliers des groupes, conférences et séminaires.

Les groupes organisés par le Centre de consultation « Haus 89 » s'adressent également à des personnes en difficulté ou en souffrance psychique afin de les aider à renforcer leur équilibre psychique. Les groupes sont par ailleurs aussi ouverts à des personnes, qui sans nécessairement souffrir, désirent aboutir à un plus grand épanouissement personnel.

Les conférences et les séminaires proposés par le Centre de consultation « Haus 89 » ont pour but d'informer et de sensibiliser sur des thèmes du domaine de la santé psychique. Alors que les séminaires s'adressent plus particulièrement à des professionnels désireux d'élargir leur champ de savoir et donc leurs aptitudes professionnelles, les conférences s'adressent quant à elles au grand public. Elles s'adressent en effet à des personnes - professionnelles ou pas, en difficulté ou pas - qui, sur un thème précis, désirent, soit acquérir un savoir, soit l'approfondir.

L'année 2023 en chiffres : au total, 264 personnes - 105 hommes, 159 femmes - âgées de 14 à 80 ans ont été accueillies et suivies dans le cadre des consultations thérapeutiques (193 suivis thérapeutiques individuels, 27 suivis thérapeutiques de couple, 5 suivis thérapeutiques familiaux).

En tout, 3928 consultations thérapeutiques (3742 entretiens individuels, 172 entretiens de couple, 14 entretiens familiaux) équivalant à 4114 heures d'encadrement direct ont été proposées.

En fin de compte, 3237 consultations thérapeutiques (3108 entretiens individuels, 119 entretiens de couple, 10 entretiens familiaux) équivalant à 3366 heures d'encadrement direct ont été réalisées.

Au cours de l'année écoulée ni groupes, ni séminaires ou conférences n'ont été proposés.

Aucun nouveau projet n'a été mis en place.

5.7. SOS Détresse

SOS Détresse est un service d'écoute et d'aide au téléphone et en ligne, anonyme et confidentiel.

Le but est de proposer une aide facilement accessible et discrète à des personnes adultes en détresse ou en crise aigüe. L'écoute téléphonique est accessible 7/7 jours de 11 :00 à 23 :00 heures, les vendredis et samedis de 11 :00 à 3 :00 heures du matin.

Elle est assurée par 51 collaborateurs bénévoles, 8 nouveaux bénévoles sont en cours de formation.

L'écoute téléphonique en anglais est accessible chaque mercredi de 11 :00 à 23 :00 heures. Elle est assurée par 11 collaborateurs bénévoles, 12 nouveaux bénévoles sont en cours de formation pour l'écoute en anglais.

7 collaborateurs bénévoles assurent le service d'aide en ligne «SOS OnlineHelp».

L'année 2023 en chiffres :

- 3614 appels téléphoniques ont été réceptionnés ; parmi les nombreux thèmes évoqués lors des appels, les trois les plus fréquents furent :
 - des difficultés relationnelles et sociales (2119),
 - des problèmes et troubles psychiques (948)
 - ainsi que la solitude et l'isolement (514), ;
- 88 appels concernaient des personnes à pensées, voire en crise suicidaire ;
- 221 appels ont été transférés à des services spécialisés appropriés.

Le service « SOS OnlineHelp » a réceptionné 865 courriels, écrits par 248 usagers, dont 233 nouvelles inscriptions en 2023.

5.8. SOS Radicalisation

Respect.lu est un service proposé par l'association SOS Radicalisation ; la phase de préfiguration du service a commencé en janvier 2017 et le service a officiellement été lancé le 3 juillet 2017.

Le service propose une écoute et un accompagnement aux personnes qui sont confrontées, de quelque manière que ce soit, à des extrémismes et à des radicalisations violentes. En plus des consultations le service organise des formations ainsi que des activités de sensibilisation.

L'année 2023 en chiffres :

95 personnes ont contacté ou ont été en relation avec le service dont 21 dans le cadre du programme «Dialoguer au lieu de haïr». En 2023, le service a été confronté à une hausse de 41,8% du nombre de dossiers de consultation.

79 mises en réseaux ont été organisées.

En collaboration avec le service « Ensemble Quartiers Dudelange » et le service à l'égalité des chances de la Commune de Dudelange, le service a mis en place la deuxième édition du Mois du Respect dans la ville de Dudelange.

Une série-web de 5 courts métrages intitulée « The Inside of the Outsider » a été mise en distribution. En outre, la deuxième saison de « The Inside of the Outsider » est en cours de production.

23 journées de formations sur des sujets en relation avec la radicalisation ont été organisées pour 500 participants. Sept formations ont dû être annulées parce que les ressources nécessaires n'étaient plus disponibles en raison de l'augmentation du nombre de cas.

Le colloque annuel de deux jours a porté sur le sujet de « Dieu e(s)t radicalisation ?! » et environ 70 personnes ont participé.

5.9. Nouveau(x) agrément(s) accordé(s) en 2023

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles, un agrément pour l'exercice des activités de médiation socio-familiale a été délivré en 2023.

6. Evaluation du Revenu d'inclusion sociale (REVIS)

Le dispositif du Revenu d'Inclusion Sociale (REVIS) est entré en vigueur au Luxembourg le 1^{er} janvier 2019 en application de la loi du 28 juillet 2018. Lors du vote du projet de loi, la Chambre des Députés invitait le gouvernement par le biais d'une motion parlementaire à dresser une évaluation du nouveau dispositif REVIS au bout de trois ans.

En date du 21 juillet 2023, le ministre de la Famille et de l'Intégration, Max Hahn, a invité à une conférence de presse afin de présenter le rapport final sur l'évaluation du dispositif Revenu d'inclusion sociale (REVIS) en présence de représentants du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et de et l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

Le rapport peut être consulté via le site internet du ministère :

<https://mfsva.gouvernement.lu/fr/dossiers/faq/evaluation-revis.html>.

II. Handicap

1. Politique gouvernementale

1.1. Suivi et mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

Mise en œuvre du plan d'action handicap 2019-2024

La CRDPH définit les droits des personnes en situation de handicap et vise à combattre la discrimination, c'est-à-dire les obstacles et les conceptions qui empêchent les personnes handicapées de jouir de leurs droits. Avec la ratification de la CRDPH en 2011, le Luxembourg s'est engagé à appliquer les dispositions de la Convention progressivement.

Le [nouveau plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH 2019 – 2024](#), prévu dans l'accord de coalition 2018 – 2023 du gouvernement luxembourgeois, comprend 29 priorités, 55 objectifs et 97 actions concrètes que les ministères concernés se sont engagés à réaliser. Il fut approuvé le 21 décembre 2019 par le Conseil de gouvernement.

En 2022, une évaluation à mi-parcours de l'implémentation des mesures prévues au PAN 2019-2024 (bilan des actions au 30 juin 2022) a été réalisée par KPMG Luxembourg, évaluateur externe. Le ministère qui assume le rôle de coordinateur de la politique nationale en faveur des personnes handicapées et qui assure la coordination du PAN, a coordonné les travaux d'évaluation. KPMG a constaté que 27 actions des 57 actions à réaliser pour le 30 juin 2022 sont réalisées et 10 des 30 actions non-finalisées sont en cours de réalisation. KPMG a aussi constaté l'envergure très différente des actions, comprenant de simples actions de sensibilisation ainsi que des actions plus complexes et longues comme des réformes de la législation.

Le ministère, en concertation avec les membres des ministères concernés du Comité interministériel pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, a mis en œuvre les recommandations émises par KPMG pour la suite des travaux de mise en œuvre du PAN jusque fin 2024. D'une part, un Groupe de pilotage PAN (GroPil PAN) constitué de membres actuels du Comité interministériel et impliqués dans la réalisation des actions annoncées a été mis en place et s'est réuni les 28.02.2023, 25.04.2023, 20.06.2023, 26.09.2023 et 28.11.2023. En outre, afin de travailler plus efficacement, 8 groupes de travail par thème du PAN avec les agents déjà impliqués dans la réalisation concrète des actions ont été constitués et se sont réunis en fonction des actions et besoins. D'autre part, un Groupe de Suivi PAN (GroSuivi PAN) a été mis en place avec pour mission de suivre les progrès de la mise en œuvre des actions du PAN et de faire, le cas échéant, des suggestions au GroPil PAN. Il est constitué par des personnes en situation de handicap, par des personnes d'organisations de et pour personnes en situation de handicap et de représentants des 3 mécanismes de contrôle de la mise en œuvre de la CRDPH au Luxembourg. Le GroSuivi PAN s'est réuni les 21.03.2023, 27.06.2023 et 03.10.2023.

Etude ASP (Accompagnement socio-pédagogique)

En 2019, le ministère a commandité une étude auprès du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) sur l'accompagnement socio-pédagogique (forfait ASP), en vue de faire un bilan du

système ASP actuel et de proposer une approche commune d'évaluation du handicap selon le principe d'un « one stop shop ».

Il s'agira également de proposer un nouveau système de financement et d'encadrement favorisant l'autonomie des personnes handicapées (budget d'assistance personnelle) tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

En 2023, le LISER a continué l'organisation de groupes de travail portant sur le développement d'un modèle cadre, qui avaient déjà été lancés l'année précédente. Sur la base du travail collaboratif entre les différentes parties, l'idée était de parvenir à une compréhension commune de la manière à évaluer les besoins de support des personnes en situation de handicap. L'objectif des groupes de travail était de clarifier les principaux piliers d'un système évaluant les besoins individuels de soutien et de bâtir un consensus concernant le fonctionnement du système global. Les résumés des résultats de ces groupes de travail ont été présentés au ministère.

En outre, le LISER a mené des entretiens bilatéraux avec des représentants des ministères impliqués dans le projet afin d'examiner leur perspective et leurs besoins spécifiques concernant le « one stop shop » et le budget d'assistance personnelle.

De plus, le projet de recherche « semaine type ASP » a été réalisé par le LISER. Ce projet de recherche constitue la deuxième partie d'une analyse commencée en 2019 sur le modèle actuel du forfait ASP et vise à étudier plus en détail la mise en œuvre de cet accompagnement socio-pédagogique au sein des services d'hébergement. Il permet de collecter des données importantes servant de base pour la conception d'un nouveau système de financement et d'encadrement adapté en favorisant l'autonomie des personnes handicapées. Le rapport final sera présenté au ministère début 2024.

Campagne de sensibilisation « Heures silencieuses, je m'engage »

En date du 26 septembre 2023, le ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région Max Hahn et la Luxembourg Confederation ont présenté le concept et l'utilité des « heures silencieuses » lors d'une conférence de presse au Kirchberg Shopping Center.

Les « heures silencieuses » sont une initiative mise en œuvre par le Shopping Center Kirchberg géré par Nhood, l'hypermarché Auchan et les enseignes participantes, en partenariat avec la Fondation Autisme Luxembourg et IMS Luxembourg. Cette action inclusive vise à faciliter l'accès des personnes autistes au centre commercial et à rendre leur visite plus agréable en limitant le plus possible le nombre de stimuli. De manière générale, des créneaux horaires sont créés pour garantir un shopping plus détendu et un environnement plus calme. Pendant ces périodes, l'éclairage est réduit et la musique de fond est diminuée afin de créer une atmosphère plus calme. Cette initiative vise à répondre aux besoins des personnes autistes ou des personnes avec des troubles mentaux ou sensoriels et s'adresse également aux personnes qui apprécient tout simplement une atmosphère plus calme.

La Luxembourg Confederation vise à sensibiliser davantage sur l'initiative et à promouvoir le projet des « heures silencieuses » auprès de ses membres. Une brochure avec des bonnes pratiques et les règles pour une mise en place des « heures silencieuses » est en cours de réalisation.

Plateforme DRR

Dans le cadre d'action de Sendai, la plateforme nationale sur la réduction de risques de catastrophe a été lancée le 3 décembre 2020 sous la tutelle du Ministre de l'Intérieur. Celle-ci s'applique aux risques de catastrophe à petite ou à grande échelle, fréquentes ou rares, soudaines ou à évolution lente, causées par des aléas naturels ou par l'homme, ou à ceux liés aux aléas environnementaux, technologiques et biologiques. Elle vise à orienter la gestion multirisque des risques de catastrophe à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

La plateforme nationale sur la réduction de risques de catastrophe constitue ainsi un nouveau réseau durable qui vise à stimuler un échange régulier, mettre en commun les informations, ainsi que les données détenues par les différents départements ministériels, et à coordonner les initiatives prises dans les différents domaines de compétences pour garantir une gestion des risques interdisciplinaire, inclusive et anticipative. Elle est composée du point focal national, d'un comité interministériel, composé de représentants de tous les ministères, ainsi que de groupes de travail avec des experts. Les communes, le secteur privé, les instituts de recherche ainsi que la société civile seront impliqués dans les travaux de la plateforme.

Les personnes handicapées sont souvent touchées de manière spécifique par des situations d'urgence. En vue d'identifier et d'analyser ces vulnérabilités, de réduire autant que possible les conséquences en découlant, ainsi que d'assurer un accès inclusif aux informations relatives aux risques, un groupe de travail co-présidé par le ministère a été mis en place en 2021 au niveau de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe.

Différents projets sont en voie d'élaboration :

- Visualisation des adresses des institutions et de leurs services sur le site internet Geoportail.lu ;
- Création d'un accès spécifique au Geoportail.lu pour le CGDIS ;
- Elaboration d'une brochure avec un plan d'urgence en cas de crise.

Projet « Accessibilité des élections »

Voter est une activité qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer effectivement leurs droits politiques et d'influer, même indirectement, sur les décisions susceptibles de les concerner. Dans la pratique, toutefois, des obstacles subsistent limitant l'exercice effectif de leurs droits.

Comme le stipule l'article 29 de la CRDPH, l'État doit veiller à faciliter l'accès aux élections et ce, entre autres, par le biais de procédures accessibles à tous.

Par conséquent, le ministère a intégré le sujet concernant la participation à la vie politique dans son plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH 2019-2024 afin de mettre en œuvre les recommandations du comité des experts de la CRDPH.

Pour garantir les droits des personnes en situation de handicap, le gouvernement en collaboration avec différents partenaires fait en sorte que les procédures, équipements et matériels de vote sont appropriés, accessibles et faciles à comprendre et à utiliser :

- Brochure « Accessibilité des bureaux de vote »
Un des grands principes de la CRDPH est la participation et l'intégration pleine et effective à la société et plus particulièrement la participation égalitaire de tous aux élections. Il est donc impératif d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite aux bureaux de vote.

La brochure « Accessibilité des bureaux de vote », publiée par Info-Handicap en collaboration avec le Centre de compétence pour le langage facile « KLARO », s'adresse aux communes et les invite à prendre les mesures nécessaires afin que toutes les personnes puissent exercer leur droit de vote.

- Descriptif « Check Politik »

Le « Check Politik » est une série de livrets avec des contenus faciles à lire, publiée par la fondation Zentrum fir politesch Bildung et KLARO. Les contenus sont rédigés selon des règles spécifiques du langage facile, concernant notamment la longueur et la syntaxe des phrases, le choix des mots et la mise en page (plus d'informations sur klaro.lu).

L'objectif consiste à rendre les informations sur les sujets politiques et sociaux accessibles à un plus grand nombre de personnes et à les encourager ainsi à exercer le droit de vote. Les livrets s'adressent au grand public en général et aux personnes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou de lecture en particulier.

En vue des élections législatives du 8 octobre 2023, le numéro « Le Luxembourg élit son parlement » a été actualisé. Ce livret, publié avec la participation du ministère, propose des informations de base sur les élections parlementaires dans un langage simple.

Les livrets en allemand, français et anglais sont téléchargeables sur zpb.lu respectivement elections.public.lu sous l'onglet « Accessibilité ».

Il y a également l'option de commander des exemplaires imprimés en version allemande et française sur info@zpb.lu.

- Descriptif des instructions faciles à lire

En vue des élections législatives, le Zentrum fir politesch Bildung a conçu des instructions de vote faciles à lire en français et en allemand. Cette publication décrit les différentes possibilités pour remplir le bulletin de vote de manière valide. Les communes ont la possibilité de la distribuer aux citoyens, de la publier dans le bulletin communal ou sur leur site web. De plus, il est possible d'ajouter le logo des communes en bas de page.

- Convocation et instructions aux électeurs en « Leichte Sprache »

La lettre de convocation des électeurs et les instructions aux électeurs ont été éditées en « Leichte Sprache » (langage facile) par le Centre de compétence pour le langage facile KLARO de l'association APEMH.

- Site Internet

L'ensemble des informations relatives aux projets initiés dans le cadre des élections a été publié sous forme accessible sur le site Internet officiel des élections elections.public.lu.

- Soirée d'échange politiciens et électeurs

Des séances d'information fournissant des explications sur des points de programme des partis politiques ont été organisées pour que tout électeur puisse exercer correctement ses droits politiques. Ces séances se sont adressées aux personnes ayant des difficultés à comprendre les

programmes politiques. Des membres des partis politiques ont été invités à participer activement à ces séances. Les informations desdites séances ont été publiées sur info-handicap.lu.

- **Introduction du droit de vote pour les majeurs en tutelle**
Avec les modifications opérées dans la loi électorale par l'entrée en vigueur de la loi du 29 juin 2023, les majeurs placés sous tutelle ont dorénavant le droit de vote et peuvent dès lors participer le jour du scrutin. Afin d'éviter que cette nouvelle faculté ne tourne à leur désavantage lorsque la personne en question ne serait pas apte à exprimer son choix politique, les majeurs en tutelle sont excusés d'office et ne seront dès lors pas poursuivis en cas de non-exécution de leur droit de vote.
- **Extension des possibilités de faire appel à un guide le jour du scrutin**
L'article 79 de la loi électorale fut également modifié et permet désormais aux électeurs en tutelle ou présentant une incapacité visuelle, physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable de se faire accompagner le jour du scrutin dans l'isoloir par un guide.
- **Modèle de vote tactile**
En collaboration avec le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV), le gouvernement s'est chargé de mettre à disposition des électeurs présentant une incapacité visuelle un modèle de vote tactile le jour du scrutin. Ce modèle de vote tactile a été disponible dans chaque bureau de vote et pouvait également être commandé par l'électeur directement auprès du CDV pour être à disposition de l'électeur lorsqu'il a opté pour le vote par correspondance.
- **Déplacement vers le bureau de vote pour personnes handicapées à mobilité réduite**
Les usagers du service de transport spécifique Adapto, détenteurs d'une carte Adapto, ont eu la possibilité de se rendre au bureau de vote avec le service Adapto. Les trajets vers et depuis le bureau de vote n'ont pas été décomptés du quota des trajets annuels Adapto dont ils bénéficient.
- **Mise en page du bulletin de vote**
Pour la première fois, le bulletin de vote a reproduit les logos des partis politiques afin de le rendre plus lisible et plus facile à remplir pour les personnes ayant des déficiences sensorielles ou cognitives.
De surcroît, des adaptations ont été effectuées au niveau de l'apparence du bulletin de vote (p.ex. police de caractères adaptée, ajout de contrastes, etc) pour rendre le bulletin de vote accessible aux électeurs malvoyants.

Assistance à l'inclusion dans l'emploi

L'activité d'assistance à l'inclusion a pour but d'encadrer et de promouvoir l'inclusion des salariés handicapés et des salariés en reclassement externe sur le marché du travail ordinaire par un accompagnement adapté aux besoins des salariés. L'activité d'assistance peut être exercée à titre d'indépendant ou de salarié.

Afin d'être autorisé à exercer en tant qu'assistant à l'inclusion, il est nécessaire de disposer d'un agrément délivré par le ministère.

Au cours de l'année 2023, 4 agréments en tant qu'assistant à l'inclusion et 2 agréments en tant que service d'assistance à l'inclusion ont été délivrés par le ministère.

Loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs

La loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023. La loi repose sur le principe de la conception pour tous, appelé aussi « Design for All ». Ce principe consiste à concevoir des lieux pouvant être utilisés par tous.

En résumé, la loi prévoit :

- l'extension du champ d'application de la précédente loi de 2001 ;
- le contrôle a priori et a posteriori des exigences d'accessibilité attesté par des [certificats de conformité des plans et des travaux](#) ;
- la [formation des contrôleurs techniques en accessibilité](#) ;
- l'obtention d'un [agrément en tant que contrôleur technique en accessibilité](#) ;
- l'obtention d'un [agrément en tant que contrôleur technique en accessibilité comme responsable d'une entreprise du bâtiment](#) ;
- l'instauration d'un Conseil consultatif de l'accessibilité ;
- l'allocation d'[aides financières](#) ;
- l'octroi de [dérogations et de solutions d'effet équivalent](#) ;
- la possibilité de demander des [aménagement raisonnables](#) pour tout lieu ouvert au public ;
- l'instauration de sanctions pénales en cas de non-respect des exigences d'accessibilité.

À la différence de la loi de 2001, les exigences d'accessibilité ne se limitent pas seulement aux lieux ouverts au public relevant du domaine public mais s'appliquent aussi à tout lieu à usage collectif, public et privé.

Les exigences d'accessibilité s'appliquent désormais aux :

- nouvelles constructions de lieux ouverts au public, y compris les créations de lieux ouverts au public par voie de changement d'affectation ;
- lieux ouverts au public existants ou situés dans un cadre bâti existant ;
- nouvelles constructions de bâtiments d'habitations collectif, y compris les créations de bâtiments d'habitation collectifs par voie de changement d'affectation ;
- nouvelles constructions et transformations importantes des voies publiques.

Les lieux ouverts au public existants devront être accessibles à tous au plus tard le 1^{er} janvier 2032.

Au cours de l'année 2023, le ministère a organisé plusieurs réunions et journées de sensibilisation avec des acteurs concernés par la nouvelle loi tels que des architectes, des responsables de bureaux de contrôle ou des agents étatiques et communaux.

La formation complémentaire dans le domaine de l'accessibilité pour tous en vue de l'obtention de l'agrément en tant que contrôleur technique en accessibilité prévue par la loi a été élaborée ensemble avec Info-Handicap Luxembourg asbl et ADAPTH asbl.

En moyenne 2 sessions par mois étendues sur 3 jours ont eu lieu dans les locaux d'Info-Handicap Luxembourg. Au total 183 personnes ont obtenu un certificat au cours de l'année 2023. Des nouvelles sessions sont prévues pour l'année 2024.

Une liste des contrôleurs techniques et services de contrôle technique en accessibilité est disponible sur le site internet [accessibilite.lu](https://www.accessibilite.lu) dédié à l'accessibilité pour tous.

Le site internet dédié à l'accessibilité pour tous ainsi que les différentes démarches MyGuichet qui sont notamment nécessaires à la certification des bâtiments ont été créés en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE).

2. Politique internationale

2.1. Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

Le Luxembourg a signé et ratifié la CRDPH respectivement en 2007 et 2011. Dans ce cadre, le ministère a été désigné comme point de contact par rapport au comité des droits des personnes handicapées de l'ONU à Genève.

Le deuxième plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH a été approuvé en décembre 2019 par le Conseil de gouvernement. Ce plan d'action comporte 97 mesures concrètes que le Gouvernement s'engage à réaliser afin de mettre en œuvre les dispositions de la CRDPH, ceci dans des délais précis, fixés par les ministères concernés.

Le Conseil de gouvernement a approuvé en sa séance du 8 octobre 2021 la création d'un comité interministériel pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap auprès du ministère. Ce comité est placé sous l'autorité du ministre ayant la Politique pour personnes handicapées dans ses attributions et est constitué de représentants de 18 ministères différents, tous impliqués dans la mise en œuvre de la CRDPH et responsables pour les domaines qui relèvent de leur compétence.

Ce comité a notamment pour missions :

- de préparer les rapports et examens prévus aux articles 35 et 36 de la CRDPH, ainsi que toutes demandes d'information complémentaires relatives à l'application de la CRDPH formulées par le Comité des droits des personnes handicapées à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg ;
- d'assurer le suivi de l'implémentation du plan d'action « handicap » (PAN) et de participer à la rédaction de nouvelles priorités, objectifs et actions ;
- de préparer les évaluations des mesures, objectifs et actions prises, entre autres, dans le cadre de la mise en œuvre de la CRDPH et des plans d'action.

Dans le cadre de ces missions, le comité a participé activement à l'évaluation à mi-parcours du plan d'action 2019-2024 par KPMG. Les membres du comité directement impliqués dans la réalisation des actions du PAN, font partie du Groupe de pilotage PAN, en place depuis 2023. Tous les membres du comité sont invités aux réunions du Groupe de pilotage PAN et informés.

Une évaluation finale sera réalisée début 2025.

2.1.1. Visite de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à la santé

Entre le 17 et 26 avril 2023, le Luxembourg a reçu la visite de Madame Tlaleng Mofokeng, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mental possible. La visite s'est principalement concentrée sur l'accès aux soins de santé et les déterminants sous-jacents de la santé dans une perspective intersectionnelle, avec une attention particulière pour les groupes marginalisés de la population. Entre autres, a eu lieu une entrevue avec différents représentants des ministères, dont la division Personnes handicapées du ministère.

2.1.2. Examen périodique universel

Le Luxembourg a transmis en février 2023 le rapport national pour le 4e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) des Nations Unies et a présenté ledit rapport dans le cadre de l'Examen à Genève le 4 mai 2023. L'EPU consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des États membres de l'ONU dans le domaine des droits humains. Le Luxembourg, dont la division Personnes handicapées du ministère, a ainsi eu l'opportunité de présenter les mesures entreprises pour améliorer la situation des droits humains sur son territoire et remplir ses obligations en la matière. Lors de cet exercice, chaque État a eu la possibilité de formuler un certain nombre de recommandations au Luxembourg afin de continuer à améliorer la situation des droits humains dans le pays. Le Luxembourg a également eu la possibilité lors d'un dialogue interactif de livrer des éléments de réponse aux questions posées par les États dans leurs interventions.

2.1.3. Conférence des États parties à la CRDPH

Madame le ministre de la Famille et de l'Intégration a participé virtuellement au débat général de la seizième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 au 15 juin 2023 à New York. Après une brève présentation du Plan d'action national de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, Madame le ministre a eu l'opportunité de présenter la loi portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public.

Le discours a, en outre, porté sur la nouveauté de la révision de la Constitution luxembourgeoise abrogeant l'exclusion d'office du droit de vote et d'éligibilité des majeurs sous tutelle et sur les nombreuses mesures qui ont été mises en œuvre pour garantir la participation à la vie politique aux personnes en situation de handicap, telles que l'accessibilité du bulletin de vote et du bureau de vote.

2.1.4. Plateforme européenne des personnes handicapées (European Disability Platform)

La division Personnes handicapées représente le Luxembourg auprès de la Commission européenne, notamment au sein de la Plateforme européenne des personnes handicapées. Celle-ci est une initiative lancée en 2021 par la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) de la Commission européenne. Elle est composée de tous les États membres de l'Union européenne, de quatorze organisations de la société civile et d'institutions européennes.

L'objectif de la Plateforme est d'engager une discussion sur les développements politiques pertinents, de partager les expériences et les bonnes pratiques, et de prendre en compte la diversité des handicaps lors de la mise en œuvre de la Stratégie européenne relative aux droits des personnes handicapées. Le tout dans le but de permettre aux personnes handicapées de jouir pleinement de leurs droits, conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

En 2023, la division Personnes handicapées a participé à 4 réunions de la Plateforme. Les principaux thèmes abordés étaient la participation politique et la participation à la vie publique en vue des élections européennes de 2024, la santé mentale des personnes handicapées, la vie autonome et l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité, les initiatives phares de la Stratégie européenne relative aux droits des personnes handicapées (la carte européenne du handicap et la carte de stationnement pour personnes handicapées, le lancement du Centre Accessible EU, le paquet emploi).

2.1.5. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil instituant la carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées

Le 6 septembre 2023, la Commission a adopté une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil instituant la carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées.

La directive proposée vise à garantir l'égalité d'accès à des conditions spéciales et à un traitement préférentiel pour les personnes handicapées lorsqu'elles séjournent pendant une courte durée dans un autre État membre et, par conséquent, à faciliter la libre circulation des personnes handicapées. Elle introduit des modèles normalisés pour la carte européenne du handicap, comme preuve du handicap, ainsi que pour la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées, comme preuve du droit reconnu aux conditions et installations de stationnement réservées aux personnes handicapées. Il s'agit d'une initiative phare de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030, qui contribue à la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

La division Personnes handicapées du ministère est chargée de la négociation de la proposition de directive au sein du groupe de travail « Questions sociales » du Conseil de l'Union européenne. Pendant l'année 2023, la division a assisté à six réunions du groupe de travail.

Au cours des négociations ayant eu lieu pendant la présidence espagnole lors de la 2e moitié de 2023, la présidence a apporté des modifications au texte afin de répondre aux préoccupations exprimées par les délégations. Bon nombre des modifications introduites visaient à clarifier le champ d'application personnel et matériel de la directive et à tenir compte de la diversité et des particularités des différents systèmes nationaux en place dans les États membres.

Finalement, une orientation générale du texte a pu être adoptée lors du Conseil EPSCO du 27 novembre 2023.

2.1.6. European Accessibility Act (EAA)

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 17 avril 2019 la directive (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, dite la directive « European Accessibility Act » (EAA). L'objectif de la directive (UE) 2019/882 est d'harmoniser les exigences en matière d'accessibilité pour une liste définie de produits et de services, en éliminant les obstacles à l'achat et à la vente de certains produits et services clés au sein de l'Union européenne, et d'accroître l'offre de ces produits et services accessibles aux personnes handicapées et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, telles que les personnes âgées et les femmes enceintes.

Cette directive a été transposée par la loi modifiée du 8 mars 2023 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, laquelle entrera en vigueur le 28 juin 2025. À partir de cette date, les fournisseurs devront mettre à disposition sur le marché européen des produits et services respectant les exigences uniformes d'accessibilité, et ainsi contribuer à créer une société plus inclusive et permettre aux clients, notamment ceux en situation de handicap, mais également les personnes âgées, de vivre de manière autonome et garantir leur pleine participation dans la société.

Une nouvelle administration dénommée « Office de la surveillance de l'accessibilité des produits et services », en abrégé « OSAPS », a été créée au sein du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et chargée de vérifier le respect des exigences relatives à l'accessibilité de ces produits et services.

3. Conventions de collaboration

COSP-HR

Le projet fut initialisé en 2016 par l'ADEM, le Ministère du Travail et par le MIFA. Il a démarré le 01.01.2017 en tant que projet pilote sur le site de Lintgen pour une durée de deux ans (2017-2018) avec le soutien du Fond Social Européen. Suite aux conclusions, les ministères ont décidé de poursuivre ce projet en mode programme définitif. Le Ministère de la Santé s'est associé au projet dès la 2ème année.

Le projet se caractérise par une collaboration interministérielle étroite entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, le MIFA et le Ministère de la Santé, ainsi que par une collaboration avec l'ADEM, le RehaZenter et le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (Rehaklinik).

Ce projet débute avec une phase de sélection parmi des personnes ayant ou demandant le statut de salarié handicapé et/ou en reclassement externe étant inscrites à l'ADEM en tant que demandeurs d'emploi. Le COSP-HR vise à évaluer les capacités résiduelles des participants au projet et ainsi à faciliter l'orientation et/ou la réorientation professionnelle de la personne. Les évaluations concernent près de 240 demandeurs d'emploi ayant ou demandant le statut de salarié handicapé et/ou en reclassement externe pour les 12 mois du projet.

252 personnes ont participé à ce projet en 2023. Durant le parcours d'évaluation, 23 personnes ont cessé leur participation au projet avant le terme prévu, dont 22 personnes sur avis médical et 1 personne pour cause d'absence non justifiée. 91% des personnes ont participé jusqu'à la fin du parcours. 74 participants ont été orientés vers le premier marché du travail et 28 personnes vers le 2ème marché de travail à savoir vers une initiative sociale. 5 personnes ont effectué un stage de professionnalisation et 5 personnes ont effectué une expérience professionnelle de 4 semaines (stage EP) chez un patron. Le taux d'orientation vers le marché de travail correspond à 45 % par rapport au total de ceux qui ont complété le parcours COSP-HR. 4 personnes ont directement intégré le marché de travail à la fin du projet. Le taux d'orientation vers les ateliers protégés ou thérapeutique correspond à 22 %.

IMS – Inspiring More Sustainability

IMS (Inspiring More Sustainability) est depuis près de 15 ans, le réseau leader des entreprises luxembourgeoises engagées en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au Luxembourg.

L'association indépendante et apolitique, reconnue d'utilité publique, explore de nouvelles solutions et teste concrètement des alternatives durables, via des groupes de travail et des projets pilotes aux impacts positifs. À travers ses projets, IMS facilite les initiatives innovantes en mobilisant l'ensemble des acteurs privés, publics et associatifs.

Les projets d'IMS abordent les trois piliers du développement durable : People, Planet, Prosperity.

IMS Luxembourg est engagé sur la thématique de l'inclusion du handicap depuis bientôt 10 ans et sachant que le handicap reste le 2nd motif de discrimination le plus fréquent au Luxembourg, en 2022, parmi les dossiers traités par le Centre pour l'Égalité de Traitement (CET), IMS Luxembourg a continué de travailler sur ce sujet en 2023. Grâce à l'aide et aux financements du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et du Fond Social Européen, IMS Luxembourg a lancé en 2023 le projet pilote Handi-Perception.

Avec un groupe d'une quinzaine d'employeurs, le projet Handi-Perception a pour objectif de travailler la mesure de l'inclusion du handicap en entreprise en prenant en compte la perception des collaborateurs :

- Que pensent-ils ou elles des pratiques de leurs employeurs ?
- Se sentent-ils ou elles dans une entreprise inclusive ?
- Quelles actions réellement efficaces mettre en place pour améliorer l'inclusion du handicap en entreprise ?

IMS Luxembourg a animé 5 ateliers en intelligence collective avec les employeurs et un outil d'évaluation de la perception des collaborateurs est en cours de test. Le projet Handi-Perception continuera en 2024 et les conclusions seront disponibles à tous à l'issue du projet.

En plus, IMS Luxembourg s'est engagé sur l'inclusion des personnes neurodivergentes en collaborant avec le ministère, la Fondation Autisme Luxembourg et Confederation Luxembourg sur le déploiement national de la campagne des Heures Silencieuses. Avec l'aide des différents partenaires, IMS Luxembourg a développé l'identité visuelle de la campagne nationale et a travaillé sur une brochure explicative à destination des commerçants pour leur expliquer comment mettre en place ce concept.

4. Conseil supérieur des personnes handicapées

Les cinq réunions annuelles du CSPH ont toutes pu avoir lieu en présentiel dans les salles du ministère. Un contact permanent entre le ministère, les membres du bureau exécutif ainsi que les membres du CSPH a été assuré par son secrétariat, qui a effectué l'échange d'informations et de documents entre les membres.

Le projet de loi n° 8150 avait pour objectif principal de modifier la loi électorale modifiée du 18 février 2003 afin d'accorder le droit de vote aux majeurs placés sous tutelle. À cet effet, une demande d'avis a été soumise au CSPH par le ministère d'État. Dans son avis, le CSPH a proposé de modifier certains termes inappropriés ou obsolètes de l'ancienne loi, d'intégrer des moyens d'information en langage facile ainsi que les définitions des termes « droit de vote actif » et « droit de vote passif ».

De même, le projet de loi n° 8169 portant : 1° modification a) de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées ; b) de la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant organisation du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires ; c) de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ; d) de la loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire ; 2° abrogation de la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers a été soumis pour avis au CSPH.

Néanmoins, les membres du CSPH ont exprimé leur regret de ne pas avoir été sollicités plus tôt afin de soumettre un avis au projet de loi. En effet, les membres n'ont pas pu, faute de temps, proposer une version alternative du projet de loi. La participation d'un membre du CSPH à la plateforme nationale d'inclusion aurait également été souhaitée par les membres. Enfin, la mise à disposition du projet de loi au CSPH après que le Conseil d'Etat ait déjà rendu son avis a été considérée comme peu utile. Toutes les réclamations du CSPH ont été transmises au ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En outre, un avis sur le projet de loi n° 8016 portant modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ; 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, en vue de la transposition de la directive (UE) 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants et abrogeant la directive 2010/18/UE du Conseil a été rédigé par le CSPH et transmis à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Georges Engel. Dans son avis, le CSPH a largement contesté la forme peu flexible du congé d'aidant prévu par le projet de loi ainsi que sa durée limitée.

Le projet de loi n° 8133 relatif au mandat de protection future portant modification : 1° du Nouveau Code de procédure civile, et 2° de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire a été discuté en séance plénière du CSPH et avisé par Info-Handicap en concertation avec les membres du Centre pour l'égalité du traitement, de la Commission des Droits de l'Homme, du Service d'accompagnement tuteur et des associations Blëtz asbl, Daaf flux, Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung, gero, Nëmme mat eis ! asbl et Wäertvollt Liewen asbl afin de reformuler en priorité la terminologie obsolète et non adéquate des diverses déficiences.

La loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs stipule dans son article 11 l'institution d'un Conseil consultatif de l'accessibilité. Deux représentants du CSPH ont été nommés au sein du Conseil consultatif de l'accessibilité en tant que membre effectif et membre suppléant.

Par ailleurs, les sujets suivants furent abordés lors des assemblées du CSPH :

- Nouvelle réglementation concernant la fréquence et la prise en charge des séances de kinésithérapeutes en cas de pathologies lourdes par la CNS – Présentation de l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes (ALK)
- Quotas des salariés handicapés à Luxembourg tels que défini par l'article 562.3. du Code du travail - Présentation par le ministère du Travail

- Loi du 30 juin 2023 (précédemment projet de loi 8169) portant 1° modification
 - a) de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées ;
 - b) de la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant organisation du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires ;
 - c) de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;
 - d) de la loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire ;
- 2° abrogation de la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers – Présentation par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Nomination des nouveaux membres du CSPH 2023-2027
- Nomination de nouveaux membres du CSPH dans la Commission spéciale de réexamen en matière d'indemnités de chômage et de personnes handicapées (CSR) située auprès de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)
- Nomination de nouveaux membres du CSPH dans la Commission des aménagements raisonnables (CAR) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Exposé de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil instituant la carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées
- Groupe de travail Adapto/Mobibus
- Assurance dépendance
- Instauration d'un congé associatif pour les personnes engagées dans le bénévolat et/ou participant aux réunions ministérielles et administratives en lien avec le domaine social pendant les heures de travail
- Accord de coalition, assistance personnelle, groupe de travail LISER
- Campagne(s) de sensibilisation et évènements prévus en 2024

5. Interprétations en langue des signes

Un interprète en langue des signes allemande intervient, sans frais pour la personne malentendante ou sourde, dans les situations où une administration de l'État accueille une personne dans une réunion ou un entretien et où la personne en question a préalablement averti l'administration de ses besoins particuliers au niveau de l'interprétation.

En outre, lors de grandes conférences et séances d'informations organisées par un ministère ou une administration relevant de l'État, une interprétation en langue des signes est garantie si les personnes malentendantes ou sourdes manifestent leur besoin préalablement.

De plus, les débats politiques importants sont régulièrement interprétés en langue des signes.

Le ministère ne dispose pas d'interprète en langue des signes allemande et recourt aux interprètes en langue des signes allemande de l'association Solidarität mit Hörgeschädigten, du Centre de Logopédie ou bien souvent à des interprètes en langue des signes externes.

Tableau des rendez-vous pris en charge par le ministère au cours de l'année 2023

Domaine d'intervention	Nombre de rendez-vous Interprétés en 2023
Séance d'information/conférence publique	1
RDV auprès d'une administration de l'État	29
Formation d'une personne sourde	20
Conseil supérieur des personnes handicapées	5
TOTAL	55 (soit 243,5 heures)

6. Procédures d'agrément

La loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 23 avril 2004 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

Tableau des visites effectuées en 2023 au niveau des différentes activités

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Services d'assistance à domicile	25	14
Services d'hébergement	45	15
Services de formation	14	4
Services d'emploi ou atelier protégé	32	13
Services d'activités de jour	20	9
Services d'information, de consultation et de rencontre	36	27
TOTAL	172	82

7. Services conventionnés

Les services qui relèvent directement de la compétence du ministère sont gérés par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés.

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 14 conventions de type participation financière forfaitaire dans les domaines ci-après :

- Services d'hébergement,
- Services d'activités de jour.

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 28 conventions de type participation financière par la couverture du déficit dans les domaines ci-après :

- Services de formation,
- Services d'information, de consultation et de rencontre,
- Services d'assistance à domicile,
- Logements semi-autonomes.

Les ateliers protégés sont agréés par le MIFA, mais conventionnés par le Ministère du Travail.

7.1. Services d'hébergement

- Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- Participation financière forfaitaire

12 organismes gestionnaires ont signé en 2023 une convention avec le ministère pour un service d'hébergement :

N°	Organismes gestionnaires conventionnés	Activités agréées
1	APEMH - Hébergement et Services <i>Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Foyer Bétebuerger Haus - Cliärwer Villa - Foyer Déifferdenger Haus - Escher Wunneng - Foyer Fermette - Foyer de l'Amitié - Foyer Roude Fiels 1+2 - Foyer Senior 1+2 - Foyer de la Solidarité - Haus am Weier - Housener WG 1 - Housener WG 2 - Klierfer Haus - Foyer Nidderkuerer Haus - Uewerkuerer Haus 1+2 - Wuelesser Haus 1+2 - Haus beim Bësch
2	Foyer Bamerdall Diekirch asbl <i>Handicap mental léger à moyen</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Foyer Bamerdall
3	Autisme Luxembourg asbl <i>Troubles envahissants du développement (TED)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme (CIRPA) - Service d'hébergement Boxhorn
4	CHNP - De Park <i>Handicap mental léger à sévère / troubles du comportement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - De Park - Villa Sonneblumm, Kléiblat, Kiischtebléi, Rousegaart, Schlüsselblumm - Foyer Atert
5	Coopérations <i>Handicap mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Weeltzer Haus
6	Fondation Autisme Luxembourg <i>Troubles du spectre autistique (TSA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Foyer à Munshausen - Foyer à Rambrouch
7	Fondation Kräizbiërg <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Foyer Brill - Foyer Lankhelzerweiher

		<ul style="list-style-type: none"> – Foyer Pietert – Foyer La Cerisaie – Domaine Schoumansbongert
8	Foyer Eisleker Heem <i>Handicap mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Foyer Eisleker Heem
9	Ligue HMC <i>Handicap mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Millebaacher Haus – Baastenduerfer Haus – Ettelbrécker Haus
10	Op der Schock <i>Handicap mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Foyer à Mertzig
11	Tricentenaire <i>Handicap physique et mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Foyer Emile Künsch – Pavillon Heisdorf – Résidence Nico Kremer – Résidence « A Pultz » – Walferschlass
12	Yolande <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Centre pour Personnes Handicapées – « Am Klouschter » – Foyer « Op de Wolleken » – Institut St. Joseph I – Institut St. Joseph II – Haus Um Bowéngsbiërg

Tableau 1 : Les services d'hébergement - situation au 31/12/2023

Organisme gestion-naire	Type de handicap	Classe d'âge	Total des lits		Total des lits conventionnés		Lits occupés au 31/12/2023		Population				Journées de présences 2023	
			fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	♀		♂		fixes	temporaires
									fixes	temporaires	fixes	temporaires		
APEMH	mental	tous âges	199	23	199	23	198	4	94	3	104	1	72988	863
Autisme Luxembourg	TED	29-59	16	1	16	0	16	1	9	0	7	0	5413	86
CHNP	psychique léger-sévère, troub. de comport.	18<	134	0	134	0	129	0	55	0	74	0	44835	0
Coopérations	mental	18-99	9	0	8	1	9	0	4	0	5	0	2687	0
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	tous âges	39	7	39	7	39	9	11	1	28	8	13152	176
Fondation Kräizbiereg	physique, poly-handicap	tous âges	118	0	78	0	116	0	32	0	44	0	38931	0
Foyer Bamerdall Diekirch	mental léger, moyen	28-73	10	0	10	0	10	0	3	0	7	0	3145	0
Foyer Eisleker Heem	mental	18+	18	2	18	2	17	2	7	2	10	0	6472	63
Ligue HMC	mental	<18	26	3	26	3	27	1	15	0	12	1	9460	47
Op der Schock	mental	25-64	23	2	23	2	21	2	13	1	8	7	6708	55
Tri-centenaire	physique, mental	1-55	90	8	90	8	90	8	43	3	49	3	30740	649
Yolande	mental, poly-handicap	tous âges	188	4	188	4	185	1	94	1	92	0	64502	227
SOUS-TOTAL			870	50	829	50	857	28	380	11	440	20	299031	2165
TOTAL			920		879		885		391		460		301196	

Tableau 2 : L'âge des usagers dans les services d'hébergement - situation au 31/12/2023																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	1	13	9	17	19	7	13	21	23	26	30	6	7	4	2	198
Foyer Bamerdall Diekirch	0	0	0	1	1	1	1	0	0	4	0	1	1	0	0	0	10
Autisme Luxembourg	0	0	0	0	7	2	0	2	1	3	1	0	0	0	0	0	16
CHNP	3	3	12	14	5	12	7	8	16	20	8	12	4	5	0	0	129
Coopérations	0	0	1	0	2	0	0	2	1	3	0	0	0	0	0	0	9
Fondation Autisme Luxembourg	1	1	1	10	4	8	2	2	3	2	0	3	0	2	0	0	39
Fondation Kräizberg	0	0	5	4	8	7	10	15	14	17	18	11	2	5	0	0	116
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	1	2	1	2	2	2	1	3	2	0	0	0	17
Ligue HMC	0	0	0	0	4	1	0	1	6	4	3	5	2	2	0	0	28
Op der Schock	0	0	0	3	3	4	4	2	1	2	0	2	0	0	0	0	21
Tricentenaire	4	5	8	6	6	9	11	5	10	13	5	9	3	2	2	0	98
Yolande	1	10	10	24	12	16	9	11	15	16	24	11	15	3	8	0	185
TOTAL	9	20	50	72	70	81	52	63	90	109	86	87	35	26	14	2	866

APEMH

Les structures de logement de l’APEMH accueillent des résidents qui présentent un handicap intellectuel avec ou sans troubles psychiques associés et/ou un polyhandicap. Ils sont adolescents, adultes ou personnes âgées. Le degré de leur handicap et de leurs besoins en accompagnement varie fortement.

L’APEMH propose une palette d’offres de logements adaptables évolutive avec un encadrement permanent dont l’intensité est adaptée aux besoins individuels de chaque résident.

Au 31 décembre 2023, l’APEMH - Hébergement et Services dispose de 23 groupes de vie à encadrement permanent. Au cours de l’année 2023, il y a eu 7 admissions.

Au 31 décembre 2023, l’APEMH accueille dans ses structures d’hébergement, au total, 197 résidents fixes.

Autisme Luxembourg

En 2023, le service d’hébergement d’Autisme Luxembourg a.s.b.l. accueille au total 16 personnes, dont 5 au Foyer Hollerich et 11 au Foyer Boxhorn.

Tous les résidents du Foyer Hollerich travaillent à Beckerich dans les ateliers protégés de l’association Autisme Luxembourg.

4 résidents de Boxhorn travaillent dans les ateliers à Beckerich. Le thème du 3e âge et du vieillissement devient de plus en plus actuel à Boxhorn.

Un plan d’accompagnement socio-pédagogique (PASP) est établi individuellement en concertation avec le résident et en tenant compte de ses compétences, attentes et besoins. La famille est étroitement associée, dans la mesure du possible, à l’élaboration du PASP.

En plus de l’élaboration d’un plan d’accompagnement socio-pédagogique, l’équipe professionnelle évalue les possibilités de chacun, définit les objectifs globaux et spécifiques, réévalue régulièrement la situation pour prendre en compte les progrès accomplis pour réajuster des actions en cours ou définir de nouveaux objectifs.

CHNP – De Park

Le CHNP De Park est spécialisé dans l'accompagnement, l'encadrement, les soins et le soutien d'adolescents et d'adultes en situation de handicap mental ou psychique avec troubles du comportement ou troubles d'adaptation.

Au cours de l'année 2023, un projet pour les jeunes ainsi que le projet du Foyer Atert s'est poursuivi et une grande partie des lits ont été occupés par de nouvelles admissions.

En outre, le CHNP De Park a réorganisé le projet des jeunes en 2 catégories d'âge à savoir :

- Villa Schlësselblumm (8 lits) : jeunes adolescents âgés de 12 à 17 ans
- Villa Rousegaart (10 lits) : jeunes adultes âgés de 18 à 27 ans

Cette réorganisation a permis de créer un lieu de vie adéquat pour les jeunes et d'offrir un encadrement plus efficace. La réorganisation aura probablement lieu en 2024 après divers travaux déjà lancés en 2023 garantissant la sécurité dans le bâtiment « Villa Schlësselblumm ».

En juillet 2023, les portes ouvertes du De Park ont eu lieu avec différents stands de nourritures et de boissons. Les offres et activités du De Park ont été présentées et les visiteurs externes ont obtenu réponses à leurs questions. Lors des portes ouvertes du De Park, des visites guidées ont également été organisées.

Au cours de l'année 2023, l'intégration du nouveau système de qualité ISO 9001:2015 a été progressivement mise en œuvre au sein du De Park. La norme ISO 9001:2015 sera appliquée au De Park pour les structures d'hébergement et les structures de jour (processus clés : hébergement, encadrement et activités de jour).

Au 31 décembre 2023, un total de 129 personnes vit au De Park, dont 55 femmes et 74 hommes.

COOPERATIONS

Le « Weeltzer Haus » de l'association COOPERATIONS a été créé pour donner la possibilité à maximum 9 personnes en situation de handicap léger, de vivre au sein d'un foyer adapté à leur situation. Les éducateurs/trices accompagnent les résidents dans leur quotidien, afin de leur permettre une vie aussi autonome que possible. L'équipe éducative met en place un plan pédagogique individualisé pour promouvoir leurs compétences.

Une chambre temporaire permet à des personnes en situation de handicap, qui vivent encore chez leurs parents, de passer quelques jours au « Weeltzer Haus ». L'idée est de leur permettre de faire des expériences dans une cohabitation similaire à une vie en famille. Cette chambre peut également accueillir en urgence une personne en situation de handicap, qui doit quitter son lieu de vie habituel.

Pour l'instant, le Foyer a atteint le maximum de sa capacité d'accueil de 9 personnes et ne propose actuellement plus de chambre temporaire.

La majorité des résidents travaillent dans les ateliers protégés de l'association COOPERATIONS à Wiltz.

Fondation Autisme Luxembourg

Le service d'hébergement de la Fondation Autisme Luxembourg (FAL) accueille des personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Il leur assure une vie digne et de qualité dans un cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère.

Ce service a été créé en 2002 pour 6 résidents et n'a cessé de se développer. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la FAL accueille 19 personnes en hébergement à Munshausen. Ces personnes fréquentent également le Service d'Activités de Jour de la FAL.

En avril 2017, la FAL a ouvert le 1^{er} de ses 3 foyers au Centre Gilbert Huyberechts situé à Rambrouch. Ce premier foyer, de plain-pied, est spécialement conçu pour l'accueil de personnes avec TSA vieillissantes ou à mobilité réduite.

Les deux autres foyers ont ouvert leurs portes en 2018 puis 2020. Ce sont donc 20 personnes avec des TSA qui sont accueillies en hébergement à Rambrouch.

Trois des usagers fréquentent encore un établissement scolaire. Tous les autres participent à des activités de jour dans des locaux distincts sur le site de Rambrouch.

A côté de l'hébergement de longue durée, la FAL dispose également de 7 lits de répit destinés à des séjours de courte durée et répartis sur les sites de Munshausen et Rambrouch.

Au total 39 résidents permanents ont profité du service hébergement de la FAL en 2023 et 9 personnes différentes ont bénéficié de 176 nuitées en lit de répit.

Fondation Kräizbiereg

La Fondation Kräizbiereg possède plusieurs foyers d'hébergement :

- Foyer Brill à Dudelange : foyer d'hébergement pour jeunes adultes et salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 13 personnes.
- Foyer Lankhëlzerweiher à Esch/Alzette : foyer d'hébergement pour salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 9 personnes. Concernant le projet de rénovation du foyer Lankhëlzerweiher, l'avant-projet sommaire est en cours.
- Foyer Pietert à Grevenmacher : foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées. Il peut accueillir jusqu'à 18 personnes.
- Foyer La Cerisaie à Dalheim : foyer proposant des logements pour 25 personnes. Pour des raisons de sécurité, le dernier étage du foyer n'a pas pu être occupé et de ce fait, uniquement 22 usagers résidaient au foyer durant l'année 2023. En ce qui concerne le projet de construction d'un nouveau foyer à Dalheim sur le terrain adjacent de l'actuel foyer, un concept actualisé a été transmis à l'Administration des Bâtiments Publics par le biais du ministère.
- Le Domaine Schoumansbongert : foyer proposant un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes. Le Domaine Schoumansbongert dispose notamment de 8 places destinées aux personnes nécessitant, en raison de l'évolution de leur handicap, une assistance respiratoire. Pendant l'année 2023, le ministère ayant marqué son accord pour l'extension du Domaine Schoumansbongert avec 24 nouvelles places et 2 chambres de dépannage, l'avant-projet sommaire a été validé et l'avant-projet détaillé est en cours.

Foyer Bamerdall Diekirch

L'association gère le Foyer Bamerdall (FB), un service d'hébergement pour personnes ayant un handicap mental. La structure comprend un Foyer proprement dit (10 lits) et un service « suivi social » (7 places).

Le FB encadre des personnes majeures masculines et féminines, ayant un handicap mental léger à moyen. L'objectif est d'apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun.

Au cours de l'année 2023, le FB a pris en charge, au niveau « Foyer », 10 personnes, dont 3 femmes et 7 hommes (29 à 74 ans), et, au niveau « suivi social », 1 femme et 6 hommes (32 à 62 ans) ont été pris en charge. Pendant l'année 2023, une personne a été admise. Il n'y a eu aucun départ.

Parmi les 10 personnes qui résident au Foyer Bamerdall (31 décembre 2023), 6 travaillent dans des ateliers protégés, toutes ayant le statut de salarié handicapé. Deux personnes fréquentent des Centres de jour spécialisés, une fréquente un Foyer de jour pour personnes âgées. Tous les clients des structures de l'FBD ont un haut degré d'autonomie physique.

Foyer Eisleeker Heem

Le Foyer Eisleeker Heem propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio-pédagogique de jour et de nuit à des personnes adultes présentant un handicap mental léger à moyen. L'encadrement est assuré 24h/24.

Le Foyer est complet en fin 2023 avec 18 pensionnaires. Ils sont répartis en deux groupes :

- le groupe « An der Sang » avec 8 personnes
- le groupe « op der Tomm » avec 10 personnes

Le Foyer dispose également de 2 lits temporaires pour un placement en situation d'urgence ou une expérience en dehors du cadre familial ou encore pour permettre aux parents d'avoir un temps de répit.

Des encadrants sont également présents pour offrir un accompagnement dans la vie quotidienne, proposer une écoute active et organiser des activités, tout en préservant ou améliorant l'autonomie de chacun autant que possible. Les soins d'hygiène corporelle prennent à ce jour beaucoup plus de temps en raison du vieillissement des usagers.

Certains pensionnaires fréquentent des ateliers protégés en journée alors que d'autres sont intégrés au service d'activités de jour de l'institution.

En 2023, les activités étaient nombreuses par exemple :

- musique ;
- ferme pédagogique ;
- jeux de quilles ;
- restaurants ;
- cinéma ;
- fabrication de terrarium ;
- jardin collectif ;
- airtramp ;
- piscine ;
- etc.

Une collaboration a également débuté avec le Club Haus « op der Heed » ainsi qu'avec la maison relais de Winckrange. Leur travail est axé sur la « Unterstützte Kommunikation » (communication assistée) ainsi que sur le travail cognitif et l'accompagnement palliatif.

Ligue HMC

Actuellement, la Ligue HMC gère 3 services d'hébergement :

- Millebaacher Haus,
- Baastenduerfer Haus,
- Ettelbrécker Haus.

Les 3 maisons disposent de 26 places fixes et de 3 chambres temporaires.

Vu le nombre croissant des résidents en retraite, la Ligue HMC a créé pour ces personnes le service « Dagestreff » à Burden. Il est actuellement ouvert 4 jours par semaine. Fin décembre 2023, le Dagestreff a déménagé de Burden à Wiltz.

Op der Schock

Depuis 2023, 3 à 4 résidents sont présents en journée dans un des groupes de vie (1 résidente en retraite et 1 résidente ne fréquente plus le service d'activités du jour, car les 2 milieux de vie sont difficiles à gérer pour elle et 2 résidents sont en reclassement professionnel à mi-temps). De ce fait, l'association a mis en place un encadrement structuré en journée.

Une grande importance a été accordée aux formations internes et supervision des équipes afin de soutenir le travail biographique, déceler les ressources, les besoins et les compétences individuelles des résidents et d'adapter les plans d'accompagnement individualisés davantage aux résidents respectifs.

L'évaluation des résidents suivant leur évolution socio-émotionnelle a été intégré dans les différents plans de prise en charge, ainsi que divers outils visant à soutenir les résidents dans leur autodétermination.

La collaboration entre les résidents, leurs parents et les membres de l'équipe encadrante a été intensifiée et le nombre d'entretiens d'évaluation a augmenté.

Dans l'objectif d'intensifier l'encadrement individualisé des résidents, des journées « référent » ont été introduites.

Tricentenaire

L'association Tricentenaire reconnue d'utilité publique offre actuellement les services suivants :

- Le Réseau Tricentenaire « Hëllef Handicap » (370 usagers : 249 TRI + 121 FAL) est un réseau national d'aide et de soins spécialisé dans le domaine du handicap,
- Le Foyer d'Aide aux Familles Emile Künsch à Walferdange offre, au niveau national, des courts et moyens séjours planifiés ou en urgence. Il a une capacité d'accueil de 22 personnes,
- Le Pavillon de Heisdorf est une résidence qui accueille 16 résidents adultes en situation de handicap physique,
- La Résidence Nico Kremer à Heisdorf est un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite. Il accueille 38 personnes adultes en situation de handicap physique,
- La Résidence A Pultz à Prettingen-Lintgen accueille 12 personnes adultes en situation de handicap intellectuel,
- La Résidence Walferschlass à Walferdange accueille 10 résidents en situation de handicap physique.

Yolande

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial :

- L'Institut St. Joseph à Betzdorf offre un lieu de vie pour 114 personnes. Ces personnes vivent dans 14 groupes (dont un à caractère semi-autonome). En outre, 2 lits sont réservés pour l'accueil temporaire,
- Le Foyer « Op de Wolleken » à Niederanven offre un lieu de vie à 9 personnes, dont 1 lit semi-autonome,
- Le Foyer « Haus Um Bowéngsbiërg » à Roodt/Syre offre un lieu de vie à 8 personnes,
- Le Haus Am Klouschter à Mondorf-les-Bains accueille 64 personnes au sein de 8 groupes d'hébergement. Par ailleurs, il dispose de 2 lits pour un accueil temporaire.

Dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation de handicap mental avec troubles du comportement graves, le projet dénommé « Betzder Haus » (ou « projet HPI ») est toujours en phase de planification. Il est prévu que les travaux infrastructurels soient terminés en octobre 2026.

7.2. Services d'activités de jour

- Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- Participation financière forfaitaire

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées. Ils ont également une importante mission d'assistance et d'aide ponctuelle pour les familles concernées.

12 organismes gestionnaires ont signé en 2023 une convention avec le ministère pour un service d'activités de jour :

N°	Organismes gestionnaires conventionnés	Activités agréées
1	Alive plus <i>Handicap physique et mental</i>	Centre de jour F.A.M.I.L.
2	APEMH - Hébergement et Services <i>Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Service régional thérapeutique « Centre Nossbiert » – Centre de jour Sonnenhaus – Centre de jour Mondorf
3	Autisme Luxembourg <i>Troubles envahissants du développement (TED)</i>	Centre de jour à Sandweiler
4	CHNP - De Park <i>Handicap mental léger à sévère / troubles du comportement</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Centres de jour - Sonneblumm, Treff, Gënzebléi – Centre de jour - Villa Karblumm
5	Fondation Autisme Luxembourg <i>Troubles du spectre autistique (TSA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Centre de jour à Munshausen – Centre de jour à Rambrouch – Centre de jour à Dudelange
6	Fondation Kräizbiert <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Centre de jour Kräizbiert
7	Fondation Sclérose en Plaques <i>Sclérose en plaques et similaire</i>	Day Center « Um Bill »
8	Foyer Eisleker Heem <i>Handicap mental</i>	Service d'activités de jour « Um Juck »
9	Ligue HMC <i>Handicap mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Dagestreff à Wiltz – Service d'activités de jour à Capellen
10	Op der Schock	Service d'activités de jour à Kuborn

	<i>Handicap mental</i>	
11	Tricentenaire <i>Handicap physique et mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Service d’activités de jour - Foyer Emile Künsch – Centre Jean Heinisch
12	Yolande <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Institut St Joseph Betzdorf – Service d’activités de jour « Am Klouschter »

Tableau 1 : Les services d'activités de jour - situation au 31/12/2023														
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Classe d'âge	Journées d'ouverture 2023	Chaises conventionnées	Chaises existantes		Chaises occupées au 31/12/2023		Population				Journées de présences 2023	
					ext.	int.	ext.	int.	♀		♂		ext.	int.
									ext.	int.	ext.	int.		
ALIVE plus	physique, mental	0-20	302	25	0	25	0	25	0	13	0	33	0	4302
APEMH	mental	16<	242	78	78	20	48	20	31	9	30	11	12464	3990
Autisme Luxembourg	TED	21-34	236	9	8	0	8	0	4	0	4	0	1332	0
CHNP	lég.-sév./troub. de comport.	18<	244	10	9	68	9	61	2	21	7	40	1811	12525
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	16-99>>	250	33	14	0	21	0	3	0	18	0	2123	0
Fondation Kräizbiereg	poly-handicap	20-62	240	23	9	14	11	14	3	4	9	9	1775	2015
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	18<	194	16	15	1	14	1	26	2	9	1	2001	27
Foyer Eisleker Heem	mental	18+	245	7	7	10	4	11	3	5	1	6	881	2677
Ligue HMC	mental	<55	231	20	21	12	15	14	8	6	7	7	2535	1798
Op der Schock	mental	24-45	245	15	9	6	9	6	6	3	4	3	1673	0
Tri-centenaire	physique, mental	1-55	354	62	53	9	44	6	28	19	8	5	7054	1240
Yolande	mental, poly-handicap	tous âges	247	32	25	31	24	32	10	91	16	85	4856	5202
SOUS-TOTAL				/	248	196	207	190	124	173	113	200	38503	33776
TOTAL				330	444		397		297		313		72279	

Tableau 2 : L'âge des usagers dans les services d'activités de jour - situation au 31/12/2023 (chaises externes)																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
ALIVE plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APEMH	0	0	19	19	8	7	5	2	0	1	0	0	0	0	0	0	61
Autisme Luxembourg	0	0	4	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
CHNP	0	0	1	3	0	2	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	9
Fondation Autisme Luxembourg	1	9	2	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Fondation Kräizbiereg	0	0	0	3	1	4	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	12
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	2	0	2	0	5	3	11	3	4	2	2	1	35
Foyer Eisleker Heem	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Ligue HMC	0	0	3	3	1	1	3	2	1	0	0	1	0	0	0	0	15
Op der Schock	0	0	1	4	3	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	10
Tricentenaire	8	7	11	9	5	5	2	1	2	2	2	2	1	1	0	1	59
Yolande	0	0	7	9	2	5	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	26
TOTAL	9	16	49	62	23	25	16	7	9	8	14	9	6	3	2	2	260

Tableau 3 : L'âge des usagers dans les services d'activités de jour - situation au 31/12/2023 (chaises internes)																	
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
ALIVE plus	12	32	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46
APEMH	0	0	2	2	5	6	0	1	3	1	0	0	0	0	0	0	20
Autisme Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHNP	0	1	6	9	4	7	2	5	5	12	2	3	2	3	0	0	61
Fondation Autisme Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fondation Kräizbiert	0	0	2	2	2	2	0	0	0	3	0	2	0	0	0	0	13
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	4	2	0	0	0	11
Ligue HMC	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	4	2	2	0	0	14
Op der Schock	0	0	1	0	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Tricentenaire	0	1	0	2	1	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	8
Yolande	1	10	10	21	10	15	9	10	14	16	24	10	15	3	8	0	176
TOTAL	13	44	22	38	25	35	12	18	25	34	31	23	22	8	8	0	358

Alive plus

Le foyer FAMIL (Foyer d'Activités de jour Multidimensionnel d'Inclusion au Luxembourg) est un foyer de jour pour enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans qui présentent des besoins spécifiques et/ou des troubles du comportement. Il est situé sur la commune d'Esch-sur-Alzette. Le foyer fait partie de l'association Alive Plus.

Il est adapté aux différents types de besoins des enfants et tient compte des spécificités liées à l'âge, à la langue et à la culture, ce qui est un atout indéniable pour la région.

L'association propose aux enfants un accueil périscolaire jalonné de soutien, d'un accompagnement adapté à leurs différents besoins et d'activités diverses, toujours orientées dans un souci d'inclusion.

Elle bénéficie d'un agrément de 25 places.

Alive plus met en place divers partenariats afin de diversifier les liens des enfants avec l'extérieur et est notamment en contact avec une maison relais, une maison de jeunes, un Foyer de jour pour personnes âgées, une asbl proposant des ateliers protégés, etc.

L'association s'attache à entretenir un lien régulier avec les acteurs présents autour des enfants, comme les écoles, les différents professionnels du secteur du travail social, les thérapeutes mais également avec les parents afin de garantir une cohésion et une uniformité dans l'accompagnement proposé.

Le projet d'un nouveau foyer sort de terre au cœur du quartier Belval. L'association devrait avoir accès à ses nouveaux locaux mi-2024. Tout a été pensé pour ce nouveau foyer de sorte à tout adapter au maximum et à favoriser les choix et le bien-être individuel des enfants tout en leur proposant un accueil en collectivité.

APEMH

Les structures d'accueil de jour de l'APEMH s'adressent à des jeunes ou des adultes en situation de handicap mental avec ou sans handicap physique associé. Il s'agit de personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire et qui ne peuvent pas suivre le rythme de travail soutenu dans les ateliers inclusifs.

Ces structures proposent différentes activités :

- occupationnelles comme le jardinage ou la cuisine ;
- créatives comme la peinture ou céramique ;
- thérapeutiques comme la relaxation, la musique, la stimulation basale, la kinésithérapie ou l'ergothérapie ;
- sportives comme le basket, le tennis ou le sport pour tous ;
- de loisirs comme des excursions ou des courses.

Les activités inclusives sont spécialement mises en avant, en collaboration avec des acteurs clés du domaine de la jeunesse tels que les maisons relais et les maisons des jeunes. En collaboration avec le Parc Galgebierg ou en partenariat avec les communes d'Esch, Clervaux et Mondorf-les-Bains, des projets en communs sont mis en œuvre.

Capacité d'accueil des structures d'accueil de jour de l'APEMH (chaises externes) :

- Centre de Jour Esch-sur-Alzette : 20 places
- Service d'Activités de Jour Esch-sur-Alzette : 20 places
- Centre de jour Mondorf : 18 places
- Centre de jour « Sonnenhaus » à Clervaux : 20 places

Autisme Luxembourg

Le Centre de Jour (CDJ) est un service d'activités de jour (SAJ) pour personnes avec de l'autisme qui ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle, c.-à-d. n'ayant pas pu obtenir le statut de salarié handicapé.

Il propose différentes activités de jour de type occupationnel, socio-pédagogique et thérapeutique. Ce service a été mis en place pour assurer la phase de transition entre la vie de travail et l'âge de retraite pour les salariés handicapés âgés. Or aujourd'hui, il est de plus en plus sollicité par des jeunes personnes qui ne sont pas aptes à travailler, ceci même en milieu protégé.

Depuis la rentrée et après le confinement de 2020, le CDJ (SAJ) se trouve dans les locaux de Sandweiler.

En 2023, 8 personnes ont profité du service CDJ.

CHNP – De Park

Le De Park possède 2 centres de jour pour personnes en situation de handicap mental ou psychique avec troubles du comportement ou troubles d'adaptation :

- Centre de jour Treff avec la possibilité d'encadrer 50 résidents et 8 clients externes,
- Centre de jour Sonneblumm avec la possibilité d'encadrer 18 résidents et 2 clients externes.

Les offres des centres de jour tiennent compte des besoins spécifiques et des capacités individuelles de chaque résident. Caractérisée par une grande diversité, l'offre comprend des activités créatives, cognitives, sensorielles et motrices, comme la peinture, le bricolage, la pâtisserie ou la poterie. De plus, des activités sont proposées dans le domaine de la cartonnerie, du jardinage et du travail du bois.

Dans le cadre du cours complémentaire de psychologie « Initiation aux art-thérapies », des élèves du Lycée Classique Diekirch ont participé à un projet inclusif avec les résidents et clients de De Park. Le projet, qui a été conçu sur une période de 6 semaines, avec des ateliers de 1,5h chacun au « Centre de Jour Treff » s'est construit sur le principe humaniste de « l'égalité dans la différence ».

Le travail a été accompagné par son équipe socio-pédagogique en étroite collaboration avec une professeure d'arts au Lycée Classique de Diekirch. Cette coopération a permis à tous les participants de développer, outre des compétences artistiques, des compétences sociales et d'apprendre à se comporter de manière empathique et amicale dans le respect mutuel.

La collaboration artistique entre les clients du « Centre de Jour » du De Park et les élèves du LCD existe déjà depuis plus de 15 ans.

En juillet 2023, les portes ouvertes du De Park ont eu lieu avec différents stands de nourritures et de boissons. Les offres et activités du De Park ont été présentées et les visiteurs externes ont obtenu réponses à leurs questions. Lors des portes ouvertes du De Park, des visites guidées ont également été organisées.

En moyenne, 46 clients/résidents et 7 clients externes ont été pris en charge quotidiennement au centre de jour Treff. Au Centre de jour Sonneblumm, 15 clients/résidents et 2 clients externes en moyenne étaient pris en charge chaque jour.

Fondation Autisme Luxembourg

La FAL propose plusieurs services d'activités de jour :

- Le Service d'Activités de Jour à Munshausen (SAJ MUN) prend en charge des personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA) qui habitent auprès de leur famille. Il leur propose un éventail d'activités du lundi au vendredi. Il s'agit par exemple d'activités dans un jardin, une serre, une buanderie ou une cuisine, ainsi que des activités sportives ou créatives. En 2023, 6 personnes présentant un TSA ont fréquenté les activités de jour de la Fondation à Munshausen.

- Le Service d'Activités de Jour Enfant (SAJE) à Rambrouch prend en charge des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre autistique (TSA) les mardis et jeudis après-midi ainsi que les samedis durant la période scolaire. Pendant les vacances scolaires, le SAJE est ouvert du lundi au vendredi avec fermeture les samedis avant et après les vacances scolaires. Le SAJE est également fermé les jours fériés légaux. Le service offert consiste en des activités variées à l'intérieur (bricolage, cuisine, apprentissages individuels à table, loisirs, activités sportives...), comme à l'extérieur (jeux relationnels, promenade, piscine, parc animalier, parc d'attraction, bateau, spectacle, ...) tout en favorisant leur développement, leur autonomie et leur qualité de vie. Sur l'année 2023, 11 personnes présentant un TSA ont participé aux activités de jour de la Fondation à Rambrouch.
- Le Service d'Activités de Jour temporaire à Dudelage (SAJ DUD) a ouvert ses portes en décembre 2021 afin d'offrir une solution à de jeunes adultes en attendant l'ouverture de notre SAJ définitif à Belvaux (prévision : janvier 2024). Il prend en charge des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) qui habitent dans leur famille. Il leur propose un programme alternant des activités créatives, sportives ou récréatives du lundi au vendredi. En 2023, 4 personnes présentant un TSA ont fréquenté les activités de jour de la Fondation à Dudelage.

Fondation Kräizbiereg

Le Centre d'Accueil de Jour de la Fondation Kräizbiereg prend en charge 25 personnes polyhandicapées, bénéficiaires de l'Assurance-Dépendance, qui ne peuvent pas suivre une activité professionnelle à 100% ou qui n'ont pas le statut de salarié handicapé.

Le service dispose de 23 chaises dont certaines sont occupées par 2 usagers à mi-temps. Il offre aux usagers une place d'accueil et de bien-être.

Le Centre d'Accueil de Jour permet d'établir un quotidien familial et rassurant, tout en respectant le bien-être psychique et le confort physique des usagers. Les activités individuelles et collectives sont adaptées aux capacités et aptitudes de chaque usager et facilitées par des outils spécifiques élaborés à leur mesure. Un projet socio-pédagogique individualisé est élaboré pour chaque usager et évalué annuellement. Ces activités motrices, cognitives, ludiques et sociales stimulent l'éveil ainsi que les capacités et les aptitudes des usagers. De même, les activités d'hygiène y ont une grande importance.

Fondation Sclérose en plaques

Le MS Day-Center « Um Bill » est un service d'activités de jour spécialisé pour les personnes avec la sclérose en plaques (SEP) ou atteintes d'autres maladies dégénératives neurologiques ou musculaires. Le centre propose des activités thérapeutiques en groupe, des soins et des activités de loisirs et de bien-être répondant aux besoins spécifiques des usagers. Il est ouvert aux usagers du lundi au jeudi de 10h00 à 17h00.

Foyer Eisleeker Heem

Le Foyer Eisleeker Heem accueille dans son service d'activités de jour des personnes adultes présentant un handicap mental léger à moyen, qu'elles soient pensionnaires dans un autre foyer ou qu'elles habitent dans leur domicile ou celui de leurs parents. L'encadrement est assuré du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00. Ce service accueille 4 usagers réguliers en 2023.

Les activités proposées sont des activités individuelles ou collectives et sont adaptées aux capacités de chacun. Les objectifs de ces activités consistent à conserver voire à améliorer l'autonomie dans la vie de tous les jours des personnes encadrées et à leur trouver des occupations.

Le service d'activités de jour permet aussi à beaucoup de personnes de sortir régulièrement de leur domicile ou de la structure hébergement afin de faire des rencontres et aussi pour garantir un peu de répit pour les parents.

En 2023, les activités étaient nombreuses par exemple :

- musique ;
- ferme pédagogique ;
- jeux de quilles ;
- restaurants ;
- cinéma ;
- fabrication de terrarium ;
- jardin collectif ;
- airtramp ;
- piscine ;
- etc.

Une collaboration a également débuté avec le Club Haus « op der Heed » ainsi qu'avec la maison relais de Winccrange.

Ligue HMC

Le service d'activité de Jour (SAJ) de la Ligue HMC dispose de 20 places pour personnes en situation de déficience intellectuelle qui ne peuvent pas travailler dans un atelier protégé.

Le service offre un accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique adapté aux besoins spécifiques des personnes. La prise en charge se fait en mettant un accent sur l'autonomie, la participation et l'épanouissement personnel.

Le service offre notamment des activités pédagogiques et occupationnelles afin de promouvoir et de préserver l'autonomie des personnes.

Op der Schock

Le « service d'activités de jour » dispose de 15 places, qui sont actuellement occupées par 6 usagers internes et 10 usagers externes.

Les objectifs du service sont la stabilisation d'un environnement stimulant, l'exécution d'une structure journalière et hebdomadaire, mais aussi le développement de la personnalité. Par ailleurs, il vise la mise en place d'un encadrement permettant de développer les capacités motrices, sensibles, cognitives et sociales de l'utilisateur, en prenant en compte ses besoins individuels.

En complément aux activités et du programme pédagogique en place, un travail visant à déterminer l'âge socio-émotionnel de chaque usager est effectué par l'équipe pédagogique afin d'adapter les activités pédagogiques aux besoins de la personne.

Tricentenaire

Au Foyer Emile Künsch à Walferdange sont accueillis 6 enfants et adolescents.

Au Centre Jean Heinisch à Bissen sont accueillis des adolescents et adultes en situation de handicap physique et troubles associés (60 places).

Les services d'accueil de jour offrent aux usagers un accompagnement thérapeutique et socio-pédagogique de qualité tant individuel que collectif selon une approche holistique et interdisciplinaire, basée sur leurs projets personnalisés et ce, dans le respect des valeurs du Tricentenaire (auto-détermination et inter-responsabilité).

Yolande

L'association Yolande offre des services d'activités de jour sur les deux sites ci-après :

- Institut St Joseph (Betzdorf),
- Haus Am Klouschter (Mondorf-les-Bains).

L'accueil de jour dispose d'un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques et de loisirs. L'objectif est de répondre, de façon la mieux adaptée, aux besoins et souhaits individuels des usagers, ceci indépendamment du degré du handicap.

Les services d'accueil de jour à Betzdorf et à Mondorf-les-Bains constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un rythme quotidien structuré.

Le centre de jour spécialisé à Betzdorf accueille 25 usagers externes répartis en 3 groupes.

Outre les 25 usagers externes, 121 usagers internes ont fréquenté les services d'activités de jour à Betzdorf.

Sur le site de Mondorf-les-Bains, 56 personnes, dont 55 usagers des services d'hébergement et 1 usager externe, ont été prises en charge dans les services d'activités de jour.

7.3. Services de formation – Centres de Propédeutique Professionnelle (CPP)

- Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le ministère pour un service de formation :

Tableau : Les services de formation - situation au 31/12/2023										
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2023	Total des places au 31/12/2023	Dont nouvelles places 2023	Nombre de places maximum	Places occupées au 31/12/2023	Population		Admissions 2023	Sorties 2023
							♀	♂		
APEMH	mental	198	120	0	120	76	27	49	23	28
Autisme Luxembourg	TED	237	18	4	20	18	6	12	4	5
Coopérations	mental	220	13	2	13	14	6	8	7	4
Fondation Kräizbiereg	physique	210	21	6	25	21	5	16	6	5
Foyer Eisleker Heem	mental	237	15	0	15	10	4	6	12	14
Ligue HMC	mental	228	25	0	25	15	8	7	17	6
Op der Schock	mental	242	17	0	17	8	6	6	2	4
Tricentenaire	physique, troubles associés	242	16	7	16	15	4	11	7	2
Yolande	mental, polyhandicap	242	16	7	16	15	4	11	7	2
TOTAL			261	26	267	192	70	126	85	70

APEMH

L'APEMH possède 5 sites à Bettange-sur-Mess, Esch-sur-Alzette, Bettembourg, Hosingen et Limpach. Au 31 décembre 2023, 76 jeunes stagiaires à besoins spécifiques sont formés dans un centre de propédeutique professionnelle après leur scolarité obligatoire. La formation consiste en un apprentissage de compétences professionnelles de différents métiers et d'un renforcement des aptitudes scolaires et sociales. Les apprentissages pratiques y sont privilégiés. Le but est l'acquisition des compétences nécessaires pour trouver un emploi dans un atelier protégé ou de préférence sur le marché du travail ordinaire.

Autisme Luxembourg

Le Service de Formation Professionnelle (SFP) accueille des personnes avec de l'autisme à partir de 16 ans et leur propose une formation professionnelle afin qu'elles puissent être orientées vers un des ateliers protégés de l'association Autisme Luxembourg, un centre de jour ou le premier marché du travail.

Après avoir fait un bilan de compétences de chaque candidat, un programme individualisé est mis en place pour permettre à travers l'acquisition et le développement des compétences, une préparation adéquate à la vie professionnelle.

En général, la formation d'un stagiaire au SFP s'achève au bout de deux ans.

Au 31 décembre 2023, dix-huit places étaient occupées au SFP pour des étudiants avec des troubles du spectre de l'autisme.

COOPERATIONS

Le centre de formation CPP de COOPERATIONS accueille des jeunes adultes à difficultés psychosociales avec/sans déficiences mentales ou en situation de handicap mental.

L'objectif principal est leur insertion professionnelle dans des ateliers protégés, ceci dans les domaines du jardinage, de la gastronomie, du service technique (travaux polyvalents), de l'art, du design de la couture, de l'administration et du « housekeeping ». Un autre objectif serait d'intégrer les jeunes adultes sur le marché de travail ordinaire si leurs compétences le permettent.

Le CPP fait la transition entre l'école et la vie professionnelle. Les participants ont la possibilité de s'essayer à différents ateliers. Le rôle de l'éducateur est de promouvoir les compétences et talents de chaque participant en élaborant des plans individuels. A l'aide de structures clairement définies et de la proximité des travaux pratiques, le CPP encourage et favorise le processus de l'orientation professionnelle, l'accès au marché de travail, l'entrée dans la vie professionnelle et le développement personnel et social.

Fondation Kräizbiereg

Le service de formation Kräizbiereg (CPP) propose une formation professionnelle élargie à des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et/ou qui se remettent d'un traumatisme/accident (Rehazenter).

La formation est surtout d'ordre éducative et de (ré-)apprentissage. Après leur admission, les apprenants passent par une année de préparation et d'orientation avant d'entamer une formation pouvant aller jusqu'à trois ans dans le département choisi avec l'option de demander une année de prolongation selon le potentiel d'apprentissage et/ou selon l'état de santé de l'apprenant.

La formation vise à faciliter l'intégration future de l'utilisateur dans un atelier protégé ou dans le monde du travail ordinaire selon ses capacités et surtout à le préparer autant que possible à la vie active et autonome.

Les enseignements se basent sur un plan individuel de formation. Ils sont adaptés aux capacités et aptitudes de chaque usager. Le CPP prévoit des formations techniques et professionnelles initiales comme des actions de formations spécifiques en adéquation avec le type de handicap et le degré de dépendance tout en intervenant face aux besoins affectifs, émotionnels, sociaux et professionnels.

Des outils spécifiques sont élaborés à leur mesure, comme le dispositif pédagogique qui est ajusté selon le besoin afin de s'adapter à la situation.

De plus, des activités socio-pédagogiques, facultatives, sont planifiées pendant les vacances scolaires, favorisant ainsi l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap. Elles sont un moment important d'enrichissement, de découverte et d'apprentissage, soutenant ainsi les principes d'autonomie et d'autodétermination.

Foyer Eisleeker Heem

Le Centre de Propédeutique Professionnelle de Lullange encadre des personnes en situation de handicap mental. Le CPP assure un passage encadré de la scolarité au monde du travail.

En 2023, le service a offert une formation professionnelle à 12 personnes en situation de handicap mental.

La formation se base principalement sur l'apprentissage des différentes tâches de travail qui sont effectuées dans les ateliers du Lëlljer Gaart s.c. et offre un aperçu à la personne en situation de handicap de ce qu'est le travail dans la vie quotidienne.

Cette formation permet également de se prononcer au sujet de l'employabilité et du profil de compétence du futur demandeur d'emploi et d'élaborer un avis détaillé dans le cadre d'une procédure d'obtention du statut de salarié handicapé.

Les stagiaires parcourent les différents ateliers du Lëlljer Gaart s.c. où ils apprennent plusieurs processus de travail.

L'association vise à augmenter le niveau d'autonomie des stagiaires par une formation individuelle, toujours dans un cadre réel de leurs ateliers tout en respectant les compétences, le talent ainsi que le rythme de chaque stagiaire.

Le service fonctionne du lundi au vendredi entre 8h40 et 17h20.

En 2023, les jeunes du CPP ont pu participer à diverses manifestations organisées par les ateliers du « Lëlljer Gaart s.c. » et ont pu mettre en pratique leurs compétences et leurs intérêts dans divers domaines comme :

- apprendre une pièce de théâtre et participer à une représentation théâtrale ;
- animer des ateliers ludiques et pédagogiques (parcours didactique et ludique pour les enfants de l'école fondamentale, fête de pâques, ...) ;
- gérer la décoration pour diverses manifestations ;
- contacter les clients lors d'activités dans divers ateliers tels que la sous-traitance, le magasin de jardin, le bistro ainsi que le parc « Sënnesraich » du Lëlljer Gaart ;
- gérer la caisse du « Bistro Sënnesräich » ;
- participer au projet « Labyrinthe de maïs », à savoir les préparatifs, l'entretien, le buffet, le montage et démontage des différentes stations (dans ce cadre, le groupe du CPP a pu essayer lui-même les différentes stations pour approfondir leurs connaissances sur le thème des sens) ;
- participer à l'emballage de 15 000 sachets pour la St. Nicolas, dont un peu près 600 assiettes ;
- aider à organiser et participer à des sorties « Teambuilding » à Troisvierges comme des barbecues avec les anciens membres du CPP ;
- visiter la foire agricole d'Ettelbruck ;
- nager dans la piscine de Hosingen ;
- participer à des activités d'apprentissage comme « comment prendre le train ? » en vue d'accroître leur autonomie dans le cadre sociétal ;
- visiter la ville du Luxembourg ;
- faire des arrangements floraux durant la saison d'été à l'occasion des différents jumping équestres à Weisswampach ;

- participer à la vente de plantes d'été durant tout le mois de mai ;
- entretenir et aménager la terrasse du bistro « Sënnesraich ».

Op der Schock

En 2023, 4 personnes en situation de handicap encadrées dans le service de formation ont été embauchées dans l'atelier protégé de Redange. Le nombre d'admissions au CPP a été limité en raison de l'exiguïté des locaux du site à Redange. 8 jeunes ont fait un stage prolongé, dont 2 ont été admis définitivement en formation.

Au 31 décembre 2023, 8 personnes en situation de handicap ont été inscrites au centre de formation.

En 2023, l'avant-projet sommaire relatif au projet d'extension et de réaménagement du site de Redange a été validé. L'élaboration de l'avant-projet détaillé est en cours.

Afin de garantir le flux des admissions au CPP et l'embauche de personnes ayant terminé leur formation en atelier protégé, l'association a cherché des locaux pour son CPP jusqu'à achèvement du projet d'extension. Ainsi, le service de formation déménagera dans l'ancienne école/maison relais à Buschdorf dans la commune de Helperknapp pour cette phase transitoire. En 2023, les travaux de rénovations et l'aménagement des locaux ont été entamés.

Tricentenaire

Le centre de formation du Tricentenaire cible des adolescents en situation de handicap ayant terminé leur scolarité et toute personne en situation de handicap souhaitant se former. Le CPP offre une formation basée sur des projets professionnels personnalisés, valorisant et développant les compétences requises en vue d'un emploi sur le marché du travail ordinaire ou en ateliers d'inclusion professionnelle. Le CPP dispose de 12 places.

Yolande

Le centre de propédeutique professionnelle (CPP) de Betzdorf encadre des personnes en situation de handicap ayant terminé leur vie scolaire. Il leur offre un programme de formation qui les prépare au monde du travail. L'objectif de cet apprentissage, dont la durée est en général de 3 ans, consiste à ce que le candidat puisse obtenir un contrat de travail.

La capacité maximale a augmenté de 12 places à 16 places au cours de l'année 2022.

Au 31 décembre 2023, 15 apprentis étaient inscrits au CPP de Betzdorf.

7.4. Services d'information, de consultation et de rencontre

- Participation financière par couverture du déficit

17 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le ministère pour un service d'information, de consultation et de rencontre :

N°	Organismes gestionnaires conventionnés	Activités agréées
1	ADAPTH <i>Centre de compétence national pour l'accessibilité</i>	Expertise et conseil en accessibilité
2	APEMH - Hébergement et Services <i>Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre - CARR Sud – Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre - CARR Nord – Centre de loisirs AKTIFF – Centre de Ressources Parentalité – KLARO, Centre de compétence pour le langage facile – Unité de Formation et d'Education Permanente – UFEP – EVA (Lebensschule) – Zentrum fir selbstbestëmmt Liewen
3	Autisme Luxembourg <i>Troubles envahissants du développement (TED)</i>	Centre de loisirs
4	COOPERATIONS asbl <i>Handicap mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Centre Loisirs – SICR Mäi Liewen
5	Centre de la communication accessible à tous	CCAT
6	De Leederwon asbl <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Service d'information, de consultation et de rencontre à Betzdorf
7	Fondation Autisme Luxembourg <i>Troubles du spectre autistique (TSA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Service Diagnostic à Capellen – Service Diagnostic à Steinsel – Service Soutien post-diagnostic à Munshausen – Service Soutien post-diagnostic à Steinsel – « Loisirs »

8	Fondation Kräizbiërg <i>Handicap physique et polyhandicap</i>	Services Ambulatoire de Suivi et de Rééducation Fonctionnelle
9	Fondation Sclérose en Plaques <i>Sclérose en plaques et similaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> – SICR « Um Bongeschgewann » – SICR « Al Esch » – SICR « Um Bill »
10	Info-Handicap - Conseil National des Personnes Handicapées	Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap
11	Ligue HMC <i>Handicap mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Day Center Luxembourg – Day Center Norden – Espace-Famille – Life Academy
12	Op der Schock <i>Handicap mental</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Fräizäit a Berodung Doheem – Service Ressources
13	Parkinson Luxembourg <i>Maladie de Parkinson</i>	Centre Parkinson « La Tulipe »
14	Solidarité mit Hörgeschädigten <i>Handicap auditif</i>	HörgeschädigtenBeratung SmH
15	Tricentenaire <i>Handicap physique et mental</i>	3, 2, 1 Vakanz
16	Trisomie 21 Lëtzebuërg <i>Syndrome de Down</i>	<ul style="list-style-type: none"> – SICR « Trisomie 21 » – Stuff 21
17	Yolande <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	Beroden a Begleeden

Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2023	Nombre de clients 2023	Population		Institutions, associations	Unités à spécifier 2023
				♀	♂		
ADAPTH	tous	259	150	0	0	0	144 analyses de plans 227 demandes d'avis 57 jours de formation +/- 3000 demandes d'information par téléphone
APEMH	intellectuel/mental	302	977	795	292	131	CARR Sud : 7142 CARR Nord : 2795 KLARO : 156 demandes (106 réalisées, 14 en cours, 13 reportés) Aktiff : 213 Centre Ressources Parentalité : 546 UFEP : 65 EVA Liewensschoul : 28 coachings. 17 workshops, 28 RDV peer-support, 21 RDV et 40 nuitées de "tests" pour expérimenter la vie seul-e dans un studio (Schnupperwunnen)
Autisme Luxembourg	TED	107	266	58	208	74	7350 (suivis et bilans individuels, urgences, appels téléphoniques, ateliers, réunions en foyers d'hébergement, interventions spécifiques, suivis psychiatriques, activités de loisirs, etc)
Coopérations	mental	215	914	447	467	0	0
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	0	1446	483	963	574	2892
Fondation Kräizbiereg	physique		277	110	167	104	2861
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	108	386	263	123	0	Fridays in Esch : 111 participations Consultations médicales : 34 consultations Consultations sociales : 199 consultations Consultations MS Nurse : 22 consultations Groupes d'entraide : 10 séances Cours "Energiemanagement Schulung (EMS)" : 2 cours de 6 modules chacun Consultations psychologiques : 168 consultations Massages sonores : 25 séances Conférence MSL : 1 Groupe U30 (jeunes concernés) : 1 Ecole de la SEP : 41 fréquentations
Info-Handicap	tous	LU-VE 9h00-12h00 14h00-16h30	450	240	210	20	0
Ligue HMC	mental	252	781	402	384	30	286
Op der Schock	mental	247	69	43	26	0	302 activités de loisir 3 colonies de vacances 315 consultations spécialisées 28 personnes suivies par le service Beroden a Begleeden

Parkinson Luxembourg	Parkinson	261	84	51	33	0	<u>Ateliers à but thérapeutique</u> au Centre : 328 séances à Dahl : 86 séances via Zoom : 181 séances <u>Autres workshops</u> au Centre : 11 via Zoom : 11 <u>Groupes de parole</u> au Centre : 17 via Zoom : 2 <u>Activités régulières</u> au Centre : 18 à Dahl : 2 via Zoom : 9 <u>Vacances</u> 0 <u>Grands événements</u> au Centre : 2 <u>Excursions</u> au Centre : 1
Solidarität mit Hörgeschädigten	déficience auditive	245	128	65	63	147	254 consultations 465 interprétations
Tricentenaire	tous	240	161	87	74	0	9 accompagnements individuels en voyage (79 j) 2190 h de bénévolat pour des accompagnements en groupes 928 h de bénévolat dans l'accompagnement individuel de loisirs 9 demandes d'informations 7 demandes de recherches pour hôtels accessibles ou autres 1 demande de recherche pour un service de soins 4 aides dans l'organisation de voyages 7 recherches pour la location de matériel adapté
Trisomie 21 Lëtzebuerg	Trisomie 21	212	197	114	83	0	30 sorties mensuelles 34 rencontres Stuff21 à Diekirch & Roodt/Syre 74 cours de danse et spectacles à Lorentzweiler & Esch/Alzette 33 cours de Zumba à Roodt/Syre 1 groupe Parent-Bébé 3 activités en famille 15 rencontres au Treffpunkt21 - "Sexuelle Bildung" 3 colonies de vacances 14 collaborations avec Young Caritas 4 collaborations avec Info-Handicap 9 consultations spécialisées 7 activités diverses 420 téléphonats / visites 54 présentations scolaires & diverses, échanges avec étudiants, stands d'information 72 réunions & formations
TOTAL		6286	3158	3093	1080		

ADAPTH asbl

L'association ADAPTH se compose du Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB) et du bureau d'expertises en aménagement du logement.

Le CCNAB est la référence pour toute question en relation avec la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. Ses activités en relation avec cette loi concernent :

- Avis sur base de plans architecturaux :
 - 118 clients, dont 37 administrations communales, pour 144 projets de construction ou de rénovation. L'ADAPTH suit entre autres les projets de modernisation d'arrêts, de gares et de P&R des CFL ainsi que les travaux d'insertion urbaine du tram.
- Information et conseil personnalisé :
 - 227 interventions ponctuelles (réunions ou rédaction de conseils),
 - +10 appels par jour pour des questions en relation avec la loi,
 - Échanges avec divers ministères et administrations.
- Formations sur la loi :
 - Info-Handicap, 9 sessions de 3 jours, +/- 150 participants : Formation des contrôleurs techniques en accessibilité,
 - 24 sociétés, 39 sessions d'un jour, +/- 700 participants : formation sur mesure pour des bureaux d'architectes ou d'ingénieurs, communes, promoteurs, sociétés de construction.
- Membre du Conseil consultatif de l'accessibilité
- Site internet avec textes, illustrations et commentaires (adapth.lu).

En 2023, le bureau d'expertises a presté des services pour le compte de 587 bénéficiaires de l'assurance dépendance pour l'aménagement de leur logement (dont 239 nouveaux dossiers).

COOPERATIONS

- **Centre de Loisirs de COOPERATIONS**

Le Centre Loisirs est un service d'Information, de consultation et de rencontre qui propose des activités de loisirs pour personnes en situation de handicap mental, en s'adressant aussi bien aux personnes vivant seules, qu'aux personnes vivant en foyer ou en famille. De plus, leurs activités se veulent inclusives.

- **« Kreative Werkstatt »**

La « Kreative Werkstatt » est un programme d'ateliers créatifs du Centre Loisirs, dirigé par des artistes professionnels. Les ateliers sont destinés aux personnes en situation de handicap mental et mettent l'accent sur la créativité et l'art.

- **« Mäi Liewen »**

« Mäi Liewen » est un service à domicile et de consultation/d'information pour toute personne en situation de handicap, et/ou ayant des besoins spécifiques, qui habite de manière autonome.

Ce service informe les clients sur des sujets qui les préoccupent (finances, administration, aide à domicile, bien-être...). Un client peut demander un accompagnement sur le terrain pour la mise en pratique de certaines tâches s'il est dans l'incapacité de le faire seul et ce, à court ou à long terme.

APEMH

- **CARR – Collectif Action Récréation Répit**

Le CARR est un lieu éducatif de découverte et de détente offrant aux enfants et jeunes un relais entre école et famille. Il s'adresse particulièrement aux enfants et jeunes adolescents scolarisés, âgés de 4 à 16 ans, qui sont en situation de handicap associé ou non à des comportements dévifs ou autres types de déficiences.

Durant les périodes scolaires, le CARR accueille les enfants et jeunes tous les mardis et les jeudis après-midi de 12h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires, il est ouvert tous les après-midis de 12h00 à 18h00.

Le CARR a pour missions :

- d'offrir un accueil complémentaire aux enfants et jeunes, en dehors des temps d'école et des moments familiaux ;
- de favoriser l'interaction sociale et l'apprentissage dans un environnement collectif ;
- d'accompagner dans le travail à l'autonomie ;
- de répondre aux besoins de répit des familles en dehors des horaires scolaires, leur permettant de conjuguer leurs responsabilités éducatives et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Les activités peuvent s'articuler autour des offres d'éveil, des ateliers d'expression, de la musicothérapie, de la psychomotricité, de la thérapie équestre, des activités promenades ou piscine, des visites d'expositions et musées, des spectacles pour enfants, etc.

Il existe deux antennes CARR. Le CARR-Sud, créé en 1998, est implanté au Centre Nossbiert à Esch-sur-Alzette. Le CARR-Nord, quant à lui, a ouvert ses portes le 2 juillet 2013 dans l'enceinte du Sonnenhaus à Clervaux.

Depuis octobre 2023, l'APEMH a à sa disposition un nouveau local pour le groupe ados qui se trouve dans le centre-ville d'Esch-sur-Alzette. Les jeunes peuvent profiter pleinement de ce local de façon ponctuelle durant l'année scolaire mais surtout pendant les vacances scolaires, dans le but de favoriser l'autonomie et l'inclusion.

- **Aktiff – Centre de Loisirs**

Le Centre de Loisirs Aktiff à Esch-sur-Alzette est un lieu de rencontre proposant des activités culturelles, sportives, créatives, informatives et sociales, élaborées à partir des propositions des clients ainsi qu'avec divers partenaires culturels et associatifs, à des personnes en situation de handicap intellectuel léger (âge minimum 16 ans).

Le service permet à travers son offre de loisirs adaptés de renforcer des possibilités de socialisation, de vivre des expériences en groupe, de favoriser la participation et l'inclusion au sein de la société.

Le service propose :

- un programme mensuel avec des activités culturelles, sportives, informatives et sociales ;
- un espace de rencontre convivial permettant de se rencontrer, d'échanger, de s'informer, d'apprendre et de tisser du lien social par des activités de loisirs ;
- un point d'information permettant d'informer, de sensibiliser et de soutenir activement l'organisation des loisirs des personnes en situation de handicap.

Le service s'adresse à toute personne :

- en situation de handicap intellectuel léger ;
- ayant atteint l'âge de 16 ans ;
- voulant participer à des activités en groupe ;
- inscrite préalablement aux activités diverses ;
- ayant la possibilité de se rendre au Centre par ses propres moyens de transport : bus, train, Adapto, en voiture, à pied, etc ;
- autonome n'ayant pas besoin d'aide directe ;
- accompagné ou non par un service.

En cas de surdemande, la priorité sera donnée aux personnes vivant seules ou ne bénéficiant pas d'accompagnement régulier.

Le Centre de Loisirs Aktiff dispose d'un poste d'éducateur diplômé 40 hrs/semaine pour l'organisation et la réalisation des offres. Ce poste est occupé actuellement par 2 éducateurs diplômés de 30hrs/semaine et 10hrs/semaine. Une responsable pédagogique renforce l'équipe au cours des réunions d'équipe et sert d'appui conceptuel, organisationnel et fonctionnel. L'équipe du service prend recours à des experts pour différents cours nécessitant des connaissances spécifiques (cours de percussion djembé, premier secours, etc).

Au cours de l'année 2023, il y a eu :

- 213 activités,
- 72 participants,
- 28 nouvelles admissions et 10 sorties (participants non-actifs pendant 2023).

- **CRP – Centre Ressources Parentalité**

Pour donner suite à de nombreuses demandes de soutien et d'accompagnement, l'APEMH crée en août 2014 un Centre Ressources Parentalité dédié à l'accompagnement de parents en situation de handicap et de leurs enfants.

Le Centre ressources à vocation nationale offre information, sensibilisation, conseil et soutien à la fonction parentale chez les personnes en situation de handicap :

- information et formation afin de renforcer le rôle de parents et répondre aux sollicitations des professionnels du réseau ;
- accompagnement afin d'assurer les besoins de l'enfant, des parents et de la famille dans les différents moments de vie ;
- mobilisation des ressources existantes et soutien dans la vie quotidienne ;
- mise à disposition d'outils et accessibilité des dispositifs de droit commun ;
- promotion du partage d'expérience et le soutien entre pairs.

Il s'adresse aux :

- personnes en situation de handicap avec désir d'enfant ou en situation de parentalité (que l'enfant soit au domicile des parents ou accueilli dans un foyer ou autre),
- professionnels, structures et services travaillant directement ou indirectement avec des personnes en situation de handicap.

Le Centre Ressources Parentalité propose différentes offres individuelles et de groupe pour les personnes en situation de handicap et les professionnels.

En 2023, le Centre Ressources Parentalité a accompagné 40 personnes. Les familles accompagnées comprennent aussi bien l'enfant, le papa, la maman, les grands-parents que la famille proche.

Le CRP travaille en réseau avec 39 services intervenant dans le champ de la protection de l'enfance, du handicap et du socio-médical.

Les rencontres du Elterentreff sont planifiées tous les quinze jours les samedis matin. Des activités ludiques ont été organisées à cette occasion (promenades au parc, ateliers pâtisserie, jeux et bricolages pour les enfants). L'association a également organisé des rencontres au « Zentrum fir selbstbestëmmt Liewen » dans le but de familiariser sa population à cette nouvelle offre.

546 interventions individuelles ont eu lieu en 2023.

- **KLARO – Centre de Compétences pour le « Langage facile »**

Les missions du KLARO sont le conseil, la formation, le coaching des professionnels, la coordination de projets pour réaliser des produits accessibles, la co-production/co-construction avec les experts-usagers.

Le Klaro connaît une hausse importante des demandes. Sur 156 demandes introduites en 2023 :

- 106 demandes ont pu être réalisées ;
- 14 demandes sont encore en cours de réalisation ;
- 23 demandes n'ont pas pu être réalisées ;
- 13 nouvelles demandes seront abordées en 2024.

Les demandes introduites révèlent une diversification des demandeurs, qui viennent actuellement de tous bords, à savoir des domaines culturels, administratifs et politiques, des ministères et communes. Ceci montre que le besoin et la nécessité de supports et informations en Langage facile et accessible est de plus en plus reconnu dans beaucoup de contextes différents.

La demande de conseil en accessibilité pour sites web est en hausse également et va de pair avec l'obligation légale d'avoir des sites accessibles.

Plus en plus d'informations se trouvent seulement en ligne. Afin de garantir l'inclusion digitale des personnes en situation de handicap, Klaro doit sensibiliser les différents acteurs, responsables de la création et de la publication de ces informations et les inciter à faire de bonnes informations en Langage facile.

Le service connaît avant tout une nette hausse de demandes de traduction vers le facile à lire, aussi bien en allemand qu'en français. Ces projets nécessitent encore une externalisation vers des traducteurs et graphistes libéraux.

- **UFEP – Unité de Formation et d'Éducation Permanente**

L'UFEP est un organisme de formation continue qui favorise la transmission et l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire pour permettre une meilleure adéquation des compétences avec les pratiques professionnelles en constante évolution.

À travers ses actions de formation, l'UFEP s'engage à promouvoir des valeurs telles que l'inclusion et la diversité, la participation et le respect de la personne. L'action de l'UFEP s'inscrit dans un cadre partenarial permettant l'échange et le transfert d'expertise entre disciplines et secteurs au niveau national et international.

Depuis sa création, l'UFEP contribue, année après année, à spécialiser et à affiner son offre pour le secteur social et dans le secteur de l'aide et des soins pour :

- offrir des formations qui répondent de façon pragmatique aux questions rencontrées quotidiennement sur le terrain ;
- expérimenter et soutenir de nouvelles formes d'apprentissage tout au long de la vie.

En 2023, l'UFEP a contribué directement à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre de 65 formations externes (grand catalogue) sans considération des formations internes et des conférences/journées d'études. Ces formations externes ont réuni 760 personnes (611 femmes, 149 hommes) issues d'horizons professionnels divers et vivant majoritairement à Luxembourg.

- **EVA – École de la Vie Autonome / Liewenschoul**

Créée en 2018, l'École de la Vie Autonome (EVA) est une offre qui aide la personne à développer ses compétences individuelles afin de soutenir la participation sociale, développer l'autodétermination et favoriser la capacité d'agir.

A EVA, les personnes en situation de handicap apprennent à prendre des décisions concernant leur vie, à exprimer leurs opinions et à faire l'expérience d'un espace participatif. La découverte de ses propres capacités, l'expérience de « l'auto-efficacité » et du « je peux » sont au cœur de la démarche.

EVA se définit comme facilitateur d'apprentissage en proposant des coachings individuels et de workshops en groupe ainsi que du « Schnupperwunnen » – l'expérience de la vie autonome. À travers le support des pairs (Peer-Support), EVA promeut la mise en évidence des connaissances de chaque client et le partage de celles-ci.

EVA est une offre de « bas seuil » et est basée sur les éléments clés et principes de l'éducation non-formelle.

Le public cible de l'École de la Vie Autonome se divise en 2 catégories :

- jeunes adultes en situation de handicap intellectuel souhaitant être plus autonomes dans la vie,
- professionnels de l'APEMH et réseau externe en vue promouvoir l'importance et le développement du Peer-Support pour les personnes en situation de handicap intellectuel.

Au cours de l'année 2023, EVA a offert les services suivants :

- Coaching individuel : 28 sessions de coachings avec 14 clients sur une durée de 1 jusqu'à 6 mois ;
- Workshops en groupe : 12 workshops avec 17 séances pour 26 clients sur des thématiques (pratiques) de la vie quotidienne ;
- Peer-Support : 8 personnes pairs et 28 rendez-vous pour la production des tutoriels vidéos comme support d'apprentissage, la co-modération des workshops ainsi que la préparation et le réalisation d'échanges et de conseils entre pairs « Peer-Beratung » ;
- Schnupperwunnen : 5 clients avec 21 séances de travail et 40 nuitées de tests et d'expérience pour vivre seul dans un studio ;
- Réseautage : 40 rencontres et échanges avec des partenaires internes et externes (p.ex. Réseau « psy », Jugendwunnen Rumelange, Commune de Dudelange, Croix-Rouge, Planning familiale, etc.).

Au total 40 clients dont 20 femmes et 20 hommes âgés de 23 à 63 ans ont profité du service. Certains clients ont bénéficié de plusieurs offres du service p.ex. coaching et participation aux workshops.

Autisme Luxembourg

L'objectif du service d'information, de consultation et de rencontre (SICR) est de favoriser les rencontres, la participation à la vie sociale et le développement des compétences sociales par le biais d'activités culturelles, récréatives, pédagogiques et thérapeutiques.

Ce service est constitué d'une équipe multidisciplinaire (psychologue, pédagogue, ergothérapeute, orthophoniste, sophrologue et éducateur gradué).

Les unités de service prestées dans le cadre du SICR en 2023 sont:

- Visite de musées, d'expositions et de manifestations culturelles ;
- Activités sportives et excursions ;
- Atelier de cuisine ;
- Atelier sportif ;
- Atelier créatif ;
- Organisation de « Discotime » un événement inclusif ;
- Entretiens de famille/conseil parental ;
- Observations du comportement de l'utilisateur, dans sa vie quotidienne ou en situation particulière ;
- Passation de tests ;
- Bilans psychologiques et pédagogiques ;
- Conseil pour les équipes encadrantes dans les différents services ;
- Participation aux réunions d'atelier et des autres services ;
- Collaboration avec le psychiatre et des intervenants spécialisés externes ;
- Elaboration d'hypothèses sur les comportements problématiques afin de mettre en place le projet d'accompagnement socio-pédagogique (P.A.S.P.) ;
- Participation aux réunions multidisciplinaires dans le cadre du P.A.S.P. ;
- Préparation, accompagnement, entretiens, observations et rapports lors de la phase d'observation (stage) ;
- Rapports pour la demande de soutien psycho-social dans le cadre de l'assurance dépendance et assurer les prestations accordées ;
- Rapports pour la demande du statut du salarié ;
- Rapports et/ou avis pour la Commission d'Orientation et de Reclassement professionnel ;
- Intervention lors de situations de crise et de détresse ;
- Participation à la commission d'admission ;
- Formations pour étudiants et/ou professionnels externes ;
- Entretiens individuels (entraînement social, communication, émotionnel etc.) ;
- Soutien des équipes pour mettre en place les mesures décidées ;
- Rédaction des bilans pour la commission d'admission ;
- Assistance à la commission d'admission (un membre du service de consultation) ;
- Traitement des dossiers d'admission ;
- Formations externes relatives à l'autisme ;
- Entretien et soutien dans l'orientation pour les personnes autistes et leurs parents ;
- Personne de contact pour personnes autistes en milieu ouvert et assistance ponctuelle au travail ;

- Participation régulière au groupe de travail « troubles de comportements » (échange interdisciplinaire et discussions des cas avec des institutions partenaires) ;
- Collaboration avec des intervenants spécialisés externes (psychiatres, psychologues, pédagogues etc.).

Fondation Autisme Luxembourg

La FAL propose plusieurs services :

- **SICR à Capellen/Steinsel/Munshausen**

Dans le cadre de la convention « services d'information, de consultation et de rencontre », la Fondation Autisme Luxembourg offre depuis 2004 un soutien diversifié et individualisé aux personnes de tous âges présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), à leurs familles et aux professionnels.

Le service « Diagnostic » offre des évaluations diagnostiques dont l'objectif est d'établir si une personne présente ou non un trouble du spectre de l'autisme (TSA), à l'aide de testings spécifiques recommandés par la communauté scientifique internationale pour la pose du diagnostic, en collaboration avec un psychiatre externe.

Pendant l'année 2023, 835 familles et 4 professionnels ont fait appel à ce service.

Le service « Soutien Post-diagnostic » offre des accompagnements dans 3 grands domaines :

- La réévaluation systématique et régulière des compétences et du projet pédagogique ;
- Le service aux familles et à la personne avec trouble du spectre de l'autisme : groupes de compétences sociales ;
- ateliers de rencontre parents, workshop divers, formation en autisme, information sur les services existants au Grand-Duché, conseil et appui ponctuel,
- Le service aux professionnels : formation en autisme, matériel didactique spécifique, conseil, support et information.

Pendant l'année 2023, 515 familles et 570 professionnels ont pu bénéficier de ce service.

- **Service Loisirs**

Le service Loisirs propose des séjours de vacances au Luxembourg et à l'étranger adressés spécifiquement aux personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA). Ils sont ouverts aux personnes TSA de tous âges qui sont encadrées par du personnel formé à l'autisme soutenu par des bénévoles, permettant d'assurer un encadrement individuel pendant les séjours.

Des weekends à destination de jeunes et adultes présentant le syndrome d'Asperger sont également proposés avec différents thèmes (parc d'attraction, marché de Noël, randonnée, ...).

En 2023, 54 personnes ont pu profiter de ces séjours et weekends.

D'autre part, une offre de sport est également proposée aux enfants, adolescents et adultes avec autisme, ainsi qu'aux jeunes et adultes Asperger. Des séances multisports ont lieu tous les lundis en fin de journée au hall de sport à Bridel.

En 2023, 42 bénéficiaires ont participé à ces activités sportives.

Fondation Kräizbiërg

La Fondation Kräizbiërg offre deux types de service :

- **Service de rééducation fonctionnelle**

Ce service veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice des usagers. A cet effet sont utilisées la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques, ainsi que des techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail, ainsi qu'aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes se chargent des problèmes d'élocution et de déglutition.

- **Service Suivi Psychosocial**

Ce service se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducat(eurs/rices) diplômé(e)s et assistants sociaux) qui assure un suivi de la personne handicapée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbiërg. Le service assiste la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif, psychologique que socio-professionnel.

Fondation Sclérose en plaques (SEP)

Ce service s'adresse à toute personne atteinte de sclérose en plaques vivant et/ou travaillant au Luxembourg, ainsi qu'à ses proches. Il propose des séances d'information sur la maladie, son traitement et sa prise en charge, des activités de rencontre et d'échange ainsi qu'une formation à des stratégies de « coping ». En résumé, les activités peuvent comprendre :

- consultations multidisciplinaires avec un·e infirmier·ère, un·e assistant·e social·e, un·e psychologue, un·e ergothérapeute ou des médecins spécialistes en rééducation fonctionnelle,
- cycles de conférences au sein de l'école de la SEP à l'intention des personnes nouvellement diagnostiquées. Les conférences sont tenues par un groupe multidisciplinaire de spécialistes, à savoir médecins, infirmiers, ergothérapeute, kinésithérapeute, diététicienne, représentants de l'ADEM, (neuro)psychologue, etc,
- organisations de conférences sur des aspects spécifiques en relation avec la maladie,
- éditions de dépliants, de brochures ainsi que d'un trimestriel « MS Kontakt »,
- groupes de paroles pour personnes avec sclérose en plaques et leurs proches,
- formations à la gestion de l'énergie,
- ateliers d'apprentissage de techniques de relaxation,
- activités de rencontre sous forme de visites culturelles ou d'activités de loisirs pour des personnes vivant dans le sud du pays (« Fridays in Esch »).

En outre, le service s'adresse au grand public et propose de sensibiliser l'opinion publique aux défis de la vie avec cette maladie aux mille visages.

Ligue HMC

La Ligue HMC propose plusieurs services :

- **Day Center Bonnevoie**

Il s'agit d'un lieu de formation, de loisirs, de rencontre, de communication et d'information pour personnes en situation de handicap mental.

Objectifs du service :

- offrir des projets et des activités dans le domaine de la formation et des loisirs ;
- être un point de rencontre et de communication pour tous ;
- soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et culturelle.

- **Day Center Norden**

Le Day Center Norden se situait à Burden dans les locaux du centre Culturel « A Maesch ».

Fin décembre 2023, le Day Center Norden a déménagé à Wiltz dans les locaux de la « Villa Mirabella ».

Les activités sont organisées par l'équipe du Day Center de Bonnevoie avec la participation d'intervenants externes.

- **Life-Academy**

Ce service d'information, de consultation et de rencontre vise à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap à une autonomie de vie et à l'inclusion dans la société.

Il s'inscrit également dans le cadre de l'article 21 de la Convention de l'ONU portant sur le droit des personnes handicapées à la liberté d'expression et d'opinion et à l'accès à l'information.

Objectifs du service :

- Life-Long Learning ;
- Inclusion ;
- Formation ;
- Empowerment.

- **Espace-Famille**

Ce service d'information, de consultation et de rencontre s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

L'offre du service se décline dans les domaines suivants :

- conseil psychologique ;
- relations et vie de couple, sexualité, parentalité ;
- groupes de paroles ;
- informations ;
- formation continue.

Info-Handicap Luxembourg

Le « Centre National d'Information et de Rencontre sur le Handicap » demeure attentif aux besoins des personnes en situation de handicap, de leurs familles, des professionnels, des employeurs, des techniciens, des décideurs, et de manière générale, de toute personne en quête d'informations sur le handicap et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les actions du centre sont alignées sur les recommandations de la CRDPH et sur le plan d'action correspondant du gouvernement luxembourgeois. La clé du travail d'Info-Handicap réside dans la concertation et la collaboration avec ses différents partenaires tant au niveau national qu'international.

Dans le cadre de son 30e anniversaire, une série d'activités significatives a été planifiée et réalisée avec succès. Info-Handicap a notamment organisé une marche gourmande au 1^{er} octobre 2023, un moment de célébration et de partage, dans la ville de Luxembourg.

Le concours de timbres organisé en prévision de la Journée Internationale des Personnes en Situation de Handicap le 3 décembre 2023 a été une façon créative et inclusive afin de sensibiliser le public à cette cause importante en encourageant la participation d'artistes en situation de handicap.

En réponse à la nouvelle loi sur l'accessibilité, Info-Handicap a mis en œuvre des formations approfondies.

L'association a également un partenariat avec le Ministère de l'Economie pour le Label EUREWELCOME, renforçant de sorte sa position en tant qu'acteur clé dans la promotion de l'accessibilité et marquant ainsi son impact sur le plan national.

En outre, Info-Handicap a développé le projet des Tables à Langer et de Soins pour Adultes (TLS), en partenariat étroit avec ADAPTH et le ministère.

La formation continue des accompagnateurs de bus et de train, ainsi que la sensibilisation du personnel éducatif, aident à créer des espaces accessibles au quotidien. Ces actions contribuent à changer les mentalités et à favoriser une compréhension plus approfondie des défis auxquels font face les personnes en situation de handicap.

Info-Handicap a été également impliqué dans le groupe de travail MOSAIK. Ce GT a permis de renforcer les liens entre le milieu culturel et Info-Handicap, en ouvrant la voie à de futures initiatives conjointes visant à accroître la représentation et la participation des personnes en situation de handicap dans le domaine culturel.

Dans le cadre de l'année électorale, le Conseil National des Personnes Handicapées a sensibilisé les parties politiques aux besoins des personnes en situation de handicap.

Info-Handicap gère les sites Internet suivants :

- info-handicap.lu
- agenda.info-handicap.lu
- modesdemploi.lu
- unokonvention.lu
- eurewelcome.lu
- resolux.lu

Info-Handicap possède une page Facebook et une page LinkedIn.

Op der Schock

Le « Fräizäitservice » organise des activités de loisirs pendant la semaine et le weekend pour des personnes en situation de handicap mental ainsi que des colonies de vacances. Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée.

Le service « Beroden a Begleeden » est à la disposition de toute personne en situation de handicap mental et des membres de sa famille. Il leur offre un accompagnement lors de projets de vie, de problèmes quotidiens, de démarches administratives, de soutien et d'accompagnement dans le suivi médical et thérapeutique, ainsi que lors du transfert vers un autre environnement de vie. A côté des nombreuses interventions de courte durée, notamment en ce qui concerne l'accompagnement pour des démarches administratives, les usagers peuvent également bénéficier d'un suivi plus intensif dans les domaines du suivi médical, du logement et de la mobilité aussi que de la gestion de son temps libre. Les thèmes récurrents sont la vie affective et sexuelle, les relations familiales, l'estime de soi, la gestion des émotions, l'accompagnement du jeune dans son projet de vie, l'exploration des aspects cognitifs et socio-émotionnels en développement.

Parkinson Luxembourg asbl

Le Centre Parkinson « La Tulipe » a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2013 et a pour objectifs de :

- proposer des prestations pour des personnes de tous âges atteints de la maladie de Parkinson et autres syndromes parkinsoniens, leurs aidants informels et leur entourage. Il s'agit de leur permettre d'accéder à l'autonomie, l'indépendance, l'intégration et au bien-être et de permettre la participation active des personnes concernées (cours d'exercices physiques adaptés à la maladie de Parkinson tenus par des experts p.ex.) ;
- mettre à disposition des informations fiables pour permettre aux concerné/es de mieux gérer la maladie ;
- promouvoir des attitudes responsables, en encourageant les usagers à s'investir eux-mêmes dans l'exploitation et le développement de leurs ressources et de leurs compétences, ainsi que la préservation de leur santé physique et psychique ;
- proposer un lieu de rencontre pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leur entourage ;
- promouvoir un environnement adéquat aux intéressés. Les usagers eux-mêmes, à travers leurs idées et leurs initiatives, créent la diversité, les spécificités et l'ambiance ;
- collaborer étroitement avec le « Luxembourg Center for Systems Biomedicine » (LCSB) et la Parkinson Research Clinic et participer à différents groupes de travail.

Le Centre compte 58 usagers réguliers en plus des 112 détenteurs d'une « Activity Card ». Ci-dessous quelques chiffres concernant les activités de l'association :

- 61 entretiens d'information, de consultation et d'orientation (soit 64,2 heures) ;
- 82 entretiens téléphoniques (soit 38,98 heures) ;
- 7 consultations psychologiques (à la suite des consultations, les demandeurs ont été pris en charge par des neuropsychologues de l'université) ;

- 219 présences lors de workshops thématiques (soit 11 heures de présence) ;
- 1359 participations lors des ateliers thérapeutiques (soit 328 heures au total) ;
- 685 participations aux cours via internet, tels que : Qigong, gymnastique douce, orthophonie et un groupe réservé aux dames (soit 194 heures d'activités) ;
- 3807 participants au total (en plus de la Journée mondiale, de l'Assemblée générale etc.).

Plusieurs catégories d'activités sont proposées aux usagers du Centre Parkinson :

- ateliers à but thérapeutique : boxing et rencontre, entraînement actif, exercices de mémoires, gymnastique douce, mouvement et danse, musculation en rythme, Music Jam @ Tulipe, nordic walking, Parkinson Boxing, Ping Pong, Qi-Gong, rythme & mouvement, Taiji Workshop Parkinson, yoga ou entraînement des fascias, etc...) ;
- ateliers via Zoom (exercices d'orthophonie en groupe, entraînement actif, Qigong et groupe réservé aux dames) ;
- groupes d'entraide (aidants informels, Parkinsoniens, jeunes Parkinsoniens) ;
- entretiens individuels (information, consultation, orientation) ;
- thérapies individuelles (psychologue) ;
- ateliers créatifs (décorations, bricolage) ;
- activités de loisirs et d'amusement (Fondation EME) ;
- activités intergénérationnelles ;
- excursions et vacances organisées par Parkinson Luxembourg asbl.

Consultations en dehors du « Centre la Tulipe »

- **Projet Nord**

Depuis novembre 2022, « Parkinson Luxembourg asbl » est également présent dans le nord du pays. 8 personnes participent aux activités qui sont proposées tous les lundis après-midi de 15h30 à 19h00. La première activité, de la gymnastique avec une kinésithérapeute spécialisée du ParkinsonNet, commence à 15h00. L'activité est suivie de collations dont le but est de permettre un échange entre les participants. A 17h00 se déroule une séance de formation suivie d'une heure de Boxing pour les jeunes Parkinsoniens.

- **Escher Bibbs**

Le BiBss d'Esch-sur-Alzette est un bureau d'information pour personnes à besoins spécifiques qui met ses locaux à disposition pour des séances de consultation. Les résidents de la ville d'Esch-sur-Alzette peuvent contacter le BiBss (tél. : +35227542210) ou le « Centre La Tulipe » pour fixer un rendez-vous.

- **Patientenhouse**

Le « PatientenHouse » du CHL est ouvert tous les mercredis entre 12h00 et 14h00. Le PatientenHouse est situé dans un bureau au sein de la cafétéria du CHL. Ce service s'adresse à toute personne intéressée de recevoir des informations sur la maladie ou le secteur social en général. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. En moyenne, 3 à 4 personnes sont accueillies par permanence.

Solidarität mit Hörgeschädigten asbl – Service social HörgeschädigtenBeratung SmH

L'association Solidarität mit Hörgeschädigten asbl propose un service de consultation, d'information, de rencontre et d'accompagnement pour les personnes déficientes auditives, c.-à-d. les personnes malentendantes, sourdes et devenues sourdes.

En 2023, 94 clients, dont 11 nouveaux, ont profité du service d'accompagnement dans les domaines social et de l'emploi (465 rendez-vous). Le service répond à des demandes d'informations ou de renseignements et assure la traduction d'informations importantes en langue allemande simplifiée. Les deux interprètes du service ont effectué 254 interventions pour 34 personnes privées et 24 institutions.

Tricentenaire

321 Vakanz est un service spécialisé dans les vacances et les loisirs pour les personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

En 2023, le service a réalisé 19 voyages et 19 excursions de groupe (dont 5 excursions en Joëlette).

Les bénévoles étaient actifs pendant toute l'année, notamment en accompagnant les clients du service lors de leurs différentes activités de loisirs. 9 accompagnements individuels de voyage ont également eu lieu (79 jours).

Trisomie21 Lëtzebuerg a.s.b.l.

L'association Trisomie 21 Lëtzebuerg a.s.b.l. a été fondée en 2000 avec pour devise « Par les familles, pour les familles ».

L'objectif principal de l'association est d'aider les personnes porteuses d'une trisomie 21 à mener une vie indépendante et épanouie dans la mesure du possible.

Les principales missions de l'association sont l'inclusion ainsi que la promotion de l'autonomie, de l'avenir professionnel et des possibilités d'hébergement. Elle offre également un soutien aux familles concernées.

L'association offre les services suivants :

- Information - mise à disposition de matériel informatif, centre de documentation ;
- Sensibilisation - stands d'information, présentations scolaires ou pour les professionnels ;
- Groupes de discussion - lieu de rencontre parents/bébé, groupes de discussion pour jeunes adultes selon les besoins ou sur demande ;
- Activités de loisirs - cours de danse, cours de cuisine, excursions, offres de vacances encadrées ;
- Travail encadré - restaurant « Madame Witzeg » à Belvaux ;
- Consultations – présence maternité, consultations médicales spécialisées ;
- Activités grand-public - représentations de danse, Journée Mondiale de la trisomie 21, l'a.s.b.l..

Pour connaître les dernières nouveautés, l'association collabore toute l'année avec d'autres associations nationales telles que Info-Handicap, Nëmme mat Eis, Daaflux, Parkinson Luxembourg, Zefi, Wäertvollt Liewen, Special Olympics et internationales comme European Down Syndrome Association (EDSA) et Down Syndrome International (DSI).

Actuellement, l'association compte 191 membres.

Au 21 janvier 2023, Trisomie21 Lëtzebuerg a.s.b.l. a ouvert son restaurant « Madame Witzeg ». Cet atelier protégé est un restaurant innovant et inclusif, qui permet aux personnes porteuses de trisomie 21 ou avec d'autres défis cognitifs de développer leur potentiel et d'intégrer la société à part entière par le travail.

Coordonnées Trisomie21 Lëtzebuerg :

- Adresse du bureau : 2b, rue d'Olingen L-6832 Betzdorf
- E-mail : info@trisomie21.lu
- Tél. : 26 78 74 51
- Facebook : Trisomie21 Lëtzebuerg asbl
- Instagram : trisomie21_letzebuerg

Coordonnées Madame Witzeg :

- Adresse : 60, rue Waassertrap L-4408 Belvaux
- E-mail : info@madame-witzeg.lu
- Tél. : 26 59 40 83 / 621 737 391
- Site internet : madame-witzeg.lu

7.5. Service d'assistance à domicile (SAD)

- Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le ministère pour un service d'assistance à domicile :

Tableau 1 : Les services d'assistance à domicile - situation au 31/12/2023						
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2023	Nombre de bénéficiaires	Population		Unités de service prestées en 2023
				♀	♂	
APEMH	mental léger à modéré	287	61	38	23	574
Autisme Luxembourg	TED	302	13	1	12	1800
Coopérations	mental	251	71	31	40	1101
Fondation Autisme Luxembourg	TSA	250	13	4	9	13
Fondation Lëtzebuenger Blannen-vereenegung	visuel / cécité	289	241	151	90	770 unités d'intervention à domicile d'une durée de 60 minutes 716 unités d'intervention à domicile d'une durée de 180 minutes 266 unités d'interventions thérapeutiques "orientation&mobilité" d'une durée de 180 minutes 14 formations données pour un total de 30 heures de formations dispensées 5 projets d'audits en accessibilité pour un total de 12 heures 100 heures de maintenance sur les aides techniques des usagers 103 clients de la bibliothèque sonore, 4876 CDs gravés 95 daisy players mis en prêt 165 activités inclusives et adaptées organisées sur l'année pour seniors et jeunes adultes dont 8 cafés numériques, 9 "cuisinons malin", 54 séances au sein du groupe du jeudi, 8 randonnées sportives, 25 sorties culturelles, et 61 activités sportives
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	242	15	8	7	188

Tableau 1 : Les services d'assistance à domicile - situation au 31/12/2023

Organisme gestionnaire	Type de handicap	Journées d'ouverture 2023	Nombre de bénéficiaires	Population		Unités de service prestées en 2023
				♀	♂	
Foyer Bamerdall Diekirch	mental léger à moyen	365	7	1	6	+/- 400 visites à domicile, accompagnement pour courses, visites médicales, loisirs
Foyer Eisleker Heem	mental	365	24	13	11	720
Ligue HMC	mental	365	43	18	25	14790
TOTAL			488	265	223	

Tableau 2 : L'âge des locataires dans les habitats autonomes sécurisés - situation au 31/12/2023

Organisme gestionnaire Activité agréée	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	0	3	19	7	10	7	3	1	6	4	0	1	0	0	61
Foyer Bamerdall Diekirch	0	0	0	0	1	1	0	0	0	4	0	1	0	0	0	0	7
Autisme Luxembourg	0	0	1	2	0	3	0	3	0	4	0	0	0	0	0	0	13
Coopérations	0	0	10	12	12	13	10	7	2	4	0	1	0	0	0	0	71
Fondation Autisme Luxembourg	3	7	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
Fondation Lëtzebuurger Blannen-vereenegung	0	0	3	4	10	6	9	7	19	12	22	23	31	19	57	19	241
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	1	1	0	3	4	4	2	0	0	0	0	15
Foyer Eisleker Heem	0	2	1	3	2	3	5	3	1	1	1	1	1	0	0	0	24
Ligue HMC	0	0	1	2	0	4	0	2	8	7	4	5	0	1	0	0	34
TOTAL																	479

Autisme Luxembourg

Le service d'aide à domicile propose un accompagnement personnalisé dans le cadre de la vie familiale des personnes avec des troubles du spectre de l'autisme. La plupart de ces personnes vit avec le syndrome d'Asperger et habite en autonomie dans leur propre domicile. Ces personnes risquent de faire l'objet d'isolement, mais aussi d'abus de la part d'individus malveillants.

De ce fait, le service vise à maintenir la personne autiste en contact avec d'autres personnes, réseaux et groupes sociaux, tout en favorisant activement son intégration et son autonomie maximale en fonction de son potentiel et son bien-être. A noter qu'une augmentation de l'autonomie provoque une exposition plus grande aux risques de la vie en société et donc aussi une diminution de la protection des personnes autistes. C'est pour cette raison que le SAD intervient activement dans la lutte contre l'abus, voire le

harcèlement de la part des personnes malveillantes. En vue d'une intervention urgente, il aide à construire un réseau de personnes de référence vigilantes et intéressées au bien-être des personnes autistes. Ce réseau, qui collabore avec les éducateurs de référence, est constitué de diverses personnes, dont des voisins, des collègues de travail, des membres de la famille ou d'un club que la personne autiste fréquente. En outre, le service encourage la participation régulière aux activités offertes dans le cadre du service loisir d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. et d'autres centres de proximité.

Le plus grand défi dans l'encadrement des personnes autistes vivant de façon autonome est le maintien des compétences et des acquis de l'expérience. Le plus souvent, des interventions régulières sont nécessaires dans les domaines tels que les tâches domestiques, les soins personnels, les déplacements et l'organisation des loisirs, la gestion financière, les démarches administratives, les visites médicales, la collaboration avec d'autres services d'aides et/ou de soins, la promotion et le soutien dans la gestion des relations sociales, l'organisation d'activités personnalisées et de groupe, ainsi que la planification et l'organisation de voyages en groupe ou individuels.

En 2023, le SAD a pris en charge 13 personnes avec des troubles du spectre de l'autisme dont 1 personne a résilié son contrat de prise en charge au cours de l'année 2023 sur propre demande.

Fondation Autisme Luxembourg

Une équipe de professionnels de la FAL offre un accompagnement à domicile à des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et à leur famille par le biais du service « Suivi à Domicile ».

Cet accompagnement est adapté aux besoins (information et psycho-éducation, appui ponctuel, matériel didactique spécifique, conseil, support, etc.) et est proposé :

- aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer dans les locaux de la FAL ;
- aux personnes nécessitant un suivi qui concerne la mise en place de stratégies éducatives spécifiquement au sein du domicile.

Pendant l'année 2023, 13 familles ont pu bénéficier de ce service.

Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung (FLB)

Le service Berodung, Betreierung a Fräizäit (BBF) a comme objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap visuel (déficiences visuelles ou cécité) dans leurs habitudes de vie pour favoriser leur maintien à domicile, leur autonomie et leur autodétermination. Il apporte une importance capitale à ce que chacun des bénéficiaires puisse être valorisé dans tous les rôles sociaux qu'il est amené à revêtir.

L'approche sociale, écosystémique et transdisciplinaire du BBF ne place pas la responsabilité du handicap sur la personne, mais considère davantage le handicap comme la conséquence de l'interaction entre un individu présentant une incapacité et un environnement non adapté qui entrave sa participation à la vie dans la société. Pour répondre à cette interaction problématique, la FLB propose un encadrement thérapeutique spécialisé.

Le service d'assistance à domicile pour personnes aveugles ou malvoyantes accompagne les bénéficiaires à réaliser des actes de la vie journalière dans les domaines suivants : communication, déplacements, condition physique et bien-être psychologique, soins personnels et santé, habitation, prises de responsabilités, relations interpersonnelles, vie associative, éducation/travail, et les loisirs.

L'encadrement comprend un entraînement thérapeutique en orientation et en mobilité, un entraînement spécialisé aux actes de la vie journalière permettant aux bénéficiaires d'apprendre ou réapprendre les gestes du quotidien en tenant compte de leur handicap visuel. Il accompagne également ses bénéficiaires à se familiariser avec les appareils et moyens techniques, technologiques et informatiques adaptés.

Le service loisirs & rencontres (Fräizäit) propose aux bénéficiaires différentes activités de loisirs, inclusives ou aménagées. Le BBF possède une Bibliothèque sonore riche de plusieurs audiobooks mis à disposition des usagers du BBF.

Le service d'informations dispense différents modules de sensibilisations aux écoles, organismes, entreprises ou particuliers qui s'intéressent à la déficience visuelle, à l'accessibilité ou encore aux technologies adaptées.

Le « Betreit Wunnen » est un logement semi-autonome adapté aux besoins spécifiques de personnes adultes, aveugles ou malvoyantes. Il a pour objectif de promouvoir leur autonomie personnelle et leur indépendance. Le Betreit Wunnen offre un encadrement professionnel multidisciplinaire et un accompagnement socio-pédagogique. Actuellement, le Betreit Wunnen est encadré des professionnels du service d'assistance à domicile.

L'équipe du BBF est composée d'éducateurs, d'un psychopédagogue, d'une kinésithérapeute, d'une ergothérapeute et d'une instructrice en orientation et mobilité. Tous sont spécialisés dans l'accompagnement de la personne déficiente visuelle. Chaque année, l'équipe suit des formations pour se maintenir informée des évolutions pédagogiques et éducatives du métier, ainsi que de l'évolution du matériel de compensation.

Fondation Sclérose en plaques

Le service est situé dans la Résidence Al Esch, 45, rue du Commerce, L-4067 Esch/Alzette. Il s'agit de 15 appartements et studios de différentes tailles accessibles aux personnes à mobilité réduite accompagnées ou non de leurs proches.

L'objectif de ce service est de promouvoir le maintien à domicile des personnes atteintes de SEP ou d'autres handicaps moteurs d'origine neurologique en assurant un accompagnement psycho-social et éducatif ainsi que des aides au niveau de la tenue du ménage et des courses. L'offre est complétée par des activités communes.

Foyer Bamerdall Diekirch

Au cours de l'année 2023 le SAD (« suivi social ») a pris en charge 7 personnes, 6 hommes et 1 femme, âgées de 32 et 62 ans.

4 personnes habitent dans trois appartements loués à la ville de Diekirch par l'association (un couple et deux personnes seules).

Une autre personne prise en charge habite dans son appartement à lui et deux dans un appartement partagé.

L'intensité de la prise en charge des personnes respectives dépend des compétences et de l'autonomie de chacune. Elles sont accompagnées régulièrement dans leurs appartements et peuvent participer à des activités du groupe résidentiel du Foyer Bamerdall.

Le personnel encadrant leur rend visite pour les assister, selon les besoins ou sur demande, dans la gestion de leur argent et du ménage (courses, hygiène, contact avec administrations, tuteurs, banques, employeurs, ...), lors de visites médicales ainsi que lors de l'organisation des transports et de la participation aux activités de loisirs.

Le personnel du Foyer Bamerdall est disponible à tout moment pour intervenir auprès de ses clients quand les personnes de référence ne sont pas en service.

Foyer Eisleeker Heem

En 2023, 24 personnes ont été suivies à l'extérieur du Foyer Eisleker Heem et ont profité du service « suivi » appelé SAMO (Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert).

Les usagers louent des studios ou des appartements à des personnes privées et qui se situent dans un rayon ne dépassant pas la demi-heure de route depuis le foyer.

Ce service fonctionne après les journées de travail et également en journée pour les pensionnés ou les usagers qui sont en congé.

Ce service propose une aide à domicile adaptée à chacun et ce, dans tout domaine jugé nécessaire, selon leurs choix, leurs besoins et leurs envies. Il peut s'agir d'une aide pour les tâches administratives, le ménage, le linge, la cuisine, les sorties ou les activités et pour toutes demandes spécifiques et ponctuelles dans la limite du possible. La présence de l'éducateur peut aller de 1 fois par an à plusieurs fois par semaine, selon les besoins.

Ligue HMC

Le Service d'Accompagnement et de Suivi (SAS) est situé au 4, rue M.S. Beving, L-1234 Luxembourg et offre un accompagnement et une assistance à des personnes en situation de déficience intellectuelle vivant seules.

7.6. Logements semi-autonomes

- Participation financière par couverture du déficit

5 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le ministère pour des logements semi-autonomes :

Tableau 1 : Les logements semi-autonomes - situation au 31/12/2023								
Organisme gestionnaire	Type de handicap	Classe d'âge	Places conventionnées	Total des places au 31/12/2023	Places occupées au 31/12/2023	Population		Journées de présences 2023
						♀	♂	
APEMH	mental léger	18+	4	6	1	2	4	365
Foyer Eisleker Heem	mental	18+	3	3	3	2	1	1064
Fondation Kräizbiereg	physique	tous âges	12	13	11	6	5	3834
Ligue HMC	mental	<18	18	15	15	10	5	5238
Yolande	mental léger	tous âges	7	7	7	1	6	2139
TOTAL			44	44	37	21	21	12640

Tableau 2 : L'âge des usagers dans les logements semi-autonomes - situation au 31/12/2023																		
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂		
APEMH	0	0	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	
Fondation Kräizbiereg	0	0	0	0	0	0	2	2	1	1	2	2	1	0	0	0	11	
Ligue HMC	0	0	3	1	3	2	2	1	2	0	0	1	0	0	0	0	15	
Yolande	0	0	0	3	0	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	7	
TOTAL	0	0	5	8	3	6	4	3	5	1	3	3	1	0	0	0	42	

Tableau 1 : Les logements semi-autonomes - situation au 31/12/2023

Organisme gestionnaire	Activité agréée	Convention	Type de handicap	Classe d'âge	Total des places disponibles en location au 31/12/2023	Locataires au 31/12/2023	Population		Unités de service prestées en 2023
							♀	♂	
APEMH Hébergement et services asbl	Résidence Bieles	✓	handicap mental	tous âges	11	10	6	4	365
	WG Nidderkuer				2	2	2		
	Résidence Diekirch				5	5	2	3	
	Haus Georges Mayer				5	4	2	2	
	Résidence Bartreng				5	4	2	2	
	Maison d'accueil mère/enfants				6	5	4	1	
TOTAL					34	30	18	12	365

Tableau 2 : L'âge des locataires dans les habitats autonomes sécurisés - situation au 31/12/2023

Organisme gestionnaire	Activité agréée	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		≥ 80 ans		Total des usagers
		♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH Hébergement et services asbl	Résidence Bieles	0	0	2	1	3	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	10
	WG Nidderkuer	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Résidence Diekirch	0	0	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
	Haus Georges Mayer	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	4
	Résidence Bartreng	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	4
	Maison d'accueil mère/enfants	1	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
TOTAL		1	1	8	3	7	3	0	2	1	2	1	1	0	0	0	0	30

APEMH

- Habitat autonome sécurisé

Les habitats autonomes sécurisés comprennent des appartements et des maisons pour permettre aux personnes handicapées mentales majeures de vivre de manière plus indépendante. Ces appartements offrent un sentiment de sécurité grâce à la présence d'un service de soins ambulatoires disponible 24 heures sur 24. Les personnes peuvent vivre seules, en couple ou en colocation. Chaque personne bénéficie d'un accompagnement individuel adapté à ses besoins.

En 2023, une nouvelle résidence a ouvert ses portes : la Résidence Bartreng. Il s'agit d'une maison composée de trois appartements pour cinq personnes au total.

- Service ETAP

Le service ETAP s'adresse à des jeunes adultes en situation de déficience intellectuelle légère qui souhaitent vivre de façon autonome mais qui n'ont pas encore de projet de vie élaboré.

Au cours de l'année 2023, 6 personnes ont été suivies par l'équipe ETAP.

Le service met à disposition une maison communautaire « Haus Woier » à Oberkorn accueillant 4 personnes. L'encadrement dans cette maison n'est pas quotidien.

- Maison d'Accueil Mère-Enfant (MaMe)

La Maison d'Accueil Mère-Enfant a ouvert ses portes en mars 2021 à Dudelange.

Elle propose un accueil à trois dyades mère/enfant avec un encadrement 24h/24 et 7jr/7 assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Elle permet aux mères en situation de handicap mental de vivre au quotidien avec leur enfant tout en travaillant le lien d'attachement, les habiletés parentales, l'autonomie et en garantissant un bon développement de l'enfant et sa sécurité.

Une liste d'attente est dressée et est gérée en partenariat avec le Centre Ressource Parentalité qui propose un autre soutien faute de place d'accueil supplémentaire dans la structure.

Fondation Kräizbiërg

Le service « Betreit Wunnen Gasperich » (BWG) à Gasperich s'adresse aux personnes avec un handicap physique âgées entre 18 et 70 ans. Il leur propose des appartements en location adaptés ainsi que des services destinés à permettre à ces personnes de jouir d'un logement autonome. Les habitations BWG sont réparties dans le quartier « Sauerwiss » qui comprend 11 logements (13 places) et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie. Depuis 2023, une personne réside dans un appartement supplémentaire que la Fondation Kräizbiërg a acheté en 2022 (11 logements en tout).

Foyer Eisleeker Heem

Le Foyer Eisleeker Heem dispose d'un logement de type communautaire dans lequel il a pu offrir en 2023 la possibilité à trois personnes de vivre de façon plus autonome.

Le soutien régulier, mais non-permanent, d'une éducatrice leur permet d'avoir un accompagnement, une surveillance et une aide bienvenue.

En fonction de leurs capacités individuelles, ils gèrent ensemble les tâches administratives, le ménage, le linge, la cuisine, les sorties et leurs activités.

En 2023, un coach est intervenu pour essayer d'améliorer la relation entre deux personnes.

Selon leurs capacités d'apprentissage de l'autonomie, certains peuvent espérer habiter un jour seul sans encadrement du Foyer. Un jeune homme très motivé est actuellement entraîné dans ce but.

Le foyer tente également de motiver une personne retraitée à participer régulièrement à des activités pour lui éviter l'isolement et la perte d'autonomie aussi bien physique que psychique.

Ces trois personnes ont leurs loisirs : école du soir, Amiperas, cinéma, conférences, concerts, cours de cuisine, visites dans la famille, etc.

Ligue HMC

La Ligue HMC gère 3 communautés de vie semi-autonomes :

- Beggener Haus 1, au 54, rue Cyprien Merjai, L-2145 Luxembourg (5 places),
- Beggener Haus 2, au 16, rue Nothomb, L-2232 Luxembourg (6 places),
- SAEMO, au 80, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg (7 places).

Yolande

L'association Yolande dispose de 6 lits semi-autonomes au lieu-dit « Um Juck » à l'Institut St. Joseph (3 rue de Wecker, L-6832 Betzdorf) et d'un lit semi-autonome dans un studio au Foyer « Op de Wolleken » (53, rue Laach, à L-6775 Niederanven).

Les usagers des lits semi-autonomes sont des adultes en situation de handicap mental avec un degré d'autonomie élevé. Ils bénéficient d'un accompagnement socio-pédagogique afin de les assister dans la réalisation de leur projet de vie. L'objectif est principalement le développement de l'autonomie, de l'inclusion dans la vie sociale et professionnelle ainsi que de l'autodétermination des usagers.

III. Solidarité

1. Politique nationale

1.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme

1.1.1. 1.1.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme

En 2013, le gouvernement luxembourgeois a adopté la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement 2013-2020 qui a fourni le cadre aux actions menées par le gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement.

La stratégie étant venue à échéance, le ministère a chargé le LISER, institut de recherche public, de l'évaluation finale externe de la stratégie. Cette évaluation, menée en collaboration avec les acteurs de terrain, a été finalisée et publiée en 2023. Les résultats de cette évaluation démontrent que la mise en œuvre des différentes actions de la stratégie a entraîné un réel progrès dans la prise en charge du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement au Luxembourg. Grâce à cette dynamique, plusieurs projets à caractère novateur ont été initiés, notamment le Housing First, et des conditions favorables ont été créées pour augmenter la capacité d'accueil des personnes sans-abri et garantir une prise en charge adaptée à leurs besoins.

1.1.2. 1.1.2. Label Housing First

Afin d'adapter le concept du Housing First à la réalité luxembourgeoise et d'offrir aux associations œuvrant dans le domaine du sans-abrisme un cadre de travail précis, le ministère s'est adjoint en 2023 de l'expertise d'une spécialiste belge reconnue en la matière, pour réaliser en étroite collaboration avec les associations œuvrant dans le domaine, un label de qualité Housing First.

Dès l'achèvement des travaux en 2024, le label déterminera les caractéristiques et moyens attribués au Housing First spécifique au Grand-Duché de Luxembourg.

1.1.3. Structures d'hébergement conventionnées pour adultes

1.1.3.1. *Structure d'urgence multifonctionnelle (y inclus l'Action Hiver)*

Les trois organisations Caritas Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise et Inter-Actions regroupées dans le partenariat associatif Dräieck a.s.b.l. effectif depuis le 1^{er} janvier 2021 ont pour mission conjointe la gestion de la structure d'urgence multifonctionnelle du Findel, notamment pour les personnes en précarité. L'objectif principal est la gestion de structures d'urgence pour offrir principalement un hébergement temporaire et des services de bas seuil à une population dans le besoin au Luxembourg en complément d'autres services d'orientation sociale.

Action Hiver

L'Action Hiver (Wanteraktioun – WAK), qui se déroule dans la structure d'urgence multifonctionnelle au Findel, est une action humanitaire afin d'éviter que des personnes sans-abri ne soient victimes d'hypothermie par période de grand froid.

La WAK s'adresse aux personnes sans-abris majeures, sans distinction de sexe, de nationalité ou de religion. Les personnes sans-papiers sont accueillies et hébergées au même titre que les personnes avec un droit de séjour.

Du fait de sa nature humanitaire, cette action limite son intervention à une prise en charge, dans la dignité, des besoins primaires des personnes sans-abris : accueil de jour, hébergement de nuit, repas, hygiène corporelle, soutien social avec la possibilité d'accès à des permanences médicales et infirmières.

La 22e édition consécutive de l'Action Hiver a été marquée par un changement de période usuelle d'ouverture : à partir de la saison 22/23 elle se déroulera toujours du 15 novembre au 15 avril ; augmentant ainsi d'un mois la durée habituelle de la Wanteraktioun.

Durant la période d'ouverture de la Wanteraktioun, la structure a accueilli 1.559 personnes différentes qui ont utilisé au moins 1 des 2 services, à savoir l'accueil de jour et/ou l'hébergement de nuit. Parmi les bénéficiaires il y avait 1.397 hommes et 9 garçons mineurs, ainsi que 147 femmes et 6 filles mineures.

Le bilan entier de l'Action Hiver est publié sur le site Internet du ministère.

Accueil en situation d'urgence

Outre la gestion de la Wanteraktioun, l'association Dräieck asbl a également pour objectif l'accueil en situation d'urgence de structures, de personnes individuelles ou de familles, touchées par un incident imprévisible et d'une gravité telle que la structure d'accueil habituelle des personnes a été rendue soudainement inhabitable ou inutilisable, ou par un incident déclaré catastrophe ou calamité naturelle par le Gouvernement (catastrophes naturelles, humaines ou environnementales).

- Convention d'occupation en situation d'urgence avec le Centre Ulysse

La Dräieck asbl et Caritas Accueil et Solidarité asbl ont signé une convention d'occupation en situation d'urgence le 1^{er} juillet 2023 pour y héberger les personnes placées sous la responsabilité de Caritas Accueil et Solidarité. En effet, en raison de travaux de rénovation du Centre Ulysse depuis le 21 août 2023, la structure d'hébergement habituelle des bénéficiaires n'était plus utilisable. Les négociations pour l'occupation d'une autre structure d'hébergement plus adéquate et préalablement identifiée à l'accueil au bâtiment B ont été reportées, entraînant une prolongation de l'accueil d'urgence au moins jusqu'à la fin de l'année 2023.

Les 36 places du bâtiment B ont ainsi été mises à disposition du Centre Ulysse de Caritas Luxembourg dès le 1^{er} juillet 2023 ; les bénéficiaires ont été accueillis dès le 19 juillet 2023 dans la structure d'urgence multifonctionnelle.

1.1.3.2. Haltes de nuit

Les Haltes de nuit permettent aux personnes sans-abri de se reposer pendant la nuit, de se réchauffer, de se laver, de laver leur linge et de prendre une collation et un petit-déjeuner. L'accompagnement par un chien y est toléré.

L'objectif est de créer des conditions favorables permettant de renouer le contact avec les personnes les plus exclues. Le public est constitué de personnes majeures qui sont à la rue, de personnes désocialisées et fragilisées qui ont vécu des années d'errance, de personnes vivant dans des squats et de personnes qui présentent des problèmes psychiques, des troubles psychiatriques ou des problèmes d'addiction. De cette

manière, les personnes les plus vulnérables qui ne trouvent pas de place ou un encadrement adapté à leur situation dans une des autres structures existantes, pourront être mises à l'abri.

L'Espoir (Nuetswaach)

En avril 2017, Caritas Accueil et Solidarité asbl ont ouvert la Halte de Nuit « L'Espoir » pour 10 personnes adultes sans domicile fixe à proximité de la Gare de Luxembourg. En avril 2021, cette structure de bas seuil a déménagé à Bonnevoie et peut accueillir maintenant jusqu'à 19 personnes.

La Halte de Nuit est ouverte tous les jours de 19h30 à 8 h30 et est accessible aux personnes sans-abri les plus fragiles et les plus vulnérables, avec ou sans chien. L'accès pour la population cible est réglé par le Streetwork. Une collation et un petit-déjeuner sont proposés et les bénéficiaires sont encadrés par du personnel éducatif. Les personnes fréquentant « L'Espoir » ont également la possibilité de laver leurs vêtements et de prendre une douche dans les locaux du « Bistrot Courage ».

Halte de Nuit pour femmes

En mai 2021, Caritas Accueil et Solidarité asbl ont ouvert une Halte de Nuit pour femmes qui est un lieu d'accueil d'urgence à bas seuil, accessible aux femmes sans domicile fixe. La Halte de Nuit est dotée de 10 places et est située dans le quartier Gare de la Ville de Luxembourg.

La Halte de Nuit pour femmes est ouverte tous les jours de 19h30 à 9h00 et est accessible aux femmes sans-abri les plus fragiles et les plus vulnérables, avec ou sans chien. L'accès pour la population cible est réglé par le Streetwork. Une collation et un petit déjeuner sont proposés et les bénéficiaires sont encadrés par du personnel éducatif. Via le service du Streetwork rattaché, les vêtements des résidentes de la Halte de nuit pour femmes peuvent être lavés si nécessaire.

L'un des 10 lits de la Halte de Nuit pour femmes sert de lit d'urgence pour le service « Premier Appel » de l'asbl Inter-Actions. Ce lit est réservé aux personnes difficilement accessibles ; par exemple les personnes souffrant de troubles psychiatriques étant donné que celles-ci évitent très souvent les services d'aide existants. Les femmes concernées peuvent venir à toute heure de la nuit, sans réservation préalable.

Nightshelter

En mai 2017, la Croix-Rouge luxembourgeoise a ouvert la Halte de Nuit « Nightshelter » qui est un lieu d'accueil d'urgence à bas seuil, accessible aux personnes sans domicile fixe. La Halte de Nuit, qui est située dans le quartier Gare de la Ville de Luxembourg, a une capacité d'accueil normale de 9 places et peut aller jusqu'à 11 places avec 2 lits d'urgences supplémentaires réservés au service Streetwork/Bistrot social et au service Premier Appel de l'asbl Inter-Actions.

La Halte de Nuit est ouverte tous les jours de 19h00 à 09h00 et est accessible aux personnes sans-abri les plus fragiles et les plus vulnérables, avec ou sans chien. L'accès pour la population cible est réglé par la permanence du « Nightshelter » ouverte tous les lundis de l'année. Une collation et un petit-déjeuner sont proposés et les bénéficiaires sont encadrés par du personnel éducatif. Il permet aux bénéficiaires de se reposer, se réchauffer, ou encore de laver leurs vêtements.

Sur les 195 personnes de 2023 ayant occupé un lit au « Nightshelter », 165 personnes n'étaient pas bénéficiaires d'un lit en 2022 pouvant ainsi être considérées comme nouvelles admissions.

Statistiques relatives aux trois Haltes de Nuit

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de bénéficiaires différents	Nombre de bénéficiaires différents	
		Hommes	Femmes
Halte de Nuit "L'Espoir" / Caritas Accueil et Solidarité	209	195	14
Halte de Nuit pour femmes / Caritas Accueil et Solidarité	90		90
Halte de Nuit "Nightshelter" / Croix-Rouge luxembourgeoise	195	162	33
TOTAL	494	357	137
%	100%	72,27%	27,73%

En 2023, 494 personnes ont été accueillies, dont 357 hommes (72,27%) et 137 femmes (27,73%).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Âge des bénéficiaires							TOTAL
	16 – 17	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	
Halte de Nuit "L'Espoir" / Caritas Accueil et Solidarité	0	30	19	41	53	40	26	209
Halte de Nuit pour femmes / Caritas Accueil et Solidarité	0	11	10	16	23	16	10	90*
Halte de Nuit "Nightshelter" / Croix-Rouge luxembourgeoise	0	32	18	41	49	38	16	195**
TOTAL	0	73	47	98	125	94	52	494*
%	0%	14,77%	9,51%	19,83%	25,30%	19,02%	10,52%	100%

*Y inclus 4 personnes dont l'âge est inconnu (0,80%)

**Y inclus 1 personne dont l'âge est inconnu (0,20%)

La majorité des personnes accueillies avaient entre 31 et 60 ans (64,15%). 24,28% des bénéficiaires avaient moins de 30 ans. 10,52% des personnes avaient plus de 61 ans.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nationalité des bénéficiaires			TOTAL
	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	
Halte de Nuit "L'Espoir" / Caritas Accueil et Solidarité	44	84	79	209*
Halte de Nuit pour femmes / Caritas Accueil et Solidarité	29	33	19	90**
Halte de Nuit "Nightshelter" / Croix-Rouge luxembourgeoise	41	89	60	195***
TOTAL	114	206	158	494
%	23,08%	41,70%	31,98%	100%

*Y inclus 2 personnes dont la nationalité est inconnue

**Y inclus 9 personnes dont la nationalité est inconnue

***Y inclus 5 personnes dont la nationalité est inconnue

=16 personnes de nationalité inconnue (3,24%)

23,08% des personnes accueillies dans les Haltes de Nuit étaient de nationalité luxembourgeoise. 41,70% des personnes étaient issues des autres pays de l'Union européenne. Le nombre de ressortissants de pays tiers représentait 31,98% de la population. 3,24% étaient de nationalité inconnue.

1.1.3.3. Foyers d'urgence

Il existe actuellement deux foyers d'urgence : le Centre Ulysse à Luxembourg-Ville et le Foyer Abrisud à Esch/Alzette, qui sont ouverts toutes les nuits de l'année. Ces foyers mettent temporairement à disposition une possibilité d'hébergement à des adultes sans-abri ou menacés de sans-abrisme. Dans la majorité des cas, les usagers présentent de multiples problématiques : précarité du logement, problèmes de santé, conduites addictives, problèmes psychologiques, difficultés financières, difficultés judiciaires, etc.

Le Centre Ulysse a dû quitter en juillet 2023 le site de Bonnevoie pour des raisons de rénovation et a emménagé dans le Bâtiment B au Findel qui dispose de 34 lits, plus 2 lits d'urgence réservés à la Police et au ministère. Le site de Michelau a une capacité d'accueil de 16 personnes qui vivent en binôme dans des petits chalets. Le foyer Abrisud dispose de 18 lits (14 lits hommes et 4 lits femmes).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de bénéficiaires différents	Nombre de bénéficiaires nuitées	Nombre de bénéficiaires différents		Nombre de nuitées	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Centre Ulysse / Caritas Accueil et Solidarité	130	19.076	102	28	14.829	4.198
Foyer de nuit Abrisud / Ville d'Esch-sur-Alzette	104	5.943	85	19	4.694	1.249
TOTAL	234	25.019	187	47	19.523	5.447

En 2023, les foyers d'urgence ont connu un total de 25.019 nuitées pour 234 personnes, dont 79,91% d'hommes et 20,09% de femmes. Le taux moyen d'occupation se situe pour le Centre Ulysse à 92,42% et pour le foyer Abrisud à 90,46%.

Evolution				
Année	Nombre de bénéficiaires différents	Nombre de nuitées	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour (jours)
2018	347	28.685	95,84%	82,7
2019	319	27.313	91,25%	86,6
2020	226	24.539	81,76%	108,8
2021	271	24.394	81,50%	90,0
2022	251	26.456	87,50%	105,4
2023	234	25.019	91,44%	106,92

Depuis 2018, le nombre de bénéficiaires différents a sensiblement diminué. Le taux moyen d'occupation a baissé progressivement pour connaître une chute en 2020 et 2021 due à la pandémie. Par contre, en 2023, le taux d'occupation a de nouveau augmenté pour atteindre plus de 91%, de même que la prolongation de la durée moyenne. En 2023, les bénéficiaires sont restés en moyenne plus de trois mois dans les foyers.

Durée du séjour aux foyers d'urgence						
Durée du séjour	1 – 3 jours	4 – 7 jours	1 semaine à < 1mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	> 6 mois
Nombre de bénéficiaires différents	76	1	15	34	45	63
%	32,48%	0,43%	6,41%	14,53%	19,23%	26,92%

Parmi les 234 personnes hébergées dans les foyers d'urgence, 32,91% des personnes ne font qu'un séjour de très courte durée de moins d'une semaine (21,51% en 2022). 26,92% des personnes ont séjourné au-delà de six mois dans les foyers par rapport à 20,32% en 2022.

Souvent les bénéficiaires des foyers présentent plusieurs problématiques associées (p.ex. troubles psychiques et problème de dépendance, troubles psychiques et/ou cas limite d'handicap). La solution de l'hébergement, en principe temporaire, semble ainsi devenir une situation qui se prolonge vu que l'orientation vers des institutions spécialisées ou le marché du logement se veut difficile en raison des problématiques multiples que présentent les bénéficiaires.

Âge	18 - 25	26 - 30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80
Nombre de bénéficiaires	24	15	52	70	43	24	6
%	10,26%	6,41%	22,22%	29,91%	18,38%	10,26%	2,56%

La moyenne d'âge dans les foyers d'urgence se situait à 44 ans en 2023. Les usagers âgés de moins de 30 ans représentaient 16,67% des personnes hébergées. 52,20% des clients étaient âgés entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes de 51 ans ou plus, représentaient 31,20% de la population.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	Inconnue/Apatride
Nombre de bénéficiaires	106	91	36	1
%	45,30%	38,89%	15,38%	0,43

45,30% des personnes étaient de nationalité luxembourgeoise, 38,89% étaient issues de l'Union européenne et 15,38% des personnes étaient originaires d'un pays tiers.

1.1.3.4. *Housing First*

Le concept « Housing First » (logement d'abord) permet de lutter contre le sans-abrisme en proposant aux personnes concernées un accès rapide à un logement permanent ainsi qu'une assistance intensive et multidimensionnelle et cela sans exiger que celles-ci soient « prêtes à être logées », sobres ou disposées à suivre un traitement médical, etc.

Contrairement aux formes d'hébergement de type « centre d'accueil classique » ou « logement encadré et accompagné », les bénéficiaires n'ont pas besoin de se qualifier à travers les différentes formes d'habitations (modèle en escaliers) mais peuvent emménager de suite dans un logement à eux.

Housing First du CNDS-Wunnen

A travers son projet Housing First, le CNDS-Wunnen propose à la personne sans-abri un habitat ordinaire en premier lieu et lui offre secondairement un soutien à sa stabilité ou réinsertion. Le projet cible un public particulièrement marginalisé pour lequel les moyens de prise en charge traditionnels ne sont pas adaptés. Il est donc destiné exclusivement aux personnes seules sans abris, sans logement ou mal-logé de longue durée associé à une psychopathologie sévère et/ou à une dépendance (stabilisée ou non).

La collaboration entre l'utilisateur et le CNDS-Wunnen est basée sur l'offre et la demande, l'utilisateur peut ainsi choisir les services et l'intensité de l'accompagnement dont il souhaite bénéficier. Le CNDS-Wunnen peut offrir un soutien à l'aménagement, dans les démarches de la vie quotidienne, au développement personnel, au loisir ainsi que pour les démarches administratives, médicales et financières. La prise en charge est généralement à durée indéterminée.

Le CNDS-Wunnen distingue entre deux modèles de Housing First :

- Congregate Housing First : studios ou appartements regroupés dans un même bâtiment avec du personnel sur place,
- Scattered Housing First : studios dispersés à travers le Luxembourg.

36 adultes ont été accueillis dans le cadre du projet Housing First du CNDS-Wunnen en 2023, dont 10 femmes (27,78 %) et 26 hommes (72,22 %).

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de bénéficiaires différents	0	1	0	6	11	18
%	0%	2,78%	0%	16,67%	30,56%	50%

Quant à la durée de séjour, 7 bénéficiaires sont logés depuis moins d'un an, 17 bénéficiaires sont hébergés depuis 1 à 2 ans et 18 bénéficiaires sont accueillis depuis plus de 2 ans. Cette longue durée s'explique par l'objectif du Housing First de fournir un logement stable à des personnes sans-abri de longue durée.

Âge	16 – 25	26 – 30	31 – 40	41 - 50	51 – 60	61 - 70
Nombre de bénéficiaires	0	0	6	12	16	2
%	0%	0%	16,67%	33,33%	44,44%	5,56%

Quant à l'âge de la population, 6 personnes ont moins de 40 ans. 12 personnes ont entre 41 et 50 ans, 16 personnes ont entre 51 et 60 ans et 2 personnes ont plus de 60 ans.

En ce qui concerne les nationalités, 20 bénéficiaires possèdent la nationalité luxembourgeoise, 11 personnes sont ressortissantes de l'Union européenne et 5 personnes sont originaires d'un pays tiers.

Housing First pour femmes de Caritas

Depuis 2022, le ministère conventionne un projet Housing First pour des femmes sans-abri avec l'association Caritas Accueil et Solidarité.

A partir du moment où Caritas Accueil et Solidarité est contactée par les différents services (Jugend- an Drogenhëllef, le Streetwork, la Halte de Nuit femme, etc.) la phase de préparation est lancée et un premier contact est établi. En premier lieu, il s'agit de créer un lien avec la personne, de connaître ses besoins et ses problématiques. Jusqu'à ce qu'un logement adéquat soit trouvé, l'équipe reste en contact régulier et continue à travailler sur la motivation de la personne concernée. Ainsi, 9 femmes ont été suivies de manière intensive en 2023.

1.1.3.5. Structures d'hébergement pour adultes

Les structures d'hébergement proposent diverses formes de logements tels que des foyers, des chambres individuelles, communauté de vie ou studio/appartement à des personnes fragilisées qui ont besoin de soutien avant de vivre de manière autonome. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux besoins des différents bénéficiaires.

Ces structures fonctionnent jour et nuit et accueillent aussi bien des célibataires que des familles. Ils œuvrent en faveur des personnes sans-abri ou menacées d'exclusion sociale par le biais du logement, en raison de problèmes financiers ou de surendettement, de la perte du travail, de difficultés relationnelles/violence, d'ennuis de santé ou encore en raison de l'insalubrité des logements.

L'intensité du suivi est variable selon les structures et selon la/les problématique(s) présentée(s) par les bénéficiaires, allant d'une présence permanente en journée jusqu'à un accompagnement sporadique en cas de besoin. Le suivi social des résidents peut également être réalisé par des associations partenaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de bénéficiaires	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CNDS (CAC, HS, LEA)	144	82	47	7	8
CAS (LEA/Housing)	126	56	34	19	17
Wunnéngshëllef	440	104	144	90	102
Ënnerdaach Asbl	162	32	50	38	42
Agence Immobilière Sociale (AIS)	2 604 *	655	814	600	515
Jongenheem LSE-Adultes	33	7	10	9	7
Maison Michels (Ville d'Esch-sur-Alzette)	10	8	2	0	0
AIS Kordall	374	76	146	77	75
CAS (LogIS)	601	179	173	118	131

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de bénéficiaires	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Coup de Pouce (Inter-Actions)	78	14	31	22	11
Life asbl projet WG	331	135	128	35	33
CLES (Croix-Rouge)	522	144	145	124	109
TOTAL	5 425 *	1 492	1 724	1 139	1 050

*Pour 9 majeurs et 11 mineurs, le sexe est inconnu (=0,41%).

Le parc locatif des structures d'hébergement a permis de loger 5.425 personnes en 2023. 2.189 mineurs et 3.216 adultes différents, dont 48,50% de sexe masculin et 51,13% de sexe féminin ont été hébergés.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Durée de séjour des bénéficiaires						TOTAL
	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois	
CNDS	3	14	16	20	50	41	144
CAS (LEA/Housing)	2	7	5	5	11	96	126
Wunnéngshëllef	21	2	38	27	51	301	440
Ënnerdaach Asbl	0	22	1	16	34	89	162
AIS	41	64	64	151	453	1 831	2 604
JH LSE-Adultes	0	0	0	0	0	33	33
Maison Michels	0	0	0	0	0	10	10
AIS Kordall	0	0	0	0	0	374	374
CAS (LogIS)	4	8	4	16	29	540	601
Coup de Pouce	0	0	0	0	0	78	78
Life asbl projet WG	19	28	24	73	107	80	331
CLES (Croix-Rouge)	11	27	78	103	187	116	522
TOTAL	101	172	230	411	922	3 589	5 425
%	1.86%	3.17%	4.24%	7.58%	17.00%	66.16%	100.00%

83,16% des bénéficiaires restent au-delà d'un an dans les structures d'hébergement. Le laps de temps pendant lequel les personnes sont hébergées devrait leur permettre d'accéder à un niveau d'autonomie suffisant pour se réinsérer dans la société avec ou sans suivi social. Les structures de logement en milieu ouvert observent des durées de séjour plus longues pouvant aller au-delà de deux ans. Un bon nombre de bénéficiaires rencontrent d'importantes difficultés à trouver des logements à des prix accessibles sur le marché locatif privé.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Âge des bénéficiaires								TOTAL
	< 18	18-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61-70	> 71	
CNDS	15	11	20	32	24	34	7	1	144
CAS (LEA/Housing)	36	10	7	16	18	20	13	6	126
Wunnéngshëllef	192	50	37	64	59	26	9	0	437*
Ënnerdaach Asbl	80	17	12	26	21	6	0	0	162
AIS	1 125	338	172	370	355	149	69	15	2 593**
LSE-Adultes	16	0	2	6	3	2	4	0	33
Maison Michels	0	0	0	1	1	5	3	0	10
AIS Kordall	152	60	15	51	57	30	9	0	374
CAS (LogIS)	249	75	50	96	75	25	22	9	601
Coup de Pouce	33	13	9	13	9	1	0	0	78
Life asbl projet WG	68	40	80	83	34	16	4	1	326***
CLES (Croix-Rouge)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	1 966	614	404	758	656	314		140	32
%	40.25%	12.57%	8.27%	15.52%	13.43%	6.43%		2.87%	0.66%

*sont exclues 3 personnes dont la tranche d'âge est inconnue

**sont exclues 11 personnes dont la tranche d'âge est inconnue

***sont exclues 5 personnes dont la tranche d'âge est inconnue

Au niveau de la répartition en fonction de l'âge, on peut relever qu'une majorité des usagers, soit 61,09%, avaient moins de 30 ans. 28,86% des personnes avaient entre 31 et 50 ans. Les personnes ayant plus de 50 ans représentaient 9,96% des bénéficiaires en 2023. La moyenne d'âge était de 26,20 ans.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nationalité des bénéficiaires				TOTAL
	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	Inconnue	
CNDS	62	54	28	0	144
CAS (LEA/Housing)	76	37	13	0	126
Wunnéngshëllef	96	152	191	1	440
Ënnerdaach Asbl	19	79	64	0	162
AIS	318	853	1 394	39	2 604
LSE-Adultes	5	15	13	0	33
Maison Michels	7	3	0	0	10
AIS Kordall	105	152	117	0	374
CAS (LogIS)	45	1	555	0	601

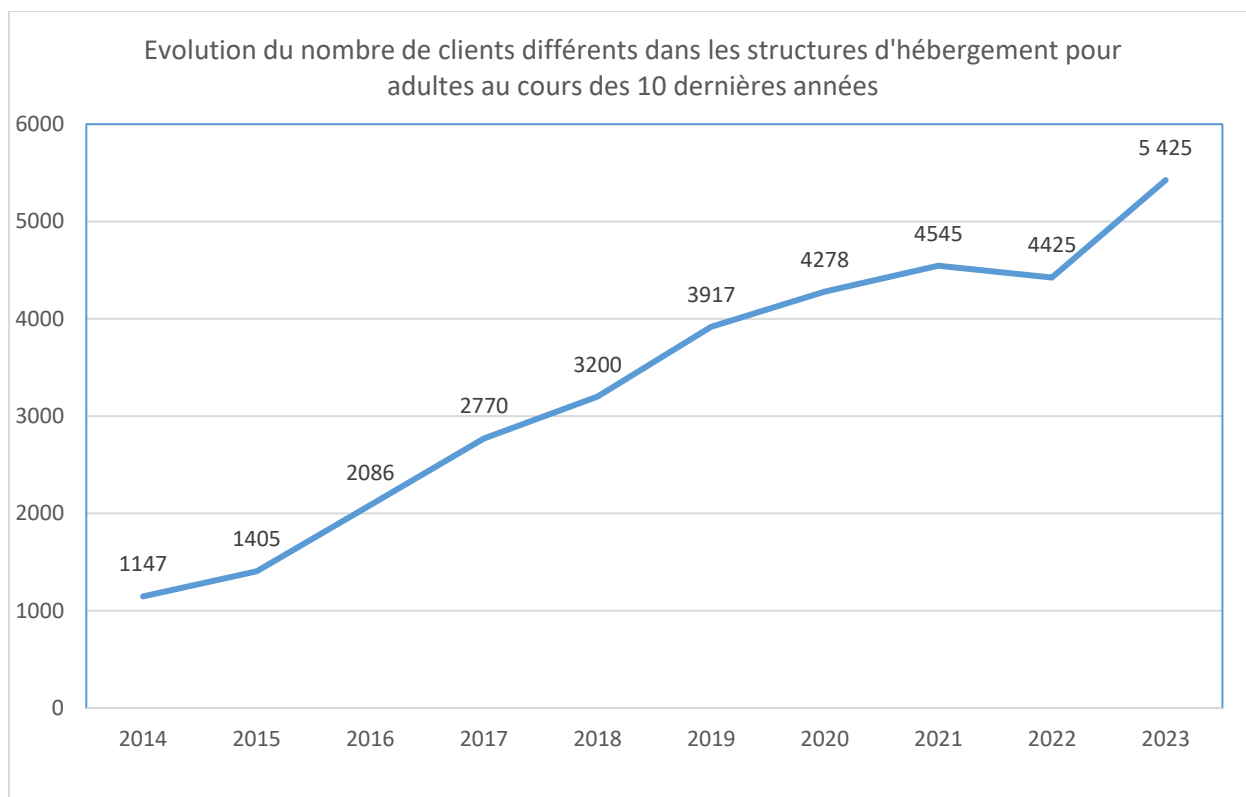
Nationalité des bénéficiaires					
Nom du service/ Organisme gestionnaire	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	Inconnue	TOTAL
Coup de Pouce	14	29	35	0	78
Life asbl projet WG	54	44	214	19	331
CLES (Croix- Rouge)	/	/	/	/	/
TOTAL	801	1 419	2 624	59	4 903
%	16.34%	28.94%	53.52%	1.20%	100.00%

Quant à la nationalité, on constate que 16,34% des personnes étaient de nationalité luxembourgeoise, alors que les autres ressortissants UE représentaient 28,94%. Les ressortissants non UE représentaient 53,52% de la population des structures d'hébergement.

Evolution dans les structures d'hébergement pour adultes au cours des 10 dernières années*					
Année	Nombre de bénéficiaires	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2014	1 147	319	363	249	216
2015	1 405	370	448	292	291
2016	2 086	532	663	444	440
2017	2 770	666	882	612	610
2018	3 200	829	959	710	689
2019	3 917	1 085	1 197	855	775
2020	4 278	1 089	1 273	968	916
2021	4 545	1 186	1 366	1 012	972
2022	4 425 *	1 169	1 370	961	924
2023	5 425	1 492	1 724	1 139	1 050

*Le total « Nombre de bénéficiaires différents » peut légèrement différer de la somme des adultes et des enfants car le sexe est parfois inconnu au moment recensé.

Le nombre de personnes accueillies dans les structures d'hébergement pour adultes a connu une forte augmentation au cours des 10 dernières années. En effet, ce nombre a plus que quadruplé entre 2014 et 2023. Cette hausse s'explique par l'extension de l'offre au niveau des structures d'accueil, la signature de nouvelles conventions et l'augmentation des capacités d'accueil.



Contingent du nombre de logements à disposition des services d'hébergements pour adultes au 31/12/2023					
Nom de la structure	Studios	Appartements	Maison	Colocation/n chambre	Nombre de logements
CNDS Wunnen	63	16	0	27	106
Wunnengshëllef	34	94	18	0	146
Ënnerdach commune de Differdange	0	34	0	0	34
Agence immobilière sociale	41	309	255	0	605
Maison Michels-Esch	10	0	0	0	10
CAS (LogIS)	19	101	30	0	150
Coup de pouce	1	12	5	0	18
AIS Kordall	1	68	37	0	106
CAS (LEA/Housing)	5	21	4	18	48
Life asbl projet WG	1	16	46	0	63

Contingent du nombre de logements à disposition des services d'hébergements pour adultes au 31/12/2023					
Nom de la structure	Studios	Appartements	Maison	Colocation/n chambre	Nombre de logements
CLES (Croix-Rouge)	17	51	45	34	147
TOTAL	192	722	440	79	1 433

1.1.4. Recensement des personnes sans-abri

Avec la signature de la déclaration de Lisbonne en juin 2021, portant sur la création de la Plateforme européenne pour la lutte contre le sans-abrisme, le gouvernement luxembourgeois a réitéré ses engagements dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement dans toutes ses formes.

Afin de mieux déterminer les besoins en matière de lutte contre le sans-abrisme, le ministère mandate depuis 2022 Inter-Actions, association sans but lucratif, de réaliser des dénombrements physiques biannuels des personnes sans-abri au Luxembourg. Après un premier recensement réalisé en octobre 2022, deux éditions ont suivi pendant l'année 2023.

Le deuxième recensement a été effectué sur le territoire de la capitale mi-juin, lorsque les températures étaient plus clémentes. 193 personnes ont été recensées et questionnées lors de cette soirée, dont 121 personnes ont été rencontrées dans les rues de la ville, 62 personnes dans des structures d'hébergement d'urgence de type halte de nuit et 10 personnes en milieu hospitalier.

Pour la troisième édition en décembre 2023, le champ d'action a été étendu en incluant le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette et les bénéficiaires de l'Action Hiver. Tout comme les rapports des deux premières éditions, les résultats du troisième recensement seront publiés sur le site Internet du ministère au premier semestre de l'année 2024.

L'ensemble des professionnels du terrain et des organisations reconnues pour leurs compétences dans le domaine du sans-abrisme ont été impliqués dans cette action. Le recours à ce personnel spécialisé est un élément clé pour la réussite des dénombrements étant donné que, hormis le comptage des personnes, l'objectif est de récolter des données socio-économiques afin de disposer davantage d'informations sur la trajectoire des personnes concernées pour mieux cibler des mesures en leur faveur.

1.2. Services conventionnés pour adultes

1.2.1. Services d'encadrement par le travail

Les services d'encadrement par le travail offrent des mesures d'insertion professionnelle à des personnes qui ne trouvent pas d'emploi dans l'immédiat sur le premier marché du travail.

Les différents services d'encadrement par le travail qui ont une convention avec le ministère sont les suivants :

Schläifmillen (Inter-Actions)

En 2023, 41 hommes ont travaillé dans une mesure d'emploi pour jeunes à la Schläifmillen. Les différentes mesures proposées à la Schläifmillen s'adressent exclusivement à des jeunes de moins de 30 ans (moyenne d'âge : 23 ans). Le but est de préparer les jeunes au marché de l'emploi.

En résumé, 12 des 25 jeunes qui ont quitté l'Atelier Schläifmillen en 2023 ont atteint leur objectif de retourner à l'école ou d'entrer sur le premier marché du travail (48%). Parmi les candidats qui étaient disponibles pour le premier marché du travail et qui ont respecté les règles internes de la structure, 12 sur 16 ont trouvé une place d'apprentissage ou ont été embauchés (75%). Pour 15 jeunes, le contrat de travail se poursuit jusqu'en 2024.

En plus des activités et des travaux manuels réalisés, les jeunes ont pu participer à des formations sur le « job coaching » ainsi qu'à des formations sur le thème « autonomie de vie ». Au total, 21 formations ont été organisées.

Service ACT ! – Accompagnement et Coaching pour le Travail (Inter-Actions)

La mission du service ACT ! consiste dans l'aide à la réinsertion sociale et professionnelle. Le service s'adresse à toute personne entre 16 et 65 ans en droit de travailler au Luxembourg et souhaitant un soutien dans la mise en place de leur projet professionnel. Le service s'adresse plus particulièrement :

- aux bénéficiaires du revenu d'inclusion sociale (REVIS) qui peuvent participer à différentes formations (« Préparation à une mesure d'activation »; « Elaboration de mon projet professionnel »; « Autonomie dans la recherche d'emploi »),
- aux demandeurs d'emploi engagés auprès de Polygone Sàrl sous contrat d'initiation à l'emploi (CIE) et sous contrat de réinsertion-emploi (CRE),
- aux jeunes en situation NEET (Not in Education Employment or Training) de 18 à 30 ans dans le cadre du projet « Next step »,
- à toute autre personne en risque d'exclusion sociale et à la recherche d'un soutien dans ses démarches de recherche d'emploi et/ou d'aide sociale lors des permanences sociales (i-ACT).

En 2023, le service a pris en charge l'encadrement de 591 usagers. La majorité des personnes encadrées a été de sexe masculin (67,61%). Depuis 2019, une tendance vers un « vieillissement » du public cible est à constater. Ainsi, 69% des bénéficiaires accueillis avaient plus de 30 ans au moment de leur entrée en contact avec le service et seulement 31,13% des personnes avaient moins de 30 ans. La moyenne d'âge se situait à 39 ans. 12,86% des personnes encadrées avaient la nationalité luxembourgeoise, 43,82% étaient des ressortissants de l'Union européenne, 43,32% étaient originaires de pays tiers.

Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)

Les objectifs de la Vollekskichen sont de proposer des remises au travail à des bénéficiaires du REVIS, difficiles et/ou impossibles à placer sur le 1^{er} marché du travail et leur garantir un encadrement psychosocial.

En 2023, la Vollekskichen a encadré 24 personnes dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle ou d'un bénévolat, dont 14 hommes et 10 femmes. La moyenne d'âge se situait à 43 ans.

Statistiques relatives à l'ensemble des services d'encadrement par le travail

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de bénéficiaires différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
Schläifmillen / Inter-Actions	41	19	22
ACT ! / Inter-Actions	591	398	193
Vollekkichen / CNDS	24	14	10
TOTAL	656	431	225

Les services d'encadrement par le travail ont encadré au total 656 personnes en 2023. La population est majoritairement masculine (65,70%) bien que le taux de bénéficiaires féminines soit passé de 25,49% en 2022 à 34,30% en 2023.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Âge des bénéficiaires							TOTAL
	<18	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	
Schläifmillen / Inter-Actions	0	31	10	0	0	0	0	41
ACT ! / Inter-Actions	3	75	106	146	127	113	19	591*
Vollekkichen / CNDS	2	1	5	1	4	8	3	24
TOTAL	5	107	121	147	131	121	22	656*
%	0,76%	16,31%	18,45%	22,41%	19,97%	18,45%	3,35%	100%*

*Y inclus 2 personnes dont l'âge est inconnu (0,3%)

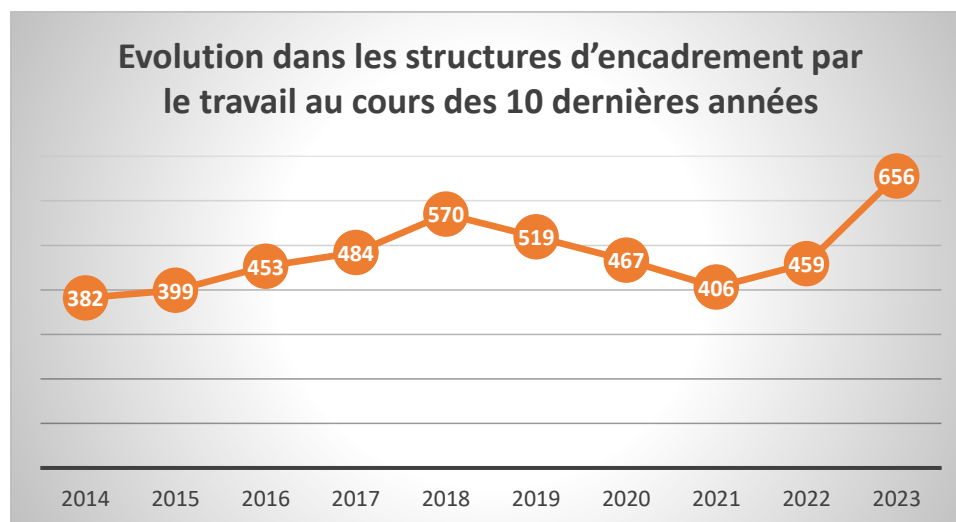
La population des services d'encadrement par le travail était en moyenne âgée de 38 ans. La population de moins de 30 ans représentait plus d'un tiers des personnes encadrées. Plus de 40% de la population était âgée entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes âgées de plus de 50 ans représentaient un peu plus de 21% des bénéficiaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nationalité des bénéficiaires			TOTAL
	Luxembourgeoise	Ressortissants UE (hors Luxembourg)	Ressortissants non UE	
Schläifmillen / Inter-Actions	17	10	4	41
ACT ! / Inter-Actions	76	259	256	591
Vollekkichen / CNDS	6	10	8	24
TOTAL	99	279	278	656
%	15,09%	42,53%	42,38%	100%

15,09% personnes suivies par les services d'encadrement par le travail était de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants issus de l'Union européenne (hors Luxembourg) ainsi que les personnes issues de pays tiers (non UE) sont quasi à égalité avec un taux de 42,53%, respectivement de 42,38%.

Evolution au cours des 10 dernières années			
Année	Nombre de bénéficiaires différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
2014	382	320 (84%)	63 (16%)
2015	399	330 (83%)	69 (17%)
2016	453	363 (80%)	90 (20%)
2017	484	380 (79%)	104 (21%)
2018	570	464 (81%)	106 (19%)
2019	519	403 (78%)	116 (22%)
2020	467	361 (77%)	106 (23%)
2021	406	314 (77%)	92 (23%)
2022	459	342 (75%)	117 (25%)
2023	656	431 (66%)	225 (34%)

Le nombre de clients différents dans les structures d'encadrement par le travail a constamment augmenté jusqu'en 2018. Cette hausse s'explique par les investissements qui ont été effectués dans les structures d'encadrement par le travail. Durant les « années COVID », la tendance était à la baisse mais a connu une nouvelle augmentation en 2022 pour connaître un pic à 656 bénéficiaires en 2023. Au cours des années, la proportion des femmes bénéficiant des mesures de travail proposées a également augmenté et est passée de 16% en 2014 à 34% en 2023.



1.2.2. Service suivi social

Le Centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale LSKO (Lëtzebuenger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter) de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Le service Lëtzebuenger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter (LSKO) de la Croix-Rouge luxembourgeoise vise à faciliter l'intégration sociale des personnes bénéficiaires de protection internationale (BPI). Cette intégration passe par l'autonomisation, un accompagnement social spécialisé, un soutien psychologique et des actions qui favorisent le vivre-ensemble à travers l'ancrage local et la construction d'un réseau.

Les réfugiés nécessitant un suivi soutenu en raison de leurs vulnérabilités (fragilités psycho-sociales, traumatismes, analphabétisme, problèmes de santé, jeunes sans revenus, etc.) sont dirigés vers le LSKO par l'intermédiaire de l'Office social. Ce processus est initié par une demande formulée au moyen d'un formulaire.

Les individus souhaitant bénéficier de l'accompagnement du service doivent exprimer leur volonté de participer activement à l'action sociale.

En 2023, le LSKO a ouvert 78 dossiers, dont 65 à la demande des Offices sociaux, 8 dossiers via les équipes socio-éducatives des structures d'accueil ainsi que 5 dossiers liés à des personnes n'ayant pas accès à un Office social en raison de l'absence d'une adresse.

En 2023, 110 dossiers ont été clôturés et 20 demandes d'accompagnement social n'ont pas eu de suite, parce qu'elles ne rentraient pas dans les critères d'ouverture du service.

Service Aide Familiale (Arcus)

Le service « Aide Familiale » offre aux familles et aux personnes en dessous de 65 ans une aide aux tâches ménagères à court terme ou sur une période donnée comme en cas de maladie, grossesse, maladie psychiatrique, etc. Le service intervient sur la base d'un certificat médical ou sur demande de l'Office National de l'Enfance et propose une aide essentiellement d'ordre pratique (ménage, repas, courses, ...). Une participation aux frais est calculée sur base des revenus du ménage et du nombre de personnes vivant au sein de celui-ci. En 2023, 20 adultes seuls, 44 familles et 37 familles monoparentales ont bénéficié du service d'aide familiale.

Quant aux nationalités, 54% des usagers étaient de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'Union européenne représentaient 33% des personnes encadrées, tandis que les personnes provenant d'un pays tiers représentaient 13% de la population.

Quant aux motifs d'intervention du service « Aide Familiale », les cas de maladie représentaient la majorité des raisons d'intervention avec 83%. 9% des interventions du service étaient dues à une grossesse, tandis que 4% des interventions avaient pour motif le dépannage ou le surmenage. 4% des interventions étaient occasionnées suite à des maladies psychiatriques.

Service d'accompagnement social - SAS (Ligue médico-sociale)

Le Service d'accompagnement social offre un accompagnement social à long terme et en milieu ouvert à des personnes et familles présentant des problèmes sociaux lourds et un état de santé psychique et

physique souvent fragilisé. Il s'agit d'un service de deuxième ligne, c'est-à-dire que la demande d'accompagnement est introduite par l'intermédiaire d'un service social de première ligne ou par un tribunal. Le but de l'accompagnement social est la restauration de l'autonomie du bénéficiaire et une stabilisation de sa situation pour éviter une déchéance sociale.

Le Service d'Accompagnement Social a pu venir en aide à 672 ménages au cours de l'année 2023.

Service Orientation et Consultations psychologiques – OC (Caritas Accueil et Solidarité-CAS)

Le champ d'action du Service Orientation et Consultations psychologiques (OC) se base sur la demande et les besoins des bénéficiaires dans le but de les valoriser et de les soutenir dans leurs projets personnels.

En 2023, le service a mené 716 entretiens psychologiques dans les différentes structures de CAS. 358 entretiens ont eu lieu avec des clients bénéficiant d'un logement de CAS. 307 entretiens ont été menés avec des personnes séjournant au Centre Ulysse, y compris les résidents de Michelau. 51 entretiens ont été menés avec des clients se trouvant à l'hôpital, en thérapie ou momentanément écartés des services de CAS, Streetwork, Creamisu, etc.

Service Para-Chute (Caritas Accueil et Solidarité)

Depuis 2018, le service Para-Chute est conventionné avec la division Solidarité du ministère (convention entre la Ville de Luxembourg, les CFL et Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. – le ministère conventionne un poste auprès de Caritas).

Le service Para-Chute est une structure de jour à bas seuil qui s'adresse à des personnes errantes autour de la Gare de Luxembourg. Il constitue un milieu protégé où les bénéficiaires peuvent être soutenus et orientés par un travailleur social.

Service Premier Appel (Inter-Actions)

Le service Premier Appel d'Inter-Actions asbl va à la rencontre de personnes en détresse dans la rue en dehors des heures d'ouverture normale de la majorité des autres structures. Il soutient les personnes en couvrant leurs besoins de base (p.ex. froid, alimentation, abri, ...) et, le cas échéant, en les accompagnant vers des services spécialisés. Le service s'adresse prioritairement aux personnes sans-abri et professionnels qui sont en contact avec cette population cible.

Le nombre de personnes encadrées par le Service Premier Appel en 2023 est de 974 (657 en 2022), dont 801 hommes (82%) et 173 femmes (18%). 164 personnes (17%) avaient moins de 25 ans, 528 personnes (54%) avaient entre 26 et 40 ans, 248 personnes (25%) avaient entre 40 et 60 ans et 34 personnes (4%) avaient plus de 60 ans.

135 personnes (14%) étaient de nationalité luxembourgeoise, 357 personnes (36%) étaient ressortissantes d'un autre pays de l'Union européenne et 462 personnes (47%) étaient des ressortissantes de pays tiers et 20 personnes étaient de nationalité inconnue (2%).

Service du Suivi Financier et Social – SFS (Inter-Actions)

Le service Suivi Financier & Social (SFS), en collaboration avec le Service d'Information et de Conseil en matière de Surendettement (SICS) d'Inter-Actions asbl, offre un accompagnement social (et une gestion financière) aux ménages résidant au Luxembourg et en situation de surendettement ou ayant des

difficultés financières et sociales. Par là même, l'objectif ultime de ce service est la responsabilisation des clients face à leur situation de surendettement, mais aussi la régularisation, voire l'assainissement, de leur situation financière, et finalement, leur autonomisation dans la gestion de leurs finances.

Le nombre de personnes encadrées s'élevait à 120 en 2023, dont 63 hommes (53%) et 57 femmes (47%). La tranche d'âge la plus représentée reste toujours entre 41 ans et 60 ans (63%). 55 personnes (46%) étaient de nationalité luxembourgeoise, 56 personnes (47%) étaient ressortissantes d'un autre pays de l'Union européenne et 9 personnes (7%) étaient des ressortissants de pays tiers.

Chaque client est accompagné tant au niveau social qu'au niveau financier.

Tout au long de l'année 2023, le SFS a mis l'accent sur le développement d'activités de prévention tant individuelles que collectives. Il a continué à réaliser des guidances budgétaires préventives du surendettement afin de soutenir les bénéficiaires en situation de difficultés socio-financières. Il s'est également attelé à la conception et la rédaction d'un outil pédagogique à destination des professionnels de tous services accompagnant des personnes confrontées à des difficultés financières.

1.2.3. Services de distribution alimentaire

Spëndchen asbl

La centrale d'approvisionnement Spëndchen asbl organise la collecte, l'achat et la distribution d'une centaine de produits aux épiceries sociales et est ainsi leur partenaire logistique. Les membres fondateurs sont la Caritas Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise et l'Aarbechtshëllef asbl.

Actuellement, 8 épiceries sociales sont gérées par la Croix-Rouge (à Differdange, Echternach, Mersch, Weidingen/Wiltz, Clervaux, Steinfort, Remich et à Grevenmacher), 4 épiceries sociales sont gérées par la Caritas (à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Redange/Attert et à Diekirch). Les 3 magasins Cent Buttek existent à Bettembourg, Lamadelaine et Beggen, de même que « Eis Epicerie Zolwer » à Soleuvre.

En 2023, les épiceries sociales ont comptabilisé 960.345 passages en caisse. Ceci représente un plus de quelques 6% par rapport à l'année précédente. La valeur moyenne du panier par client par passage de caisse est de 24,24€. La participation demandée au client reste de l'ordre d'un tiers du prix normal.

En raison de son succès, la plateforme buttek.lu lancée pendant la pandémie pour les personnes les plus vulnérables, a été maintenue en 2023. Ainsi, les personnes concernées peuvent faire leur commande en ligne et l'enlever par la suite dans leur épicerie sociale.

Depuis la mise en place du programme opérationnel du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) en 2015, des produits alimentaires et des biens de première nécessité ont été distribués aux ménages bénéficiaires. En 2023, les produits distribués étaient au nombre de quatorze : shampoing unisexe, crème douche, dentifrice, papier hygiénique, huile d'olive, thon à l'huile, riz long grain, pâtes « penne », lait 3,5% matière grasse, sucre raffiné blanc, petits pois et carottes et haricots verts en conserves, produit lessive et liquide vaisselle. Au 31 décembre 2023, le Fonds européen d'aide aux plus démunis a été clôturé.

Depuis octobre 2015, le Centre National de Collecte et de Tri (CNCT) a ouvert ses portes pour les dons vestimentaires. Le projet a pour objet de regrouper les différentes structures œuvrant dans la collecte de vêtements et d'exploiter un centre commun de tri et de répartition des vêtements collectés. Il permet d'éviter le gaspillage, tout en assurant une redistribution équitable.

Sur l'année 2023, 402 bénévoles ont presté 1.635 heures au Centre de Collecte et de Tri. La quantité totale de vêtements triés s'élève à 193.074 kg. Par ailleurs 379 valises et 149 poussettes ont été revues et ont été distribuées ensuite dans les foyers de la Caritas et de la Croix-Rouge luxembourgeoise. 20 personnes dont 11 femmes ont réalisé des travaux d'utilité collective au CNCT.

Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)

La Vollekskichen offre des repas à prix modérés à des personnes avec un revenu modeste, cependant toute personne est la bienvenue, afin de ne marginaliser personne. Elle constitue un lieu de rencontre pour personnes isolées et elle est ouverte tous les jours de l'année.

Depuis la crise sanitaire, la Vollekskichen propose des repas à emporter à ses bénéficiaires.

En 2023, la Vollekskichen a préparé un total de 27.288 repas.

Repas midi, jours ouvrables	20.242
Repas soir, jours ouvrables	1.652
Repas midi, week-end et jours de fête	4.906
Repas soir, week-end et jours de fête	488
Total repas 2023	27.288

En moyenne, la Vollekskichen a servi 75 repas par jour en 2023.

Evolution des repas vendus les 10 dernières années										
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des repas vendus	23 040	24 477	24 034	26 573	26 155	25 907	20 998	21 154	23 169	27 288

1.2.4. Travail social communautaire

Le ministère conventionne les organismes suivants dans le domaine du travail social communautaire :

Travail social communautaire d'Inter-Actions : Ensemble Gare/Bonnevoie

Le service Ensemble Gare-Bonnevoie a été lancé dans le but de favoriser la cohésion sociale des quartiers en créant des espaces d'interaction interculturelle pour les différentes communautés présentes.

Par l'intermédiaire d'interventions les plus diverses, le travail social communautaire a comme finalité de promouvoir la participation de chaque individu à la vie en collectivité et de contribuer ainsi à la création d'une nouvelle dynamique sociale et culturelle entre toutes les personnes qui vivent ou/qui fréquentent le quartier (habitants, étudiants, commerçants, personnes qui y travaillent).

Afin d'atteindre des objectifs comme la promotion de la cohésion sociale, l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement des processus de développement social et de la participation sociale, Ensemble Gare-Bonnevoie favorise la méthodologie du travail en réseau et une approche multidisciplinaire dans ses nombreuses activités qui sont soit des interventions ponctuelles soit des projets permanents. A titre d'exemple on peut citer : l'écrivain public, QuartiEnnerwee, « Picasso et ses parents », les cours de langue

luxembourgeoise avec garde pour enfants, « l'Urban gardening », le « Cuisinons ensemble », ou le « Pique-nique ensemble ».

Des tournées préventives sont faites dans le quartier. Les thèmes comme le surendettement ou le droit de vote ont été thématiques. Ensemble Gare/Bonnevoie a pu toucher avec ses nombreuses activités quelques 425 personnes dont 116 mineurs. La population rencontrée, originaire majoritairement de pays européens (86,1%), reste relativement jeune avec une moyenne d'âge de 28 ans.

Tous ces projets ont mis en évidence l'envie et le besoin de partage de tous les « habitants » du quartier et partant témoignent de leur engagement pour une citoyenneté active.

Travail social communautaire d'Inter-Actions : Ensemble Quartiers Dudelange (Italie, Schmelz et Brill)

Initié dans le quartier « petite Italie », le service Ensemble Quartiers Dudelange cherche à favoriser la cohésion sociale, culturelle et politique à travers des projets promouvant la tolérance et le respect de la diversité. Au fil du temps son action s'est étendue à tous les quartiers de la ville de Dudelange.

En 2023, Ensemble Quartiers Dudelange a mis en place des activités diverses, tout en impliquant la participation active des habitants. Sur l'année, quelques 1.780 personnes étaient en contact avec le service.

Le service a continué à proposer aussi bien des activités permanentes que des initiatives ponctuelles telles que « l'intégration par le sport », le « Café des langues », le « Journal de quartier », des ateliers créatifs, le « Jardin communautaire » ou encore des activités avec le centre de réfugiés de la Croix-Rouge. Le service Ensemble Quartiers Dudelange continue ainsi à s'investir dans le travail de quartier et la promotion d'un environnement interculturel harmonieux.

Le travail social communautaire de Caritas Jeunes et Familles : Atelier Zeralda: Mateneen gi merens !

L'Atelier Zeralda organise de nombreuses activités avec pour objectif de favoriser la rencontre, l'échange et la solidarité entre les habitants du quartier Pfaffenthal et des quartiers avoisinants, Clausen, Neudorf et Grund. L'idée est de favoriser l'accès à toutes les formes de savoirs aux habitants du quartier.

En 2023, davantage de jeunes et des personnes d'autres cultures se sont joints aux activités - ce qui n'a fait qu'enrichir le vivre-ensemble dans le quartier.

Les contacts sociaux constituent toujours un besoin prédominant pour les habitants. En 2023, les crises comme la guerre russo-ukrainienne, les inondations dans le quartier ainsi que la crise énergétique et financière, ont provoqué beaucoup de peurs et d'inquiétudes auprès des habitants. L'équipe a continué à mettre un accent sur des moments de rencontres et d'échange, en organisant notamment des fêtes (fête du quartier, fête des voisins, Fliederchersdag et autres) et des moments de rencontre comme notamment la Kaffisstuff/Strossekaffi ou le « liewegen Adventskalenner ». Le projet « bon voisinage » qui soutient les personnes vulnérables et isolées connaît toujours un succès grandissant grâce aussi à l'application « Hopplr ».

L'Atelier Zeralda, continue ses collaborations avec les organisations du quartier et en particulier avec le SILPS – le syndicat d'initiative Luxembourg-Pfaffenthal-Siechenhof dans le cadre du journal « Am Pays » et de l'atelier « bien vivre dans le quartier : ensemble vers l'avenir ».

L'aménagement du « Spidolsgaard » et les travaux de valorisation de la place centrale sont des moments clés pour redynamiser la vie de quartier. L'atelier Zeralda ensemble avec le SILPS et des artistes sculpteurs y mettent du leur pour y créer un espace propice au vivre-ensemble et aux échanges entre toutes les générations.

Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg

Le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg rassemble des personnes de toutes conditions et d'horizons différents et vise à abolir la grande pauvreté et l'exclusion sociale. Au 31 décembre 2023, l'association était en contact permanent avec 50 familles (+/- 70 personnes) ayant vécu ou vivant dans des situations de précarité et/ou d'exclusion. Le nombre de personnes solidaires engagées (alliés) s'élevait en 2023 à 27 personnes dont 12 étaient fortement impliquées dans les différents domaines d'action.

En partenariat, les alliés et les personnes en situation de pauvreté créent et développent des actions culturelles, civiques et politiques. Ces activités ont pour but de permettre aux personnes les plus pauvres de faire valoir et respecter leurs droits fondamentaux et d'apprendre à la société de les considérer comme citoyens à part entière.

En 2023, le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg a organisé ses activités régulières comme notamment « l'Université populaire du Quart-Monde » (UPQM). Celle-ci a rassemblé les membres autour des sujets en lien avec la santé. La Journée mondiale du refus de la misère a été célébrée le 17 octobre au Centre Neimënster avec plus de 80 participants autour du thème « Territoire Zéro Chômeur de longue durée ». « J'existe », le projet de Spectacle multi-dimensionnel est passé à sa deuxième étape et des ateliers ont été organisés sur toute l'année, ensemble avec Maskénada asbl.

Pour sa 25e année d'existence, les membres de l'atelier « écriture » ont édité un livre avec des textes collectés dès le début de l'activité.

Par ailleurs, des sorties culturelles, la participation à la Chorale Home sweet Home de l'INECC, les groupes des jeunes et des contacts avec la Délégation Générale du Mouvement International ont eu lieu.

Travail social communautaire de l'ASTI (association de soutien aux travailleurs immigrés) : « J'aime mon quartier »

« J'aime mon quartier » a comme mission de promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers Nord de la Ville de Luxembourg (Beggen, Eich, Dommeldange, Mühlenbach, Weimerskirch). A travers différents projets, le travail social communautaire vise à favoriser les rencontres entre les habitants et à susciter une amélioration des conditions de vie des personnes habitant le quartier. Les partages avec les autres acteurs de terrain du quartier y contribuent fortement.

En 2023, la « Plaforme sociale », table ronde des associations et organisations locales s'était ainsi réunie à 2 reprises avec plus de 20 participants. Ces rencontres demeurent une plus-value pour le quartier dans la mesure où les contacts permettent de nouvelles synergies et l'organisation d'activités communes.

Le Café des Langues est devenu une quasi-institution dans le quartier. En partenariat avec la Ville de Luxembourg et le Syndicat d'Initiative Eich-Dommeldange-Weimerskirch, il a été organisé 8 fois sur l'année avec une participation moyenne de 36 personnes.

Depuis des années, « J'aime mon quartier » organise également avec un grand succès une fête de la musique. L'édition 2023 a permis de mettre en avant des spectacles de musique et de danses et des stands culinaires de différentes cultures présentes dans le Parc Laval.

Les projets « Activ'Life » et « Move together », financés par l'œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte ont continué sur toute l'année. En moyenne huit Seniors de la Fondation Felix Chomé ont participé au « Activ'Life ». « Move together » a surtout rencontré du succès auprès des citoyennes du quartier et en particulier aussi auprès des dames habitant le foyer à Mühlenbach.

La mise en route d'un Tiers lieu – un lieu de rencontre pour tous- reste un défi majeur pour les années à venir.

1.2.5. Digital Inclusion

L'Association « Digital Inclusion » (ci-après DI) propose des services aux ménages, tant familles qu'individus, en situation de précarité au Luxembourg, afin de faciliter leur accès au monde numérique.

Ces services, offerts gratuitement, sont dispensés à Luxembourg-Ville :

- Distribution d'ordinateurs d'occasion, prêts à l'emploi et accompagnés d'une garantie de réparation sans frais (Conditions d'éligibilité : être bénéficiaire de l'allocation de vie chère ou être réfugié (DPI/BPT/MNA)). Chaque personne ou famille peut solliciter un ordinateur portable, puis des ordinateurs stationnaires pour d'autres membres du foyer. DI offre également des ordinateurs stationnaires (desktop) à des associations à but social, étant donné que la demande pour ce type de matériel est moindre chez les bénéficiaires de DI. En 2023, un système de coupons a été introduit pour les offices sociaux, permettant ainsi de désigner des bénéficiaires ne répondant pas aux critères habituels ;
- Accès à des smartphones d'occasion, prêts à l'emploi. Les bénéficiaires reçoivent ces appareils chez DI, après avoir été sélectionnés par les partenaires sociaux de DI (offices sociaux, Caritas, Croix-Rouge, ONA) via un système de coupons. Les smartphones sont exclusivement distribués par ce système ;
- Des cours en trois niveaux destinés aux débutants et aux utilisateurs intermédiaires pour apprendre l'usage des outils numériques :
 - Alphabétisation numérique : formation des débutants à l'utilisation autonome d'une boîte email et d'un ordinateur sous Windows,
 - Autonomie numérique : introduction aux outils numériques avancés tels que le cloud, les vidéoconférences et la sécurité numérique,
 - Citoyenneté numérique : ce cours enseigne l'utilisation de services en ligne spécifiques aux citoyens luxembourgeois, comme MyGuichet, LuxTrust et autres services essentiels pour la vie quotidienne au Luxembourg ;
- Les cours sont proposés en 10 langues différentes, incluant les langues nationales et celles fréquemment parlées par les populations migrantes (luxembourgeois, français, anglais, portugais, espagnol, serbe/croate, arabe, persan, tigrinya et ukrainien) ;
- Un programme d'apprentissage des langues « Language Lab » basé sur l'ordinateur, pour l'apprentissage du français, de l'anglais et de l'allemand du niveau A1 au C1, permettant à 100 étudiants d'étudier à domicile, simultanément. En 2023, 244 étudiants uniques ont pris part au « Language Lab », cumulant un total de 4.088 heures d'apprentissage ;

- Services de consultation interactifs : « Open Classroom » pour les problèmes informatiques et « Digital Coach » pour des orientations personnalisées sur la vie citoyenne et les formations dans un contexte numérique. 689 étudiants uniques ont participé à des formations et 61 ont bénéficié de consultations « Digital Coach », avec 820 visites (non uniques) à « Open Classroom » ;
- Collecte de dons d'ordinateurs et de smartphones, avec des points de collecte situés dans 6 centres de recyclage au Luxembourg, à l'ACL et dans les locaux de DI ;
- Collecte solidaire « Mobile Bag » pour dons de smartphones ;
- Atelier éducatif et solidaire pour la rénovation et la réparation d'ordinateurs, intégrant le « Volunteer Learning Program » (VLP), accueillant des bénévoles pour des formations et certifications en maintenance matérielle et logicielle d'ordinateurs.

Comme en 2022, l'année 2023 a également été marquée par un afflux important de bénéficiaires et de demandes d'ordinateurs, notamment de la part de la population de réfugiés, en partie à cause de la guerre en Ukraine. En parallèle, le nombre de résidents demandant un ordinateur gratuit et d'autres services a également augmenté.

En 2023, 1.376 ordinateurs, dont 1.174 portables (Laptops), ont été distribués, ainsi que 287 smartphones (principalement des iPhone 7 et 8 ou leurs équivalents Android).

1.3. Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)

Les personnes LGBTI rencontrent encore souvent des discriminations liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou à la variation des caractéristiques sexuées.

1.3.1. Coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI

Le ministère assure depuis 2015 la coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes LGBTI.

En 2023, les efforts continus du Luxembourg ont de nouveau été reconnus par différentes organisations internationales :

- TGEU – une organisation fédératrice regroupant 200 organisations membres promouvant les droits des personnes trans – a lancé en mai 2023 la dernière version de la carte des droits des personnes trans (Trans Rights Map) qui illustre la situation juridique dans 49 pays d'Europe et 5 pays d'Asie centrale en matière de législation spécifique aux personnes trans. Elle analyse la situation en matière de reconnaissance légale du genre ainsi que les protections existantes pour les personnes trans en matière d'asile, de crimes et de discours de haine, de non-discrimination, de santé et de famille. Le Luxembourg remplit 24 des 30 critères prévus.
- ILGA Europe – une organisation parapluie regroupant plus de 600 associations défendant les droits des personnes LGBTI en Europe et en Asie centrale – a dévoilé en 2023 la quatorzième édition de la « Rainbow Map ». Cet outil évalue les lois et politiques en matière d'égalité des personnes LGBTI de 49 pays européens. Les pays sont classés sur une échelle allant de 0% (violations flagrantes des droits de l'Homme, discriminations) à 100% (respect des droits de l'Homme, pleine égalité). Le classement se fait sur la base des lois et des politiques qui ont un impact direct sur les droits humains des personnes LGBTI dans sept catégories : égalité et non-

discrimination; famille; crimes et discours haineux; reconnaissance juridique du genre; intégrité physique des personnes intersexes; espace de la société civile; et asile. Le Luxembourg a obtenu cette année un score de 68% et occupe actuellement la neuvième place du classement.

1.3.2. Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI

Depuis 2018, le Luxembourg dispose de son premier plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI (PAN LGBTI). Ce plan est le résultat d'une concertation entre dix ministères et d'une collaboration avec la société civile. Il s'agit d'un plan pluriannuel qui est structuré en huit chapitres thématiques :

1. Proposer une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants ;
2. Garantir l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;
3. Assurer pour tous la jouissance effective du plus haut niveau de santé réalisable ;
4. Protéger la diversité des formes familiales ;
5. Accueil et intégration ;
6. Lutter contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine ;
7. Assurer l'égalité des droits des personnes transgenres ;
8. Assurer l'égalité des droits des personnes intersexes.

Le plan d'action prévoit 36 objectifs et 93 actions concrètes. Afin de garantir la bonne mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement a créé un comité interministériel LGBTI sous la présidence du ministère ayant la famille dans ses attributions.

En août 2023, les travaux pour un projet intersectionnel à destination des populations LGBTIQ+ vulnérables, notamment les personnes LGBTIQ+ âgées, en situation de handicap et sans-abri, ont commencé. Le projet, pour lequel le ministère collabore avec une experte en ingénierie sociale, s'inscrit dans le chapitre 6, objectif 6 (« Veiller à ce que les services publics particulièrement vulnérables offrent un environnement sûr et respectueux à tous les utilisateurs ») du PAN LGBTI.

Il aboutira à la production de trois livrables : l'organisation d'une journée d'études, l'élaboration d'une charte de bonne conduite, et l'élaboration d'une formation continue à destination des professionnels œuvrant dans les trois domaines du vieillissement, du handicap et du sans-abrisme.

La journée d'études a eu lieu le 17 novembre 2023, et a réuni environ 90 professionnels du terrain.

En 2022, les travaux du premier bilan intermédiaire du PAN LGBTI ont démarré en collaboration avec l'Université du Luxembourg, et ont été complétés en 2023. Ce bilan intermédiaire analyse le degré d'implémentation des actions prévues au plan. Ensuite, l'évaluation analyse, sur la base d'entretiens menés avec les institutions des droits humains ainsi qu'avec les acteurs de la société civile, les nécessités et les opportunités d'ajuster le PAN LGBTI.

Le ministère conventionne depuis le 1^{er} février 2023 le Rainbow Center de Rosa Lëtzebuerg. Les missions du Rainbow Center s'inscrivent dans les actions préconisées dans le PAN LGBTI, et incluent l'accueil et

l'animation des publics cibles, de fournir un « safe space » aux utilisateurs, l'élaboration de formation socio-éducatives et la proposition d'activités culturelles. Lors d'une deuxième étape, le concept et les missions du Rainbow Center seront élargis pour créer le « Rainbow House », maison qui servira en tant qu'espace sécurisé permanent pour la population LGBTIQ+.

Le ministère a soutenu l'association Rosa Lëtzebuerg pour organiser au mois de juillet dans le cadre de la « Luxembourg Pride 2023 » une conférence et une table ronde sur l'activisme LGBTIQ+ en Europe. Le ministère a également tenu un stand d'information le 9 juillet à la Fête des rues. Monsieur le Ministre a participé dans le même contexte à la cérémonie nationale de commémoration des victimes des actes LGBTIQ+phobes le 3 juillet, et à la première édition du « Pride Run », course à pied caritative, qui a eu lieu le 15 juillet dans la Ville de Luxembourg.

En 2023, le ministère a également soutenu l'association Intersex & Transgender Luxembourg pour organiser une série de conférences, de formations et de tables rondes sur les thématiques de la transidentité ainsi que sur l'intersexuation et la variation des caractéristiques sexuées.

Pour l'édition 2023 de la journée internationale de l'égalité des familles (International Family Equality Day - IFED) qui est célébrée tous les ans au mois de mai, le ministère, le Familljen-Center et le Centre LGBTIQ+ CIGALE et le Rainbow Center ont organisé un événement pour les familles arc-en-ciel dans les locaux de la FNEL à Luxembourg-Cents. Un nombre d'activités diverses ont été proposées aux familles.

En collaboration avec la société civile, le ministère a continué les travaux d'élaboration d'un site internet sur la thématique de la transidentité et de la non-binarité. L'objectif est de sensibiliser le grand public à la thématique et d'informer les personnes transgenres et les personnes non-binaires et leur entourage sur la situation au Luxembourg.

1.3.3. Rainbow Center

Le ministère a, en février 2023, nouvellement conventionné le Rainbow Center, service de Rosa Lëtzebuerg a.s.b.l. Les activités du Rainbow Center s'orientent autour des actions telles que préconisées dans le Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (PAN LGBTI).

Le Rainbow Center est agréé pour ses services de formation socio-éducative et d'accueil et animation.

Formation socio-éducative

Dans le cadre de l'agrément pour la formation socio-éducative, le Rainbow Center a organisé deux workshops en 2023 : l'un était à destination du personnel du Lycée International de Mamer et a accueilli 30 professeurs. Le deuxième était à destination des élèves du Lycée Vauban et a réuni 220 élèves.

Le Rainbow Center a également eu des échanges avec sept écoles secondaires afin de cerner leurs différents besoins, d'identifier des exemples de bonne pratique et de réfléchir à comment il pourrait soutenir les écoles.

Il collabore également avec le service de formation de la police pour l'élaboration d'une formation de sensibilisation et d'anti-discrimination.

Accueil et animation

Par ailleurs, le Rainbow Center a pour mission de créer un espace sûr pour les personnes LGBTQ+, et de les orienter, le cas échéant, vers les services partenaires (le Centre LGBTQ+ CIGALE, le Familjen-Center et Intersex & Transgender Luxembourg).

Il a également pour mission de sensibiliser le grand public à travers des activités socio-culturelles : ainsi, il a pu accueillir 1.319 personnes entre mai et décembre 2023 pendant les heures d'ouverture, ainsi que 960 personnes lors des différentes activités, telles que l'ouverture du Centre, les quatre expositions d'art, les « Wednesday Hangouts » (soirées cinématographiques, karaïke, quiz, etc.), les deux conférences et deux tables rondes. Pour l'organisation de ces activités, le Rainbow Center a collaboré avec divers organismes publics et acteurs de la société civile.

Le Rainbow Center a également mis en place deux groupes sociaux : les « Pink Ladies », un groupe pour femmes « queer », et le groupe « Golden Gays », créé en octobre, pour les personnes LGBTQ+ de plus de 50 ans.

En ce qui concerne les stands d'information et de sensibilisation, le Rainbow Center était présent aux événements suivants : le Diversity Day (ISL) ; Messtival à Reckange-sur-Mess ; la Luxembourg Pride ; le Pride Run ; Kinneksbond Mamer ; Familjendag à Esch-sur-Alzette ; la conférence internationale de la faculté de psychologie de l'Université du Luxembourg.

1.3.4. Centre LGBTQ+ CIGALE

Le « Centre des communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, queer+ », en abrégé « Centre LGBTQ+ CIGALE » est un centre de soutien, d'empouvoirement et de formation, conventionné par le ministère depuis 2002.

Au 31 décembre 2023, le Centre LGBTQ+ CIGALE employait cinq salariés.

Les missions du Centre sont notamment le soutien et l'accompagnement, l'empowerment, la formation et l'information.

Soutenir et Accompagner

Les entretiens avec les intéressés se déroulent habituellement dans les locaux du Centre LGBTQ+ CIGALE. Néanmoins, le Centre a signé une convention avec l'Université du Luxembourg pour une permanence une fois par mois à Esch-Belval et avec le Bâtiment 4 pour une autre permanence à Esch, également une fois par mois.

Outre les entretiens individuels, le Center propose la « Reeboustuff », qui est un accueil collectif socioéducatif offrant un endroit de rencontre sécuritaire, rassurant et de ressourcement pour tous les membres de la communauté LGBTQ+ avec des activités socioéducatives et culturelles. Elle permet également aux employés de répondre de façon réactive, voire immédiate, aux demandes des bénéficiaires (entretien individuel) y compris les demandes de premiers entretiens et d'urgence.

Le Centre CIGALE a accompagné 162 personnes en 2023 pour un total de 310 entretiens.

Bâtir et empouvoier

L'année 2023 a vu les projets progressivement intégrer la stratégie d'empouvoier, conformément au Concept d'Action Général. A partir de septembre 2023, le Centre a soutenu les groupes de soutien et d'empouvoier à reprendre les projets déjà en cours et les a aidé à en porter de nouveaux.

Dans ce contexte, ces groupes ont organisé, respectivement ont participé à divers événements tels que des workshops d'expression artistique, l'événement « It's also back to school for the Rainbow Families » organisé par les L-Mums et les G-Dads, le « Lesbian Visibility Day » avec le Rainbow Center ou encore la « Queer Christmas party » organisée par les Uniqueers.

Le Centre LGBTQ+ CIGALE appuie également, à la demande de bénéficiaires, huit groupes de soutien et d'empouvoier.

Groupe	Description	Nombre de participants	Nombre de rencontres	Nombre d'accueils
L-Mums	Maman et futures	82	10	190
G-Dads	mamans lesbiennes	49	5	100
Lilies	Papas et futurs	22	6	72
Queer Refugees	papas gay	15	4	32
Groupe sport	Coming-out late in life	35	24	150
Groupe des A	DPI et BPI LGBTQ+	5	2	10
Groupe de parents	Empouvoier par et dans le sport	5	4	15
Uniqueers	Asexuels et aromantiques	>200	10	325
TOTAL		>413	66	894

Former et Informer

Le Centre LGBTQ+ CIGALE a assuré 8 formations à destination des professionnels de l'action sociale, médicosociale et de l'éducation (formelle et non formelle) pour un total de 40 heures touchant un public de 123 personnes.

1.4. Aides financières octroyées par la division Solidarité

1.4.1. Catastrophes naturelles

Le Conseil de Gouvernement a décidé de déclarer l'état de catastrophe naturelle et d'organiser une action de solidarité en vue de parer aux dépenses de première nécessité des personnes sinistrées suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021. Le délai pour l'introduction des demandes ayant été prolongé jusqu'au 15 mars 2022, 12 dossiers ont encore été clôturés durant l'année 2023. Le ministère a versé en 2023 des aides financières pour un montant total de 41.353 € dans 5 dossiers, donc en moyenne 8.270,60€ par dossier accordé. Pour 7 dossiers, aucun paiement n'a été effectué, soit que l'assurance a pris en charge

la totalité des dégâts éligibles (2), soit parce que les demandeurs ne se sont plus manifestés malgré plusieurs rappels (5).

Au total, 672 demandes d'aide financière suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021 ont été introduites. Jusqu'au 31 décembre 2023, des aides pour un montant de 7.801.136 € ont été versées pour 482 demandes et aucun paiement n'a été effectué pour 186 dossiers pour différentes raisons : dégâts non-éligibles pour recevoir une aide financière (58), franchise dépassant le montant des dégâts (56), prise en charge de la totalité des dégâts éligibles par l'assurance (54), retrait de la demande (10), absence de justificatifs malgré rappels (5) ou transfert de la demande au ministère de l'Economie (3). 4 demandes se rapportant à une résidence n'ont pas pu être clôturées définitivement au 31 décembre 2023 car des documents indispensables au calcul de l'aide faisaient défaut.

1.4.2. Secours urgents et cotisations de la sécurité sociale

Dans des situations urgentes et afin de débloquer rapidement une situation, le ministère est parfois amené à mettre à disposition des aides financières ponctuelles subsidiaires permettant aux personnes concernées d'être hébergées en urgence ou s'acheter de la nourriture.

Pendant l'exercice 2023, une personne a bénéficié d'une prise en charge de ses cotisations d'assurance maladie facultative ou continuée pour un montant de 1.685,95 €.

1.4.3. Rapatriements

La division Solidarité a été sollicitée pour 6 rapatriements en faveur de citoyens luxembourgeois se trouvant dans une situation de détresse à l'étranger.

Aucun rapatriement n'a nécessité une prise en charge financière de la part du ministère en 2023. Toutefois, une prise en charge du volet social a été nécessaire pour un rapatriement. En effet, les situations sociales des personnes concernées nécessitent un suivi plus ou moins intense vu que les personnes ne disposent normalement pas de revenus et n'ont pas de logement.

1.5. Surendettement

Au Grand-Duché de Luxembourg, le surendettement est défini comme l'impossibilité manifeste de « faire face à l'ensemble des dettes non professionnelles exigibles ou à échoir ». Afin de permettre aux personnes concernées de redresser leur situation financière et de pouvoir mener « une vie conforme à la dignité humaine », la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement met en place une procédure de règlement collectif des dettes.

La procédure de règlement collectif des dettes comporte trois phases :

1. phase du règlement conventionnel des dettes,
2. phase du redressement judiciaire,
3. phase du rétablissement personnel.

La première phase, devant la Commission de Médiation en matière de surendettement, est appelée « phase du règlement conventionnel des dettes ». Les efforts de règlement à l'amiable du débiteur envers ses créanciers sont censés permettre au débiteur de rembourser ses dettes aux créanciers à l'aide d'un

plan de règlement conventionnel d'une durée maximale de 7 ans proposé par la Commission de Médiation en matière de surendettement.

En date du 31 décembre 2023, 730 dossiers sont enregistrés au répertoire électronique qui a été créé par la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement. Ce répertoire centralise les avis et informations établis dans le cadre de la procédure de surendettement et informe sur l'état d'avancement de la procédure.

Les 730 dossiers inscrits au répertoire électronique au 31 décembre 2023 se rapportent aux trois phases de la procédure de règlement collectif des dettes :

- phase de règlement conventionnel : 597 dossiers (82%) ;
- phase de redressement judiciaire : 83 dossiers (11%) ;
- phase de rétablissement personnel : 50 dossiers (7%).

Le juge de paix a prononcé la clôture du rétablissement personnel dans 40 des 50 dossiers se trouvant dans la phase de rétablissement personnel.

Quant aux 597 dossiers se trouvant dans la phase de règlement conventionnel, 397 dossiers (66%) sont inactifs pour différentes raisons :

- refus d'admission par la Commission de Médiation (131) ;
- remboursement total pour solde de tout compte du plan de règlement conventionnel (120) ;
- échec de la phase de règlement conventionnel sans que le débiteur ait fait une demande au juge de paix pour entrer dans la phase de redressement judiciaire (59) ;
- abandon de la procédure par le(s) débiteur(s) (51) ;
- révocation de l'admission ou du plan de règlement conventionnel car le débiteur ne s'est pas tenu à ses engagements pris dans le cadre de la procédure de règlement collectif des dettes (17) ;
- création d'un nouveau numéro de dossier suite à la séparation d'un couple (14) ;
- création d'un numéro de dossier par erreur ou suite à un problème informatique (5).

Parmi les 200 dossiers actifs de la phase de règlement conventionnel, 38 dossiers sont en cours d'admission au 31 décembre 2023. 16 dossiers ont été admis et sont en attente d'une proposition de plan. Pour 27 dossiers, un moratoire des paiements est en cours. Un plan de règlement conventionnel a été mis en place pour 119 dossiers.

1.5.1. Commission de Médiation en matière de surendettement

En 2023, la Commission de Médiation en matière de surendettement a siégé 9 fois. Elle a pris 257 décisions concernant les dossiers de surendettement, donc 29 décisions en moyenne par réunion.

55 demandes d'admission à la procédure du règlement conventionnel des dettes ont été déposées en 2023 :

- Au 31 décembre 2023, 29 dossiers se trouvaient en phase d'instruction en vue de leur admissibilité ;
- Pour 2 dossiers, la demande a été retirée par les débiteurs avant que la Commission n'ait pu statuer sur l'admissibilité ;

- La Commission de Médiation a statué sur l'admission de 24 dossiers en 2023. Tous ces dossiers ont été admis à la procédure du règlement conventionnel des dettes.

En considérant uniquement les dossiers admis en 2023, 3 dossiers ont fait l'objet d'un plan de règlement conventionnel. Pour 4 dossiers, la mise en place d'un moratoire de paiement a été décidée. Pour 2 dossiers, l'échec de la phase de règlement conventionnel a dû être constaté. Au 31 décembre 2023, 15 dossiers sont en cours en vue de la préparation d'un plan de règlement conventionnel.

1.5.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement

Le Fonds d'assainissement a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre du règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

En 2023, une nouvelle convention a été signée portant sur un montant total de 12.968 €. En 2023, le Fonds a récupéré la somme de 10.030 € en remboursement de prêts accordés antérieurement.

1.5.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)

Les missions premières du Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS) sont d'informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement, d'élaborer des projets de plan de règlement conventionnel, de participer aux procédures de règlement des dettes et de contrôler l'exécution des engagements pris par les personnes surendettées. Ce service est assuré par Inter-Actions Asbl et par la Ligue Médico-Sociale. Les SICS n'interviennent non seulement dans le cadre de la procédure de surendettement au niveau de la Commission de Médiation, mais également au niveau de la justice de paix.

En 2023, les SICS ont enregistré 2.434 demandes d'informations sans prise de rendez-vous. Au total, 326 personnes ont demandé un premier rendez-vous au SICS en 2023. Parmi ces personnes, environ 45 % ne se sont pas présentées à ce rendez-vous.

La Commission de Médiation a enregistré 55 demandes d'admission en 2023, dont 2 ont été retirées avant qu'elle puisse statuer sur l'admissibilité. Les 53 demandes d'admission pouvant être prises en compte pour 2023 correspondent à 63 débiteurs. Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a enregistré 29 demandes d'admission pour 34 débiteurs en 2023, tandis que le SICS d'Inter-Actions a noté 24 demandes d'admission pour 29 débiteurs en 2023.

En analysant le profil des 63 débiteurs, on peut constater que la répartition des sexes est quasiment égalitaire. Peu de débiteurs sont âgés de moins de 30 ans (8%). La majorité d'entre eux a entre 31 et 50 ans (56%). Les personnes âgées de 51 ans ou plus représentent 36% du public cible.

32% des débiteurs ont la nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'UE représentent 63% des débiteurs, tandis que 5% des débiteurs sont originaires d'un pays tiers. Quant au statut professionnel, 41% des personnes surendettées ont le statut de salarié. 21% des débiteurs bénéficient du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et 18% sont pensionnées ou invalides. Les chômeurs indemnisés représentent 11% des débiteurs, tandis que 6% des débiteurs n'ont pas de statut professionnel. 3% des personnes surendettées travaillent de manière indépendante.

Concernant la composition de ménage, 56% des personnes concernées habitent seules. 23% des débiteurs vivent en famille monoparentale et 13% vivent en couple et ont des enfants. 6% sont en couple, mais n'ont pas d'enfants. 2% des débiteurs vivent dans une autre composition de ménage.

62% des ménages ayant déposé une demande d'admission à la loi sur le surendettement n'ont pas d'enfants. 17% des ménages ont un enfant à charge, 9% ont deux enfants à charge et 4% ont trois enfants à charge. 8% des ménages ont quatre enfants à charge. Au total, 41 enfants vivent dans les ménages des personnes ayant introduit une demande d'admission en 2023.

Quant à l'état civil, 40% des débiteurs sont célibataires, 35% sont divorcés ou séparés, 24% sont mariés et 1% sont veufs.

1.5.4. Prévention du surendettement

En 2023, le ministère a souhaité poursuivre et développer ses efforts en matière de prévention du surendettement des personnes privées et a organisé, ensemble avec Inter-Actions asbl et la Ligue Médico-Sociale, une première semaine nationale de prévention du surendettement du 24 au 28 avril 2023. Dans le cadre de cette semaine, plusieurs actions ont été organisées à travers le pays dans le but de sensibiliser les professionnels concernés et le grand public au phénomène du surendettement et aux mesures d'aide existantes.

Ainsi, l'ouverture de la semaine nationale de prévention du surendettement a été lancée le 24 avril 2023 par un discours de Madame le Ministre, Corinne Cahen, suivi d'un discours des intervenants d'Inter-Actions asbl et de la Ligue Médico-Sociale. Deux sessions de formation sur la procédure de surendettement au Luxembourg ont ensuite été dispensées aux professionnels du secteur social afin d'approfondir leurs connaissances concernant la procédure de règlement collectif de dettes et la loi sur le surendettement.

Inter-Actions asbl et la Ligue Médico-Sociale ont également distribué des brochures d'information sur le surendettement en différentes langues et ont organisé des stands mobiles à Esch/Alzette, Ettelbrück et à la Ville de Luxembourg afin de sensibiliser le grand public au phénomène du surendettement. Le but était d'informer le public de passage sur les événements de la semaine, sur la problématique du surendettement et de répondre aux questions.

Le service de travail communautaire « Ensemble Quartiers Dudelange » d'Inter-Actions-asbl a lancé le 24 avril 2023 le projet « classement de documents ». Ce projet consiste à aider les habitants de Dudelange à trier et à classer leurs documents selon la priorité et l'importance. Le rangement permet non seulement de retrouver les documents plus vite, mais également d'avoir une vue d'ensemble sur la situation financière. En cas de besoin, le service peut également fournir des explications sur le contenu des documents.

La Ligue Médico-Sociale a organisé des portes ouvertes dans 11 centres médico-sociaux régionaux les 25, 26, 27 et 28 avril 2023. Des professionnels du domaine socio-médico-financier de la Ligue Médico-Sociale ont été présents pour renseigner le public de passage sur le phénomène du surendettement et répondre à ses questions.

Inter-Actions a organisé le 25 avril 2023, en coopération avec Trapes asbl, une journée de formation interactive autour d'une réflexion de l'impact du surendettement sur la santé. La journée a été répartie en moments d'échanges, de théorie et de témoignages.

Inter-Actions asbl a également organisé le 25 avril 2023, en coopération avec Trapes asbl, un théâtre d'objets dénommé « Village Surendetto » dans les maisons relais intéressées situées sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Le but était de parler du sujet du surendettement à travers un théâtre d'objets. L'histoire a été racontée au moyen d'un démon qui sévit sur le village : la dette ! Le théâtre a duré environ 30 minutes et a visé à sensibiliser les enfants fréquentant ces maisons relais à cette problématique.

Par ailleurs, la Fondation ABBL a présenté le 25 avril 2023 aux professionnels socio-éducatifs les outils de la Fondation ABBL en matière d'éducation financière pour adultes, les modules de formation, ainsi que les supports pédagogiques. La Fondation ABBL pour l'éducation financière a également développé l'application mobile « Money Odyssey ». Elle permet d'apprendre de façon ludique et de mieux comprendre les concepts financiers et d'adopter des comportements financiers avisés. L'application a comme objectif de motiver les jeunes et les adultes à se familiariser avec le monde de la finance et de l'économie. Cette application a été présentée le 26 avril 2023 à des professionnels du secteur socio-éducatif pour qu'ils puissent l'employer avec leurs publics respectifs (p.ex. dans les maisons des jeunes).

La Ligue Médico-Sociale a organisé des séances d'information afin de familiariser le personnel des services ressources humaines, et toute autre personne intéressée, avec la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement. Les séances d'information ont visé à donner un aperçu de l'évolution législative en la matière et le fonctionnement de la loi actuelle.

Par ailleurs, des séances d'information sur les saisies et cessions sur salaires ont été organisées par la Ligue Médico-Sociale afin de familiariser le personnel des services ressources humaines et toute autre personne intéressée avec la loi modifiée du 11 novembre 1970 sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes. Ces séances d'information ont visé à donner un aperçu du cadre législatif, des barèmes et des exemples pratiques concernant les saisie-arrêt spéciale sur rémunération et cession.

Le STATEC a proposé le 26 avril 2023 un workshop permettant à la Commission de Médiation en matière de surendettement, aux deux SICS, au service d'accompagnement social de la Ligue Médico-Sociale, ainsi qu'au service du Suivi Financier et Social d'Inter-Actions asbl de prendre connaissance de l'outil « budget de référence ». Ce workshop a également servi à examiner l'adaptation possible sur le terrain pour l'établissement du budget d'une personne surendettée tout en tenant compte des besoins spécifiques de celle-ci. La prise en compte de l'outil pour le calcul du budget permettra de garantir une actualisation régulière de celui-ci.

Inter-Actions asbl, en coopération avec le Groupe Action Surendettement (GAS), a proposé le 27 avril 2023 une formation pour une classe du Lycée Technique pour Professions Educatives et Sociales (LTPES) afin de familiariser les participants (futurs éducateurs diplômés) à la réalisation d'un budget mensuel. Par ailleurs, la formation a permis au public cible d'avoir une vue d'ensemble des postes budgétaires à prévoir dans un budget mensuel et de les sensibiliser à l'inclusion financière.

Inter-Actions asbl a organisé le 28 avril 2023 un Ciné-Débat sur le sujet du surendettement à travers la projection du film « Toutes nos envies ». Le Ciné-Débat s'est adressé aux jeunes lycéens à partir de la 3e.

La projection a été suivie d'un échange interactif afin d'amener les jeunes à réfléchir au sujet de la (sur)consommation et de ses conséquences.

Le ministère a également organisé une formation le 28 avril 2023 sur la procédure de règlement collectif des dettes qui s'est adressée aux greffiers des tribunaux de paix et à toute autre personne pouvant être concernée. L'objectif était de donner un aperçu de la situation de surendettement au Luxembourg, d'approfondir les connaissances au niveau du cadre légal en vigueur et de la procédure de règlement collectif des dettes, ainsi que de former les greffiers à la gestion pratique du répertoire électronique en matière de surendettement et des avis à publier.

L'asbl « Jonk Entrepreneuren » a organisé les 24 et 26 avril 2023 deux séances de leur programme éducatif, destiné aux étudiants de 14 à 16 ans, « Fit For Life » au sein du lycée Nic-Biever. Le surendettement a été un des sujets traités.

Le ministère de la Protection des Consommateurs a lancé, dans le cadre de la semaine nationale de prévention du surendettement, une campagne sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser le grand public aux effets de la signature d'un contrat commercial.

Par ailleurs, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a sensibilisé le grand public à travers deux vidéos « Vrai ou Faux », diffusées sur les réseaux sociaux et sur le site Internet letzfin.lu, au sujet du surendettement dans le cadre de la semaine nationale de prévention du surendettement.

Le ministère a publié un nouveau vidéo expliquant de manière simple la procédure de règlement collectif des dettes en 4 langues.

Les deux SICS ont poursuivi leurs efforts au niveau de la prévention du surendettement également en dehors de la semaine nationale de prévention du surendettement. Ils ont donné des cours et des séances de sensibilisation sur la problématique du surendettement. Par ailleurs, différents aspects du surendettement ont été présentés à des groupes de professeurs en économie de l'enseignement secondaire dans le but d'intégrer certains aspects de cette matière au niveau du programme scolaire.

Les services participent également à différents groupes de travail nationaux et internationaux sur le thème de la prévention du surendettement. Les deux services ont sensibilisé le public à la problématique du surendettement par le biais d'émissions radio- et/ou télédiffusées et ont régulièrement fourni des informations à la presse écrite. Ils ont également mis en place différents outils de prévention qui peuvent être consultés sur les sites internet www.dettes-net.lu et www.ligue.lu/service-dinformation-et-de-conseil-en-matiere-de-surendettement.

1.6. Formation

1.6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale

À la suite du lancement à la rentrée 2023/2024 du nouveau certificat de capacité professionnelle (CCP) dénommé « assistant d'accompagnement au quotidien » par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), le ministère a informé durant toute l'année 2023 les personnes intéressées, que la formation aux fonctions d'aide socio-familiale (ASF) ne serait dorénavant plus organisée sous l'ancien régime.

En effet, la formation sous forme d'un CCP est désormais entièrement sous la tutelle du MENJE et remplace la formation ASF.

Les candidats à la formation ASF dont le cursus était déjà en cours à la rentrée 2023/2024, poursuivent leur formation sous l'ancien régime jusqu'à l'obtention du certificat

En début d'année 2023, les deux dernières formations sous l'ancien régime ASF ont débuté au Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC) à Ettelbruck et à Esch-sur-Alzette auxquelles participent des candidats figurant sur liste d'attente depuis 2022.

Le ministère n'a plus enregistré de nouvelles demandes en 2023 en raison de la réforme.

En outre, 2 sessions d'examen et 2 sessions d'examen de rattrapage ont été organisées. 41 personnes se sont présentées aux examens. Il y a eu 27 réussites (65,86%), 10 ajournements (24,39%) et 4 échecs (9,75%).

Au total, 81 personnes suivaient la formation d'aide-socio-familiale fin décembre 2023, 1e et 2e années confondues.

1.6.2. Auxiliaire de vie

La formation d'auxiliaire de vie prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation d'un lycée. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Afin de soutenir les jeunes à la recherche d'un lieu d'apprentissage, le ministère prévoit un remboursement des indemnités pour la 2e et la 3e année d'apprentissage aux associations concernées.

Les dépenses ont atteint un budget de 996.828,24 € en 2023.

En 2022, le MENJE a décidé de fragmenter le DAP « Auxiliaire de vie » en différents diplômes afin de garantir une meilleure qualification dans chaque domaine spécifique visé par le travail de l'auxiliaire de vie. A cet effet, le MENJE a mis en place les formations suivantes :

- un DAP « Education » pour la rentrée 2022-2023 couvrant le domaine de l'enfance et de la jeunesse permettant au futurs diplômés de travailler dans des structures d'éducation et d'accueil;
- un DAP « Inclusion » pour le domaine du handicap et de l'aide, qui est proposé depuis la rentrée 2023-2024;
- quant au domaine des soins, il sera entièrement réservé aux futurs aides-soignants.

Par conséquent, le DAP « Auxiliaire de vie » ne sera plus proposé à partir de la rentrée 2023-2024, et le poste budgétaire disparaîtra une fois que tous les élèves inscrits pour l'année scolaire 2022-2023 en première année de DAP « Auxiliaire de vie » et d'éventuels redoublants auront terminé leur cursus.

1.7. Observatoire des politiques sociales

La loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS) a instauré un Observatoire des politiques sociales placé sous l'autorité du ministre ayant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans ses attributions.

Les missions de l'Observatoire, prévues à l'art. 38 de la loi précitée, sont :

- la proposition d'études et d'analyses quantitatives et qualitatives en matière de politiques sociales ;
- la conception et la mise en œuvre d'actions pour évaluer des politiques sociales ;
- la réalisation de bilans intermédiaires et de travaux de synthèse ;
- l'établissement de comparaisons internationales.

L'Observatoire est composé d'un représentant d'un organisme spécialisé en matière de recherches socio-économiques ainsi que de représentants des ministères œuvrant dans le domaine des politiques sociales.

En 2023, l'Observatoire des politiques sociales s'est réuni à trois reprises. Il s'est consacré à la rédaction d'une note à l'attention du nouveau gouvernement concernant des recommandations relatives au non-recours aux prestations sociales.

1.8. Offices sociaux

La contribution financière totale prévue en 2023 pour les 30 offices sociaux était de 32.024.875,23 €. Aux termes de la loi, l'Etat et les communes prennent en charge à parts égales le déficit annuel de l'aide accordée. L'augmentation au 1^{er} janvier 2023 des proratas, des personnels prévus à l'article 23 de la loi modifiée du 18 décembre 2009 a fait évoluer substantiellement le nombre des postes. Au 31 décembre 2023, 215,65 postes de personnel sont conventionnés, dont 144,9 postes d'encadrement social et 70,75 postes administratifs.

1.8.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux

Au cours de l'année 2023, les 30 offices sociaux ont été contactés par 19.362 personnes (19.329 en 2022).

La majorité des personnes qui se sont adressées à un office social ont entre 30 et 50 ans (47,55%), dont 23,34% dans la catégorie d'âge de 30 à 40 ans et 24,21% dans la catégorie d'âge de 40 et 50 ans. 19,80% se trouvent dans la tranche d'âge des 50 - 60 ans. 32,44% des demandeurs se répartissent sur les autres tranches d'âge. Des informations pertinentes manquent pour quelques 0,22% des demandeurs.

Au niveau des nationalités, 27,83% des bénéficiaires sont luxembourgeois, 22,53% sont portugais, 4,79% sont syriens, 3,94% ont la nationalité française, 3,43% sont italiens, 3,33% érythréens. Les autres nationalités (24,88%) représentaient 2% ou moins de 2% chacune. Pour 9,23% des demandeurs, des données pertinentes font défaut. 52,01% des clients de l'office social sont de sexe féminin et 47,84% sont de sexe masculin, pour 0,14% les données manquent.

1.8.2. Secours financiers accordés

Au cours de l'année 2023, les 30 offices sociaux ont alloué des secours financiers non remboursables pour un montant total de 4.594.901,10€. Ceci représente une augmentation de 256.198,81€ (+5,90%) par rapport à 2022. Ces secours sont pris en charge à moitié par le ministère et à moitié par les communes. Pour le secours humanitaire urgent, le ministère prend en charge la totalité du montant.

Source : SIGI	Compte provisoire (janvier 2023)	Pourcentage
Aides exceptionnelles	-42.227,28 €	-0.92
Aides financières divers n/a	561.776,46 €	12.23
Aides besoins quotidiens	519.581,05 €	11.31
Frais administratifs	48.584.84 €	1.06
Aides ménages (électricité, mazout, gaz, eau, alimentation, taxes communales)	1.408.294.14 €	30.65
Secours humanitaire urgent	1792.08 €	0.04
Santé	895.068,52 €	19.48
Logement	1.202.031,29 €	26.16
TOTAL	4.594.901,10 €	100,00 %

Les frais de ménage qui comportent entre autres les frais d'énergie et les frais de l'alimentation représentaient plus de 30% des aides accordées. Dans cette catégorie, l'aide alimentaire dominait avec un montant de 1.122.769,16 € (+9,34% par rapport à 2022). A l'exception des secours humanitaires, des frais administratifs et des aides exceptionnelles, toutes les catégories de secours financiers ont augmenté en 2023 par rapport à 2022 (aides financières diverses, aides besoins quotidiens, aides ménages, santé et logement). Les dépenses globales affichent une augmentation de plus de 5,9% par rapport à 2022.

Les besoins élémentaires de santé représentaient 19,48% des frais. Les secours humanitaires urgents de 1.792,08 € ont entièrement été pris en charge par le ministère.

1.8.3. Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)

Avances récupérables - Source : SIGI	Dépenses	%
Caisse Nationale d'Assurance Pension	36.279,8 €	0.28
Curateur	0 €	
Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)	38.055,56 €	0.29
Total Avances récupérables	74.335,36 €	0.57
Avances remboursables - Source SIGI		

Avances remboursables - Source : SIGI	Dépenses	%
Caisse nationale de Santé	1.281.416,03 €	9,80
Bénéficiaires	3.083.220,13 €	23.57
Caisse pour l'avenir des enfants	694.649,60 €	5.31
Fonds national de solidarité	463.531,71€	3,54

Avances remboursables - Source : SIGI	Dépenses	%
Gestion	6.087.156,76 €	46,53
Tiers payant social	706.835,38 €	5,40
Tiers payant social déchargé (remb. Min. Santé)	408.428,25 €	3,12
Précarité énergétique (avances)	2.069,41 €	0,02
Précarité énergétique déchargé (remb. MECDD)	0€	
Cautionnement	224.980,77 €	1,72
Autres	0 €	
Total Avances remboursables	13.008.070,50 €	99,43
Total Avances récupérables/remboursables	13.082.405,90 €	100

A côté des secours non-remboursables, les offices sociaux accordent des aides remboursables. Le montant total des avances accordées est d'environ 3.083.220,13€ (+29,19%). La majorité des personnes demandant de l'aide à un office social rembourse l'aide financière accordée par la suite.

Les offices sociaux ont presté des gestions financières d'un montant total de 6.087.156,76 € (+ 7,55%) en 2023.

Le projet concernant l'assistance aux ménages en situation de précarité énergétique instauré en 2017 reste jusqu'ici peu utilisé.

Les secours financiers constituent seulement une partie mineure des tâches des travailleurs sociaux. La majeure partie de leurs interventions se situe au niveau des prestations non-matérielles, comme notamment les conseils, les renseignements et les guidances socio-éducatives.

1.8.4. Formation continue

En collaboration avec l'INAP (Institut National d'Administration Publique), le ministère a travaillé de concert avec les offices sociaux sur les besoins en formation continue des professionnels. Aucune formation particulière n'a été organisée en 2023.

1.8.5. Foire d'échange entre acteurs de l'aide sociale

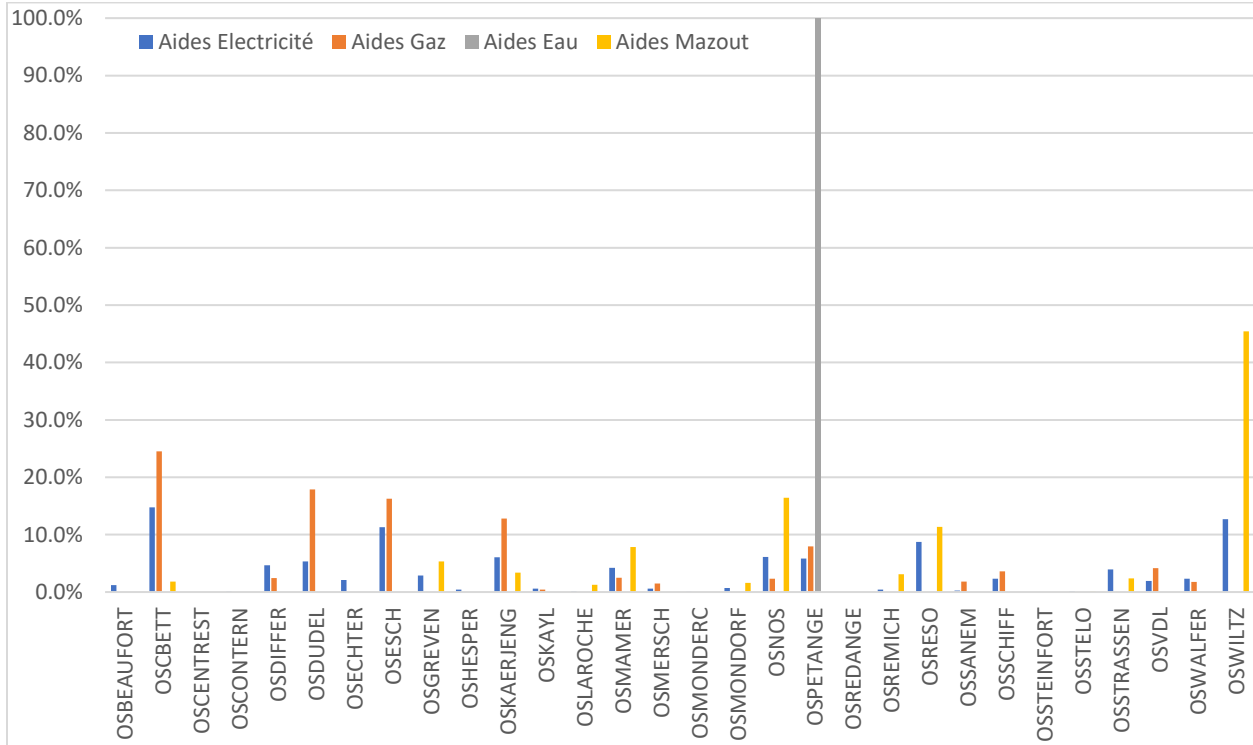
Le 5 juillet 2023, le ministère a organisé la 1^e édition de sa Foire d'échange entre acteurs de l'aide sociale qui a eu lieu au Centre de Loisirs à Niederaanven.

Cet événement destiné aux professionnels du secteur social luxembourgeois avait pour objet la promotion de la connaissance mutuelle, de l'échange et du travail en réseau entre les différents services. Pendant une demi-journée, les offices sociaux, ainsi que 23 associations et 6 acteurs étatiques ont présenté leurs activités à travers des stands d'information. Au total, 227 personnes ont participé à cet événement.

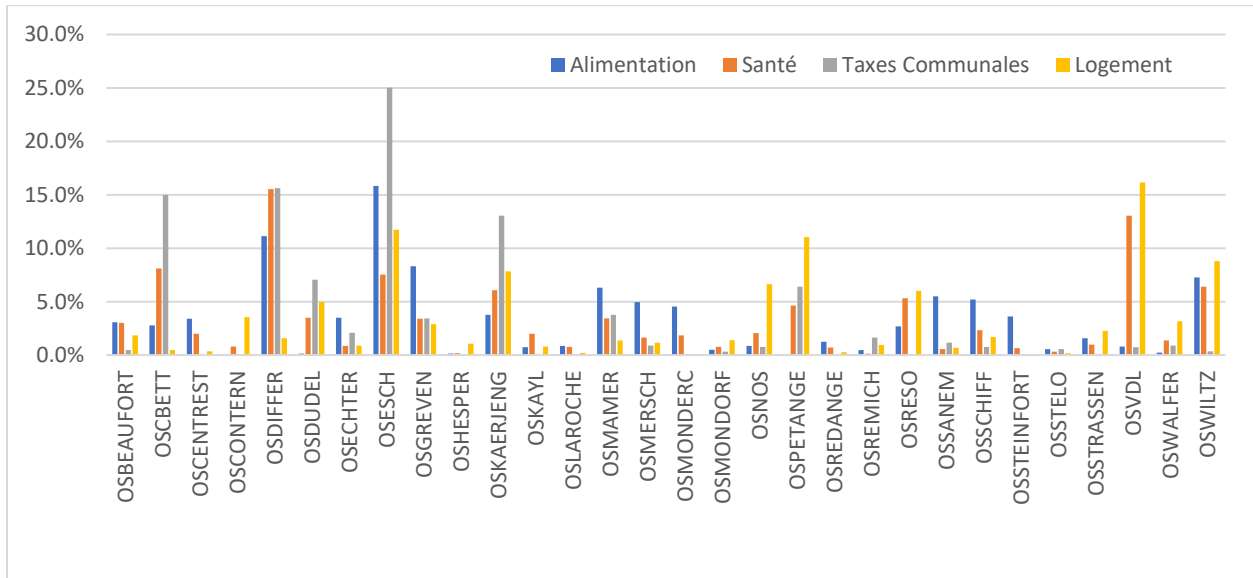
Une prochaine édition est prévue pour l'été 2024.

1.8.6. Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire)

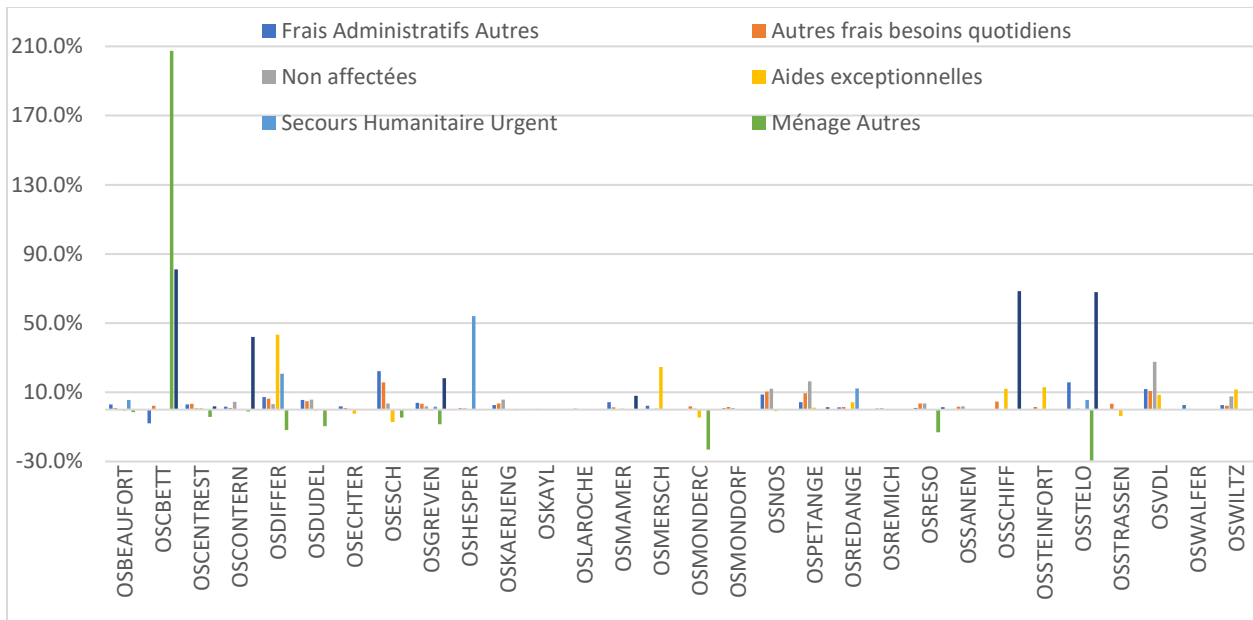
Le tableau ci-dessous montre les aides accordées pour frais d'électricité, de gaz, d'eau et de mazout. Ces frais ont constitué des dépenses importantes dans le budget des ménages.



Le tableau ci-dessous présente les aides pour bons alimentaires, pour frais de santé, pour les taxes communales et au logement par office social.

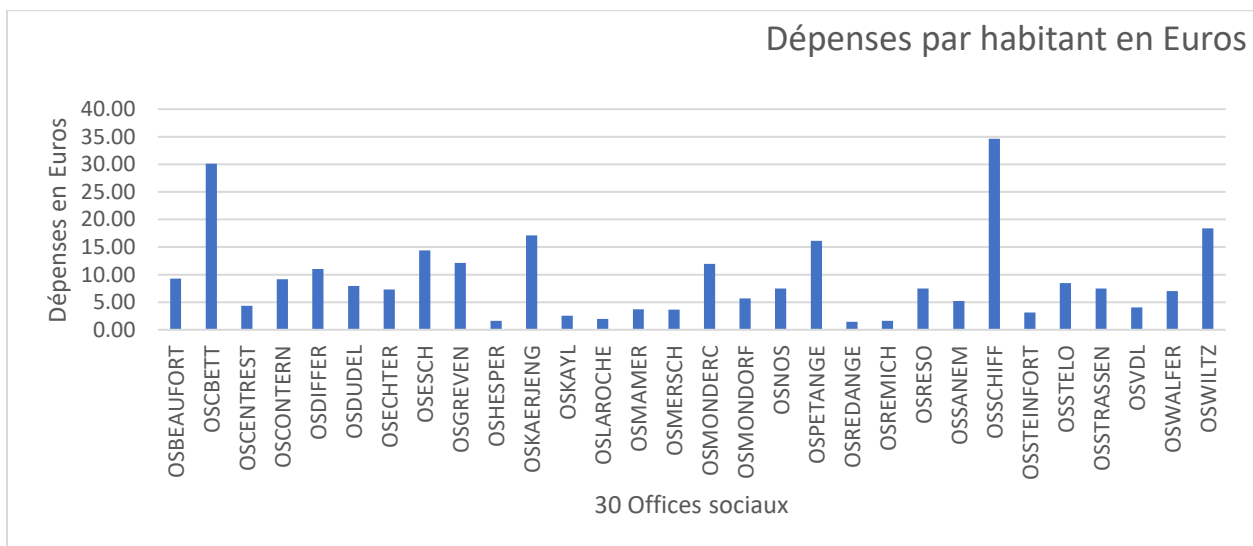


Le tableau ci-dessous montre les autres aides accordées par les offices sociaux.



Les chiffres négatifs s’expliquent par le fait que les offices sociaux ont reçu des remboursements de bénéficiaires, pour des aides financières remboursables, pour lesquelles le conseil d’administration avait déjà accordé une décharge.

1.8.7. Dépenses des 30 offices sociaux par habitant en Euros



1.8.8. Service d’interprétariat de « Doheem versuergt » de la Croix-Rouge

Depuis plus d’un an, le ministère prend en charge les frais d’interprètes pour les langues arabe, farsi et tigrinya pour les offices sociaux. Les services d’interprétariat sont prestés soit à distance par l’intermédiaire des nouvelles technologies soit en présentiel.

En 2023, 21 offices sociaux ont eu recours à ces services pour un total de 189,45 heures d'interprétariat dont 58,62% étaient pour l'arabe 33,25% pour le tigrinya et 8,13% pour le perse.

Deux offices sociaux prévoient des permanences avec interprète, à échéance régulière (1-2 par mois).

2. Politique internationale

2.1. Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)

2.1.1. Le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) au Luxembourg

Au Luxembourg, l'objectif du programme luxembourgeois relatif au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) est de contribuer, conformément à la Stratégie Europe 2020, à l'objectif de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en complétant les autres Fonds structurels.

Il concourt à atténuer les formes d'extrême pauvreté et ayant une forte incidence en matière d'exclusion sociale.

Le FEAD permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

La plateforme de collaboration du FEAD est composée de représentants du ministère, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, du « den Cent Buttek asbl » de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer » ainsi que de représentants de l'autorité de gestion du FSE.

En 2023, la plateforme de collaboration a eu des échanges de vue sur les thèmes suivants : le bilan régulier concernant la distribution des produits FEAD aux bénéficiaires finaux, le choix des produits, des discussions sur les dispositions du nouveau Fonds FSE + 2021-2027 « Investir dans le futur », la transition et la mise œuvre de l'aide aux personnes les plus démunies dans la nouvelle période de programmation y compris les mesures d'accompagnement.

Il ressort du rapport annuel de mise en œuvre de l'année 2022, envoyé en mai 2023 à la Commission européenne, que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève à 543.0176,93 € pour l'acquisition de l'aide alimentaire et à 106.297,07 € pour l'acquisition des biens matériels de base.

Les produits alimentaires distribués en 2023 sont l'huile d'olive, l'huile de tournesol, le lait, les pâtes, le riz long grain, le sucre ainsi que le thon, les petits pois/carottes et les haricots verts en conserve.

Les produits de l'assistance matérielle de base distribués sont le papier hygiénique, le shampoing, le dentifrice, le gel douche, le produit vaisselle et le produit lessive. Les deux derniers sont très appréciés par les bénéficiaires.

Au Luxembourg, 13.866 personnes (5.850 ménages), dont 4.000 enfants, ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base en 2023. En tout, quelques 222 ménages ou 207 personnes ont été comptés en plus par rapport à l'année d'avant.

Au début de l'année, les représentants du ministère ont tenu leur réunion d'échange annuelle avec les représentants de la Commission européenne. Les discussions ont porté sur les sujets suivants : les audits

national et européen, les adaptations réalisées au niveau de la distribution des produits FEAD, l'enquête à réaliser en fin de parcours du programme auprès des bénéficiaires finaux et les dispositions particulières du Règlement européen FSE plus concernant l'aide aux personnes les plus démunies.

Conformément aux dispositions du règlement européen (UE) 223/2014, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) a clôturé ses activités au 31 décembre 2023. L'aide aux plus démunis sera repris dès le 1^{er} janvier 2024 dans le cadre du Fonds européen FSE + 2021-2027 « Investir dans le futur ».

2.1.2. Audit par la société KPMG

En 2023, l'Inspection générale des finances, autorité d'audit du FEAD, a mandaté la société KPMG d'effectuer une revue des systèmes de gestion et de contrôle sur base des procédures définies et une vérification des changements par rapport à l'audit de la période précédente.

2.2. Comité de la protection sociale (CPS)

La division Solidarité est représentée au sein du Comité de la protection sociale. Le Comité de la protection sociale, institué par l'article 160 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, est un comité consultatif de l'Union européenne, dont les travaux sont destinés aux ministres réunis au sein du Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO).

Dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination et en vertu de son mandat du Traité, ce Comité a pour mission :

- de suivre la situation sociale et l'évolution des politiques de protection sociale dans les Etats membres et dans l'Union ;
- de faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les Etats membres et avec la Commission ;
- de formuler des rapports/avis dans le domaine social.

En 2023, les principaux thèmes abordés par le Comité étaient :

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations spécifiques adressées aux Etats membres, ainsi que la recommandation concernant la politique économique de la zone euro, dans le cadre du « Semestre européen » ;
- l'échange de vue avec les partenaires sociaux et la société civile dans le cadre de l'examen annuel de la croissance ;
- le rapport annuel de l'année 2023 intitulé « Review of the Social Protection Performance Monitor and developments in social protection policies ». Ce rapport suit l'évolution de la situation sociale dans l'Union européenne et identifie les réformes des politiques sociales dans les Etats membres. Il donne également un aperçu des résultats des échanges thématiques et des revues par les pairs (peer reviews) menées par le Comité au cours de l'année écoulée. En 2023, le rapport, publié à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, s'est concentré sur la crise de l'énergie et du coût de la vie.

La division Solidarité a collaboré étroitement avec les responsables du ministère de la Sécurité sociale et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour la formulation de la position luxembourgeoise sur les différentes thématiques ou opinions abordées au sein du Comité de la protection sociale.

2.3. Programme national de réforme dans le cadre du Semestre européen

Le ministère a contribué au Programme national de réforme dans le cadre du Semestre européen, notamment par la rédaction d'une section dédiée aux mesures prises pour mettre en œuvre les principes du Socle européen des droits sociaux (objectif « pauvreté ») ainsi qu'au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable numéro 1 qui vise à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ».

Pour de plus amples informations, la contribution peut être consultée sous l'adresse suivante :

https://gouvernement.lu/fr/publications.gouv_odc%2Bfr%2Bpublications%2Brapport-etude-analyse%2Bprogramme-national-de-reforme%2B2023-pnr-luxembourg.html

2.4. Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (European Platform on Combatting Homelessness – EPOCH)

Le ministère est membre de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme, mise en place en 2021 dans le cadre de la signature de la « Déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme » par les Etats membres de l'Union européenne.

L'objectif de la plateforme est de soutenir l'apprentissage mutuel des décideurs politiques et des praticiens en exploitant les possibilités de financement de l'UE, promouvant les bonnes pratiques et renforçant le suivi de l'exclusion liée au logement en vue de mettre fin à l'exclusion liée au logement d'ici 2030.

En 2023, le ministère a participé à 3 réunions de la Plateforme. Les principaux thèmes abordés étaient les services sociaux et de santé dans le domaine du sans-abrisme, la diversité et l'inclusion des personnes sans-abri, avec un accent particulier sur les migrants et les citoyens de l'UE mobiles, ainsi que le traitement des données en la matière et la mise en œuvre de politiques basées sur l'évidence.

2.5. Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)

Le Luxembourg s'engage au niveau européen et international à faire progresser les droits des personnes LGBTI. Ainsi, le ministère est représenté auprès du Conseil de l'Europe et auprès de la Commission européenne.

La division Solidarité représente le Luxembourg au sein du Réseau européen des points focaux gouvernementaux LGBTI (European Focal Points Network - EFPN) auprès du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, le ministère a participé le 10 mai à la table ronde annuelle à Reykjavik pour échanger sur les thématiques actuelles avec les autres Etats membres, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. Le ministère a également participé à la conférence « EUROPEAN IDAHOT+ Forum 2023 » qui a eu lieu le 11 mai 2023.

En 2022, le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) auprès du Conseil de l'Europe a créé le nouveau Groupe de travail sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre,

l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (GT-ADI-SOGI), dans lequel le ministère est représenté. Le groupe s'est réuni le 12 mai 2023.

La division Solidarité représente le Luxembourg également auprès de la Commission européenne. Faisant suite à la publication fin 2020 de la première stratégie de l'Union européenne pour l'égalité LGBTIQ 2020-2025, un sous-groupe sur l'égalité LGBTIQ a été instauré auprès du Groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité. La division Solidarité a participé à la neuvième réunion de ce groupe qui s'est tenue le 6 mai à Madrid, Espagne.

IV. Personnes âgées

1. La politique gouvernementale pour les personnes âgées

La politique en faveur des personnes âgées, telle qu'elle est mise en œuvre par le Ministère de la Famille et de l'Intégration conformément au programme gouvernemental, se base sur une conception positive du 3e âge dont la promotion du dialogue intergénérationnel, la lutte contre l'isolement social, un contrôle de qualité des activités, services et structures pour les personnes âgées, le développement de nouveaux concepts de vie, l'intégration des personnes âgées non-luxembourgeoises, l'encadrement, le soutien et la formation des familles, de même que la formation des professionnels.

Au cours des dernières années, le secteur des personnes âgées a connu de grandes évolutions. La croissance de la population résidente et la transition démographique a fait en sorte que le nombre de personnes âgées n'a cessé d'augmenter. Ainsi, l'espérance de vie se situait en 1973 à 74,5 pour les femmes et à 67,3 pour les hommes¹.

Elle est passée, en 2020 à 84,8 pour les femmes et 80,3 pour les hommes. L'espérance de vie va continuer à augmenter pour atteindre en 2050 les 88,7 pour les femmes et 84,4 pour les hommes. Une valeur maximale de 90,8 ans pour les femmes et 86,6 ans pour les hommes serait atteint selon les projections en 2070².

Alors qu'actuellement +/- 9.000 personnes atteintes d'une démence vivent au Luxembourg, ce chiffre va plus que se doubler pour atteindre environ 19.000 individus touchés par une forme de démence en 2050³.

L'accord de coalition 2023-2028 réaffirme l'engagement du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil de mettre en œuvre une politique d'accompagnement et de prise en charge dans le plus grand respect de l'autonomie et de la dignité de la personne âgée.

2. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)

Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA) s'est réuni en 3 séances plénières au courant de l'année 2023.

Au niveau national et régional, le Conseil s'est échangé avec le Conseil des Seniors de la Grande Région et les membres du CSPA ont participé au GRESIL (Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local).

Le CSPA a été représenté par un membre au sein de différents groupes de travail et commissions :

- Commission consultative de l'assurance dépendance,
- Comité de pilotage du projet « Budget de référence – 3ème âge » mené par le STATEC,
- Commission permanente pour personnes âgées.

¹ Statec, Regards sur la mortalité, N° 07/2022

² IGSS 2021, Country Fiche for Luxembourg

³ Alzheimer Europe Yearbook 2019

Pour le CSPA, l'année 2023 s'est caractérisée par la nomination de ses membres en mai 2023 pour une durée de deux ans. La loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées qui entrera en vigueur en date du 1^{er} mars 2024 créera une première base légale au CSPA et réduira par la suite les mandats en cours à la date du 29 février 2024.

Le CSPA s'est focalisé en 2023 sur l'analyse de la loi sur la qualité des services pour personnes âgées, l'élaboration de propositions sur le fonctionnement interne du « nouveau » CSPA et des priorités possibles à partir du 1^{er} mars 2024.

Parmi les nombreux sujets évoqués, les priorités suivantes ont été retenues comme prioritaires :

- Autodétermination des personnes âgées ;
- Renforcement de la sécurité dans tous ses aspects ;
- Lutte contre l'âgisme ;
- Actions en faveur de la diversité ;
- Les conséquences de la digitalisation et de l'intelligence artificielle ;
- Une attention particulière a été accordée au risque de la pauvreté des personnes âgées.

3. Les activités

Les activités qui relèvent de la compétence du ministère sont gérées par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée. Parmi ces activités, il y a lieu de distinguer entre :

Les activités dans le cadre de l'hébergement pour personnes âgées

- les centres intégrés pour personnes âgées ;
- les maisons de soins ;
- les logements encadrés pour personnes âgées ;

Les activités dans le cadre du vieillissement actif

- les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) ;

Les activités dans le cadre du maintien à domicile

- les centres psycho-gériatriques ;
- les services aide à domicile et soins à domicile ;
- les services repas sur roues ;
- l'appel assistance externe ;
- les activités seniors.

3.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement pour personnes âgées

Les services suivants exercent leurs activités dans le cadre de l'hébergement :

- 31 centres intégrés pour personnes âgées,
- 22 maisons de soins,
- 15 logements encadrés pour personnes âgées.

Les centres intégrés pour personnes âgées

Un centre intégré pour personnes âgées est un service qui garantit une prise en charge globale d'aides et de soins et un accueil gérontologique 24 heures sur 24.

Les 31 centres intégrés pour personnes âgées sont gérés par 16 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 3 996 lits.

Ces lits sont répartis sur 3 694 logements :

- 3 392 chambres individuelles à 1 lit,
- 220 chambres doubles à 2 lits,
- 82 appartements à 2 lits.

Centres intégrés pour personnes âgées			
N°	Gestionnaires (16)	Activités agréées (31)	N° de lits
1	Administration communale de Sanem	Op der Waassertrap, Belvaux	120
2	Claire a.s.b.l.	Haaptmann's Schlass, Berbourg Foyer Ste Elisabeth, Bettembourg Am Park, Luxembourg	151 118 124
3	Croix-Rouge luxembourgeoise	Centre G.-D. Joséphine-Charlotte, Junglinster	100
4	Etablissement public SERVIOR	Am Park, Bofferdange Grand-Duc Jean, Dudelange Belle Vue, Echternach Op der Léier, Esch-sur-Alzette Beim Klouschter, Howald Op der Rhum, Luxembourg Um Lauterbann, Niedercorn Jousefshaus, Remich	132 207 73 168 120 221 154 128
5	Fondation Jean-Pierre Pescatore	Fondation Pescatore, Luxembourg	348
6	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	Blannenheem, Rollingen	140
7	Homes pour personnes âgées a.s.b.l.	St François, Grevenmacher Sacré Coeur, Luxembourg HPPA Mamer St Joseph, Mersch St François, Rédange / Attert	115 122 138 125 139
8	Hospice Civil de la Ville d'Echternach	Hospice civil, Echternach	57
9	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice civil de Pfaffenthal, Luxembourg	101
10	Maredoc a.s.b.l.	CIPA Maredoc, Heisdorf	140
11	Monplaisir Assistance & Soins s.à.r.l.	Résidence Monplaisir, Mondorf-les-Bains	175

Centres intégrés pour personnes âgées			
N°	Gestionnaires (16)	Activités agréées (31)	N° de lits
12	Novelia Senior Services S.A.	CIPA Poetschebiirchen, Kehlen	40
13	Orpea Exploitation Luxembourg s.à.r.l.	Résidence Récital, Luxembourg	123
14	Päiperléck s.à.r.l.	Résidence Am Park Résidence Am Wéngert Résidence Parc Ronnwies, Rodange	42 64 42
15	Sodexo Luxembourg S.A.	Gréngewald, Niederaanven	158
16	Syndicat intercommunal Clervaux	Résidence des Ardennes, Clervaux	111
Total			3 996

Les maisons de soins

Les usagers d'une maison de soins nécessitent en principe plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

Les 22 maisons de soins sont gérées par 14 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 2 623 lits.

Ces lits sont répartis sur 2 476 logements :

- 2 315 chambres individuelles à 1 lit,
- 111 chambres doubles à 2 lits,
- 24 appartements à 1 lit,
- 24 appartements à 2 lits,
- 2 chambres à lits multiples de type oase (de respectivement 5 et 9 lits).

Maisons de soins			
N°	Gestionnaires (14)	Activités agréées (31)	N° de lits
1	Alysea Luxembourg Les Soins S.A.	Les Jardins d'Alyséa, Crauthem	142
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Beim Goldknapp, Erpeldange	154
3	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Centre Pontalize, Ettelbruck	145
4	Claire a.s.b.l.	Sacré Cœur, Diekirch	101
5	Elysis a.s.b.l.	Elysis, Luxembourg	133
6	Etablissement public SERVIOR	Bei der Sauer, Diekirch Woiwer, Differdange Am Schléeschchen, Echternach Sanatorium, Vianden Schlassbléck, Vianden Geenzbléi, Wiltz	110 200 57 94 72 120
7	Fondation Les Parcs du Troisième Âge	Les Parcs du Troisième Âge, Bertrange	119
8	Homes pour personnes âgées a.s.b.l.	St François, Clervaux	115
9	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice de Hamm, Luxembourg	193
10	Novelia Senior Services S.A.	Am Schmëttbësch, Schifflange	103
11	Sodexo Luxembourg S.A.	An de Wisen, Bettembourg	146
12	Solucare S.A.	Op Lamp, Wasserbillig	81
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort	Hôpital Intercommunal, Steinfort	52
14	ZithaSenior S.A.	Séniorie St Joseph, Consdorf Séniorie Ste Zithe, Contern St Jean de la Croix, Luxembourg Séniorie St Joseph, Pétange	88 144 92 162
Total			2 623

Les logements encadrés pour personnes âgées

Par logement encadré pour personnes âgées on comprend un ensemble d'habitations mises à disposition ensemble avec une proposition de prestations d'assistance et/ou de soins. Ce service, qui assure une permanence d'assistance et/ou de soins sur place pendant 5 jours par semaine et 8 heures par jour, ne peut pas accueillir des usagers nécessitant plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins au sens de l'assurance dépendance.

Les 15 logements encadrés sont gérés par 8 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 1 095 lits.

Logements encadrés pour personnes âgées			
N°	Gestionnaires (8)	Activités agréées (15)	N° de lits
1	Doheem versuergt a.s.b.l.	Résidence Val de Kayl, Kayl Muselheem, Wasserbillig Résidence Laanscht d'Sauer, Esch-sur-Sûre Résidence Aline Mayrisch	40 82 22 80
2	Etablissement public SERVIOR	Résidence Liewensbam, Troisvierges	60
3	Fondation Félix Chomé	Résidence Félix Chomé, Luxembourg	59
4	Fondation Lëtzebuerger Blannevereengung	Wäisst Schlässchen, Rollingen	10
5	Les Centres pour Personnes Âgées de la Commune de Bertrange	Domaine Schwall, Bertrange	51
6	Päiperléck s.à.r.l.	Seniorenresidenz Petite Suisse, Beaufort Seniorenresidenz Am Wéngert Résidence Les Jardins de Schengen Résidence Eisknippchen Weidingen Seniorenresidenz Am Park	96 84 124 125 40
7	Sodexo Luxembourg S.A.	Centre Riedgen, Strassen	60
8	Sodexo Senior Service S.A.	Résidence Gr.-D. Joséphine-Charlotte, Luxembourg	162
Total			1 095

Au 31.12.2023, 698 personnes résidentes qui sont accueillies dans une structure d'hébergement, sont bénéficiaires du complément gérontologique pris en charge par le Fonds national de solidarité.

Les gestionnaires exerçant les activités reprises dans cette rubrique ne sont pas bénéficiaires d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la part de l'Etat.

3.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif

Les acteurs principaux dans le cadre du vieillissement actif sont les Clubs Seniors.

Les Clubs Seniors

Les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) sont conventionnés dans le cadre de la loi dite ASFT. On entend par Club Senior une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement, mais pas uniquement, aux personnes âgées de plus de 60 ans. En 2023, le Luxembourg disposait d'un réseau de 23 Clubs Seniors dont la gestion était assurée par 12 gestionnaires.

Clubs Seniors			
N°	Gestionnaires (12)	Activités agréées (23)	Localités
1	Aide pour PA Prënzeberg a.s.b.l.	CS Prënzeberg	Differdange
2	Club Senior Kehlen a.s.b.l.	CS Kielen	Kehlen
3	Claire a.s.b.l	CS de Forum	Bettembourg
4	Diddelenger Haus fir Senioren a.s.b.l.	CS Club Aktiv+ Diddeleng	Dudelange
5	Doheem versuergt a.s.b.l.	CS An der Loupescht CS Atertdall CS Mosaïque Club CS Muselheem	Beidweiler Redange-sur-Attert Esch-sur-Alzette Wasserbillig
6	Foyers Seniors a.s.b.l.	Club Haus Am Becheler Club Haus Am Brill Club Haus Op der Heed Club Haus An de Sauerwisen Club Haus Beim Kiosk Club Haus Am Säitert Club Haus Bien Sûr(e)	Bereldange Capellen Hupperdange Rumelange Schifflange Hesperange Rosport
7	GIM – Commune Mondercange	CS A Bosselesch	Mondercange
8	Inter-Actions a.s.b.l	CS Uewersauer CS Wëlle Wäin CS Nordstad Aktiv+	Boulaide Remich Ettelbrück
9	Proxicom a.s.b.l.	CS Eist Heem	Berchem
10	Sodexo Luxembourg S.A.	CS Stroossen	Strassen
11	Syrdall Heem a.s.b.l.	CS Syrdall	Contern
12	Uelzechtdall a.s.b.l.	CS Uelzechtdall	Lorentzweiler

Clubs Seniors							
N°	Activités (23)	Localités	N° de séances	N° de présences	Nouveaux usagers	Moyenne d'âge des usagers	Bénévoles actifs
1	CS An der Loupescht	Beidweiler	472	5.267	121	64	2
2	CS Eist Heem	Berchem	657	20.241	60	72	23
3	CS Club Haus Am Becheler	Bereldange	1.364	11.762	425	73	3
4	CS deForum*	Bettembourg	68	774	189	73	10
5	CS Uewersauer	Boulaide	1.187	9.977	258	59	6
6	CS Club Haus Am Brill	Capellen	1.326	12.096	358	63	1
7	CS Prënzebiërg	Differdange	663	6.471	176	70	30
8	CS Schwarze Wee/Club Aktiv+ Diddeleng	Dudelange	490	5.513	118	74	52
9	CS Mosaïque Club	Esch/Alzette	537	3.663	162	67	6
10	CS Nordstad Aktiv +	Ettelbruck	1.018	7.981	224	66	8
11	CS Club Haus Am Säitert	Hesperange	541	4.380	117	66	24
12	CS Club Haus Op der Heed	Hupperdange	960	10.832	645	57	28
13	CS Kielen	Kehlen	433	5.008	57	69	0
14	CS Uelzechtall	Lorentzweiler	1.817	33.374	228	69	10
15	CS A Bosselesch	Mondercange	724	2.699	35	70	n.c.
16	CS Atertdall	Rédange/Atert	675	5699	180	67	0
17	CS Wëlle Wäin	Remich	557	4.751	273	66	4
18	CS Club Haus Bien Sûr(e)**	Rosport	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
19	CS Club Haus An de Sauerwisén	Rumelange	794	7.199	87	68	38
20	CS Syrdall	Sandweiler	769	5.453	184	67	0
21	CS Club Haus Beim Kiosk	Schifflange	981	11.265	275	68	14
22	CS Stroossen	Strassen	490	4.952	115	77	21
23	CS Muselheem	Wasserbillig	224	1613	0	67	0
		Total	16.747	18.0970	4.287	67,71	280

* Club ayant reçu l'agrément le 1^{er} septembre 2023.

** Club ayant reçu l'agrément le 1^{er} novembre 2023, démarrage des activités prévu pour 2024.

3.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile

Les structures énumérées ci-après exercent leurs activités dans le cadre du maintien à domicile :

- 44 centres psycho-gériatriques ;
- 17 services aide à domicile et soins à domicile ;
- les services repas sur roues ;
- les services appel assistance externe ;
- les activités seniors.

Les centres psycho-gériatriques pour personnes âgées

Les centres psycho-gériatriques accueillent des personnes âgées et/ou affectées de troubles à caractère psycho-gériatrique et leur proposent des prestations d'assistance au niveau de la vie quotidienne, de guidance socio-familiale, d'orientation institutionnelle, de consultation psycho-socio-gérontologique de validation et de réactivation, d'animation et de loisirs et d'aides et soins spécialisés comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

En 2023, les 13 gestionnaires des 44 centres psycho-gériatriques gèrent 776 chaises.

Centres psycho-gériatriques			
N°	Gestionnaires (13)	Activités agréées (44) (localités)	N° de chaises
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Dahl Dudelange Esch-sur-Alzette Luxembourg Luxembourg Rumelange	14 18 18 14 18 16
2	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Ettelbruck	23
3	Doheem versuergt a.s.b.l.	Dudelange Lorentzweiler Luxembourg Mondorf-les-Bains Wasserbillig	24 32 12 12 25
4	Etablissement public SERVIOR	Wiltz	18
5	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Frisange Holzthum Howald Hupperdange Larochette Luxembourg Mamer Mondorf-les-Bains Pétange	30 16 23 16 24 23 18 24 24

Centres psycho-gériatriques			
N°	Gestionnaires (13)	Activités agréées (44) (localités)	N° de chaises
		Troisvierges	12
6	Groupe Hëllef S.à.r.l.	Graulinster	12
7	Homes pour personnes âgées a.s.b.l.	Grevenmacher Mersch Rédange/Attert	11 12 15
8	Novelia Senior Services S.A.	Bascharage Schifflange	12 12
9	Päiperléck s.à.r.l.	Beaufort Bettembourg Bissen Canach Esch-sur-Alzette Rodange Weidingen	11 18 24 24 6 4 36
10	Syndicat Intercommunal de l'Hôpital	Steinfort	23
11	Syrdall Heem a.s.b.l.	Niederanven Sandweiler	22 11
12	Verbandskëscht s.à.r.l	Livange	23
13	ZithaServices S.A.	Consdorf Contern Luxembourg Pétange	12 10 12 12
Total			776

Les services Aide à domicile et Soins à domicile

- Les services aide à domicile offrent au domicile des usagers entre autres des prestations d'entretien, d'assistance au niveau des activités de la vie quotidienne, d'aide au niveau des tâches domestiques, de garde, de guidance et d'orientation socio-familiales, mais aussi d'accompagnement au niveau des démarches administratives et sociales, ainsi que d'aides et de soins.
- Les services soins à domicile offrent au domicile de l'utilisateur des prestations de soins par des professionnels de santé, y compris les prises en charge de situations de fin de vie.

En 2023, 17 services Aide à domicile et Soins à domicile exerçaient au Luxembourg.

Services aide et soins à domicile		
N°	Gestionnaires (17)	Activités agréées (34)
1	ALIVEplus a.s.b.l. - ALIVE	A & S
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. – ALA Plus	A & S
3	Doheem versuergt a.s.b.l. - HELP	A & S
4	Etablissement public - SERVIOR	A & S
5	Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung - MOTUM	A & S
6	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	A & S
7	Groupe Hëllef sàrl	A & S
8	Gutt versuergt s.à.r.l	A & S
9	Home Care sàrl	A & S
10	Novelia Senior Services S.A. - Camille	A & S
11	Päiperleck sàrl	A & S
12	Paramedicus S.A.	A & S
13	SOSS sàrl	A & S
14	SUR.LU sàrl	A & S
15	Syrdall Heem a.s.b.l. - HELP	A & S
16	Verbandskëscht sàrl	A & S
17	Zitha Services S.A.	A & S

Les services repas sur roues

Est à considérer comme « repas sur roues » toute activité ayant comme objectif principal, et ce pour des raisons socio-familiales attestées par un service social reconnu par le ministre de la Famille et de l'Intégration, de fournir régulièrement à domicile au moins un repas principal par jour.

En 2023, quelque 50 services agréés offraient la livraison de repas sur roues à travers le pays.

Les services appel assistance externe

En 2023, 3 gestionnaires offraient un service d'appel-assistance externe agréé par le ministère.

L'activité appel assistance externe, appelée « Téléalarme », consiste à garantir à l'utilisateur un service de permanence d'appel et, le cas échéant, de communication d'aide et de secours d'urgence.

Des plateformes régulières ont eu lieu entre les représentants du ministère et les gestionnaires. Dans le but de faciliter le travail des secouristes et des opérateurs téléphoniques des gestionnaires, un échange régulier a eu lieu entre les représentants du Corps Grand-Ducal d'Intervention et de Secours (CGDIS), les gestionnaires et les représentants du ministère.

En 2023, quelques 7600 usagers ont bénéficié du service appel-assistance externe.

Services appel assistance externe			
N°	Gestionnaires (3)	Activités agréées (3)	Localités
1	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Sécher Doheem	Steinsel
2	HELP a.s.b.l.	Appel assistance externe HELP 24	Luxembourg
3	Ville de Luxembourg	Service SOS Seniors	Luxembourg

Les activités seniors

Par « activité senior » on entend des prestations de formation, de supervision, de consultation, de médiation, d'animation et d'assistance. Elles sont proposées principalement soit aux personnes âgées, soit à leurs familles, soit aux personnes et aux services qui œuvrent au bénéfice de ces usagers et de leurs familles.

En 2023, 8 gestionnaires offraient 9 services agréés dans le cadre des activités seniors.

Services activités seniors			
N°	Gestionnaires (8)	Activités agréées (9)	Localités
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Service consultation Info-Zenter-Demenz	Luxembourg Luxembourg
2	Croix-Rouge luxembourgeoise	IRIS	Luxembourg
3	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Berodungsdengscht	Steinsel
4	Golden me asbl	GoldenMe	Esch-sur-Alzette
5	Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.	Service Information - Accompagnement	Strassen
6	Omega 90 a.s.b.l.	Omega 90	Luxembourg
7	GERO-Kompetenzzenter fir den Alter a.s.b.l	GERO-Kompetenzzenter fir den Alter	Itzig
8	Amiperas a.s.b.l	Amiperas-Generatiounstreff	Luxembourg

4. Conventions et Accords de collaboration

En 2023, le ministère a signé :

- 32 conventions dans le cadre de la loi dite ASFT, dont :
 - 23 avec les Clubs Seniors,
 - 1 avec l'Amiperas a.s.b.l.,
 - 1 avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. pour le Info-Zenter Demenz,
 - 1 avec HELP a.s.b.l. pour son service HELP24,
 - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Sécher Doheem,
 - 1 avec Mäi Wëllen, Mäi Wee – Association pour le droit de mourir en dignité – Lëtzebuerg a.s.b.l. pour son service Information – Accompagnement,
 - 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour son service Consultation - Formation – Bénévolat,
 - 1 avec Gero – Kompetenzzenter fir den Alter a.s.b.l.,
 - 1 avec la Croix-rouge luxembourgeoise pour son service IRIS,
 - 1 avec GoldenMe a.s.b.l.,

- 4 conventions dans le cadre de la participation aux frais des activités, dont :
 - 1 avec Doheem versuergt a.s.b.l. pour son service Accompagnement soins palliatifs,
 - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service « Nuetswaach »,
 - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Accompagnement soins palliatifs,
 - 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour la Formation soins palliatifs (Niveau II),

- 17 conventions dans le cadre de la tarification sociale, dont :
 - Aliveplus a.s.b.l.,
 - Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.,
 - Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique,
 - Doheem versuergt a.s.b.l.,
 - Etablissement public SERVIOR,
 - Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung (à partir du 01.04.2023),
 - Fondation Stëftung Hëllef Doheem,
 - Groupe Hëllef s.à.r.l.,
 - Home Care s.à.r.l.,
 - Novelia Senior Services S.A.,
 - Päiperléck s.à.r.l.,
 - Paramedicus S.A.,
 - S.O.S.S. s.à.r.l.,
 - Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort,
 - Syrdall Heem a.s.b.l.,
 - Verbandskëscht s.à.r.l.,
 - ZithaServices S.A.,
 - 1 accord de collaboration a été signé avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l..

5. La politique du « vieillissement actif » et du « bien vieillir »

Depuis les années 1990, la politique du vieillissement actif constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

La politique du « bien vieillir » permet de promouvoir, soutenir et améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées au Luxembourg et favorise également une vie autonome le plus longtemps possible ainsi qu'une participation active à la vie dans tous les domaines de la société.

Les objectifs principaux poursuivis par le ministère dans ce domaine sont le maintien en bonne santé des personnes concernées, ainsi que leur participation sociale. Au fil du temps, des objectifs particuliers se sont rajoutés, comme notamment l'ouverture des offres de services aux personnes non-luxembourgeoises et la promotion de l'échange intergénérationnel.

5.1. Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées

Un « Club Senior » est une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement, mais pas uniquement, aux personnes âgées de plus de 60 ans. Véritables centres de rencontre, les Clubs Seniors ont notamment pour vocation de prévenir l'isolement social, de favoriser le contact humain, de promouvoir l'intégration et la participation sociale des seniors, d'accompagner le passage de la vie active à la retraite et de prévenir les déficiences sur les plans physique, psychique et cognitif.

Pour atteindre ces objectifs, les Clubs Seniors offrent, dans un cadre décontracté et non-contraignant, une grande diversité d'activités artistiques, culturelles, éducatives, sportives, intellectuelles et de loisirs en veillant à ce que ces activités tiennent compte des intérêts et besoins des usagers et des particularités locales et régionales.

En 2023, le réseau est passé de 21 à 23 Clubs Seniors répartis dans tout le pays, administrés par 12 gestionnaires et fonctionnant en partenariat étroit avec 83 communes.

Pour préparer et élaborer leurs programmes d'activités, les équipes des Clubs Seniors doivent en permanence être à l'écoute de leurs clients, mais aussi des communes et des autres associations et partenaires, ceci afin d'être en mesure de répondre aux besoins et souhaits de leurs clients tout en tenant compte des spécificités de leur région.

En 2023, les Clubs Seniors ont retrouvé un rythme de croisière comparable à celui d'avant-Covid. Ils ont ainsi pu se consacrer à organiser et encadrer des activités centrées sur

- la préparation et l'accompagnement lors du passage de la vie professionnelle vers la retraite,
- la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique (dans le cadre du plan GIMB),
- l'apprentissage tout au long de la vie et surtout,
- la prévention de l'isolement social et les activités conviviales.

Les équipes des Clubs Seniors ont proposé une panoplie d'activités très variées, constituée de rencontres conviviales, d'activités de loisirs, sportives et culturelles, mais aussi de formations ainsi que de conseil ou de guidance. Des projets sociaux, intergénérationnels et multiculturels et des activités encourageant le bénévolat et la solidarité citoyenne ont également été proposés.

Comme les années précédentes, le réseau des Clubs Seniors s'est vu accorder le label GIMB « Gesond lessen, Méi Bewegen » qui signale les activités promouvant une alimentation saine et une activité physique régulière, essentielles pour rester en meilleure santé. Enfin, la grande majorité des Clubs Seniors a également mis sur la propose des activités permettant de faciliter l'accès des seniors aux nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, internet, etc.), avec d'ailleurs un succès grandissant, répondant ainsi à une demande de plus en plus forte des seniors soucieux de ne pas vouloir se faire dépasser par la digitalisation accrue de la société.

Clubs Seniors			
N°	Gestionnaires (12)	Activités agréées (23)	Localités
1	Aide pour PA Prënzebiërg a.s.b.l.	CS Prënzebiërg	Differdange
2	Club Senior Kehlen a.s.b.l.	CS Kielen	Kehlen
3	Claire a.s.b.l.	CS de Forum	Bettembourg
4	Diddelenger Haus fir Senioren a.s.b.l.	CS Club Aktiv+ Diddeleng	Dudelange
5	Doheem versuergt a.s.b.l.	CS An der Loupescht CS Atertdall CS Mosäïque Club CS Muselheem	Beidweiler Redange-sur-Attert Esch-sur-Alzette Wasserbillig
6	Foyers Seniors a.s.b.l.	Club Haus Am Becheler Club Haus Am Brill Club Haus Op der Heed Club Haus An de Sauerwisen Club Haus Beim Kiosk Club Haus Am Säitert Club Haus Bien Sûr(e)	Bereldange Capellen Hupperdange Rumelange Schifflange Hesperange Rosport
7	GIM – Commune Mondercange	CS A Bosselesch	Mondercange
8	Inter-Actions a.s.b.l.	CS Uewersauer CS Wëlle Wäin CS Nordstad Aktiv+	Boulaide Remich Ettelbrück
9	Proxicom a.s.b.l.	CS Eist Heem	Berchem
10	Sodexo Luxembourg S.A.	CS Stroossen	Strassen
11	Syrdall Heem a.s.b.l.	CS Syrdall	Contern
12	Uelzechtdall a.s.b.l.	CS Uelzechtdall	Lorentzweiler

Clubs Seniors							
N°	Activités (23)	Localités	N° de séances	N° de présences	Nouveaux usagers	Moyenne d'âge des usagers	Bénévoles actifs
1	CS An der Loupescht	Beidweiler	472	5.267	121	64	2

Clubs Seniors							
N°	Activités (23)	Localités	N° de séances	N° de présences	Nouveaux usagers	Moyenne d'âge des usagers	Bénévoles actifs
2	CS Eist Heem	Berchem	657	20.241	60	72	23
3	CS Club Haus Am Becheler	Bereldange	1.364	11.762	425	73	3
4	CS deForum*	Bettembourg	68	774	189	73	10
5	CS Uewersauer	Boulaide	1.187	9.977	258	59	6
6	CS Club Haus Am Brill	Capellen	1.326	12.096	358	63	1
7	CS Prënzebiërg	Differdange	663	6.471	176	70	30
8	CS Schwarze Wee/Club Aktiv+ Diddeleng	Dudelange	490	5.513	118	74	52
9	CS Mosaique Club	Esch/Alzette	537	3.663	162	67	6
10	CS Nordstad Aktiv +	Ettelbruck	1.018	7.981	224	66	8
11	CS Club Haus Am Säitert	Hesperange	541	4.380	117	66	24
12	CS Club Haus Op der Heed	Hupperdange	960	10.832	645	57	28
13	CS Kielen	Kehlen	433	5.008	57	69	0
14	CS Uelzechtall	Lorentzweiler	1.817	33.374	228	69	10
15	CS A Bosselesch	Mondercange	724	2.699	35	70	n.c.
16	CS Atertdall	Rédange/Atert	675	5699	180	67	0
17	CS Wëlle Wäin	Remich	557	4.751	273	66	4
18	CS Club Haus Bien Sûr(e)**	Rospport	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
19	CS Club Haus An de Sauerwisén	Rumelange	794	7.199	87	68	38
20	CS Syrdall	Sandweiler	769	5.453	184	67	0
21	CS Club Haus Beim Kiosk	Schifflange	981	11.265	275	68	14
22	CS Stroossen	Strassen	490	4.952	115	77	21
23	CS Muselheem	Wasserbillig	224	1613	0	67	0
		Total	16.747	18.0970	4.287	67,71	280

* Club ayant reçu l'agrément le 1^{er} septembre 2023.

** Club ayant reçu l'agrément le 1^{er} novembre 2023, démarrage des activités prévu pour 2024.

5.2. Appel à projets «seniorenfreundliche Gemeinden»

Depuis 2012, le ministère organise un appel à projets destiné aux communes luxembourgeoises et aux commissions communales traitant les questions du vieillissement. L'idée de cet appel à projets est d'inciter les autorités communales à entamer un processus de réflexion à long terme et à agir en faveur des personnes âgées vivant dans leurs communes.

Afin de pérenniser l'action des communes dans le domaine des personnes âgées, le ministère organise tous les deux ans un appel à projets traitant d'un thème différent pour inciter les communes à réaliser des projets dans l'intérêt des seniors.

Le but de cet appel à projet est de soutenir les communes qui souhaitent promouvoir la participation active des seniors dans la vie communale ainsi que le dialogue intergénérationnel et interculturel. Pour l'appel à projets 2023, l'accent a été mis sur l'image positive et réaliste de l'âge et la lutte contre l'âgisme.

Deux projets lauréats ont été récompensés :

- L'administration communale d'Esch/Alzette avec son projet « #bienveillersch »,
- L'administration communale de Sanem avec son projet « SUESSEM – eng demenzfründlech Gemeng ».

5.3. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées

Depuis de nombreuses années, le ministère soutient des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des seniors en faveur d'autres seniors ou en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer au niveau local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires sont les suivants :

- le dialogue entre les générations ;
- la sécurité des personnes âgées ;
- le bénévolat, la solidarité et la participation active dans la société ;
- le soutien des familles, proches et aidants.

5.4. Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite

L'accompagnement du passage de la vie professionnelle à la retraite est une des priorités du département. La brochure bilingue intitulée « Préparation à la retraite », publiée en 2019, a suscité l'intérêt du grand public et des professionnels. Le contenu de cette publication traite d'une part sur les droits et conditions et d'autre part sur les défis psycho-sociaux qu'entraîne le passage de la vie professionnelle à la retraite. La promotion et la distribution de la brochure à des endroits clé a continué en 2023.

Pour la première fois en 2023, une formation pour la préparation à la retraite « Pensioun – an elo ? » (Enfin la retraite – et maintenant ?) a été proposée à l'Institut national d'administration publique (INAP).

La formation permet aux ayants droit à la pension du secteur étatique et communal de se préparer à la retraite et/ou de réfléchir à la manière dont elles pourraient diversifier cette nouvelle phase de la vie. Elle est animée par les « Pensiounscoachs » qui partagent leurs propres expériences et leur vécu.

Le ministère a également cofinancé un clip vidéo destiné à promouvoir l'offre des « Pensionscoachs » et à sensibiliser le grand public (en particulier les personnes à l'âge de la retraite) à se préoccuper de manière proactive de la transition vers la retraite, et à fournir des premières informations / astuces.

Le ministère a soutenu l'organisation d'un nouveau cycle de formation « Pensionscoach ». L'objectif est de former des bénévoles en vue de tenir des conférences sur la thématique et de favoriser ainsi une meilleure préparation à la retraite ou une amélioration de la qualité de vie en tant que retraité.

Ce projet vise à sensibiliser et à informer le public concerné, notamment les personnes avant ou juste après leur retraite. Les bénévoles formé-e-s peuvent acquérir les compétences nécessaires pour préparer et accompagner des personnes dans leur vie de retraité et les outiller pour prévenir les risques psychosociaux, tels que la passivité, l'isolement ou la dépression. Ils/elles pourront animer des conférences et des ateliers liés à la thématique de la retraite, donner des informations sur les défis et changements de cette étape importante et proposer des pistes pour gérer cette nouvelle étape de la vie. Ainsi, ils peuvent accompagner, orienter et conseiller les personnes pendant des échanges individuels.

Formations et présentations :

- Trois formations (2 jours au total) pour les coachs existants ont eu lieu le 8 novembre, 30 novembre et 19 décembre 2023 ;
- Une présentation par visio pour les membres de l'IMS le 23 février 2023 ;
- 27 conférences/ateliers/entretiens individuels proposés par les coachs de retraite bénévoles à la demande des communes, clubs seniors ou entreprises/organisations, dont un total de 392 participants.

5.5. Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif

5.5.1. RBS - Center fir Altersfroen / GERO – Kompetenzzentrum fir den Alter

Depuis son changement de nom et sa nouvelle restructuration (geroAKTIV, geroPRO et geroRESEARCH), le centre de compétence Gero poursuit ses efforts d'analyser le vieillissement sous toutes ses facettes et de rendre ses activités et offres plus visibles et accessibles aux personnes âgées ainsi qu'aux professionnels du secteur. Les manifestations, projets et publications de Gero s'inscrivent dans une approche innovante, participative, progressive et diversifiée.

En plus des départements geroAKTIV, geroPRO et geroRESEARCH, le centre de compétence est chargé de la coordination des Clubs Seniors et du travail interculturel dans le domaine des personnes âgées.

5.5.1.1. *geroAKTIV*

Le département geroAKTIV s'adresse particulièrement à la génération 60+ et aborde des thèmes liés à la promotion du vieillissement actif (« active ageing »), à la promotion de l'autonomie, et à l'apprentissage tout au long de la vie (« lifelong learning »). En plus de ces missions spécifiques, Gero propose des activités d'information et de sensibilisation tout autour du sujet de l'âge.

Cours et manifestations

En 2023, 55 événements différents ont été organisés avec un total de 1387 participants.

Les différents cours et manifestations de geroAKTIV sont répartis en quatre catégories thématiques (santé, monde digital, sujets de la vie et de la culture) afin de mieux cibler leur mission de sensibilisation et d'information.

Bénévolat

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures politiques en faveur des personnes âgées, Gero est chargé d'organiser des formations spécifiques avec et pour des seniors bénévoles. Pour poursuivre cette mission, le centre de compétence offre aux seniors bénévoles la possibilité de s'impliquer et d'assurer divers projets et de formations dans lesquels ils peuvent partager leurs expériences et leurs compétences (p.ex. le groupe biographique, le « Pensionscoach » et le projet « Sharing Stories »).

Fin 2023, Gero comptait 44 bénévoles actifs.

En juin 2023, l'Agence du bénévolat a organisé une nouvelle édition des assises du bénévolat qui portait le titre « le bénévolat pour lutter contre la solitude des personnes âgées - enjeux et opportunités ». Lors de ces assises, différents domaines d'actions du bénévolat en faveur des personnes âgées ont été considérés dans des ateliers distincts. Gero a participé à cet événement et a, ensemble avec 2 seniors bénévoles formés en tant que « Pensionscoach », mené un atelier.

Résumé des Partenaires et des Projets nationaux et internationaux en 2023

- La formation « Pensionscoach » propose aux seniors bénévoles d'apprendre à animer des conférences et de mener des ateliers ou des entretiens individuels qui sont en rapport avec le thème « préparation à la retraite ».
- Le projet « Sharing Stories » propose aux seniors bénévoles une formation de sensibilisation qui les prépare à organiser des visites auprès des structures d'hébergement et à écouter les récits de vie des résidents. En 2023, le CIPA "Am Klouschter" (Servior), a participé à ce projet.
- Le projet INTERREG Senior Activ' 2 est un projet transfrontalier qui succède au projet Senior Activ' I. En 2023, 8 partenaires actifs et 6 partenaires méthodologiques répartis sur le territoire de la Grande Région et spécialisés dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie, ont participé à ce projet. Gero travaille sur ce projet en tant qu'acteur méthodologique.
- Le projet « Digibus » propose aux seniors une assistance mobile en vue de leur faciliter la gestion des médias numériques. Ce projet est réalisé en collaboration avec Vodafone Fondation Luxembourg et l'a.s.b.l. GoldenMe. En 2023, le « Digibus » a été actif sur 12 marchés hebdomadaires et auprès de 17 structures d'hébergement. Le nombre total des participants s'est élevé à 290 personnes.
- La plateforme digitale « Hidigital » offre un apprentissage technologique en ligne aux seniors. Ce projet est également réalisé en collaboration avec Vodafone Fondation Luxembourg.

5.5.1.2. geroPRO

L'institut de formation professionnelle « geroPRO » est chargé de l'organisation et de la réalisation des formations professionnelles continues pour les professionnels intervenant dans le domaine des personnes âgées. Certaines formations sont tenues dans les locaux de Gero tandis que d'autres sont organisées au

sein des institutions mandataires. Les offres de GeroPRO sont classées dans les catégories thématiques suivantes :

- Management/Leadership,
- Santé et sécurité au travail,
- Soins, encadrement et thérapie,
- Économie domestique,
- Compétences personnelles,
- Divers (p.ex. sensibilisations auprès de jeunes).

Pour l'année 2023, geroPRO a, au total, organisé 131 cours auxquels 1843 personnes ont participé.

D'autres projets de formation de GeroPRO

- La formation « psycho-gériatrique » : au début de l'automne 2023, geroPRO a achevé le programme de la formation « psycho – gériatrique » laquelle est, selon la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées, obligatoire pour certains professionnels intervenant dans le domaine des personnes âgées. La formation qui a été réalisée en coopération avec l'association Info Zenter Demenz et le ministère comprend 5 modules différents. Pour l'année 2023, Gero a déjà organisé 74 cours où 1149 personnes ont participé.
- La formation continue de sensibilisation au sujet du vieillissement « Ageman » vise à sensibiliser le grand public aux besoins spécifiques des personnes âgées et est composée de 4 modules. La combinaison de simulation « Age man » complète ce séminaire de sensibilisation. Cette formation a été organisée 2 fois en 2023. La combinaison de simulation a ainsi été mise au service pour d'autres formations organisées par Gero.
- En juillet 2023, le projet de formation numérique « Wir verbinden Sie » a, dans la cadre d'une phase pilote, été lancé par le Lions Club Luxembourg et le Gero. Cette formation consiste à améliorer les compétences technologiques des résidents des structures d'hébergement. 10 seniors de la structure d'hébergement « Gréngewald » ont participé.

5.5.1.3. geroRESEARCH

La recherche, le développement et la conception d'interventions pour la seconde moitié de la vie constituent les points forts de geroRESEARCH. L'objectif du service est de faciliter le dialogue entre la recherche et la pratique, c'est-à-dire d'étudier et de discuter les défis que pose le phénomène du vieillissement de la population.

Projets scientifiques

- Le Projet Flux : Projet visant la prévention et la réduction des chutes réparti dans plusieurs ateliers. En 2023, 146 seniors ont participé dans différents ateliers. Ce projet est réalisé et évalué par Gero, par le LHSSRI, l'Université de Luxembourg et l'Œuvre de Secours National Grande Duchesse.
- Digital Xperience Day - Journée de conférence & découverte au sujet de la réalité virtuelle pour seniors qui a été organisée le 4 juillet 2023. 176 Personnes ont participé à cette journée.
- NeuroVR – Neurofeedback en réalité virtuelle est un projet innovant, basant sur une étude réalisée en 2023 avec 15 participants d'âge mixte. Ce projet vise la promotion d'autorégulation dans la gestion du stress et la création d'une solution complémentaire dans le cadre de la

promotion de la santé. Le projet a été élaboré en collaboration avec la Haute école de Kaiserslautern et SER Communications.

- Projet VR Health : projet interdisciplinaire qui combine les avantages de la réalité virtuelle en relation avec la mobilité et la stimulation multisensorielle réduite auprès des personnes âgées souffrant d'une déficience physique.
- Le projet PAC – « Passages as Chance » étudie la phase transitoire entre la vie professionnelle et la retraite, élabore différents concepts de gestion de la transition et fournit des recommandations d'action au grand public. Ce projet est réalisé en collaboration avec la Stadt Iserlohn (De), la Stadt Nyíregyháza (Hu), la Stichting Gouden Dagen (NI) et Mestna knjižnica Kranj (SL).

5.5.1.4. Les publications

- Le périodique « geroAKTIV Magazine » aborde des sujets d'actualité liés à l'intégration sociale, le bien-être, la santé, la mobilité, les loisirs et informe sur les activités organisées par geroAKTIV. Le magazine a paru 4 fois en 2023 et est distribué gratuitement aux 5476 abonnés de la carte Aktiv60+.
- Le catalogue de formations est publié deux fois par an et offre un aperçu détaillé des différentes formations continues proposées par geroPRO.
- Les livres « Sängen, danzen, diskutieren / Chantons, dansons, discutons » : Edition de Gero du troisième livre didactique pour des formations continues de la danse assise en faveur des personnes âgées.
- Gero lance mensuellement une « Newsletter » (à l'exception du mois d'août) laquelle renseigne sur les différentes activités, formations ainsi que sur les avancements des projets de geroAKTIV et de geroRESEARCH. 11 éditions ont été réalisées en 2023.

5.5.1.5. Le travail interculturel

Le travail de l'agent interculturel a pour objectif d'améliorer l'information et la sensibilisation de personnes âgées issues de l'immigration au niveau national et de mettre en place des projets pilotes favorisant la mixité. Pour chaque édition du geroAKTIV magazine, l'agent interculturel rédige un article sur un projet interculturel d'actualité.

Création du jeu « Kultura »

Ce jeu interculturel favorisant l'échange entre les cultures a été développé en impliquant différents acteurs du secteur des personnes âgées et de nombreux bénévoles. En 2023, le jeu a été présenté au sein des Clubs Seniors et au Festival des Migrations en 2023.

Cours et manifestations

L'agent interculturel a organisé des formations de sensibilisation à l'approche de la diversité interculturelle pour des professionnels du secteur.

Partenariats avec d'autres projets

La mise en réseau de différents partenaires est un objectif important de l'agent interculturel ainsi que son soutien méthodologique aux Clubs Seniors.

5.5.1.6. *La coordination des clubs seniors*

La mission principale du coordinateur consiste à soutenir, à améliorer la mise en réseau et à coordonner les activités des Clubs Seniors dans la mise en œuvre du volet du vieillissement actif auprès du ministère. Il assure le lien entre le ministère, GERO et les Clubs Seniors.

Le coordinateur est en contact permanent avec les Clubs Seniors, des visites et échanges réguliers sont planifiés tout au long de l'année. Il est en charge :

- de mettre en réseau les Clubs Seniors et les acteurs du secteur des personnes âgées pour initier des projets en communs, d'organiser des journées de réflexions et des formations continues à l'attention des équipes des Clubs Seniors,
- de réunir les chargés et les gestionnaires lors des plénières avec le ministère avec lequel il prépare ces réunions en amont,
- de soutenir la promotion des Clubs Seniors auprès du grand public,
- d'organiser les actions communes des Clubs Seniors, par exemple dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées (1^{er} octobre).

En 2023, quatre plénières ont été organisées par la coordinatrice pour permettre aux chargés des Clubs Seniors d'échanger des réflexions et des bonnes pratiques et de traiter des questions d'ordre général intéressant les Clubs Seniors et leur fonctionnement. Ces plénières sont aussi l'occasion d'inviter des intervenants externes à présenter des sujets relatifs au domaine du vieillissement actif et à traiter des questions liées aux personnes âgées.

Parmi les tâches de la coordination des Clubs Seniors figurait également la poursuite des préparatifs visant à préparer le lancement de la nouvelle dénomination « club Aktiv Plus », qui remplacera celle de l'activité Centre régional d'animation et de guidance, comme le prévoit la loi du 23 août 2023 sur la qualité des services pour personnes âgées, qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2024. Ainsi, les travaux sur le site internet et le film de présentation ont bien progressé.

Parmi les actions communes des Clubs Seniors en 2023, il y a lieu de mentionner la participation au Festival des Migrations en février et à une grande journée d'échange qui a réuni la grande majorité des collaborateurs des Clubs Seniors en juillet.

5.5.2. Amiperas a.s.b.l

L'Amiperas s'emploie à soutenir les personnes retraitées, âgées et solitaires, à rompre leur isolement et à leur prêter conseil et assistance dans leurs aspirations sociales. Elle est organisée en 42 sections locales qui offrent des activités très diverses à leurs membres pour favoriser la participation sociale. Un nombre considérable de membres bénévoles s'engage ainsi régulièrement au bénéfice des personnes âgées.

Le service « Generatiounstreff » organisé au siège à Bonnevoie propose aux personnes âgées du quartier, des activités mises sur pied par des bénévoles.

2023 encore le « Generatiounstreff » n'a pas pu offrir ses activités habituelles vu que le poste du chargé de direction du « Generatiounstreff » a été vacant pendant une partie de l'année.

L'AmiPeras a offert d'autres services dans le quartier pour répondre aux besoins de sa clientèle, notamment un service d'achats, de repassage ou encore le téléphone de contact étant à l'écoute en cas de sentiment de solitude.

Le magazine « ELAN » a paru 4 fois en 2023.

5.5.3. GoldenMe asbl

Depuis janvier 2023, le ministère a signé une convention avec l'association GoldenMe.

La mission primaire de GoldenMe est de prévenir l'isolement social et de donner aux seniors un accès à la société numérique grâce à des offres d'apprentissage adaptées à leurs besoins. La promotion de l'accès et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour les seniors se décline à 4 niveaux :

- Assistance individuelle ;
- Ateliers et cours ;
- Diffusion d'informations et sensibilisation ;
- Formation.

GoldenMe élabore et organise des formations spécifiques pour seniors bénévoles, plus précisément des formations « train the trainer » dans le domaine « personnes âgées et digitalisation ». Il s'agit du groupe « Silver Surfer ». Les bénévoles sont accompagnés et encadrés par GoldenMe.

D'autres objectifs du partenaire sont :

- Diminuer la fracture numérique ;
- Améliorer les compétences numériques des personnes âgées ;
- Favoriser et soutenir le bénévolat de personnes âgées ;
- Favoriser les contacts et les échanges intergénérationnels ;
- Accompagner et faciliter la transition de la vie professionnelle vers la retraite ;
- Prévenir l'isolement social et favoriser la participation active des seniors ;
- Promouvoir une image positive de l'âge et du vieillissement.

GoldenMe a poursuivi ou initié plusieurs projets en 2023 :

- SmartphoneCafé intergénérationnel :

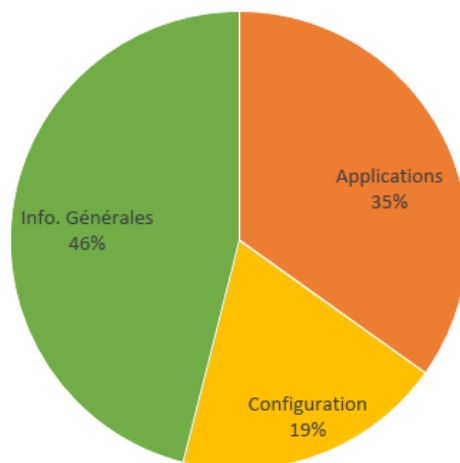
Le SmartphoneCafé intergénérationnel permet à un bénévole (issu d'une maison de jeunes ou alors du programme des Silver Surfer) de se rapprocher d'une personne âgée en tant qu'assistant digital dans le cadre d'un entretien personnel. Il essaie de répondre à des questions concrètes tout en stimulant les capacités de la personne âgée pour qu'elle tire un maximum de profit des nouvelles technologies. Un accent particulier est mis sur l'autonomisation du bénéficiaire.

A part les SmartphoneCafés réguliers avec des partenaires à long terme (Esch, Bertrange, Lorentzweiler, Betzdorf), GoldenMe a aussi organisé des SmartphoneCafés ponctuels avec MiniLënster, Orange, Club Haus beim Kiosk (Schifflange) et Erwuessebildung (Luxembourg ville).

Total de participants sur l'année : 130

Total de SmartphoneCafés : 42

Questions abordées



5.5.4. Silver Surfer

L'objectif poursuivi par le projet Silver Surfer est de sensibiliser les personnes âgées sur une utilisation plus sécurisée de l'internet et des nouvelles technologies. Depuis 2014, le ministère soutient ce projet en collaboration avec BEE SECURE et l'asbl Senioresécherheetsberoder. Des multiplicateurs seniors ont été formés pour transmettre leurs connaissances et conseils à d'autres personnes âgées lors de conférences au sein des Clubs Seniors ou lors de manifestations pour seniors.

Des dépliants bilingues sur des thèmes spécifiques tels que l'achat ou les services bancaires en ligne connaissent un grand intérêt auprès du public cible.

En 2023, les Silver Surfer ont été repris par GoldenMe asbl qui, de son côté, a réuni le groupe pour une relance et une nouvelle formation en juin. Les Silver Surfers ont participé au tour du Digibus et à plusieurs smartphone cafés. Ces actions ont pour but de soutenir et d'aider les seniors dans leurs questions sur les nouvelles technologies de communication dans un environnement local et en contact direct.

L'encadrement des Silver Surfer se concentre dans un premier temps sur la création d'un groupe de bénévoles retraités chargé de faciliter la compréhension, l'utilisation et l'adoption des technologies numériques au sein des personnes âgées vivant au Luxembourg.

Les formations pour les Silver Surfer et le nombre de participants (2023) :

- Kick off event (06.06) avec création d'Avatar 8
- Cybersécurité (07.06) avec expert Steve Muller 11
- Smartphone basics (26.09) avec Mara Kroth 8
- Powerpoint (21.11) à l'Incubator Belval 3
- Journey to AI (23.11) au Digital Learning Hub 1

A part les formations "sur mesure" et leur participation dans les SmartphoneCafés, les Silver Surfer ont aussi la possibilité d'accompagner les collaborateurs de GoldenMe aux conférences tenues dans des clubs seniors. Le but est de créer ainsi des multiplicateurs et d'avoir une plus grande portée dans l'avenir.

Les formations dans les clubs seniors en 2023 :

- Tipps, Tricks und Tools für mehr digitale Sicherheit – Club Wëlle Wein (07.11),
- Online Sicherheit für Senioren – Club Syrdall (13.12).

5.5.5. Les conseillers de sécurité pour seniors (Senioresécherheetsberoder - SSB)

Les conseillers de sécurité pour seniors « Senioresécherheetsberoder » sont des seniors bénévoles ayant suivi une formation spécifique du service national de prévention de la criminalité de la Police grand-ducale, avec le soutien du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, qui transmettent différents conseils de prévention lors de conférences tenues auprès de Clubs Seniors, d'associations ou de toute autre institution pour personnes âgées.

Selon le principe « Des seniors au service des seniors, actifs pour plus de sécurité ! », les Senioresécherheetsberoder s'engagent depuis 2006 pour donner régulièrement des conférences à d'autres seniors sur des thèmes comme la sécurité routière, le vol à la tire, le colportage, la manipulation de l'argent liquide et de cartes de crédit et la protection contre les cambriolages.

En 2023, les SSB ont activement participé à 16 activités. Ainsi, 9 conférences ont été tenues par 11 SSB à l'invitation notamment de clubs seniors ou d'administrations communales. Pour ces conférences, la participation du public s'est située entre 5 et 35 participants et a atteint 95 personnes à l'occasion de la séance d'information initiée par la commission du 3e âge de Wintrange. Par ailleurs, les SSB ont répondu présent aux stands d'information organisés à six reprises par la Police grande-ducale dans des centres commerciaux, ainsi qu'à la foire Seniors organisée par la commune de Bertrange.

6. La politique en matière de maintien à domicile

Parmi les activités qui relèvent du domaine du maintien à domicile, il y a lieu de distinguer entre :

- les activités assurées directement par le ministère ;
- les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance ;
- la tarification sociale ;
- les soins palliatifs en milieu extrahospitalier.

6.1. Les activités assurées par le ministère

Le Senioren – Telefon

Le Seniorenen-Telefon est un service d'information, d'orientation et de consultation assuré par les collaborateurs du service des personnes âgées du ministère. Il permet aux personnes âgées et à leur entourage socio-familial de recevoir des informations correctes et concrètes concernant les services ou institutions adéquates répondant à leurs besoins spécifiques. Ce service est opérationnel tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30.

Depuis la pandémie, les familles sont beaucoup plus sensibilisées par rapport à la fragilité de leurs membres de famille âgés et se renseignent davantage sur les offres existantes pour personnes âgées. Souvent leurs demandes de renseignements étaient beaucoup plus ciblées, étant donné que les familles se renseignaient sur divers sites internet avant l'appel.

En 2023, les demandes au sujet de places disponibles dans les structures d'hébergement pour les personnes avec des maladies démentielles dominaient, suivi des demandes pour des alternatives ambulatoires. Les demandes d'information pour une prise en charge 24h/24h étaient en hausse tandis que les demandes pour les lits de vacances restaient constantes.

L'entourage socio-familial compare de plus en plus les prix de pension, les prestations incluses et les charges supplémentaires facturées à part.

Le nombre de demandes d'informations concernant d'éventuelles aides financières accordées lors d'une admission en structure d'hébergement pour personnes âgées ont considérablement augmenté.

Le besoin d'une écoute de la part des « aidants familiaux » prenant en charge un membre de famille dépendant ou désorienté, persiste. En effet, l'isolement social est souvent une réalité bien plus pesante pour l'entourage socio-familial que pour la personne dépendante elle-même.

6.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance

En 2023, le ministère a soutenu financièrement 7 gestionnaires, offrant des services de formation, de consultation et d'assistance pour personnes âgées :

N°	Organismes gestionnaires (7)
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
2	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
3	Help a.s.b.l.
4	Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.
5	Omega 90 a.s.b.l.
6	Croix Rouge
7	RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.

6.2.1. L'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.

Selon le contrat de collaboration signé avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, l'Association Luxembourg Alzheimer (Ala) s'engage à faire fonctionner les services suivants :

Activités de formation

Les activités de formation s'adressent aux professionnels du secteur et aux aidants informels pour optimiser l'encadrement des personnes affectées de troubles psycho-gériatriques. Ces formations portent sur la maladie, le comportement du malade et sur la prise en charge du malade par la famille :

- Cours EduKation®: « EduKation® » est l'abréviation pour « Entlastung durch Förderung der Kommunikation bei Demenz ». Il s'agit de l'éducation des aidants selon la méthode du Prof. Dr. Sabine Engel dont le principe est basé sur la communication empathique. En 2023, deux cours ont eu lieu, une fois le cours pour le long séjour et une deuxième fois pour les services ambulatoires ;
- Les cours pour les familles : le « Cours fir betrafte Familljen » s'adresse à tous les proches de malades qui souhaitent approfondir leurs connaissances et informations sur la démence et les différentes manières de faire face à la maladie. Pendant l'année 2023, sept cours en langues luxembourgeoise et un en langue française ont été proposés.
- Soirées à thème : Durant l'année 2023, une (1) soirée ayant comme thème « Psychische Veränderungen und Demenz bei Bewohnern von Pflegeheimen » a été organisée.

Helpline

La helpline est accessible 24/24 heures et 7/7 jours et elle permet de donner une aide professionnelle en cas d'urgence. Une équipe multidisciplinaire répond aux appels et aux questions qui leur sont posées. Tous les appels sont traités de manière confidentielle et anonyme. En 2023, la helpline a reçu 703 appels.

Groupes d'entraide

Les groupes d'entraide ont comme but de promouvoir un échange d'informations et d'expériences entre les membres des familles concernées par une forme de démence et d'autres aidants informels :

- « Familjekrees » : le groupe de parole « Familjekrees » a comme objectifs la prévention de maladies secondaires, l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être et la diminution du fardeau de la maladie. En plus de l'offre déjà existante dans la maison de séjour et de soins « Beim Goldknapp » à Erpeldange-sur-Sûre, il a été proposé à partir de mars 2023 un autre groupe au sud du pays plus précisément à Leudelange. Au total, dix-neuf rencontres ont eu lieu dont en moyenne six membres de familles ont participé régulièrement ;
- Groupe pour personnes touchées (« Selbsthëllefgrupp ») : en 2017, l'Ala a lancé une offre pour les personnes atteintes personnellement par une démence. Les séances sont organisées en principe une fois par mois et elles sont encadrées par le service psychologique de l'Ala. En 2023, 9 rencontres ont eu lieu.

Différents projets

- L'Ala-Zeitung : le journal a été publié 4 fois en 2023.
- Memory Walk du 23.09.2023

L'Ala se mobilise chaque année pour la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer. L'objectif du Memory Walk est d'informer et de sensibiliser le grand public. La participation au Memory Walk contribue à surmonter le tabou et l'ignorance, à montrer la solidarité avec les personnes concernées et leurs proches.

2023, l'Ala a organisé sa 21ème édition du Memory Walk sur la place Clairefontaine à Luxembourg-Ville sous le thème « démence – le monde est sens dessus dessous ».

Les visiteurs ont pu s'informer aux stands d'information sur les services de l'Ala, sur la maladie d'Alzheimer et les autres formes de démence. Diverses animations ont été proposées dont de la musique avec Les Brasseurs et un concert de Serge Tonnar & Band. Le « walk » quant à lui a permis aux participants de montrer leur solidarité avec les personnes atteintes de démence.

6.2.2. Gardes de nuit « Nuetswaachen »

La prestation de garde de nuit constitue un élément important dans le cadre du maintien à domicile et le répit des aidants.

Afin de garantir la prise en charge durant la nuit le ministère continue à offrir les gardes de nuit pour des bénéficiaires ayant un niveau de besoins hebdomadaires en aides et soins supérieur ou égal à 7 et pour les bénéficiaires d'un carnet palliatif, tandis que l'Administration d'évaluation et de contrôle prend en charge les bénéficiaires dont l'aidant informel est absent.

Cette prestation se définit par la présence physique auprès de la personne dépendante, entre 20h00 et 8h00, ceci pour une durée minimale de 5 heures et d'une durée maximale de 10 heures.

En 2023, le service Activités de Proximité du gestionnaire Stëftung Hëllef Doheem a fait 57 nouvelles demandes qui ont toutes été accordées par le ministère.

Sur ces 57 demandes, 30 ont été faites pour des clients féminins et 27 pour des clients masculins, soit une répartition assez homogène.

Un total de 2.273,5 heures a été effectué sur les 12 mois avec des pics supérieurs à 250 heures en avril, juillet, août et décembre. Le décembre étant le mois le plus sollicité avec 321 heures.

Parmi les demandeurs, 2 clients ont été pris en charge par le réseau HELP, 1 client par le réseau ALA Plus et un demandeur par le réseau Tricentenaire. Les autres demandeurs étaient clients de la fondation Stëftung Hëllef Doheem.

Sur le total des 57 demandes, 37 l'ont été dans le cadre d'un carnet palliatif et 20 dans le cadre de la dépendance grave statuée par le besoin au niveau de leur synthèse de prise en charge établie par la cellule d'évaluation de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance.

En outre, quelque 2.278 heures ont été prestées auprès de 61 personnes, nécessitant une garde de nuit, qui ne remplissaient pas les critères permettant une prise en charge sous les conditions de la convention avec le Ministère.

6.2.3. Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le droit de mourir en dignité - Lëtzebuerg a.s.b.l.

L'association Mäi Wëllen, Mäi Wee (MWMW) a pour mission de faire connaître la loi du 16 mars 2009 dépenalisant la pratique de l'euthanasie et de l'assistance au suicide au Luxembourg.

Les activités du Service d'écoute et d'accompagnement (SEA) de MWMW en 2023 :

- 379 rendez-vous pour informer et accompagner les personnes dans la compréhension des directives anticipées et des dispositions de fin de vie,
- 57 interventions de sensibilisation et d'information avec les professionnels de santé, des établissements de soins, ou bien des lieux de vie au Grand-Duché.

Le travail de rencontres et d'échanges avec des médecins volontaires s'est également poursuivi en l'année 2023, avec 2 réunions interprofessionnelles.

Ensemble avec la COPAS un questionnaire sur les connaissances et procédures mises en place au sein des CIPA, concernant les lois du 16 mars 2009, a été lancé. Après études de ces résultats, l'importance et la nécessité de continuer le travail d'informations auprès de professionnels de la santé ainsi que des médecins dans le but d'avoir une approche plus sereine du sujet de la fin de vie.

Le SEA a axé ses actions vers des établissements et organismes de santé afin de s'inscrire durablement dans le milieu médical luxembourgeois, avec notamment des entrevues avec la COPAS, la FHL, le CHL, ou encore le projet du « PatientenHouse » au CHL, projet qui verra le jour en début d'année 2023.

La diffusion du clip de sensibilisation se poursuivait en 2023 avec notamment un passage à la radio RTL, une traduction en portugais pour Radio Latina, mais surtout un passage à la télévision durant le weekend des élections (6, 7 et 8 octobre 2023).

Le travail de sensibilisation pour le grand public se faisait lors des soirées-débat cinéma, des stands d'information et des conférences. Des soirées d'information au sein de différents CIPA et clubs seniors ont pu être réalisées.

6.2.4. Omega 90 a.s.b.l.

Omega 90 offre des services d'accompagnement et des consultations psychologiques aux personnes en fin de vie et aux personnes endeuillées et assure la formation en soins palliatifs de professionnels de la santé, ainsi que la formation et la supervision des personnes qui s'engagent bénévolement auprès de personnes en fin de vie dans les hôpitaux, dans les maisons de soins ou à domicile. Depuis l'automne 2010, Omega 90 gère aussi le centre de soins palliatifs « Haus Omega ».

Service Bénévolat

Omega 90 s'engage contre l'isolement des malades en fin de vie en formant, coordonnant et supervisant un groupe de personnes bénévoles qui assurent un accompagnement des personnes malades et de leurs proches en deuil.

En 2023, 71 bénévoles étaient actifs, dont la plupart au niveau de l'accompagnement dans diverses cliniques du pays, dans le centre de soins palliatifs pour personnes en fin de vie « Haus Omega », dans des maisons de soins ou bien dans l'accompagnement au domicile des personnes malades.

Au total, 5.181 heures étaient déclarées par les bénévoles dans l'accompagnement. En total, 6.510 heures de bénévolat ont été prestées. Les bénévoles ont assisté à 42 séances de supervision organisées par Omega 90 avec un total de 335 heures.

Un groupe luxembourgeois de 11 candidats a terminé sa formation d'accompagnement en 2023. La plupart de ces personnes débiteront leur bénévolat en 2024.

Service Formation

L'association organise régulièrement des conférences et des séminaires pour les professionnels et pour le grand public. En 2023, 10 conférences auprès de personnes âgées et de leurs proches ainsi que 15 trilogies de fin de vie ont été organisées.

Une Projektwerkstatt « Palliative Geriatrie » avec 5 maisons de soins, CIPAs et réseaux d'aides et soins a été finalisée en 2023.

Le Netzwerk Palliativ Geriatrie Lëtzebuerg s'est rencontré une fois au cours de l'année pour continuer ses efforts pour approfondir la culture palliative dans les institutions respectives.

Une formation de bénévoles en langue luxembourgeoise a débuté avec 12 participants.

Le service a organisé 9 journées thématiques (volonté en fin de vie, workshop pompes à perfusion, « Schleusenzeit »).

Au cours de l'année 2023, le service formation a été sollicité deux fois par différentes institutions du long séjour (personnes âgées et personnes avec un handicap) pour une discussion éthique et autre intervention.

En 2023, Omega 90 a dispensé 2.887 heures de formation et conférences. Toutes les actions de formation ont touché au total 1.119 personnes.

L'Académie interrégionale « Weiterbildungsakademie Palliative Care » - IWAP

Toutes les activités de formation en soins palliatifs de la Grande-Région sont publiées sur le site internet de Omega 90. La bibliothèque, qui est consultable en ligne, a été actualisée.

Service Consultation

Le Service Consultation s'est spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, de leurs proches et de personnes endeuillées. Omega 90 offre un soutien dans le travail de deuil sous forme d'entretiens individuels, de couples, de familles ainsi que des groupes de paroles. Le nombre de consultations est repris dans le tableau ci-dessous :

Type de consultations en 2023	N°
Consultations : nombre total	4.649
Dont consultations pour enfants (3–13 ans)	396
Dont consultations pour adolescents (14–18 ans)	223

Les séances de consultations (à durée variable) se répartissent sur 1.171 demandes de prises en charge.

Pour 837 cas, le motif de la demande était un décès ou une situation de deuil. 22% de ces demandes concernaient des enfants ou adolescents. Dans 146 cas il s'agissait de consultations dans le cadre de maladies graves. Parmi les 1.171 demandes de prise en charge, 333 concernaient des enfants et adolescents, dont 102 demandes de nature psycho-éducative.

Omega 90 propose également des consultations à Ettelbrück au Centre Pontalize et à Medernach. 368 consultations y ont eu lieu en 2023.

6.2.5. Le service IRIS de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Le service IRIS de la Croix-Rouge luxembourgeoise a comme objectif d'accompagner toute personne touchée par la solitude. IRIS forme des bénévoles offrant leur présence régulière à toute personne se sentant isolée, sans distinction d'âge, de culture ou de classe. Des visites chez des bénéficiaires vivant à domicile et dans des institutions sont organisées.

Le service Iris relaye les engagements de la Croix-Rouge Luxembourgeoise dont la mission est d'agir en faveur des personnes vulnérables. C'est fort de ce principe que le service se fixe comme mission d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population en luttant contre le sentiment de solitude et l'isolement social.

Différents types d'activités ont été organisés afin d'accueillir de nouveaux bénévoles et pour conserver les anciens bénévoles.

Activités des bénévoles

IRIS a compté 72 bénévoles actifs, sur l'ensemble de l'année, sur tout le territoire luxembourgeois dont un bénévole a été dédié au service de gériatrie aigue. En tout, 4940 heures de bénévolat ont été prestées.

Du côté des personnes accompagnées ou en demande, 81 personnes ont pu profiter des visites de bénévoles. La plupart des usagers se trouve dans la catégorie d'âge 80-89 et 70-79.

Activités du service

Le service IRIS a poursuivi ou initié plusieurs projets en 2023 :

- deux formations de base de mars à avril et de octobre à novembre,
- deux formations continues avec à chaque fois 10 participants,
- supervision des bénévoles organisée en groupe ou en individuelle,
- organisation en collaboration avec HELP, de la journée de l'Aidant, avec une soirée ciné-débat sur le thème de l'aidant suivi d'une séance de discussion,
- présentation du service et participation à la table ronde lors des « Assises du Bénévolat » organisé par l'Agence du Bénévolat en juin,
- réalisation d'une vidéo sur les « images de l'âge » en collaboration avec le ministère.

6.3. La tarification sociale

La tarification sociale est une mesure du Gouvernement, visant à venir en aide aux personnes âgées de plus de 60 ans qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour faire face aux frais liés aux aides et soins nécessaires dans le cadre d'une dépendance et qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'assurance dépendance. Elle rentre dans le cadre des mesures de maintien à domicile en faveur des personnes âgées dépendantes.

Les prestations qui tombent sous le champ d'application de la tarification sociale sont les suivantes :

- les prestations de l'accueil gérontologique dans les centres psycho-gériatriques ;
- les aides et les soins fournis au domicile du bénéficiaire ainsi que dans les centres psycho-gériatriques.

La participation de l'usager aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire (au 1^{er} janvier 2023 : 84,85 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 79,56 € par heure pour les centres semi-stationnaires ; à partir du 1^{er} février 2023: 86,97 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 81,55 € par heure pour les centres semi-stationnaires ; à partir du 1^{er} avril 2023: 89,14 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 83,58 € par heure pour les centres semi-stationnaires ; à partir du 1^{er} septembre 2023: 91,37 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins et 85,67 € par heure pour les centres semi-stationnaires) et de l'indice du coût de la vie.

La différence entre le tarif maximal et la participation de l'usager est à charge de l'Etat. Elle est versée aux prestataires ayant signé une convention afférente avec le ministère.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

N°	Organismes gestionnaires conventionnés (17)
1	Aliveplus a.s.b.l.
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
3	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
4	Doheem versuergt a.s.b.l.
5	Etablissement public SERVIOR
6	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
7	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung
8	Groupe Hëllef s.à.r.l
9	Home Care s.à.r.l.
10	Novelia Senior Services S.A.
11	Päiperléck s.à.r.l.
12	Paramedicus S.A.
13	S.O.S.S. s.à.r.l
14	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
15	Syrdall Heem a.s.b.l.
16	Verbandskëscht s.à.r.l.
17	ZithaServices S.A.

Au 31 décembre 2023, 17 prestataires de services de maintien à domicile ont bénéficié d'une convention.

6.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier

Soutien de l'entourage socio-familial

Depuis 2004, le ministère a pris en charge un accompagnement en soins palliatifs pour les personnes en fin de vie vivant encore à leur domicile. Cet accompagnement 24h/24h a été assuré par des réseaux d'aides et de soins. Cette convention a pris fin avec l'introduction de la nomenclature soins palliatifs.

Au cours de l'année 2018, le ministère a décidé de continuer à apporter un soutien spécifique à l'entourage familial des personnes en fin de vie. Le ministère a réagi de cette manière à une demande de plus en plus grande de la part de l'entourage familial, qui est confronté à une charge émotionnelle intense. Grâce à cette convention, l'entourage familial d'une personne en fin de vie à domicile, peut profiter d'un soutien psychologique disponible 7/7 jours et 24/24 heures sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement, deux réseaux d'aides et de soins remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier de cette convention :

N°	Organismes gestionnaires conventionnés (2)
1	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
2	Doheem versuergt a.s.b.l.

Les équipes spécialisées des deux réseaux d'aides et de soins conventionnés ont pris en charge 635 personnes en fin de vie. Leur entourage a eu recours à 1630 heures de prestations de soutien, sachant que les suivis téléphoniques ne sont pas comptabilisés.

Formation continue en soins palliatifs

Les personnes en fin de vie ont le choix entre différents milieux de vie où une prise en charge palliative peut être assurée : à domicile, dans une structure de long séjour ou un centre d'accueil pour personnes en fin de vie. Pour garantir une prise en charge qualitative, le règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1998 impose des critères minimaux de formations en soins palliatifs pour le personnel :

- Centres intégrés pour personnes âgées et maisons de soins :
 - au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent disposer d'une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs ;
 - une permanence en soins palliatifs 24/24 heures doit être assurée par au moins une personne exerçant une profession de santé qui doit faire valoir une qualification d'une durée d'au moins 160 heures en soins palliatifs ;
- Aides et soins à domicile :
 - au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent disposer d'une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs.

Beaucoup de gestionnaires ont fait de grands efforts dans le « Palliative Care » et ont investi considérablement dans l'objectif de former tout leur personnel d'encadrement en soins palliatifs.

En 2023, le service formation d'Omega 90 a organisé 15 séances de formation de sensibilisation de 40 heures, pour un total de 229 participants. Une formation pour « formateurs en sensibilisation » a été organisée ensemble avec le ministère.

Trois formations d'approfondissement en soins palliatifs de 200 heures se sont terminées en 2023 avec en moyenne 16 participants provenant du domaine de la santé et du secteur social. Par ailleurs, quatre nouvelles formations d'approfondissement, dont deux en luxembourgeois et une en langue française, ont débuté avec en tout 66 participants.

7. Les projets d'action nationale

7.1. La stratégie « active ageing » et le plan gérontologique

L'accord de coalition 2018-2023 a prévu le développement d'une stratégie « active ageing » et l'élaboration d'un plan gérontologique, ensemble avec les acteurs du secteur des personnes âgées.

En 2023, les travaux conceptuels ont continué et le ministère a continué de s'engager dans ses projets dans le cadre du bien vieillir.

L'Accord de coalition 2023-2028 a pour objectif de « [...] [créer] un Plan d'action national « Bien vieillir » avec l'objectif de préserver le bien-être physique, mental et social des personnes âgées et de favoriser leur participation à la vie sociale. Ces actions cibleront non seulement les personnes âgées, mais aussi leurs familles, leurs proches, les aidants informels, les professionnels et le grand public. »

Avec l'élaboration du plan d'action national, le ministère souhaite à l'avenir se baser encore plus sur l'évidence pour orienter les politiques et les décisions dans un équilibre d'offre, des besoins et de la demande de la population cible.

L'élaboration d'une politique basée sur l'évidence « evidence based policy-making » aide les décideurs politiques à prendre les meilleures décisions possibles et à obtenir des résultats optimaux en s'appuyant sur les données probantes disponibles issues de la recherche et de l'évaluation et d'autres sources. Il s'agit d'un discours ou ensemble de méthodes qui définissent le processus d'élaboration des politiques, plutôt que de viser à affecter directement les objectifs potentiels des politiques. Cela préconise une approche plus rationnelle, rigoureuse et systématique.

Le Plan d'action national « Bien vieillir » permettra de promouvoir, soutenir et améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées. Il devra permettre également de vivre le plus longtemps possible de manière autonome et de participer activement à la vie dans tous les domaines de la société.

Le plan d'action national, se concentrera sur 8 axes thématiques et regroupera toutes les priorités politiques en faveur des personnes âgées :

- Axe 1 : information et sensibilisation,
- Axe 2 : préparation et accompagnement de la retraite,
- Axe 3 : digitalisation,
- Axe 4 : participation sociale,
- Axe 5 : promotion d'une image positive du vieillissement et de la vieillesse,
- Axe 6 : solidarité intergénérationnelle,
- Axe 7 : vivre ensemble,
- Axe 8 : mise en œuvre d'une politique basée sur l'évidence.

Campagne sur les images de l'âge et de la vieillesse

Le ministère souhaite mettre en avant le thème des « images (positives) de la vieillesse et des personnes âgées » et attirer l'attention de la société sur le fait que l'âge est une ressource et que les personnes âgées ont de nombreuses compétences. Le vieillissement est encore représenté dans l'opinion publique comme une étape négative de la vie et est souvent associé à la maladie, aux limitations et aux déficits.

Dans le cadre de l'année thématique 2023, la division des personnes âgées a développé une campagne de sensibilisation sur le thème des images de la vieillesse. La campagne se composait de trois actions différentes :

- Un workshop sur les images de l'âge et de la vieillesse en collaboration avec UNI.lu,
- Un quiz digital,
- Une vidéo de sensibilisation sur les images de l'âge et de la vieillesse.

1. Workshop sur les images de l'âge et de la vieillesse :

« Altersbilder – lasst uns darüber reden! Images de l'âge et de la vieillesse – parlons-on ! »

Le workshop, qui a eu lieu le 19 juillet 2023 à Belval au Campus de l'Université du Luxembourg, a été organisé avec le Prof. Dr. Anna Kornadt du département des sciences comportementales et cognitives de l'Université de Luxembourg et spécialisée dans le domaine de l'image de la vieillesse.

L'atelier interactif avait comme objectif de :

- sensibiliser la société au sujet des images de l'âge et de la vieillesse ;
- permettre de repenser les perceptions de l'âge et de la vieillesse ;
- diminuer les préjugés ;
- favoriser l'échange intergénérationnel et l'apprentissage réciproque ;
- favoriser une société ouverte à l'âge et au vieillissement ;
- favoriser la cohésion sociale et la compréhension mutuelle ;
- sensibiliser le grand public par une manière participative.

Les 27 participants d'âges mixtes, répartis en 4 groupes, ont discuté de différentes questions sur le thème des images de la vieillesse. Une traduction simultanée a été assurée pour le groupe francophone. Un modérateur professionnel de Pétillances® a dirigé l'événement et a rédigé un rapport final.

Les résultats des discussions montrent que le vieillissement ne peut pas être défini par des catégories rigides ou des limites fixes. Il dépend plutôt des expériences individuelles, des attitudes et des contextes sociaux. Les participants ont souligné la nécessité de promouvoir une image différenciée et inclusive du vieillissement et de la vieillesse, qui reflète la diversité et la richesse de la vie des personnes âgées. L'atelier a montré que les préjugés et les stéréotypes véhiculés par la société et les médias contribuent souvent à donner une image négative du vieillissement, qu'il convient de surmonter. Les participants ont reconnu que les jeunes et les personnes âgées partagent des besoins, des peurs et des plaisirs similaires. Les résultats de l'atelier soulignent l'importance des rencontres intergénérationnelles et la valeur d'une coexistence inclusive de tous les groupes d'âge dans notre société.

2. Quiz digital sur les images de l'âge et de la vieillesse

Il est souvent difficile d'identifier et de reconnaître ses propres préjugés. Le quiz se veut un moyen original de remettre en question ses propres attitudes et croyances négatives à l'égard de l'âge, du vieillissement et des personnes âgées. Il a pour but de combattre les idées préconçues sur les personnes âgées et le vieillissement et de clarifier la vision que l'on a de ceux-ci.

Le quiz a été élaboré par GoldenMe en collaboration avec le ministère. Un extrait du quiz a été présenté à l'occasion du Forum du 3ème âge. Le lien vers la version complète a été publié sur le site web du

ministère, diffusé via les médias sociaux et envoyé à l'ensemble des partenaires conventionnés et aux communes.

3. Vidéo de sensibilisation sur les images de l'âge et de la vieillesse

Les images de l'âge et de la vieillesse qui prévalent dans la société ne correspondent souvent pas à la diversité des parcours de vie et aux compétences des personnes âgées d'aujourd'hui. A travers l'initiative de la réalisation d'un clip de sensibilisation, le ministère souhaite stimuler la réflexion sur les images dominantes de des personnes âgées et de la vieillesse dans la société et diffuser de nouvelles images différenciées et réalistes de la vieillesse.

Bien que l'accent soit mis sur les personnes âgées, il s'agit d'inciter les personnes de toutes les catégories d'âge à reconsidérer leur image de la vieillesse. La transmission d'images réalistes et différenciées de la vieillesse constitue une base centrale pour la compréhension mutuelle des générations et par conséquent pour la cohésion de la société.

12 participants de tous âges ont pu présenter leurs représentations personnelles de la vieillesse dans une vidéo. La vidéo a été réalisée par l'agence de communication EXPLOSE, le projet global a été coordonné par le partenaire conventionné IRIS en concertation avec le ministère.

La vidéo a été présentée pour la première fois au public à l'occasion du Forum du 3ème âge en novembre 2023. Elle a ensuite été mise en ligne sur la chaîne Youtube du ministère et est donc accessible au grand public.

7.2. Le plan d'action national « maladies démentielles »

Le ministère s'était vu attribuer dans la période gouvernementale 2009-2014 la mise en place d'un plan d'action « démence » en concertation avec le Ministère de la Santé. Le rapport final en vue de l'établissement d'un plan d'action national « Maladies démentielles » a été approuvé par le Conseil de gouvernement en date du 13 mars 2013. Deux mesures qui découlent de ce plan sont l'Info-Zenter Demenz et la formation continue en psycho-gériatrie.

7.2.1. Info-Zenter Demenz

L'Info-Zenter Demenz (I-ZD) a été créé le 15 juin 2016 dans le cadre du plan d'action national « Maladies démentielles » (du 13 mars 2013) qui vise à offrir des solutions à la problématique de la démence au Luxembourg. Selon les données de l'association Alzheimer Europe, plus de 7.500 personnes étaient atteintes d'une démence au Luxembourg en 2018. En 2050, près de 19.000 personnes sont estimées à être atteintes de démence au Luxembourg en 2050.

Les 3 missions de I-ZD sont :

Mission 1 : Sensibilisation

L'objectif est de sensibiliser le grand public à la thématique des maladies démentielles afin de briser le tabou et les préjugés souvent associés à ces maladies. Parler de la démence, la rendre plus présente dans la société et augmenter la visibilité du I-ZD sont également des objectifs visés par cette mission.

Les outils de communication utilisés dans le cadre de cette mission sont :

- Site internet,
- Médias dits « classiques » (presse, radio, TV),
- Réseaux sociaux,
- Présence sur le terrain (stands lors de marchés, foires, ...),
- Projet « Mäi Liewen mat Demenz ».

1. Site internet

Après la refonte du site internet en 2022, le site internet a optimisé les informations dynamiques (calendrier évènements, « news ») et les informations statiques (informations sur la démence, ...).

Les particularités/nouveautés de ce site sont :

- Plus de visibilité concernant le calendrier des évènements et des news ;
- Accentuation sur la transmission d'une image plus positive de la maladie et de s'adresser en premier lieu aux personnes concernées (« demenzfreundlich ») ;
- Accentuation sur l'information, notamment concernant les troubles de la mémoire et le bien-vivre avec la maladie, aussi bien des personnes concernées que de leurs proches ;
- Mise à jour régulière de la liste de services pour personnes atteintes de démence et leurs proches (un inventaire digital de plus de 100 services/prestataires, classifiant ces services dans 9 catégories).

2. Médias « classiques » (presse, radio, TV)

Les annonces publicitaires, publiereportages et articles rédactionnels dans les médias dits « classiques » sont un point essentiel de la communication du I-ZD. L'objectif est de toucher un public aussi large que possible en variant les sources et les langues de publication (allemand, français, portugais, anglais).

Les articles se concentraient principalement sur les personnes concernées et les proches-aidants :

- „Selbstbestimmt ins Alter“, Tageblatt (11/01/23) ;
- „Démence, le marathon des aidants proches », MedInLux (avril 2023).

Deux séries de 4 respectivement 5 articles publiereportages d'une page entière publiés les samedis au Luxemburger Wort en mai 2023 :

- « Ech well heem » ;
- « Autofahren mit Demenz » ;
- « Je veux rentrer chez moi » ;
- « Schuldgefühle und Demenz » ;

et en septembre des témoignages des proches-aidants :

- « Jeder Tag mit Claude ist ein guter Tag. » ;
- « Ohne professionelle Pfleger wären die schönen Momente mit meinem Vater nicht möglich gewesen. » ;
- « Wenn sie lacht, dann ist das für uns alle ein Glücksmoment. » ;
- « Wenn meine Mutter sich wider Erwarten an etwas erinnert, ist es, als würde die Sonne scheinen. » ;

- « Wir sind jeden Tag froh miteinander. ».

La liste des publications fut complétée par des articles thématiques en fin d'année :

- REVUE «Lebenswerter Weg mit Demenz» (oct 2023) ;
- Radio 100.7 « Weihnachten mit Demenz – 8 Tipps für ein gelingendes Weihnachtsfest Radio 100.7» (01/12/23) ;
- Tageblatt « So kann Weihnachten mit Demenzkranken gefeiert werden ».

Le spot publicitaire à la télévision (RTL Télé) et le spot à la radio « E gudde Rot », publiés en 2022 ont été relancés en 2023.

3. Réseaux sociaux

En 2023, Iel-ZD a continué à développer sa présence sur les réseaux sociaux pour sensibiliser le grand public sur les démences et les sujets liés.

Sur Facebook 136 posts ont été publiés en 2023 et sur LinkedIn 56 publications, notamment les YouTube-vidéos avec les extraits de la conférence à l'occasion de la journée nationale Alzheimer « Kostbare Glücksmomente - Wie Glücksmomente in der Demenz gelingen ».

Sur YouTube, 9 vidéos ont été publiées.

En septembre 2023 Iel-ZD s'est lancé sur le réseau social Instagram, afin de développer sa présence sur les réseaux sociaux et d'élargir ses publics cibles. 24 posts ont été publiés (dont 6 REELS) et 73 Instagram-Stories. Ce compte sur Instagram a permis de gagner un public plus jeune.

4. Présence sur le terrain (stands lors de marchés, foires, ...)

Traditionnellement, les stands d'information dans des lieux publics (marchés, supermarchés, etc.) ou lors d'événements en lien avec les seniors (ex : foires seniors) sont également une activité importante du I-ZD afin d'atteindre des personnes qui ne seraient sans doute pas venues spontanément consulter le service.

5. Projet « Mäi Liewen mat Demenz »

L'objectif de ce projet de sensibilisation est de donner une voix aux personnes vivant avec une démence, de les laisser s'exprimer et de leur donner une visibilité, donner une place aux personnes vivant avec une démence dans la société. Le projet se construit en plusieurs étapes :

- Identification de personnes témoins vivant avec une démence, de préférence représentant un mix de différentes nationalités/langues, genres, situations ;
- Réalisation d'un film/spot/court-métrage (en 2 langues : LUX et FR, avec sous-titres) montrant une compilation (« Schnipsel ») de courts témoignages de personnes vivant avec une démence ;
- Diffusion sous forme de campagne de sensibilisation dans médias grand-public audio-visuels et médias sociaux.

Mission 2 : Information

1. Conférences

En 2023, le I-ZD a organisé trois conférences faisant appel à des conférenciers externes :

- Conférence « Kostbare Augenblicke – wie Glücksmomente in der Demenz gelingen », le 19/09/2023;
- Conférence « Demenz: Praxisnahe Einblicke in Forschung, Prävention und Risikominderung », le 7 novembre 2023;
- Conférence « Em Busca do Envelhecimento Saudável: Explorando as Funções Cognitivas e a Neuroplasticidade » (sur la prévention, en portugais), le 25/11/23.

Des vidéos résumant les moments forts des différentes soirées ont été diffusées sur YouTube.

2. Séances cinéma-débat

En 2023, I-ZD a organisé 3 séances cinéma. Le film « The father » dans trois Clubs Seniors (en différentes langues) a encore été fort demandé, tout comme en 2021.

- Treff aal Schoul à Habscht, le 24/02/23 ;
- Club Senior Atertdall à Redange/Attert, le 07/03/23 ;
- Club Senior Prënzebiërg à Differdange, le 28/04/23.

3. Séances d'information

Les séances d'information sont généralement organisées en partenariat avec des communes et/ou des Clubs Seniors ou d'autres acteurs. Une attention particulière est donnée à assurer une couverture nationale. Alors qu'en 2022 les partenaires du I-ZD pour ces séances étaient surtout des communes (37%), autres associations (31%) et clubs séniors (29%), les partenaires en 2023 étaient surtout des institutions/prestataires (30%) suivis des clubs séniors (25%) et communes (25%).

En 2023 le I-ZD a été approché par de nouveaux partenaires : IMS Luxembourg, LTPS, Chambre de Commerce, ENAD, Banque de Luxembourg, Rotary.

En 2023 le I-ZD a organisé en total 36 séances d'information (contre 27 en 2022 et 9 en 2021).

4. Biblio-, vidéo- et ludothèque

La bibliothèque/ludothèque du I-ZD propose des jeux de société et des livres (allant du livre « grand public » aux ouvrages plus scientifiques), livres pour enfants, films et documentaires, le tout en plusieurs langues (allemand, français, anglais, espagnol, portugais). La bibliothèque permet aux personnes intéressées (professionnels et étudiants inclus) d'approfondir leurs connaissances concernant les démences et la vie quotidienne des personnes concernées et de leurs proches.

5. Formation continue psycho-gériatrique (FCPG)

En 2023, le I-ZD a continué à être impliqué avec le ministère et GERO dans la refonte de la FCPG, notamment dans la relecture des modules 1-4 en allemand et a participé aux formations Update des formateurs existants en octobre 2023.

6. Projet pilote « Demenz mat Häerz »

Le projet pilote s'adressant aux élèves de l'enseignement fondamental (classes 3.1., 3 classes 3.2. et 3 classes 4.1., enfants âgés 8-12 ans) avait été élaboré par le I-ZD en 2022. Il a été déployé auprès de 16 classes dans trois écoles à Bettembourg et a touché 244 enfants.

L'objectif de ce projet pilote était de sensibiliser au sujet de la démence, en mettant l'accent sur l'importance des souvenirs, sur l'auto-expérience des déficits (physiques et mentaux) et sur une approche sans préjugés des personnes atteintes de démence dans leur propre environnement (familial).

Le projet pilote a suscité un très grand intérêt, tant chez les enfants que chez les enseignants. Plusieurs écoles ont déjà contacté l'I-ZD afin de manifester leur intérêt pour une mise en œuvre dans leur établissement. La planification et la mise en œuvre des unités d'enseignement ont toutefois nécessité beaucoup de ressources humaines, qui ont certes pu être mobilisées à court terme pour la durée du projet pilote, mais qui, à moyen et long terme, dépassent le cadre des ressources disponibles.

7. Demenzfrëndlech Gemeng

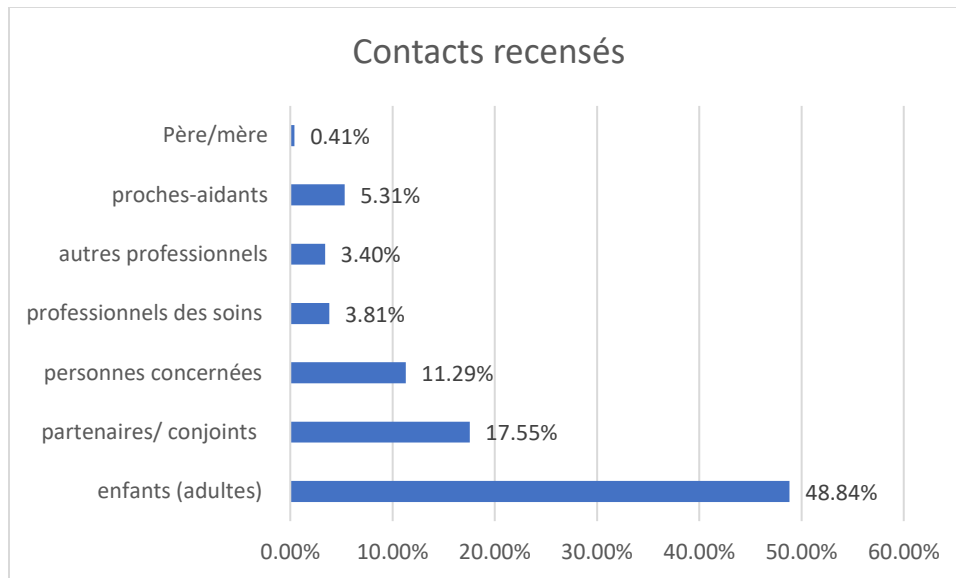
La commune Suessem a contacté l'I-ZD pour les conseiller dans leur projet « Demenzfrëndlich Gemeng ». Une présentation au conseil communal a eu lieu en juin ; le lancement du projet a eu lieu le 03/10/23 avec des présentations I-ZD, ALA et CIPA. Les activités prévues en 2024 comprendront e.a. le projet « Demenz mat Häerz » dans deux écoles fondamentales de la commune de Sanem.

Mission 3 : Orientation

L'accueil du public, dans les locaux du I-ZD, lors des permanences mensuelles à Esch/Alzette et Differdange, par téléphone ou par email/formulaire de contact (www.demenz.lu), constitue une activité majeure du I-ZD pour répondre aux demandes d'information, d'orientation et de soutien des personnes concernées.

En 2023, le I-ZD a répertorié 728 contacts (+ 17% par rapport à 2022 avec 622 contacts). Le graphique ci-dessous montre le nombre de prises de contact par mois pour 2022 et 2023 (moyenne 2023 : 61 contacts/mois vs 52 contacts/mois en 2022 et 38/mois en 2021).

La plupart des contacts recensés en 2023 sont les enfants (adultes) (49%) et les partenaires/ conjoints (17,55%). Plus de 11% des contacts sont cependant des personnes concernées elles-mêmes. En 2023, nous avons introduit une nouvelle catégorie : les professionnels des soins (qui représentaient 3,81%) et d'autres professionnels (qui représentaient 3,4%). 5,31% des contacts sont avec des aidants informels.



7.2.2. Autres activités

En 2023, l'équipe du I-ZD a continué son réseautage et l'échange de bonnes pratiques avec des prestataires et acteurs de soins et santé, des Clubs Senior et d'autres acteurs et associations actives dans le domaine des personnes âgées, des maladies démentielles ou de la recherche.

7.2.3. La formation professionnelle continue en psycho-gériatrie

La formation continue en psycho-gériatrie se compose de 5 modules. Les formations peuvent être prestées par les services de formations des gestionnaires ou par des formateurs du GERO – Kompetenzzenter fir den Alter. Chaque participant reçoit un certificat par module.

En 2023, GERO - Kompetenzzenter fir den Alter a organisé 65 formations « inhouse » avec 1079 participants, tandis que 9 formations avec 70 participants ont eu lieu dans leurs locaux à Itzig. 2596 certificats ont été émis par leur service GeroPro.

Le ministère soutient les gestionnaires dans leurs démarches de formation de leur personnel dans le contexte de la formation psycho-gériatrique et prévoit une participation financière par agent et par module de formation. Pour 2023, les gestionnaires ont introduit une demande pour 2602 modules prestés par leur personnel.

Dans le cadre d'une nouvelle formation des formateurs, le ministère est en train de finaliser la refonte et l'harmonisation du matériel didactique en collaboration avec le GERO – Kompetenzzenter fir den Alter et l'Info-Zenter Demenz. Des formations Update pour les formateurs existants ont été proposées en octobre.

7.3. Le 1^{er} octobre 2023 : Journée internationale des personnes âgées

Tous les ans, le 1^{er} octobre, la communauté internationale célèbre la « Journée internationale des personnes âgées » dans le but de sensibiliser le grand public aux défis qu'entraîne l'accroissement de la durée de vie, d'honorer les nombreuses contributions que les seniors apportent à la société et de mettre un coup de projecteur sur des sujets qui concernent les aînés, leur entourage et les professionnels du secteur des personnes âgées.

En 2023, le ministère, ensemble avec GERO Kompetenzzentrum für den Alter, a souhaité mettre en lumière le sujet de la perception de l'âge et du vieillissement, attirer l'attention sur l'importance de partager des images réalistes et diversifiées de l'âge et lutter contre l'âgisme et les discriminations envers les personnes âgées.

Dans ce contexte, le ministère a chargé GERO d'organiser un événement pour célébrer la Journée internationale des personnes âgées placée justement sous le signe de la perception de l'âge et du vieillissement. Cette soirée a eu lieu le 3 octobre 2023 au centre sportif et culturel « Tramsschapp ». Après la projection du documentaire « La révolte des vieux » et le vernissage d'une exposition de photographies intitulée « Lumière de la vieillesse, ombre de l'âge », les invités de toutes générations ont eu la possibilité d'échanger leurs points de vue sur leurs perceptions de l'âge.

7.4. Participation au Plan National « Gesund lessen, Méi Bewegen »

Le ministère est membre du groupe de travail interministériel créé pour mettre en œuvre le programme national « Gesund lessen, Méi Bewegen » (GIMB), dont l'objectif général est de promouvoir ensemble l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée et de lutter contre la problématique de l'obésité et de la sédentarité pour l'ensemble de la population.

De manière générale, les actions menées au cours des années précédentes portent leurs fruits. De plus en plus de gestionnaires du secteur des personnes âgées organisent des journées spécifiques pour sensibiliser leurs clients et leurs résidents à une alimentation saine sans se priver du plaisir de manger. Par ailleurs, beaucoup de gestionnaires proposent des initiatives pour favoriser l'activité physique et la mobilité des personnes âgées dépendantes dans leurs institutions. Les Clubs Seniors, qui s'adressent à une population de seniors encore actifs et autonomes, ont eux aussi complètement intégré le volet GIMB dans leurs programmes d'activités depuis plusieurs années. Les 23 Clubs Seniors proposent ainsi une vaste panoplie d'activités physiques, de l'Aquagym à la Zumba, adaptées au niveau physique et aux envies de leurs clients. L'importance d'une alimentation saine et variée, qui n'exclut pas la gourmandise, est également mise en valeur par les Clubs Seniors. C'est pourquoi, en 2023, le réseau des Clubs Seniors s'est à nouveau vu attribuer collectivement le Label « Gesund lessen, Méi Bewegen ».

Au niveau du ministère, le groupe de travail constitué de représentants des différentes divisions du ministère a pour vocation de s'échanger sur les actions à mener ou à soutenir par le ministère pour promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière et adaptée auprès de son public cible.

En 2023, il s'est constitué en « groupe de travail GIMB pour tous » pour assurer que les projets et actions proposés et développés par les autres groupes de travail créés dans le cadre du plan GIMB profitent dans la mesure du possible à toutes les franges de la population dans toute leur diversité, y compris les personnes âgées, en situation de handicap ou d'exclusion ainsi que les non-Luxembourgeois, etc. En plus de veiller à la dimension transversale des travaux des autres groupes de travail, le groupe de travail « GIMB pour tous » s'assure que tous les projets GIMB sont accessibles à toutes les populations cibles et aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Il peut également proposer et soutenir des projets spécifiques selon les besoins du terrain. Ainsi, en 2023, il a notamment soutenu financièrement un projet de recueil de recettes faciles et abordables destiné aux

clients des épiceries sociales, un projet de la fédération luxembourgeoise de marche et la mise en page en version accessible de fiches alimentaires.

C'est également dans ce contexte du « GIMB pour tous » que s'est inscrite la Journée nationale « Gesond lessen, Méi Beweegen » qui a eu lieu le 26 avril 2023 à la Coque. Hormis des présentations sur les bienfaits de l'activité physique, des projets qui ont reçu le label GIMB ont partagé leur retour d'expérience et plusieurs experts se sont exprimés sur l'alimentation équilibrée sous la thématique « Manger équilibré, c'est possible ». Par ailleurs, l'exposition "Gesond iessen, Méi beweegen" a été inaugurée à l'occasion de la Journée GIMB. Composée de différents panneaux installés à des lieux de passage du public dans le hall de la Coque, l'exposition avait pour but de présenter les recommandations officielles pour une alimentation équilibrée et une activité physique régulière et des idées pratiques pour mettre en place ces recommandations dans la vie de tous les jours.

8. Les procédures d'agrément

8.1. Contrôles institutionnels

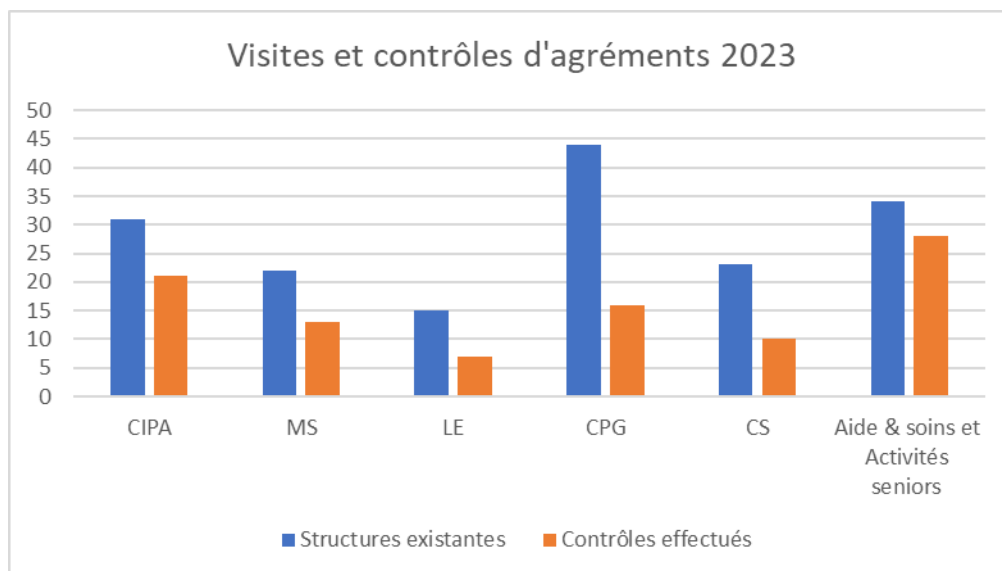
Les modalités d'octroi et de contrôle d'agrément sont fixées par :

- la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ;
- le règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées.

Une visite d'agrément est effectuée dans le cadre de l'octroi d'un agrément. Un contrôle d'agrément, quant à lui, est effectué dans le cadre de la surveillance et du contrôle de la conformité avec les dispositions de la loi dite ASFT d'une activité pour laquelle un agrément non conditionné a été accordé.

En 2023, 234 agréments sont en vigueur dont 202 agréments non conditionnés pour une durée illimitée et 32 agréments conditionnés pour une durée limitée.

Pendant l'année écoulée, la division personnes âgées du ministère a procédé à 102 visites et contrôles d'agréments dans le cadre du contrôle d'agrément.



En 2023, le ministère a procédé à 53 arrêtés ministériels dans le cadre des agréments accordés.

8.2. Demandes d'accords de principe, demandes d'agrément et émissions d'avis

Demandes d'accord de principe

Conformément à l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tout demandeur est en droit d'obtenir, avant toute réalisation concrète de son projet, un accord de principe sur celui-ci.

En 2023, 8 demandes d'accords de principe selon l'article 3 ont été réceptionnées.

Demandes d'agrément

En 2023, la division personnes âgées du ministère a réceptionné 7 demandes d'agrément.

Emissions d'avis

En 2023, la division personnes âgées du ministère a émis 44 avis concernant des projets d'infrastructure pour personnes âgées.

8.3. Gestion des doléances et réclamations

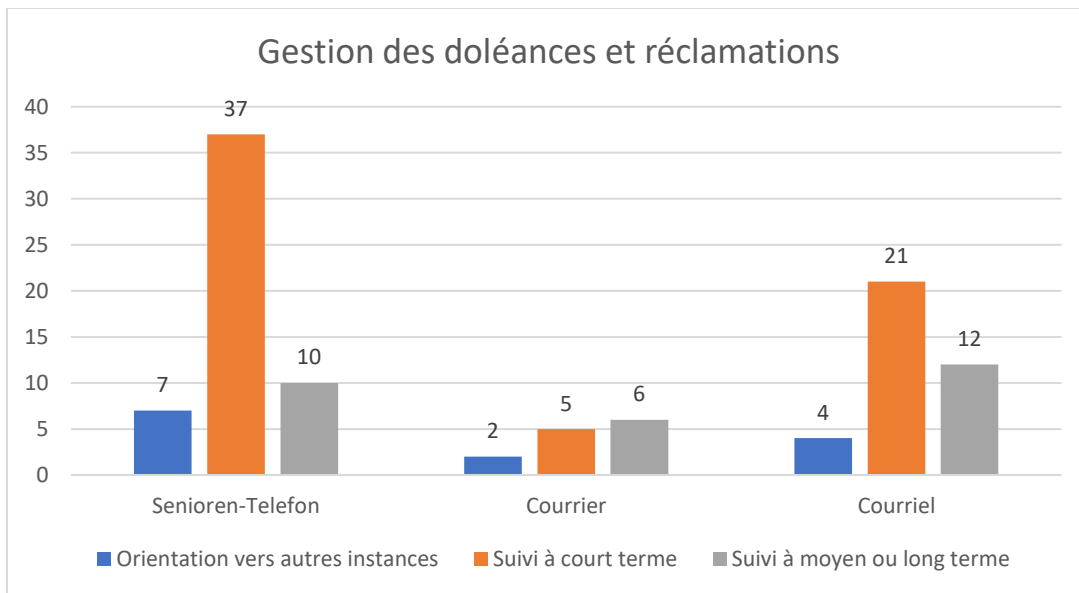
La gestion des doléances et réclamations réside dans l'organisation structurée de la réception, de l'examen et du traitement des réclamations. Les doléances et réclamations sont l'expression de l'insatisfaction des usagers ou leurs proches au sujet d'une prestation de services. Elles portent sur la prestation de services proprement dite, sur les résultats de celle-ci, sur la manière dont le service a été presté ou sur l'application d'une réglementation existante.

La majorité des doléances est répertoriée par le biais du Seniorens-Telefon, où le client peut formuler son insatisfaction et ses critiques dans le cadre d'une prise en charge à domicile, au centre psycho-gériatrique ou en structure d'hébergement.

La réclamation peut être introduite soit sous forme d'un courrier soit sous forme d'un courriel adressé au ministère. L'auteur de la réclamation doit marquer son accord pour qu'elle soit transmise au gestionnaire.

Le gestionnaire est tenu de prendre position par écrit. Cette prise de position est transmise éventuellement avec des explications supplémentaires à l'auteur.

En 2023, la division personnes âgées a reçu au total 104 doléances et réclamations. L'origine des doléances et réclamations ainsi que les suites y réservées sont détaillées comme suit :



Les réclamations et doléances introduites principalement par l'entourage socio-familial, concernaient la prise en charge de leurs membres de famille, la facturation ainsi les problèmes de communication soit avec la direction ou avec le personnel d'encadrement.

V. Infrastructures socio-familiales

1. Généralités

Au cours de l'exercice 2023, le service a assumé les missions suivantes :

- Conseiller les gestionnaires et surveiller les travaux d'infrastructures hébergeant des associations conventionnées ou agréées par le ministère ;
- Conseiller les gestionnaires et contrôler les travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles ;
- Concevoir de nouvelles constructions en collaboration avec les gestionnaires ;
- Surveiller les travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public ;
- Aviser dans le cadre de l'accord de principe les nouveaux projets en planification ;
- Suivre les chantiers de compétence commune avec l'Administration des Bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux ;
- Contrôler les conditions d'agrément.

2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1^{er} équipement

Au total 47 projets d'envergure ont été planifiés et exécutés en coopération avec les gestionnaires et les bureaux d'études ou d'architecture au courant de l'exercice 2023.

2.1. Secteur « personnes âgées »

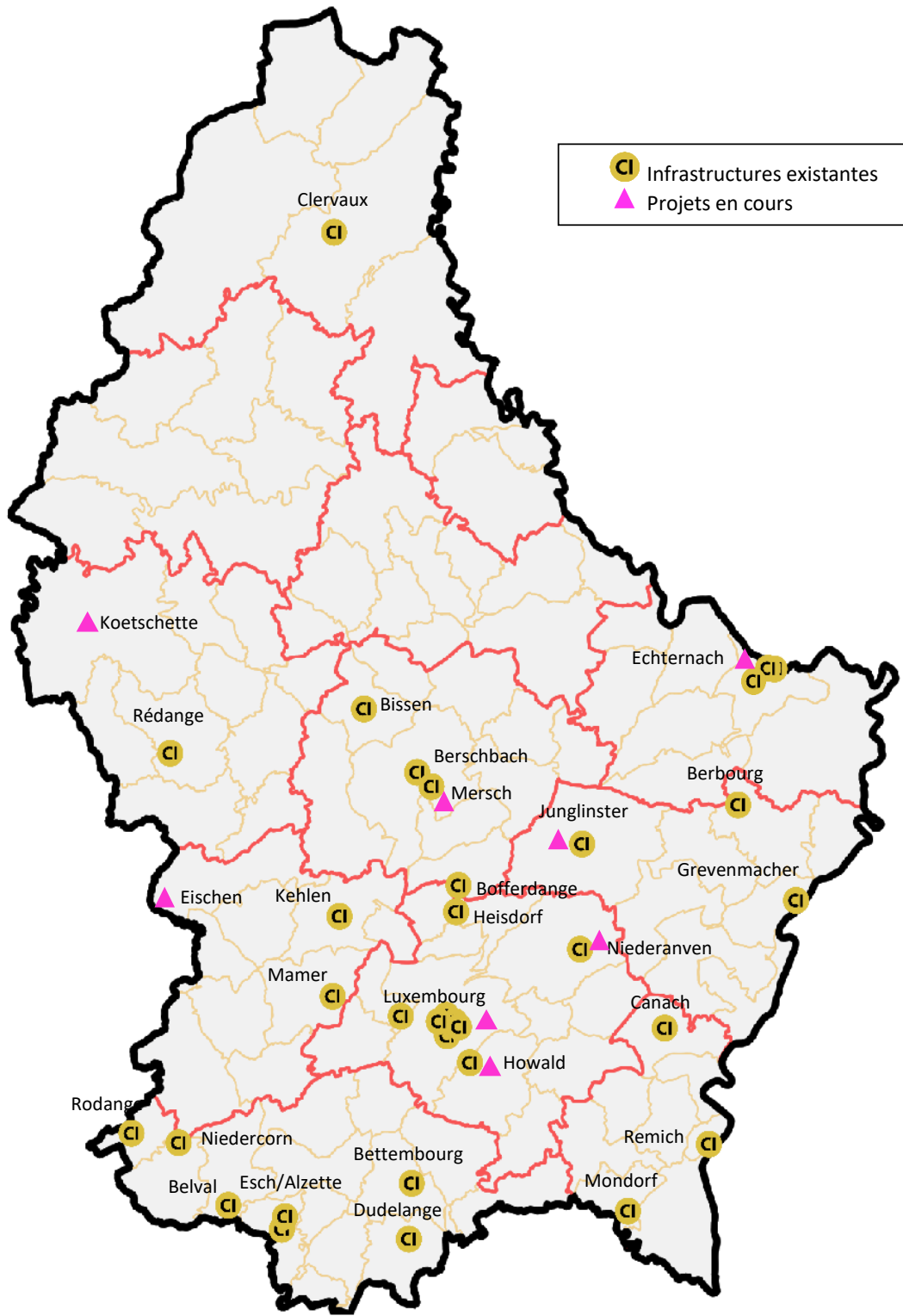
En 2023, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 22 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des services pour personnes âgées, des centres psycho-gériatriques et des clubs seniors.

N°	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Maison de Soins à Luxembourg – Mise en conformité / sécurité	Projet réalisé / Décompte
2	Maison de Soins à Differdange – Nouvelle construction (200 lits)	Décompte
3	Maison de Soins à Berbourg – Travaux de rénovation et extension (24 lits)	Travaux en cours
4	CIPA à Niederanven – Transformation et extension (4 lits)	Travaux en cours
5	Maison de Soins à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction (130 lits)	Travaux en cours
6	Maison de Soins à Steinfort – Nouvelle construction (120 lits)	Avant-projet détaillé en cours

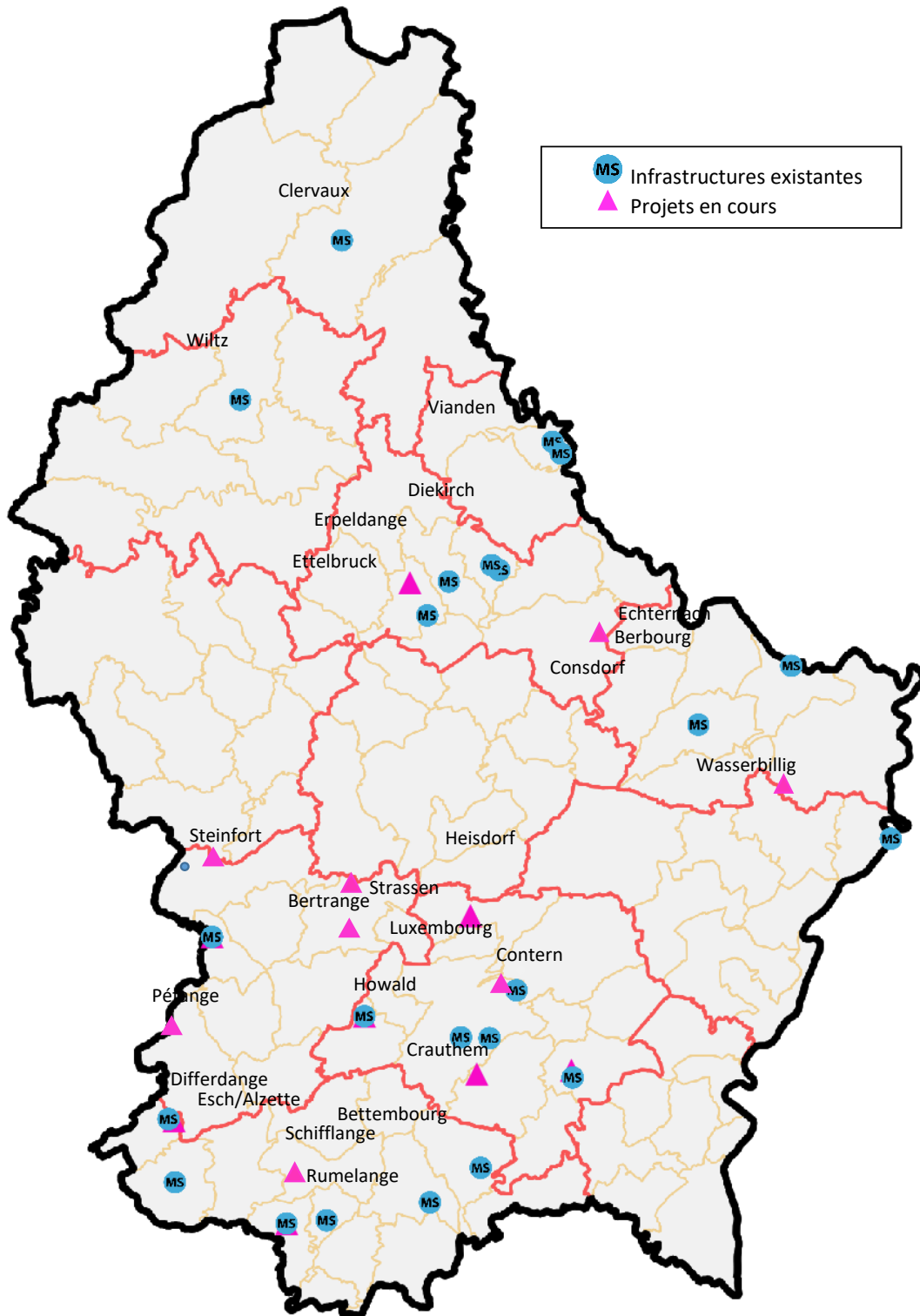
N°	Nom et lieu du projet	Situation du projet
7	CIPA à Echternach – Nouvelle construction – Extension (52 lits)	Avant-projet détaillé en cours
8	Maison de soins à Heisdorf – Nouvelle construction (40 lits)	Avant-projet sommaire en cours
9	Maison de soins à Erpeldange-sur-Sûre – Extension (36 lits)	Travaux en cours
10	Maison de soins à Bertrange (174 lits)	Avant-projet sommaire en cours
11	CIPA à Eischen – Nouvelle construction (144 lits)	Travaux en cours
12	CIPA à Koetschette – Nouvelle construction	Etudes en cours
13	Maison de soins à Contern – Extension (54 lits)	Avant-projet sommaire en cours
14	Maison de soins à Pétange - Extension	Avant-projet sommaire en cours
15	CIPA à Howald – Extension du CIPA (60 lits)	Avant-projet sommaire en cours
16	CIPA à Mersch – Mise en conformité / sécurité	Travaux en cours
17	CIPA à Luxembourg-Belair - Extension	Avant-projet détaillé en cours
18	CIPA à Junglinster – Extension (69 lits)	Avant-projet sommaire en cours
19	Maison de soins à Rumelange – Nouvelle construction (120 lits)	Travaux en cours
20	Maison de soins à Strassen – Extension (50 lits)	Avant-projet sommaire en cours
21	Maison de soins à Wasserbillig - Mise en conformité / sécurité	Avant-projet détaillé en cours
22	Maison de soins à Bettembourg - Mise en conformité / sécurité	Avant-projet détaillé en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « personnes âgées », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 27.215.238,97 €.

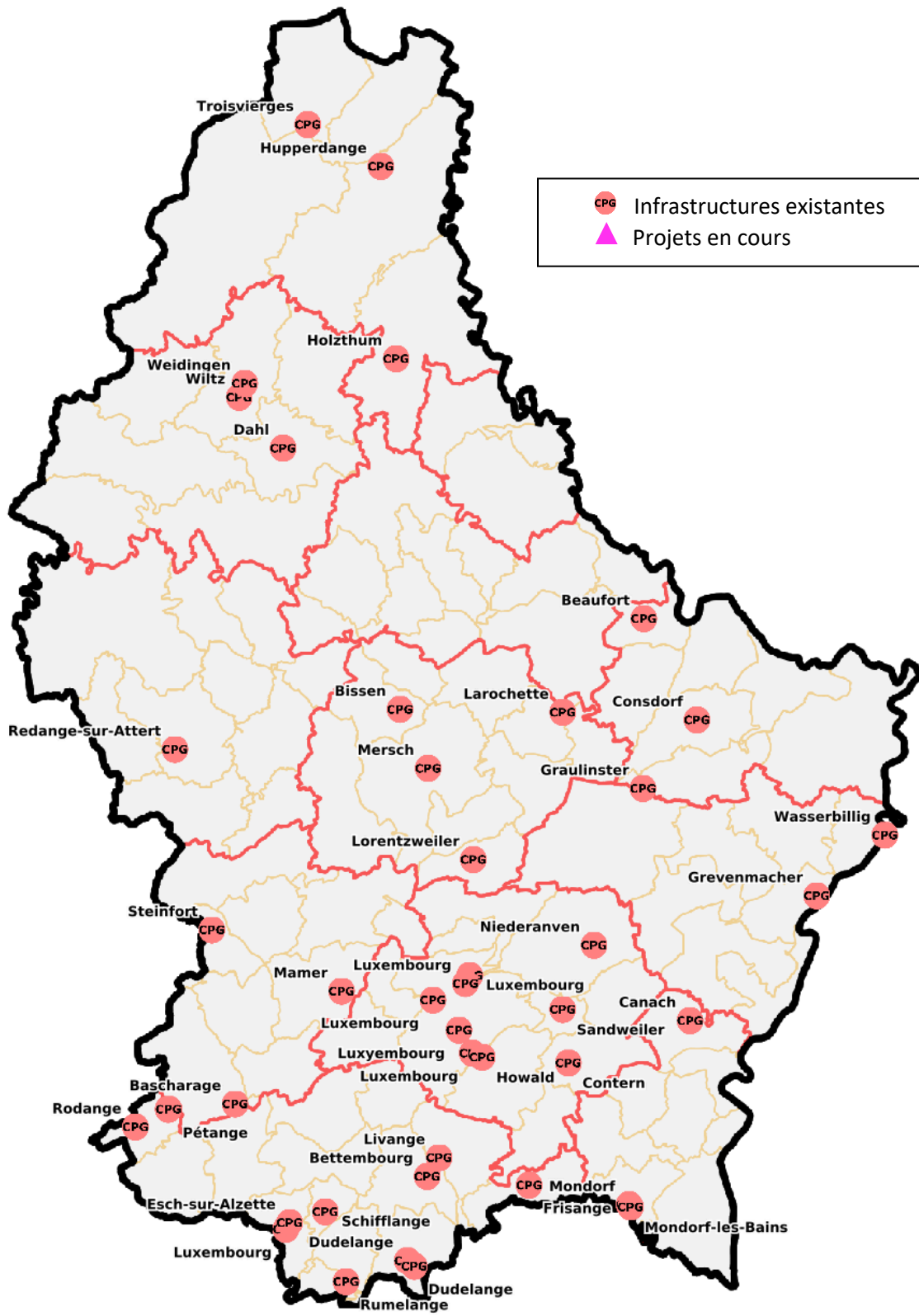
Centres intégrés pour personnes âgées



Maisons de soins pour personnes âgées



Centres psycho-gériatriques pour personnes âgées



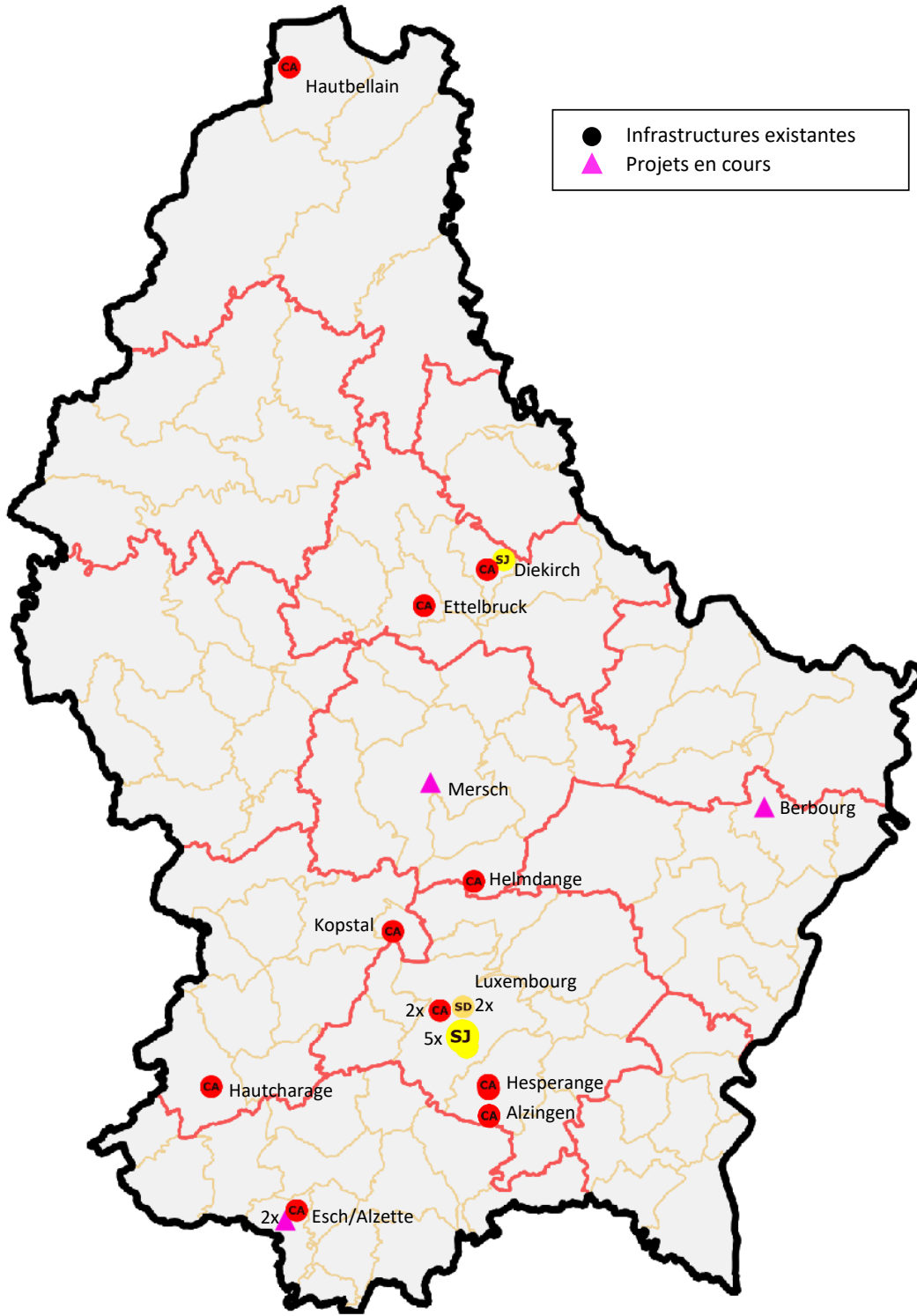
2.2. Secteur « adultes / solidarité »

En 2023, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 3 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des foyers d'hébergement pour adultes en détresse, des foyers d'hébergement pour sans-abri et des services pour personnes adultes seules ou avec enfants.

N°	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Structure pour personnes sans-abri vieillissantes à Berbourg	Travaux en cours
2	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Mersch – Travaux de transformation	Travaux en cours
3	Foyer d'hébergement pour personnes sans-abri à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction	Avant-projet sommaire en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « adultes - solidarité », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 1.744.083,52 €.

Services pour personnes adultes seules ou avec enfants



2.3. Secteur « handicap »

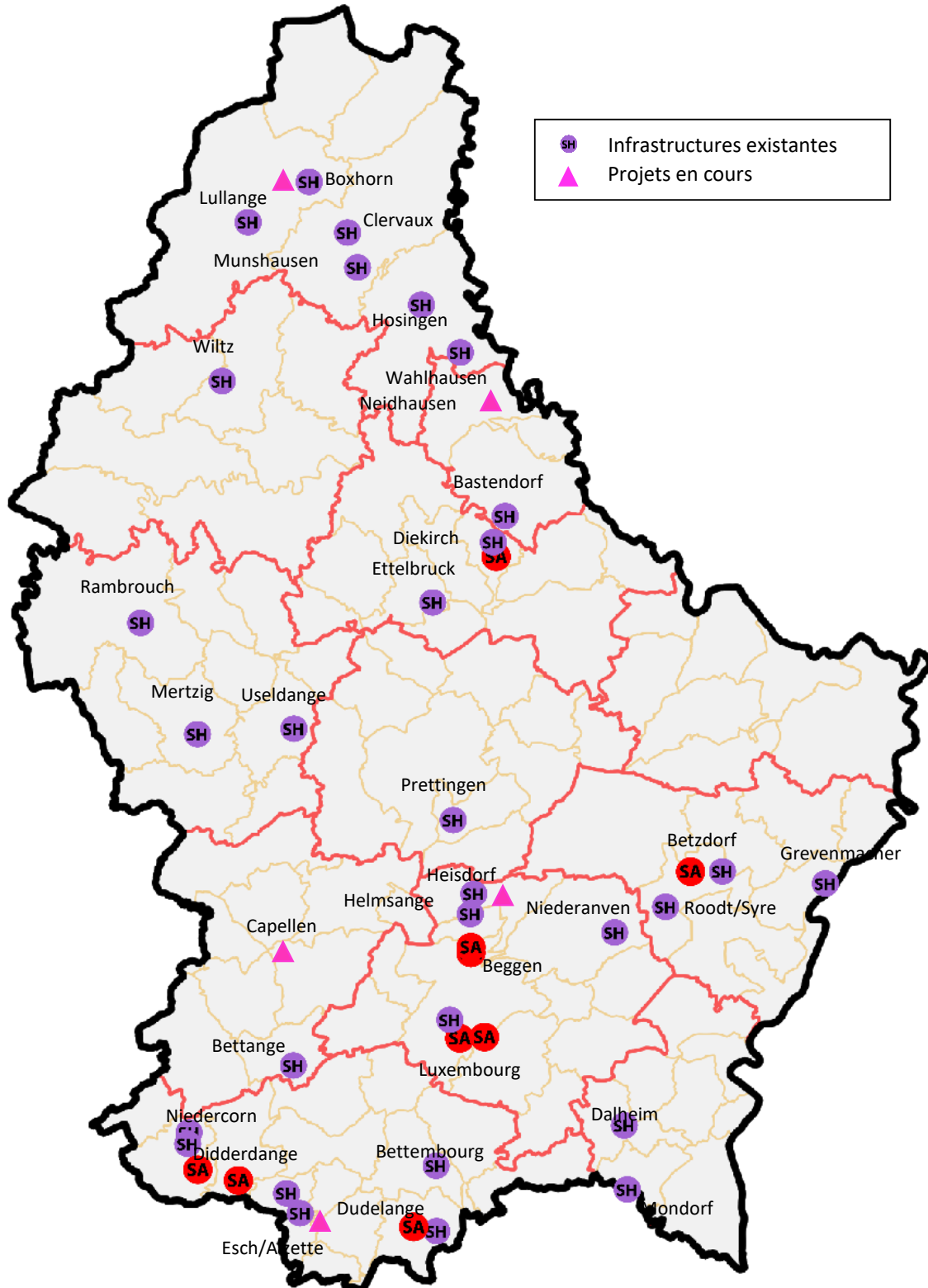
En 2023, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 21 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des services d'hébergement, des services d'emploi ou « ateliers protégés » et des services d'activités de jour pour les besoins des personnes handicapées.

N°	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Atelier protégé à Limpach – Nouvelle Construction (218 places)	Phase 1 : Projet réalisé / Décompte
2	Phase 2 : Projet réalisé / Décompte	
3	Service d'hébergement à Ettelbruck - Extension et rénovation de plusieurs bâtiments existants (100 lits)	Projet réalisé / Décompte
4	Service d'hébergement pour des personnes souffrant d'un handicap psychique à Useldange - Nouvelle construction (34 lits)	Projet réalisé / Décompte
5	Atelier protégé à Olm - Nouvelle construction (42 places)	Projet réalisé / Décompte
6	Service d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Capellen – Nouvelle construction (9 lits)	Travaux en cours
7	Service d'hébergement pour des personnes handicapées avec des troubles du comportement à Betzdorf – Nouvelle construction (12 lits)	Avant-projet détaillé en cours
8	Service d'hébergement et structure de jour à Heisdorf - Nouvelle construction (40 lits + 20 places)	Travaux en cours
9	Service d'hébergement à Frisange - Nouvelle construction (26 lits)	Avant-projet sommaire en cours
10	Atelier protégé à Wiltz – Nouvelle construction (70 places)	Travaux en cours
11	Service d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction (16 lits)	Projet réalisé / Décompte
12	Service d'hébergement à Neidhausen – Nouvelle construction (18 lits)	Travaux en cours
13	Atelier protégé à Wiltz – Nouvelle construction (36 places)	Avant-projet sommaire en cours
14	Réfectoire / cuisine centrale à Betzdorf - Agrandissement	Travaux en cours
15	Atelier protégé à Bettembourg - Extension (20 places)	Etudes en cours
16	Services en milieu ouvert à Esch-sur-Alzette	Projet réalisé / Décompte

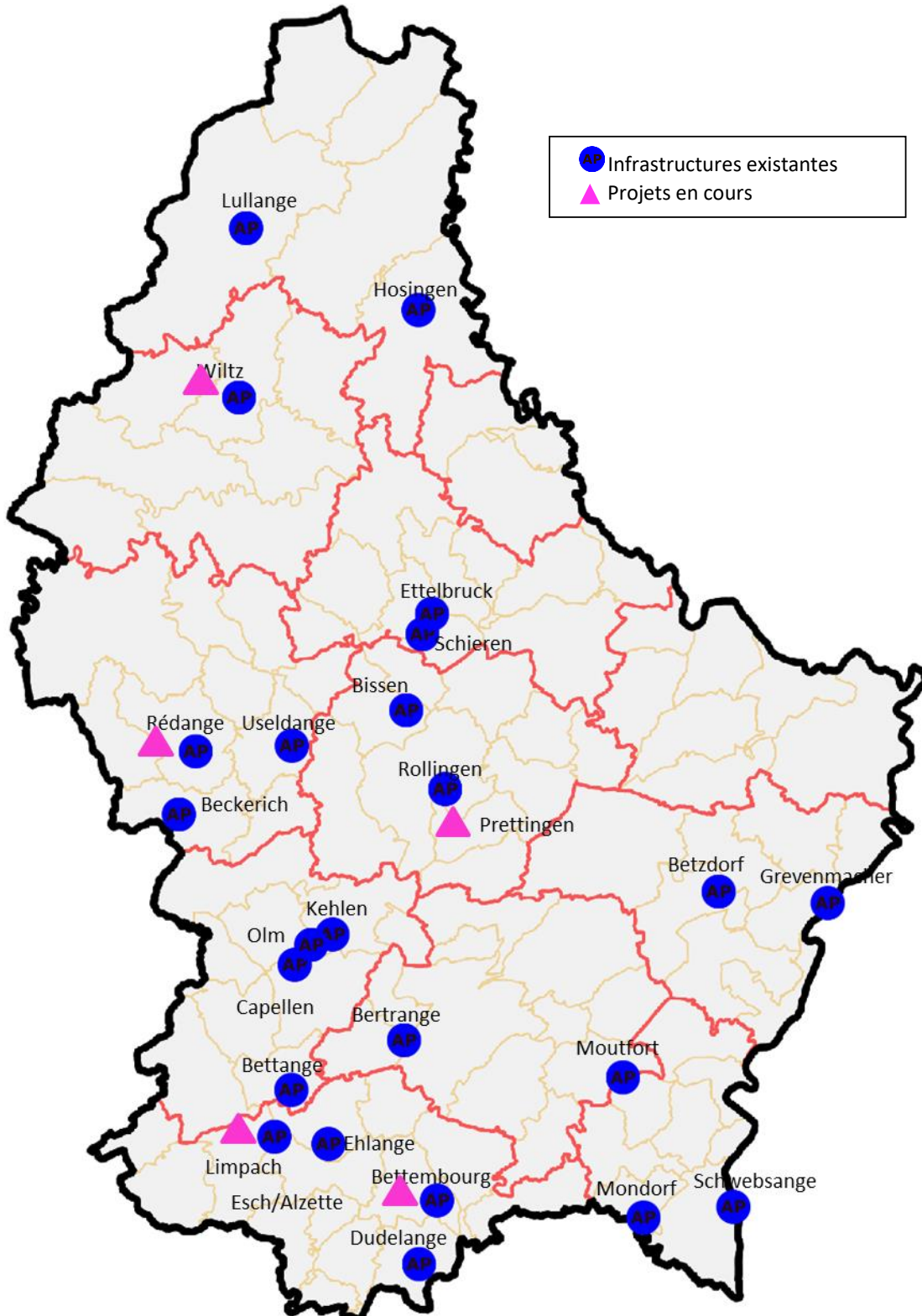
N°	Nom et lieu du projet	Situation du projet
17	Service d'hébergement à Boxhorn - Extension	Etudes en cours
18	Atelier protégé à Prettingen (50 places)	Avant-projet détaillé en cours
19	Atelier protégé à Redange - Extension	Avant-projet détaillé en cours
20	Atelier protégé à Rollingen - Extension	Etude de faisabilité
21	Service d'activité de jour à Esch-sur-Alzette – Extension	Travaux en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « handicap », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 13.590.144,67 €.

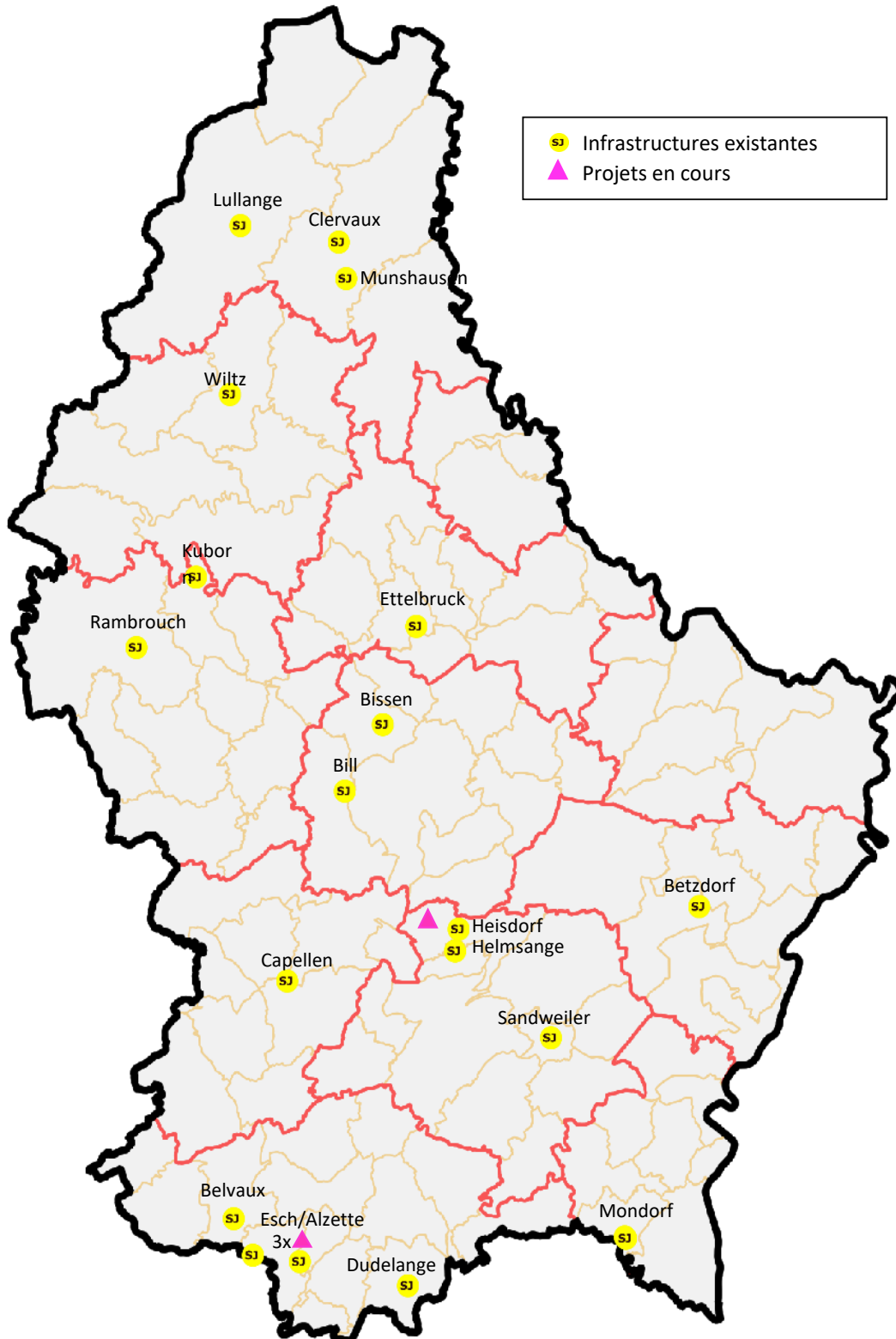
Services d'hébergement (SH) & Logements semi-autonomes (SA) pour personnes handicapées



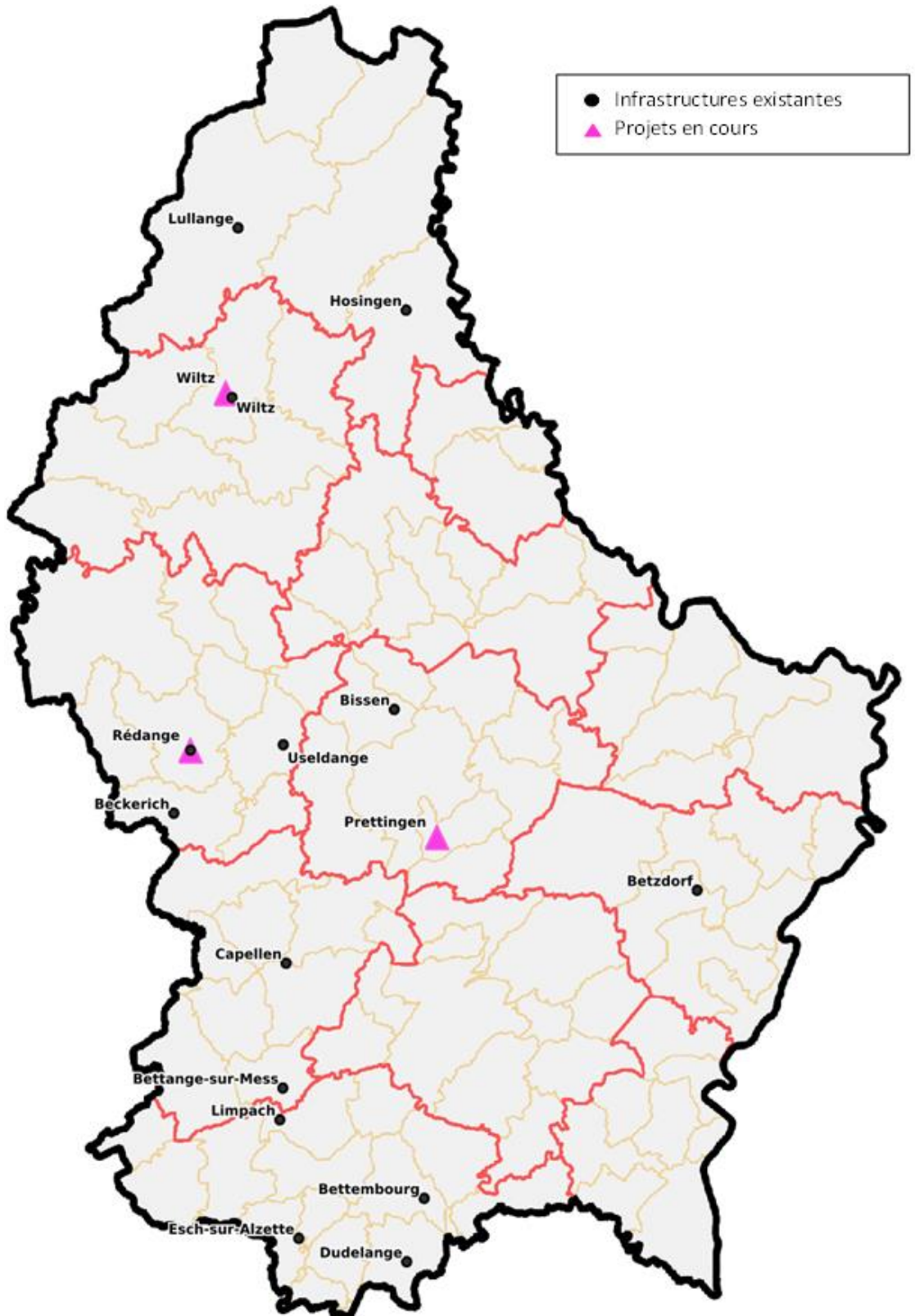
Services d'emploi pour personnes handicapées



Services d'activités de jour pour personnes handicapées



Services de formation pour personnes handicapées



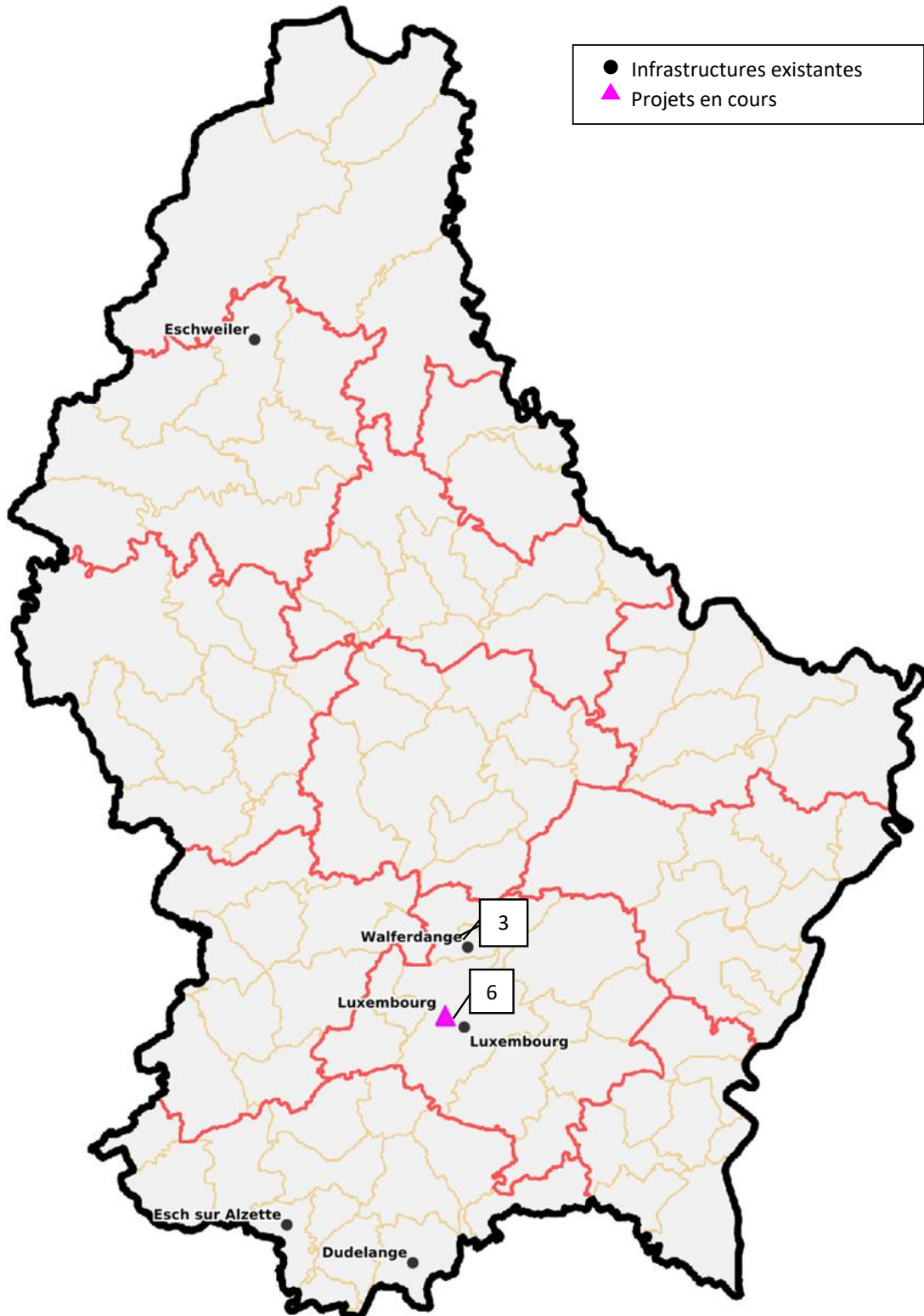
2.4. Secteur « égalité des hommes et des femmes »

En 2023 le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 1 projet d'envergure comprenant une mise en conformité et transformation dans un service d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants.

N°	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Foyer d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants à Luxembourg – Travaux de mise en conformité et de transformation	Travaux en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « égalité des hommes et des femmes », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 884.344,96 €.

Centres d'accueil classique (égalité des hommes et des femmes)



2.5. Secteur « Intégration »

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « Intégration », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 0,00 €.

2.6. Services de consultation

Dans le cadre de l'exécution du programme des Services de consultation, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 124.247,29 €.

3. Contrôle des conditions d'agrément

En 2023, le service infrastructures socio-familiales a effectué 222 visites des lieux et 6 avis sur plans dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures socio-familiales dans les secteurs suivants :

- personnes handicapées (82),
- personnes âgées (67),
- personnes adultes seules ou avec enfants (55),
- égalité des hommes et des femmes (17),
- services de consultation (1).

VI. Administration publique

1. Office national d'inclusion sociale (ONIS)

1.1. Mission et organisation

L'Office national d'inclusion sociale (ONIS), créé par la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (loi REVIS), a pour mission :

- d'assurer l'exécution des dispositions prévues au chapitre 3 de la loi REVIS ;
- de coordonner à cet effet l'action et l'apport des instances et organismes concernés ;
- de recueillir les données statistiques nécessaires relatives aux bénéficiaires du REVIS.

L'année 2023 a été marquée par l'adoption d'une recommandation relative à un revenu minimum adéquat par le Conseil de l'Union européenne. Il est ainsi notamment recommandé aux Etats membres d'associer l'aide au revenu à un accès effectif aux services de soutien et de favoriser l'intégration sur le marché du travail, en phase avec les objectifs de la loi REVIS. Tel que préconisé par la recommandation, l'ONIS a mis en place en 2023 une évaluation multidimensionnelle de besoins de nouveaux bénéficiaires, permettant de guider la collaboration avec le travailleur social. L'année a également été marquée par la publication du rapport final sur l'évaluation du dispositif REVIS, y compris la vue des bénéficiaires, d'acteurs institutionnels, et des organismes d'affectation partenaires de l'ONIS. Des éléments de ces publications ont été repris dans l'accord de coalition, et guideront les actions de l'ONIS les années à venir.

Au niveau opérationnel, l'ONIS a pu finaliser la mise en place d'une business intelligence par recours à la plateforme Qlik Sense, permettant de fournir notamment aux Offices sociaux des données relatives aux bénéficiaires REVIS en compétence de l'Office social. L'ONIS a également adapté la collaboration avec l'ADEM relative aux transferts de compétence prévus par la loi. La restructuration de l'unité compétente pour la relation avec les organismes partenaires proposant des mesures d'activation a permis de simplifier des processus en place. Des nouveaux partenariats ont été créés pour développer l'offre en mesures d'activation, notamment par le cofinancement de projets visant les bénéficiaires du REVIS retenus suite aux appels à projets du Fonds social européen+.

L'organisation interne de l'ONIS comprend au 31 décembre 2023, 26 agents dont 17 à temps plein et 9 à temps partiel.

1.2. Exécution des dispositions de la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale

1.2.1. Service Accueil

L'ONIS dispose d'un service responsable pour l'accueil des bénéficiaires REVIS qui entrent en compétence de l'ONIS. En centralisant l'accueil de ces personnes, l'ONIS garantit un traitement équitable et identique à tous les concernés, tout en tenant compte des spécificités individuelles de chaque bénéficiaire concerné.

Depuis mai 2023, une explication jointe à l'invitation des bénéficiaires a été adaptée. Cet explicatif, rédigé dans plusieurs langues, souligne l'obligation de se présenter au rendez-vous fixé par l'ONIS, et redirige les destinataires vers une page du site internet de l'ONIS qui reprend un résumé du contenu de la réunion d'information, permettant au bénéficiaire de se préparer pour cette réunion. Le résumé y est

actuellement disponible en sept langues, une traduction de l'invitation même est également disponible en arabe et tigrigna.

Suite à la crise sanitaire, le service accueil de l'ONIS a remplacé les réunions d'information en groupe par des entretiens individuels. Néanmoins, depuis 2022, le service accueil organise également mensuellement des réunions d'information pour certains bénéficiaires, avec l'aide d'interprètes interculturels. Ainsi, pour l'année 2023, 29 réunions ont pu être organisées, dont 16 réunions en langue arabe autant que 13 réunions en tigrigna.

Lors des entretiens et réunions auxquels les bénéficiaires sont invités, il est particulièrement insisté sur les droits et obligations du bénéficiaire, ainsi que sur les mesures d'activation. Chaque participant se voit attribuer un Agent régional d'inclusion sociale (ARIS) unique, et un premier rendez-vous avec cet ARIS est fixé pour la prise en charge individuelle.

Afin de contribuer à l'implémentation de la recommandation du Conseil de l'Union européenne, a été introduit en juin 2023 dans une phase pilote l'outil d'évaluation multidimensionnelle de besoins ("Multidimensional Needs Assessment" - MDNA). L'outil MDNA vise à fournir des informations complémentaires aux ARIS, facilitant ainsi leur préparation pour le premier rendez-vous avec un bénéficiaire, à encourager le contact initial et préalable avec les instances éventuelles impliquées dans le suivi du bénéficiaire, et à reconnaître les situations prévisibles pour lesquelles l'ARIS peut se préparer. L'outil a aussi pour but d'aider à ajuster le plan d'activation en fonction des besoins détectés, et permet de rapidement répondre à des besoins relatifs aux accès à d'autres aides au revenu et services.

Dans le cas où un bénéficiaire ne se présente pas au rendez-vous fixé, et ne peut pas motiver son absence par un document justificatif, la personne est considérée comme ayant refusé la collaboration avec l'ONIS, ce qui entraîne la perte du droit aux prestations REVIS.

En 2023, 1496 invitations ont été envoyées aux bénéficiaires. Les entretiens ont mené à la signature de 1182 déclarations de collaboration. Dans 169 cas, l'ONIS a procédé à l'envoi d'une demande de pièces justificatives. Dans 78 cas l'ONIS a signalé au Fonds national de solidarité (FNS) le refus de collaborer au sujet de personnes qui ne répondaient pas aux convocations ou demandes ; s'y ajoutent 36 cas similaires signalés par suite du non-respect du rendez-vous ultérieur auprès de l'ARIS.

Tableau 1 : Nombre d'invitations, de demandes de documents, de déclarations de collaboration signées et de refus de collaboration notifiés

Documents du service accueil	Nombre de bénéficiaires
Invitations	1496
Demande de documents	169
Déclarations de collaboration signées	1182
Refus de collaborer, art. 3(1)d	78
Refus de collaborer, art. 3(1)d pour non-collaboration avec ARIS	36

Source : fichier ONIS décembre 2023

1.2.2. Coordination et guidance des agents régionaux d'inclusion sociale (ARIS)

Au 31 décembre 2023, 80 ARIS, institués sur base de l'article 14 de la loi REVIS auprès des Offices sociaux (OS), ont soutenu l'ONIS dans l'exécution de ses missions.

L'ARIS a comme mission principale d'accompagner le bénéficiaire dans la réalisation de son projet d'inclusion sociale, qui se traduit par l'évaluation individuelle de la situation, l'élaboration d'un projet adapté à la situation tout en ayant recours aux mesures d'activation. La déclinaison de ce projet se fait via l'élaboration d'un plan d'activation dans lequel les démarches que le bénéficiaire est engagé à accomplir sont retenues. L'ARIS veille par ailleurs au respect des obligations y reprises, et soutient les bénéficiaires dans leurs démarches en fonction de leur autonomie.

Afin de pouvoir orienter les personnes vers des mesures d'activation qui répondent aux besoins identifiés et objectifs retenus, l'ARIS développe en continue son réseau de partenaires potentiels qui offrent de telles possibilités. La prospection de nouveaux organismes, en particulier pour l'organisation de travaux d'utilité collective (TUC), dans les régions respectives, est facilitée par l'ancrage régional des agents dans les OS.

Un « groupe d'échange et de consultation », créé à l'initiative de certains ARIS en 2021 et comprenant ARIS et collaborateurs de l'ONIS, a eu 3 réunions, visant notamment à optimiser la mise en œuvre de la mission commune.

Outre l'assistance développée ci-après, l'ONIS assure, avec son « équipe volante ARIS », le remplacement temporaire des ARIS exerçant seuls leur mission auprès d'un OS pour toute absence ou vacance de poste prolongée. En 2023, un tel remplacement a été assuré pour 6 OS.

- Formation initiale et continue ARIS

Chaque nouvel ARIS recruté par un OS reçoit une formation initiale de la part de l'ONIS assuré par les agents de différentes unités organisationnelles, afin de l'initier à l'exercice de la mission attribuée par la loi REVIS et précisée aux conventions entre l'ONIS et les OS. L'agent est notamment familiarisé avec les dispositions légales, les procédures applicables pour l'exécution de la mission, les applications métiers et plateformes de collaboration. En 2023, 19 formations initiales ont été organisées par l'ONIS.

Depuis 2023, tout ARIS nouvellement recruté participe à des visites auprès d'organismes partenaires de l'ONIS.

Dans le but de promouvoir le développement professionnel des ARIS, l'ONIS a entamé en 2021 la création d'une offre de formation continue s'adressant spécifiquement aux ARIS. En 2023, 5 formations continues ont ainsi été organisées par le biais de formateurs spécialisés, notamment en matière de droit de l'Immigration, d'interculturalité, d'entretiens motivationnels et des dépendances.

- Agents référents supervision

Six agents référents assurent au quotidien la guidance des ARIS. La mission en question comprend notamment la supervision du travail des ARIS, y compris la veille à l'application des procédures et le conseil dans le traitement de dossiers individuels, ainsi que le contrôle et la validation de projets d'activation établis par les ARIS, ainsi que des documents et courriers y relatifs.

En 2023, l'ONIS a validé 13.335 plans d'activation ainsi que les conventions d'activation relatives aux 5.212 mesures TUC (renouvellements inclus) ayant débuté cette même année, et a envoyé 4.590 invitations auprès d'un ARIS ou d'un organisme d'affectation. D'autre part, l'ONIS a également envoyé les notifications relatives aux dispenses, mesures d'activation et sanctions.

En 2023 a été retenu un mode pour mettre fin avant terme à une mesure d'activation d'un commun accord entre le bénéficiaire, l'organisme d'affectation et l'ONIS. Ceci a permis de simplifier la réorientation du projet d'activation du bénéficiaire et un recalcul plus rapide des prestations allouées aux bénéficiaires.

- Groupe de travail supervision

Le groupe de travail supervision, composé des agents référents et du directeur, se concerta dans le but de faire remonter les propositions, priorités et bonnes pratiques des ARIS, de s'échanger sur les pratiques appliquées et besoins détectés, et de décider sur des cas individuels particuliers. Il émet des directives internes ou à destination des ARIS pour assurer un traitement efficient, adapté, juste et équitable.

- Groupe de travail supervision élargi

Des ARIS, en nombre variable en fonction du sujet traité, complètent le groupe de supervision précité dans le cadre de réunions thématiques régulières. L'implication des ARIS permet l'articulation de besoins pour fournir un service approprié aux bénéficiaires concernés et développer l'offre de mesures adaptées aux exigences rencontrées, et contribue à l'établissement et l'adaptation des procédures internes nécessaires. En 2023, ce groupe s'est réuni cinq fois, notamment au sujet du passage des bénéficiaires d'un travail d'utilité collective à l'emploi, de l'intégration linguistique, du travail social en réseau, de la certification médicale et de l'activation de bénéficiaires ayant des restrictions de santé ainsi qu'au sujet de l'adaptation des outils et bases de données informatisés à disposition des ARIS et de l'ONIS.

- Réunions de travail et d'informations

Des réunions de travail et d'information sont organisées régulièrement par l'ONIS, permettant la participation de tous les ARIS et de représentants des OS. En 2023, cinq telles réunions ont eu lieu. L'organisation des réunions à travers le pays permet notamment aux OS respectifs de faire connaître leurs particularités et offres spécifiques. Ces réunions ont principalement comme objectif la présentation d'offres de différents acteurs institutionnels ou d'organismes non gouvernementaux, ainsi que l'échange avec les ARIS sur consignes et outils, et sur des sujets transversaux, tels que le droit de l'immigration, les bénéficiaires de protection internationale séjournant dans les structures d'accueil pour réfugiés, l'accès de bénéficiaires aux formations et apprentissages, ou le développement d'offres facilitant les transferts vers l'ADEM.

- Outils et ressources

La plateforme de collaboration entre l'ONIS et les ARIS de type « Intranet » développée en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) permet aux agents notamment de consulter des actualités, rapports des réunions de travail et un calendrier partagé ainsi que de télécharger différents modèles de courrier et formulaires. La même plateforme, accessible également aux représentants des OS, permet un accès aisé aux procédures et documents de référence. Les nouveautés et modifications entreprises sur la plateforme de collaboration sont reprises mensuellement dans un récapitulatif à l'attention des ARIS.

1.2.3. Prestations financières

Le service des prestations financières de l'ONIS assure outre la gestion et le calcul des prestations un secrétariat social pour répondre aux questions de bénéficiaires et ARIS relatifs à ces prestations.

En outre, le service prestations s'efforce de manière proactive d'aider au mieux les bénéficiaires, en particulier en ce qui concerne le traitement fiscal et l'obtention des crédits d'impôt, dans le but d'éviter le non-recours aux aides financières et dispositifs existants.

- Gestion de l'allocation d'activation (AA)

Tout bénéficiaire REVIS affecté à un TUC a droit à l'AA, calculée sur base du salaire social minimum pour un salarié non qualifié, et versée par le FNS au bénéficiaire. Les fiches mensuelles relatives à cette prestation, tout comme les certificats de revenu, sont établis et envoyés en collaboration avec le CTIE.

Le tableau qui suit reprend le détail mensuel relatif à cette prestation pour l'année 2023.

Tableau 2 : *Détail mensuel des prestations pour 2023*

Mois	Nombre des bénéficiaires	Montant brut de l'AA
Janvier	1547	2 703 269.23€
Février	1589	2 841 452.09€
Mars	1597	2 862 543.84€
Avril	1607	2 944 423.05€
Mai	1619	2 973 576.92€
Juin	1642	3 008 491.57€
Juillet	1639	3 002 292.07€
Août	1624	3 017 002.93€
Septembre	1662	3 100 188.58€
Octobre	1658	3 114 043.75€
Novembre	1675	3 136 342.32€
Décembre	1655	3 147 515.28€
Total		35 851 141.63€

Source : fichier ONIS décembre 2023

En 2023, 2332 personnes différentes ont bénéficié de la prestation précitée, par la participation à un TUC (2321 personnes) ou par le maintien temporaire prévu à l'article 18(3) de la loi REVIS (11 personnes, ayant participé l'année précédente à un TUC).

L'ONIS a reçu 84 sommations au cours de l'année 2023 (2 de la part du Centre commun de la sécurité sociale, 9 de la part de l'administration des contributions directes et 73 de l'administration de l'enregistrement) et 91 demandes de cessions de la part de créanciers. De plus, 296 saisies-arrêts ont été réceptionnées de la part de la Justice de Paix et l'ONIS a été saisi de 10 demandes relatives à des pensions alimentaires.

Le montant total versé s'élève à 435 993.80 € dont 415 767.87 € ont été versés aux créanciers, 578.97€ ont été versés aux débiteurs et 19 646.96 € sont actuellement retenus par l'ONIS en attendant un jugement de la part de la Justice de Paix.

- Frais pour la fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection

158 demandes relatives au remboursement des frais en question pour les bénéficiaires affectés à une mesure d'activation ont été introduites auprès de l'ONIS en 2023 (84 demandes par les organismes d'affectation et 74 demandes par les bénéficiaires). Un montant total de 48 965.75 € a été liquidé en 2023 (compte prévisionnel).

1.3. Collaboration avec les services de l'Etat

1.3.1. Fonds national de solidarité (FNS)

Le FNS et l'ONIS se concertent régulièrement, tant au niveau méthodologique dans le cadre de l'élaboration de procédures communes, que, le cas échéant, au niveau de dossiers individuels. Des échanges de données quotidiens entre les systèmes informatiques de l'ONIS et du FNS facilitent le flux d'information.

Le directeur de l'ONIS est membre du comité directeur du FNS.

1.3.2. Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)

Chaque requérant du REVIS bénéficie d'une orientation par l'ADEM, qui se prononce, sur base d'un entretien structuré, sur la capacité d'intégration au marché de l'emploi ordinaire. Par suite, chaque requérant est orienté soit vers un suivi intensif à l'ONIS, soit vers une prise en charge, en tant que demandeur d'emploi, par l'ADEM. Sur base des 1592 avis établis en 2023 au « guichet REVIS » de l'ADEM, 41% des personnes étaient orientées vers l'ONIS.

De même, tout demandeur d'emploi bénéficiaire du REVIS présentant des besoins spécifiques en matière d'activation sociale et professionnelle, est orienté vers l'ONIS par un avis motivé de l'ADEM. En 2023, 294 avis motivés ont été établis par l'ADEM.

Tout dossier d'un bénéficiaire sous la compétence de l'ONIS peut, sur avis motivé de la part de l'ONIS, être transféré vers l'ADEM dès que le bénéficiaire est considéré apte à intégrer le marché du travail. Si un bénéficiaire a été orienté vers l'ADEM suite à sa participation à une mesure TUC, il peut être maintenu en son droit à l'allocation d'activation pour une durée maximale de trois mois.

Sur avis motivé de l'ONIS, 194 transferts de dossier en la compétence de l'ADEM ont été réalisés sur initiative de l'ONIS en 2023, dont 53 fois avec maintien temporaire de l'allocation d'activation. Sur 57 bénéficiaires dont la période de maintien temporaire a pris fin en 2023, 18 étaient embauchés avant ou à échéance de cette période.

Afin de mieux évaluer l'opportunité d'un tel transfert en compétence de l'ADEM, toute proposition de l'ARIS est examinée entre représentants de l'ONIS et de l'ADEM, qui se prononcent sur la suite à réserver à une telle proposition. Ces échanges mensuels visent également l'analyse de l'opportunité de participation au parcours d'évaluation et d'orientation organisé par le Centre d'orientation socio-professionnelle (COSP) suite au transfert. Depuis septembre 2023, les ARIS qui ont proposé un dossier pour un transfert 13(2) éventuel sont invités à participer à cet examen.

1.3.3. Offices sociaux

Les OS sont les partenaires principaux de l'ONIS au niveau régional. Les modalités de collaboration et de financement relatives aux ARIS sont réglées par convention annuelle avec les OS. Les frais y résultant sont pris en charge par le budget de l'Etat.

30 réunions d'échange entre les représentants de l'ONIS et les représentants des OS ont eu lieu entre juillet et décembre 2023, afin de s'échanger sur des questions organisationnelles ou financières éventuelles.

Le décompte 2022 des conventions conclues entre les 30 OS et l'ONIS a donné le résultat suivant : Total des frais de fonctionnement éligibles : 9 005 070 € dont 7 594 648 € de frais de personnel (84%). Dans le cadre des conventions conclues pour l'année 2023 entre les 30 OS et l'ONIS les dépenses suivantes sont prévues : Un montant de 10 752 422 € est prévu pour les frais de fonctionnement, dont 8 631 973 € pour les frais de personnel (80 %). 2,05 postes ETP ARIS ont été créés en 2023 ce qui porte le nombre total de postes ETP dans les 30 Conventions avec les OS à 68,55 ETP.

1.3.4. Formation des adultes

Afin de participer à des cours de langue ou autres formation des adultes, l'ONIS oriente les requérants vers l'Institut National des Langues (INL) et vers des cours de langue organisés par le Service de la formation des adultes (SFA) ou par des communes ou associations sans but lucratif agréés.

Le système d'émission de bons pour bénéficier du droit d'inscription réduit permet aux requérants de choisir librement le prestataire de la formation.

En 2023, 3 417 bons à tarif réduit pour la participation à des cours ont été émis, dont presque deux tiers pour des cours de langue française, tel que préconisé pour faciliter l'intégration sociale et professionnelle.

Tableau 3 : Nombre de bons pour émis pour la participation aux formations

Type de cours	Nombre de bons émis
Français	2 460
Luxembourgeois	787
Autres	170
Total	3 417

Source : GICEA décembre 2023

Pour pouvoir proposer la meilleure offre en matière de formation aux bénéficiaires, les bénéficiaires qui ont besoin d'un conseil en la matière sont signalés par l'ARIS via une fiche d'information au SFA. La cellule d'orientation du SFA procède à une analyse et évaluation de la situation (parcours scolaire, parcours professionnel, formations effectuées, souhait personnel, connaissances linguistiques, etc.), propose par la suite des cours et formations adaptées offertes au niveau national et fournit, le cas échéant des explications relatives aux inscriptions. De même, le bénéficiaire peut être orienté vers d'autres services de la Maison de l'orientation dans l'objectif d'une reconnaissance d'un diplôme ou la validation des acquis de l'expérience. Après passage de la personne auprès de la Maison de l'orientation, l'ARIS est informé des offres proposées par les services.

1.3.5. Contentieux

La loi REVIS prévoit un droit de recours contre les décisions du FNS prises sur avis de l'ONIS. En 2023, cinq recours contre une telle décision ont été introduits devant les juridictions de la sécurité sociale. Deux de ces recours ont porté sur une décision en application de l'article 3(1)d de la loi REVIS, deux sur une décision en application de l'article 24(2) et le 5^{ème} portait contre une décision relative à l'application de l'article 24(4). En 2023, aucun recours contre une décision prise par le SNAS n'a été portée devant le Conseil arbitral des assurances sociales (CASS).

Deux recours gracieux contre des décisions respectives en application de l'article 24(1) et 24(2) ont été introduits en 2023, dans les deux cas l'ONIS a maintenu sa décision.

Un recours au tribunal administratif a été déposé, le jugement y relatif n'est pas encore rendu.

L'ONIS a introduit cinq plaintes auprès du Procureur de l'Etat, dont trois relatives à des falsifications de certificats d'incapacité de travail et deux concernant des comportements d'agression.

1.4. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures d'activation

1.4.1. Organismes d'affectation pour les mesures de type « travaux d'utilité collective » (TUC)

La loi vise à mettre en œuvre des mesures d'activation et à garantir aux bénéficiaires, souvent à un stade éloigné du marché de l'emploi, un encadrement approprié auprès des structures étatiques ou non gouvernementales, fonctionnant comme organismes d'affectation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures TUC, l'ONIS a collaboré en 2023 avec 315 organismes d'affectation.

Tableau 4 : Nombre d'organismes d'affectation par type

Type	Nombre
ASBL et établissement d'utilité publique	209
Commune	33
Etablissement public	36
Etat	7
Fondation	19
Organisme de droit privé	11
Total	315

Source : fichier ONIS décembre 2023

Il s'agit en grande partie d'organismes ayant déjà collaboré depuis longtemps avec l'ONIS. De nouvelles collaborations ont été établies avec 59 nouveaux organismes, y compris des administrations communales et associations locales en partie repérés par l'ancrage des ARIS dans les différentes régions du pays.

Tout bénéficiaire affecté à un TUC doit se soumettre à un examen médical auprès d'un médecin du Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM) qui se prononce sur l'aptitude du bénéficiaire à être affecté au poste en question. En 2023, 486 examens ont été effectués par le STM. En outre, le STM a établi en total 162 avis en se prononçant sur un dossier sans effectuer un réexamen du bénéficiaire.

Toute déclaration relative à un accident de travail ou de trajet en rapport avec une mesure d'activation est traitée par l'ONIS pour transfert à l'association d'assurance d'accident (AAA). En 2023, 132 accidents ont été déclarés auprès de l'AAA (106 accidents de travail et 26 accidents de trajet) dont 76 accidents ont été reconnus (64 accidents de travail et 12 accidents de trajet), 26 déclinés ou classés sans suites (17 accidents de travail et 9 accidents de trajet) et 30 (25 accidents de travail et 5 accidents de trajet) sont toujours en cours de traitement.

1.4.2. Organismes conventionnés pour les mesures de type TUC

Afin d'assurer un encadrement de qualité pour une population particulièrement vulnérable, l'ONIS participe aux frais d'encadrement et de fonctionnement auprès de 11 organismes d'affectation.

Le coût total prévisionnel pour 2023 s'élevait à 8 202 533€ dont 7 081 914 (86%) en frais de personnel et à 1 120 619 € (14%) pour les frais de fonctionnement.

Auprès de ces organismes, 853 personnes différentes ont pu participer aux mesures de type TUC en 2023. En décembre 2023, 544 de telles mesures étaient en cours pour des activités conventionnées.

A partir de 2023, l'ONIS a établi une démarche qualité permettant aux organismes conventionnés de rapporter via un tableau monitoring l'évolution des bénéficiaires y affectés et de référer, entre autres, des motifs d'entrée et de sortie des bénéficiaires TUC, afin de dégager des bonnes pratiques et pistes d'amélioration pour les parcours d'inclusion y soutenus.

Tableau 5 : Nombre de bénéficiaires par organisme conventionné

Organisme partenaire	Total bénéficiaires en 12/2023	Total bénéficiaires distincts en 2023
CNDS Services SARL	101	165
Caritas accueil et solidarité asbl	86	116
Croix rouge luxembourgeoise + Fondation Emile Mayrisch	84	137
Eng nei Schaff asbl	61	97
OS Nordstad - Projet Arcade	55	77
Colabor 2 asbl	50	85
CNDS Nei Aarbecht SARL	45	82
Femmes en détresse asbl – Atelier NAXI	39	64
Life asbl – Renosolid	13	18
Equisolidaire asbl	10	12
Total	544	853

Source : fichier ONIS décembre 2023

- Caritas Accueil et Solidarité asbl (CAS)

CAS offre des mesures encadrées dans les domaines jardinage, nettoyage, restauration et dans une équipe technique.

Le but des mesures d'activation de CAS est de véhiculer le travail comme étant un facteur socialisant et valorisant pour les bénéficiaires. CAS soutient la population cible dans le développement de leurs compétences sociales et professionnelles. Non seulement les compétences techniques, mais aussi les

compétences sociales comme le travail en équipe, l'interaction avec le client etc. sont promus par le travail journalier, mais aussi par l'encadrement psychosocial rapproché.

Par suite d'une restructuration interne de CAS, les personnes travaillant auprès de la Fondation Caritas bénéficient du même encadrement psychosocial. A cet effet, l'ONIS a apporté un renfort en ressources humaines en 2023.

- Comité national de défense sociale (CNDS)

Le CNDS a restructuré son offre dans deux organismes de droit privé dépendant à 100% de l'asbl désormais conventionnés avec l'ONIS, et propose des mesures dans différents domaines et structures :

Les mesures d'activation auprès des services de l'entraide (e.a. maraîchage, jardinage, cuisine, entretien, atelier polyvalent, entretien de sentiers touristiques) et auprès de Naturaarbechten (travaux forestiers, jardinage, entretien extérieur).

Les mesures dans l'économie circulaire portant sur la récupération, le nettoyage, la réparation et la vente de meubles et objets d'occasion auprès de Nei Aarbecht. Par son magasin Vélo ouvert en 2022 à Mersch, Nei Aarbecht a diversifié son offre et rend possible l'activation dans cet atelier de récupération, de réparation et de vente de vélos seconde main.

Vu la multitude des travaux proposés au sein des différentes structures de CNDS, un apprentissage et une certaine polyvalence dans le domaine de l'artisan et du travail manuel peuvent être acquises. Il s'agit avant tout de promouvoir une réintégration sociale et une reconstruction de l'estime de soi-même par le biais du travail régulier et quotidien, pouvant, à partir d'un degré de stabilisation atteint, permettre une orientation vers le premier marché du travail par suite.

- Eng Nei Schaff asbl

Les différentes activités (e.a. jardinage, services de proximité, vidage de caves et greniers, recyclage pour véhicules hors usage, recyclage pour machines domestiques, matériel électronique et informatique) ont pour but de stabiliser et d'activer les encadrés, de les remettre en confiance, mais aussi d'offrir de formations en matière de sécurité de travail.

Mis à part l'apprentissage des connaissances spécifiques aux différents métiers, un accent important est mis sur l'apprentissage des règles essentielles de l'hygiène de vie et d'aider les bénéficiaires à agir de façon autonome.

- Office social Nordstad - Projet Arcade

L'objectif du projet Arcade est de soutenir les bénéficiaires dans l'acquisition des compétences qui améliorent leur employabilité, le terme de compétence étant pris au sens large, il pourra en effet s'agir de compétences tant sociales que professionnelles. Les activités sont proposées e.a. dans les domaines de l'aménagement et l'entretien des espaces verts, le nettoyage, l'entretien et la maintenance pour le service logement de l'Office social.

Afin d'atteindre des résultats positifs, une méthodologie de travail a été mise en place qui pose sur deux axes principaux : le travail qui permet une formation continue (learning by doing) et l'encadrement social des bénéficiaires dans le but de prendre ou reprendre des « habitudes », facilitant une réintégration progressive à la vie socio-professionnelle.

- Croix-Rouge Luxembourgeoise (CRL) – service Transition-Activation-Compétences-Travail (TACT)

Le service TACT a été créé en 2020 pour assurer la mission d'encadrement terrain de bénéficiaires au sein des différents départements. TACT s'applique aussi bien aux différents services de la CRL (e.a. service aides matérielles et alimentaires, service migrants et réfugiés, Lisko, services généraux, doheem versuergt) qu'à la Fondation Emile Mayrisch (Centre de Réhabilitation – Château de Colpach).

Les personnes en mesure d'activation retrouvent au sein de la CRL un équilibre social et une stabilité ; elles apprennent à travailler en équipe, communiquer et adopter une posture professionnelle et sont en mesure d'établir des liens sociaux.

Le service TACT vise à améliorer le suivi des mesures TUC en soutenant les services accueil, faciliter la mobilité interne des bénéficiaires en vue de soutenir leur progression, et a continuellement réussi à augmenter le nombre de postes et de services CRL prêt à accueillir ces mesures.

- Femmes en détresse asbl – Atelier Naxi

L'atelier de lavage, repassage et couture est destiné aux femmes afin d'augmenter les possibilités de réinsertion sur le marché de l'emploi.

Les participantes sont encadrées par le suivi socio-pédagogique afin qu'elles apprennent à développer des outils pour gérer en autonomie les situations qui les mettent en difficulté. Ainsi, l'optimisation d'un projet professionnel adapté à leurs moyens et à leurs conditions de vie réelles est visée. L'apprentissage des techniques du métier est tel qu'une dame qui est apte physiquement maîtrisera suffisamment bien ces techniques à la fin du parcours pour pouvoir briguer un emploi sur le premier marché de l'emploi. Comme les clients privés se rendent à l'atelier, elles doivent aussi faire preuve de leurs compétences dans l'accueil client.

- Co-labor2 asbl –Service d'évaluation et d'orientation (SEO)

Ce projet accueille des bénéficiaires affectés antérieurement dans une autre mesure TUC dans laquelle une progression ne semble plus possible, mais également des bénéficiaires sans affectation à un TUC et pour lesquels il s'agit de déterminer leur degré d'employabilité sur le premier marché de l'emploi.

Grâce au passage dans différents ateliers de travail (e.a. maraîcher bio, horticulteur, menuisier), le bénéficiaire est évalué sur sa culture de travail et son employabilité par le biais d'un outil adapté et d'une équipe multidisciplinaire expérimentée pour effectuer des évaluations et élaborer un avis d'orientation à la fin du parcours.

- Co-labor2 asbl

Les activités auprès de Co-Labor (e.a. vente sur le marché, maraîchage, arboriculture, production de bois, production horticole) permettent aux bénéficiaires de s'approcher un maximum d'une situation de travail. L'affectation à ces mesures a une visée d'insertion professionnelle à l'issue du parcours achevé.

- Equisolidaire asbl – « Jardin des Loups »

Cette activité est conventionnée avec l'ONIS depuis 2023. Elle poursuit deux objectifs : d'une part offrir des places de type TUC au niveau local aux bénéficiaires REVIS sous compétence de l'ONIS, et plus

particulièrement ceux issus de l'immigration, voire avec un passé de réfugié, et d'autre part de soutenir un projet de Tiers Lieu dans la commune de Junglinster.

L'activité de maraîchage biologique inspiré de la permaculture a plusieurs activités connexes : entretien du site, entretien des bâtiments, transformation des légumes, cuisine, bricolage en lien avec la sauvegarde de la biodiversité. Un autre site accolé au Tiers-Lieu, dispose d'une grande serre pour cultiver des légumes et faire des plantes à partir de semences.

La particularité du « Jardin des Loups » est d'offrir une première expérience de travail au Luxembourg en familiarisant les bénéficiaires avec les codes et règles du monde du travail luxembourgeois. Par ailleurs, l'apprentissage de la langue française est favorisée grâce à l'immersion dans le travail mais également par l'offre d'ateliers de conversation sur site qui soutiennent l'apprentissage formel de la langue française.

- Life asbl – Rensoolid

L'association Life asbl met en œuvre « de WG Projet » qui a pour but de mettre à disposition des chambres en colocation abordable à travers la gestion locative sociale. L'objectif de la convention « Rensoolid », conclue en 2023 avec Life asbl, consiste en l'affectation de bénéficiaires en mesure TUC à des tâches de rénovation et spécifiquement d'assainissement énergétique simple des maisons gérées par « de WG Projet » même ou par d'autres gestionnaires de la location sociale.

A travers la pratique professionnelle de différents métiers de la rénovation (peinture, travaux de démolition, installations électriques etc.), les bénéficiaires sont formés dans des domaines pour lesquels des réelles chances d'intégration sur le premier marché de l'emploi existent au Luxembourg. Des formations en langue française dispensées sur le lieu de travail et axées sur les métiers de la rénovation sont également offertes.

1.4.3. Organismes conventionnés pour mesures de stabilisation ou de préparation

Le volet activation sociale permet aux bénéficiaires, qui ne sont pas orientés vers une mesure d'activation de type TUC, de bénéficier des offres leur permettant une mise à niveau de compétences diverses, comme des cours de langue ou des parcours de formation et d'évaluation visant le redémarrage professionnel offerts par les instances publiques ou par des associations. L'ONIS a conclu 6 conventions de financement avec des partenaires œuvrant dans des domaines diversifiés.

Le coût total prévisionnel pour 2023 s'élevait à 1 163 661 € dont 942 374 € (81%) en frais de personnel et à 221 286 € (Touchpoints Crossroads n'étant pas considéré eu égard au paiement partiel par FSE+) pour les frais de fonctionnement (19%).

Tableau 6 : Nombre de bénéficiaires par organisme partenaire

Organisme partenaire	Total de bénéficiaires en 2023
Le jardin des possibles asbl - « Pierres et Partage »	93
Fondation Caritas Luxembourg : « La maison du partage » - Motiv'Langues	86
Colabor 2 asbl - SEO	14
Touchpoints asbl - Crossroad	9
Touchpoints asbl – Sleeves up	8
Digital inclusion asbl	N.A.

Source : fichier ONIS décembre 2023

- Touchpoints asbl – Sleeves up

Les bénéficiaires qui désirent s'établir comme indépendant peuvent profiter du soutien et de l'assistance de cette association.

L'offre consiste en une première évaluation portant sur faisabilité du projet, des workshops offerts pour consolider les connaissances théoriques, et des séances de coaching individualisées lors desquelles l'accent est mis sur l'élaboration d'un business plan. Ce coaching peut encore être étendu pour lancer et compléter les démarches administratives nécessaires au lancement définitif d'entrepreneuriat.

Au courant de l'année 2023, 3 personnes y orientées par l'ONIS ont pu s'établir comme indépendant.

- Touchpoints asbl - Crossroad

Ce projet s'inscrit dans l'axe de programmation 3 (Inclusion sociale) ; Mesure 3.1. (Inclusion active et employabilité) du programme FSE+ et doit se dérouler du 01/07/2023 au 30/06/2025. Il est cofinancé par l'ONIS et le Ministère du Travail.

Le projet vise l'activation de personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Touchpoints asbl répond au constat que des bénéficiaires de prestations d'assistance sociale sont souvent très peu informés du fonctionnement des instances qui les entourent ou du système dans lequel ils sont placés, pouvant engendrer une forme de passivité dans la recherche d'emploi et leur développement socio-professionnel au sens large. Le projet CrossRoads est une initiative pour équiper les bénéficiaires des informations et orientations nécessaires afin qu'ils puissent faire des choix pour leur avenir professionnel et prendre l'initiative, en particulier pour les moments clés du parcours de bénéficiaires REVIS, tel que le passage en compétence d'un autre acteur institutionnel.

- Le jardin des possibles asbl - « Pierres et Partage »

Cet atelier permet aux bénéficiaires en difficulté d'apprendre la langue française via des cours de langue traditionnels un apprentissage informel du français associé à la découverte et la pratique d'un artisanat d'art.

- Fondation Caritas : « La maison du partage » - Motiv'Langues

Avec la participation à cet atelier, les bénéficiaires sont amenés à apprendre la langue française en pleine action par la mémoire perceptive. A travers cette approche, les personnes qui rencontrent des difficultés pour apprendre le français dans des cours classiques pourront l'apprendre à travers des activités créatives et des ateliers de conversation.

- Co-labor 2 asbl - Service d'évaluation et d'orientation (SEO)

L'atelier SEO (voir ci-avant) est proposé également comme mesure de préparation, pour les bénéficiaires qui y sont orientés qui n'étaient pas affectés précédemment à une mesure d'activation de type TUC. Le parcours et l'objectif de cette mesure restent néanmoins identiques.

- Digital inclusion asbl

Digital Inclusion œuvre dans le domaine de l'inclusion numérique avec comme objectifs principaux de rendre la technologie de l'information accessible à tous et de promouvoir l'inclusion sociale grâce à la technologie numérique. Les bénéficiaires y peuvent participer à des cours et formations dans les domaines de l'alphabétisation numérique (Digital Literacy), de l'autonomie digitale (digital Autonomy), et de la citoyenneté numérique au Luxembourg (Digital Citizenship). Depuis 2023, l'association présente son offre lors de séances d'information de l'ONIS pour rapidement orienter les bénéficiaires vers les cours appropriés. De même, l'association a proposé en 2023 des formations en collaboration avec un organisme partenaire pour les personnes y affectés en mesure TUC.

1.5. Programmes européens et relations internationales

L'ONIS fait partie d'un réseau européen sur le revenu minimum (MINET), établi par la Commission Européenne afin de faciliter le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de revenu minimum entre Etats membres, en particulier en lien avec le principe 14 du socle européen des droits sociaux. En 2023 les membres du réseau se sont rencontrés à 3 reprises, pour s'échanger notamment sur l'accès aux services offerts aux bénéficiaires du revenu minimum. Le groupe vise en particulier un appui mutuel pour la mise en œuvre de la recommandation relative à un revenu minimum adéquat adoptée en 2023 par le Conseil de l'Union européenne. Le réseau a également contribué à la mise à jour des fiches pays publiées initialement en 2022 avec le rapport conjoint du Comité de la protection sociale et de la Commission européenne sur le revenu minimum.

Au niveau national, l'ONIS est représenté au comité de suivi du Fonds social européen +, dont le programme vise notamment l'inclusion active et l'employabilité de personnes défavorisées.

1.6. Statistiques administratives

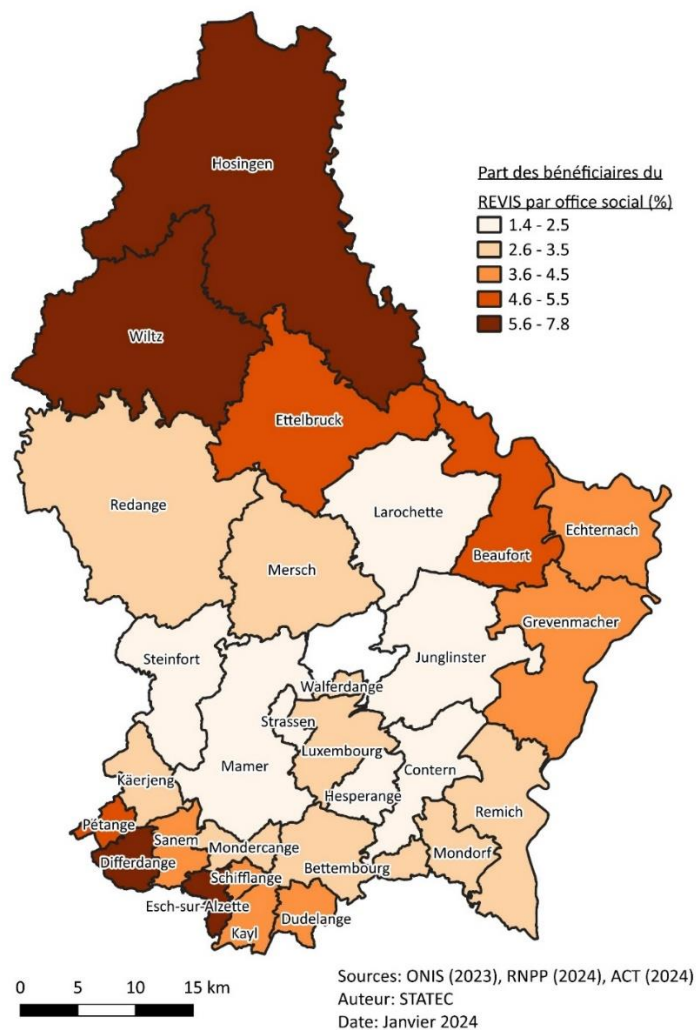
Afin d'élargir ses capacités d'analyse de données, l'ONIS fait depuis 2021 recours à la plateforme Qlik Sense développée en continue en collaboration avec le CTIE. L'ONIS pourra ainsi fournir aux OS des statistiques relatives aux personnes en compétence des ARIS des OS respectifs, similaire à la vue nationale présentée dans la suite.

1.6.1. Statistiques générales sur les bénéficiaires du REVIS

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données de l'ONIS, tant pour les données relatives à l'année 2023, que pour la situation au 31 décembre 2023.

En 2023, le taux de membres de ménages bénéficiaires du REVIS par rapport à la population totale se situait à 3,67%, un taux comparable à celui de 2022 (3,61%). La carte ci-après indique la répartition par Office social en termes de pourcentage de la population totale.

Répartition des bénéficiaires du REVIS par office social (%) au 31 décembre 2023



Le principe du partage de compétence mis en œuvre dans le cadre de la loi REVIS a permis une répartition claire des personnes faisant partie des communautés domestiques bénéficiaires du REVIS entre les trois organismes impliqués, à savoir le FNS, l’ADEM et l’ONIS.

Le FNS, qui se charge de l’instruction des nouvelles demandes, gère également les dossiers des personnes exemptes de l’obligation d’inscription en tant que demandeur d’emploi auprès de l’ADEM et pour lesquelles la collaboration avec l’ONIS n’est pas exigée, notamment les enfants, les personnes âgées, les salariés à temps plein. Ces personnes, majoritairement bénéficiaires mineurs, représentent 54% du total des membres.

L’ADEM, chargée de l’orientation des requérants en âge de travailler ainsi que du soutien des personnes identifiées comme aptes à intégrer le marché de l’emploi, est ainsi compétente pour 12% des personnes.

L’ONIS prend en charge les bénéficiaires adultes présentant des besoins spécifiques en matière d’activation sociale et professionnelle. 24% des personnes se trouvent sous la compétence de l’ONIS.

Tableau 7 : Âge des membres des ménages bénéficiaires sous la compétence du FNS, de l'ADEM et de l'ONIS

ÂGE	FNS			ADEM			ONIS			MNB*	TOTAL
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total		
<18	3771	3990	7761							633	8394
18-24	443	435	878	26	4	30	85	5	90	1014	2012
25-29	44	68	112	120	95	215	401	221	622	246	1195
30-34	77	151	228	240	183	423	519	289	808	131	1590
35-39	89	150	239	302	209	511	529	335	864	124	1738
40-44	110	210	320	313	251	564	493	364	857	103	1844
45-49	94	224	318	267	203	470	454	308	762	85	1635
50-54	122	225	347	192	172	364	391	261	652	69	1432
55-59	172	229	401	115	144	259	390	305	695	44	1399
60-64	197	271	468	65	87	152	309	219	528	39	1187
>=65	1278	923	2201		1	1	8	5	13	66	2281
TOTAL	6397	6876	13273	1640	1349	2989	3579	2312	5891	2554	24707
% TOTAL			53.7			12.1			23.8	10.3	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2023

1.6.2. Statistiques sur les bénéficiaires du REVIS sous la compétence de l'ONIS

Les caractéristiques des bénéficiaires du REVIS sous la compétence de l'ONIS ainsi que leur orientation par rapport aux mesures d'activation sont détaillées à la présente section. Puisqu'à tout moment, une partie des dossiers se trouvent en instance, ce qui est le cas en particulier pour les bénéficiaires récents en attente de convocation à une réunion accueil ou un premier rendez-vous ARIS, les statistiques qui suivent n'incluent pas toujours la totalité des bénéficiaires sous la compétence de l'ONIS.

Concernant le niveau de formation, la majorité des bénéficiaires est peu qualifiée : un peu moins d'un tiers a terminé au maximum l'enseignement primaire et un tiers le premier cycle secondaire, l'équivalent d'une classe de 11^{ème} de l'enseignement secondaire général ou de 3^{ème} de l'enseignement secondaire classique. 14% des bénéficiaires ont terminé avec succès des études post-secondaires. Cette répartition est comparable pour les deux sexes.

Tableau 8 : Niveau de formation des bénéficiaires par sexe

Niveau de formation	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Education de la petite enfance ou primaire	931	29.5	552	27.0	1483	28.5
Premier cycle de l'enseignement secondaire	1031	32.7	702	34.3	1733	33.3
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	756	24.0	503	24.6	1259	24.2
Enseignement post-secondaire non-supérieur	48	1.5	35	1.7	83	1.6
Enseignement supérieur de cycle court	131	4.2	75	3.7	206	4.0
Licence ou niveau équivalent	196	6.2	122	6.0	318	6.1
Master, Doctorat ou niveau équivalent	61	1.9	55	2.7	116	2.2
Total	3154	100.0	2044	100.0	5198	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2023

L'ONIS accueille un nombre important de personnes présentant des restrictions ou inaptitudes dues à l'état de santé. En effet, pour 62% des bénéficiaires sous la compétence de l'ONIS, l'ARIS a noté une restriction ou inaptitude à la participation aux mesures d'activation.

Tableau 9 : Nombre de bénéficiaires avec restrictions ou inaptitudes relatives à la participation aux mesures d'activation, liées à l'état de santé physique ou mentale

Restriction et inaptitudes	Femmes	Hommes	Total
Total	2193	1438	3631

Source : fichier ONIS décembre 2023

La présence d'enfants dans le ménage constitue souvent un obstacle important à la participation aux mesures d'activation. Au niveau structurel, les possibilités manquantes de places de garde restent fréquentes, s'y ajoutent l'exigence de présence permanente d'un parent, et les contraintes horaires relatives à l'organisation au sein des familles. Pour 1605 personnes (27% des bénéficiaires sous la compétence de l'ONIS), l'ARIS a noté cet obstacle, la majorité (87%) étant des femmes. Parmi ces personnes, 825 sont actuellement à la recherche d'une place de garde.

Tableau 10 : Nombre de bénéficiaires présentant un obstacle à l'activation lié aux enfants du ménage

Obstacle	Femmes	Hommes	Total
Total	1401	204	1605
o dont recherche place de garde	741	84	825

Source : fichier ONIS décembre 2023

D'autres bénéficiaires présentent un obstacle lié à une personne tierce. Il s'agit ici la plupart du temps de bénéficiaires ayant le statut d'aidant dans le cadre de l'assurance dépendance. Dans les autres cas, il s'agit en général de la présence récurrente nécessaire pour une personne tierce. L'ONIS constate que cette charge incombe principalement aux femmes (79%).

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires présentant un obstacle à l'activation lié à une personne tierce

Obstacle	Femmes	Hommes	Total
Total	223	61	284
o dont statut d'aidant reconnu	156	40	196

Source : fichier ONIS décembre 2023

Au 31 décembre 2023, 41% des bénéficiaires, dont environ un tiers des femmes et la moitié des hommes, étaient orientés en priorité vers les TUC, n'excluant cependant pas la participation en parallèle à des mesures de stabilisation ou de préparation, y compris les formations. Ces chiffres sont comparables à ceux des années précédentes. En revanche, la moitié des femmes et 39% des hommes étaient orientés exclusivement vers les mesures de stabilisation ou de préparation, tout en étant dispensés de la participation aux TUC. 5% des bénéficiaires étaient dispensés temporairement de la participation aux deux types de mesures d'activation. C'est notamment le cas pour les personnes pour lesquelles une demande d'une prestation sociale de niveau supérieur est en cours, ainsi que pour la majorité des aidants dans le cadre de l'assurance dépendance. Les 7% restants sont principalement des bénéficiaires en attente d'une convocation à une réunion accueil ou à un premier rendez-vous ARIS, pour lesquels une orientation n'a pas encore pu être définie (170 personnes). Parmi ces personnes figurent également un bénéficiaire en cours d'un transfert auprès de l'ADEM ainsi que les personnes dispensées de manière définitive (230 personnes).

Tableau 12 : Orientation des bénéficiaires

Orientation	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Travaux d'utilité collective	1222	34.1	1202	52.0	2424	41.1
Mesures de stabilisation / préparation	1888	52.8	897	38.8	2785	47.3
Dispense temporaire	238	6.6	43	1.9	281	4.8
Autre	231	6.5	170	7.4	401	6.8
Total	3579	100.0	2312	100.0	5891	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2023

Parmi les 5357 bénéficiaires (3274 femmes et 2083 hommes) avec un plan d'activation en cours de validité au 31 décembre 2023, hormis l'engagement à participer à une mesure TUC, la démarche la plus fréquente est celle du suivi médical et/ou thérapeutique, 40% des femmes et des hommes ayant cette démarche reprise dans leur plan d'activation. 15 des bénéficiaires sont engagés à remettre un certificat médical de restriction ou d'inaptitude à l'ARIS ou à se faire établir un avis par un expert du domaine médical mandaté par l'ONIS.

Une autre démarche fréquente, aussi bien parmi les bénéficiaires orientés uniquement vers les mesures de stabilisation ou de préparation, que parmi les bénéficiaires orientés en priorité vers un TUC, est celle de la participation à un cours de langue, dont un tiers des bénéficiaires sont concernés. Dans 83% des cas il s'agit de cours de langue française, dans les autres cas de cours de langue luxembourgeoise ou allemande (16% et 1%, respectivement). 7% des bénéficiaires sont engagés à participer à un cours d'alphabétisation.

Tableau 13 : Démarches fréquentes du plan d'activation

Démarches	Femmes	Hommes	Total
Suivi médical et/ou thérapeutique	1332	831	2163
Remise d'un avis médical inaptitude, restriction ou expert mandaté	528	300	828
Participation aux cours de langue	1066	646	1712
Participation aux cours d'alphabétisation	213	164	377

Source : fichier ONIS décembre 2023

En ce qui concerne les personnes orientées vers les mesures de type TUC, seulement 34% étaient retenues pour une activité correspondant à la durée normale de travail (taux en diminution continue depuis 2019), et 66% faisaient valoir des motifs pour une activité à temps partiel. La différence entre les femmes et les hommes est assez marquée. En effet, alors que presque la moitié des hommes était disponible pour un TUC à temps plein, ce mode n'était retenu que pour un cinquième des femmes.

Tableau 14 : Nombre de bénéficiaires orientés vers un TUC selon la durée du travail maximale

Durée du travail (h/sem)	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
40	245	20.0	575	47.8	820	33.8
30-39	279	22.8	176	14.6	455	18.8
20-29	656	53.7	441	36.7	1097	45.3
1-19	42	3.4	10	0.8	52	2.1
Total	1222	100.0	1202	100.0	2424	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2023

Parmi les motifs renseignés pour la réduction des heures de travail possibles, le plus fréquent concerne la santé (31%). Une autre raison fréquente (35%), est celle de la disponibilité, qui s'explique en général par la présence d'enfants dans le ménage nécessitant une garde. De plus, un nombre assez important de personnes (23%) est orienté vers des TUC à temps partiel à des fins d'initiation. Ceci s'explique notamment par le grand nombre de personnes nouvellement disponibles pour de telles mesures, pour lesquelles une vérification de l'employabilité est indiquée.

Le nombre de bénéficiaires ayant effectivement participé à un TUC en décembre 2023 se situait à 1644 (par rapport à 1536 en décembre 2022), avec un taux d'activation de 68% des personnes orientées vers les TUC (69% en 2022). La majorité des hommes (51%) était affectée à un TUC à temps plein, alors que la majorité des femmes (78%) était affectée à un TUC à temps partiel.

Tableau 15 : Nombre de bénéficiaires affectés à un TUC et durée du travail par semaine

Durée du travail (h/sem)	F	% F	H	% H	Total	% T
40	170	22.0	449	51.5	619	37.7
30-39	192	24.9	135	15.5	327	19.9
20-29	375	48.6	273	31.3	648	39.4
1-19	35	4.5	15	1.7	50	3.0
Total	772	100.0	872	100.0	1644	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2023

Plus que la moitié des mesures sont organisées auprès d'associations sans but lucratif, suivi des organismes de droit privé dont les frais sont principalement à charge du budget de l'Etat et des établissements publics.

Le tableau qui suit donne un résumé des types de postes auxquels les bénéficiaires sont affectés. On observe une forte prépondérance des secteurs de l'entretien, du jardinage et de la restauration pour les hommes ainsi que de l'entretien intérieur, de la restauration et des soins du linge pour les femmes.

Tableau 16 : Nombre de bénéficiaires affectés à un TUC en décembre 2023 selon le type de poste

Type	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Accueil	25	3.2	10	1.1	35	2.1
Administratif	46	6.0	37	4.2	83	5.0
Artisanal	15	1.9	28	3.2	43	2.6
Assemblage / tri / emballage / recycling	20	2.6	65	7.5	85	5.2
Entretien extérieur	9	1.2	189	21.7	198	12.0
Entretien intérieur	218	28.2	82	9.4	300	18.2
HORECA	170	22.0	112	12.8	282	17.2
Jardinage / Nature	11	1.4	100	11.5	111	6.8
Logistique	5	0.6	83	9.5	88	5.4
Soins du linge	94	12.2	23	2.6	117	7.1
Technique	7	0.9	63	7.2	70	4.3
Travail avec enfants	39	5.1	5	0.6	44	2.7
Travail avec personnes âgées	22	2.8	6	0.7	28	1.7
Travaux publics	3	0.4	14	1.6	17	1.0
Vente	43	5.6	17	1.9	60	3.6
Autre	45	5.8	38	4.4	83	5.0
Total	772	100.0	872	100.0	1644	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2023

Le tableau qui suit renseigne sur l'activation des ménages avec plus d'un adulte en âge de travailler. La loi REVIS permet l'affectation aux mesures TUC à tous les adultes sous la compétence de l'ONIS, de sorte que, en décembre 2023, l'ONIS a recensé 58 ménages avec deux bénéficiaires affectés à un TUC, dont 49 ménages avec une activation en TUC cumulée de plus de 40 heures. Cette constellation étant impossible avant l'introduction du REVIS, elle a augmenté depuis 2022 (35 ménages biactifs en TUC), mais reste limitée. De plus, 130 ménages comprenaient un membre affecté à un TUC et un membre avec une activité salariale ou indépendante en décembre 2023.

Tableau 17 : Taux d'activation par ménage

Type de ménage	Nombre de ménages
Ménages à 2 bénéficiaires affectés à un TUC	58
o dont ménages à 2 bénéficiaires affectés à un TUC totalisant à plus de 40h/semaine	49
Ménages à 1 bénéficiaire affecté à un TUC	1544
o dont ménages à 1 bénéficiaire affecté à un TUC et 1 ou plusieurs bénéficiaires avec activité salariale ou indépendante	130

Source : fichier ONIS décembre 2023

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin courant 2023. L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux mesures d'activation, notamment s'il y a eu un changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

Tableau 18 : Nombre de mesures TUC ayant pris fin en 2023 et motifs de fin

Motifs de fin	Femmes	% F	Hommes	% H	Total	% T
Autre mesure	232	32.4	238	34.8	470	33.5
Décès	0	0.0	1	0.1	1	0.1
Dispense	129	18.0	98	14.3	227	16.2
Fin de droit	25	3.5	11	1.6	36	2.6
Insertion professionnelle	51	7.1	53	7.7	104	7.4
Pension de vieillesse ou d'invalidité	3	0.4	9	1.3	12	0.9
Reprise FNS	262	36.5	235	34.4	497	35.5
Transfert ADEM	15	2.1	39	5.7	54	3.9
Total	717	100.0	684	100.0	1401	100.0

Source : fichier ONIS décembre 2023

En 2023, 1401 mesures TUC ont pris fin, avant terme ou à terme sans renouvellement sur le même poste. Dans 470 cas, la raison était le début d'un autre TUC consécutivement à la mesure en question (auprès du même organisme ou auprès d'un autre). Pour 54 bénéficiaires, le dossier a été transféré à l'ADEM, dans la plupart des cas avec maintien de l'allocation d'activation pour une durée maximale de trois mois. 104 bénéficiaires ont signé un contrat de travail consécutivement à leur mesure. Le taux important de « reprises », indiquant en général des fins d'activité par suite de la fin d'une convention sans qu'une nouvelle affectation n'ait pu être organisée, témoigne cependant d'une certaine réticence des organismes d'affectation, de renouveler une affectation, voire d'engager une personne à la suite de sa mesure d'activation. Dans 227 cas, les bénéficiaires ont dû être dispensés de la poursuite de leur mesure.

Le détail des notifications relatives aux sanctions en application de l'article 24 est présenté ci-dessous. De janvier à décembre 2023, l'ONIS a constaté un des comportements visés à l'article 24(1) pour un total de 999 cas. Dans 769 cas, il s'agissait de la première fois pendant la période d'un plan d'activation, dans 160 cas de la deuxième fois et dans 56 cas de la troisième fois. Dans 14 cas, l'ONIS a dû prononcer la sanction prévue à l'article 24(4) avec effet immédiat pour un fait ou une faute rendant immédiatement impossible le maintien de la relation avec l'ONIS, l'ARIS ou l'organisme d'affectation.

Tableau 19 : Nombre et type de sanctions selon l'art. 24

Type de sanction	Femmes	Hommes	Total
Art. 24(1) – Avertissement	408	361	769
Art. 24(2) – Réduction de 20%	69	91	160
Art. 24(3) – Suspension	19	37	56
Art. 24(4) – Motif grave – suspension avec effet immédiat	7	7	14
Total	503	496	999

Source : fichier ONIS décembre 2023

Le tableau 20 montre la répartition de ces sanctions selon le type de comportement constaté. Dans certains cas, des comportements tombants sous deux ou plusieurs des catégories reprises ci-dessous ont conduit à une même sanction.

Tableau 20 : Nombre, type et motifs des sanctions selon l'art. 24 (1), (2) et (3)

Motifs	Art. 24(1)	Art. 24(2)	Art.24(3)	Total
Non-respect des engagements du plan d'activation	312	38	4	354
Non-respect du calendrier des démarches du plan d'activation	162	8	3	173
Refus de participer aux mesures d'activation	17	6	3	26
Non-respect des modalités de la convention d'activation (mesures TUC)	232	63	19	314
Absence non justifiée à un rendez-vous fixé par lettre recommandée de l'Office	101	62	32	195

Source : fichier ONIS décembre 2023

VII. Etablissements publics

1. La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)

1.1. Le Conseil d'administration de la CAE

Le Conseil d'administration se compose du président de la CAE, des représentants des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (CGFP, LCGB et OGBL), des représentants des chambres professionnelles patronales (Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers), d'un représentant des professions libérales, de deux représentants du ministre ayant la Famille dans ses attributions et d'un représentant du ministre ayant le Budget dans ses attributions.

En 2023, la CAE a rédigé 5.410 décisions présidentielles dont 4.257 concernant les prestations familiales (y inclus les primes de naissance et l'allocation pour enfants handicapés) et 1.153 concernant le congé parental.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'une opposition par le concerné qui est alors soumise au Conseil d'administration. Ainsi, le Conseil d'administration a siégé à 8 reprises et a tranché sur 513 dossiers (392 prestations familiales et 121 congé parental), contre 452 en 2022 et 470 dossiers en 2021.

En outre, 75 affaires ont été déposées au Conseil arbitral de la sécurité sociale, dont 45 affaires concernant les prestations familiales et 30 affaires concernant le congé parental.

En 2023, le Conseil d'administration a approuvé un nouvel règlement d'ordre interne dans sa séance du 26 septembre. Ce document, après avis de l'Inspection générale de la sécurité sociale, a été approuvé et publié par le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil par arrêté ministériel du 28 novembre 2023 au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

1.2. L'effectif de la CAE

En date du 4 décembre 2023, le nouveau statut du personnel de la Caisse pour l'avenir des enfants a été publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Le nombre maximal de postes à pourvoir auprès de la Caisse s'élève dorénavant à 152 unités.

1.3. Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE

En 2023, suite au départ d'un membre de la Direction, la CAE a restructuré son organisation en misant sur les capacités et compétences internes plutôt que de procéder au recrutement externe. La réorganisation de la Caisse a notamment été marquée par le rattachement direct à la Présidente de plusieurs départements (Secrétariat général, Expertise Prestations familiales, Expertise Congé parental et Contrôle) et par le regroupement de la Direction de la Maîtrise des Prestations et de la Direction de la Coordination informatique au sein d'une seule entité, la Direction de la Coordination informatique et de la Méthodologie. A côté de la Présidence, le nombre de Directions est ramené à 3 :

- Direction « Administration générale »
- Direction du Traitement des Prestations
- Direction de la Coordination informatique et de la Méthodologie

1.3.1. Direction « Administration générale »

La Direction « Administration générale » est en charge de la gestion des services de support qui regroupent les Départements Ressources humaines et Formation, Logistique, Comptabilité et Finances et Juridiques.

Dû aux changements au niveau de la structure organisationnelle des différentes directions au sein de la CAE, le service Formation a été réintégré au Département Ressources humaines. Avec l'appui de l'entreprise Eurogroup Consulting, une réorganisation de la formation a été mise en place ; celle-ci ayant pour objectif de former les nouveaux recrues aussi bien que les revenants d'un congé longue durée (congé de maternité, CP ou congé sans traitement) et d'organiser des formations supplémentaires en fonction des besoins. Un système d'évaluation régulier est prévu tout au long de la formation. En plus, les formateurs seront en charge d'organiser des sessions d'informations sur des sujets spécifiques pour tout le personnel.

D'une collaboration exemplaire entre plusieurs départements de la CAE, un nouveau site Intranet a vu le jour en mai 2023. Le détail est repris ci-dessous « Département Méthodes de Travail ».

La gestion du personnel réparti sur les sites de coworking (Belval, Clervaux et Echternach), en télétravail et en mode présentiel a nécessité l'introduction d'un management à distance. Les équipes de travail se rencontrent régulièrement en présentiel et des séances d'information ont été instaurées pour fluidifier le partage des informations relatives aux nouveautés du métier. La mise en place du travail à distance a impliqué une organisation différente au niveau de la gestion d'équipes et également au niveau des aspects logistiques. La Direction organise plusieurs fois par année des rencontres sur site pour améliorer la convivialité et favoriser l'esprit d'équipe.

En outre, le Département Ressources humaines a veillé à l'introduction de l'accord salarial de la Fonction publique et notamment à l'adaptation des règles d'attribution des postes à responsabilités particulières. Le processus de recrutement a été réformé en misant davantage sur des tests de sélection effectués en collaboration avec le CGPO de la Fonction publique.

Les travaux de planification de la Phase 2 de la Cité de la sécurité sociale ont été lancés et sont suivis de façon étroite par le Département Logistique. La CAE a participé à des workshops pour la définition des besoins et plusieurs visites des lieux ont été effectuées permettant une perception plus claire des surfaces nécessaires au bon fonctionnement sur le nouveau site. Le Département Logistique s'occupe de la gestion quotidienne des différents bâtiments, de la fourniture du matériel et des équipements de bureaux, organise les rencontres et a contribué activement à la distribution du nouveau matériel informatique.

Le Département Comptabilité et Finances établit les prévisions budgétaires et financières et gère la trésorerie et la comptabilité de la CAE avec beaucoup de rigueur. Les responsables ont continué au fil de l'année les efforts de digitalisation. Un projet-clé de l'année 2023 a été la mise-à-jour des applications métier permettant l'importation d'extraits bancaires sous forme de fichiers texte contenant des virements fournisseurs.

Le Département juridique regroupe les services Recouvrement et Lutte anti-fraude. Le Service Recouvrement continue à récupérer avec beaucoup de rigueur les sommes indûment versées et continue à échanger au niveau international pour développer davantage le recouvrement transfrontalier. Une version test du module créance a été analysé mais nécessite encore des adaptations avant de pouvoir

être mis en production. Les échanges EESSI se sont multipliés et facilitent l'échange d'informations au niveau des recherches d'adresse des débiteurs.

En 2023, la CAE s'est dotée d'un Service Lutte anti-fraude. Ce service constitue dorénavant le « point de contact » de la CAE pour tout échange interne en relation avec des dossiers frauduleux tout comme avec les autres organes étatiques, dont notamment les institutions de la sécurité sociale nationales et étrangères. Depuis sa création, ledit service a su élaborer une politique anti-fraude solide pour la CAE et poursuivra sa mission d'une lutte plus poussée contre la fraude à travers la mise en place de nouveaux moyens de détection. La prévention constitue un des piliers les plus importants en la matière. Au niveau de la répression, il importe de souligner que la CAE a mis en place un mécanisme d'amendes d'ordre, conformément à l'article 312 du Livre IV du Code de la sécurité sociale. Ainsi, toute personne ayant amené la CAE à verser des prestations familiales ou une indemnité de congé parental par le biais de manœuvres frauduleuses - qualifiées comme infraction en vertu du Code pénal - se voit infligée une amende d'ordre et fera l'objet d'une dénonciation auprès du Parquet.

1.3.2. Direction du Traitement des Prestations

La Direction du Traitement des Prestations est en charge de l'instruction et de la gestion de toutes les demandes introduites auprès de la CAE. Cela englobe les demandes d'allocation familiale, d'allocation de naissance, d'indemnité de congé parental ainsi que les demandes de chèque service accueil introduites par tout non-résident. Au cours de l'année 2023, la Direction du Traitement des Prestations a pleinement rempli ces missions et a garanti tout au long de l'année une accessibilité continue pour tous les assurés.

Le Département Prestations familiales, essentiellement composé de trois grandes équipes de traitement et d'une équipe volante, s'est vu renforcer en termes de ressources. Ce recrutement ciblé, qui continuera en 2024, permettra à terme de disposer du nombre adéquat d'agents qualifiés pouvant faire face à une masse de demandes sans cesse croissante et dont la complexité et l'internationalisation ont augmenté au fil des années. En 2023, le Département Prestations familiales a dû s'adapter aux changements intervenus avec la mise en place au niveau européen de la plateforme d'échange électronique EESSI. Les échanges avec les caisses étrangères, jusque-là principalement réalisés par courrier postal, sont maintenant intégrés dans cette plateforme, qui constitue le moyen de communication quasi exclusif entre caisses d'allocations familiales. Grâce à EESSI, mais aussi grâce aux échanges électroniques de données en place avec France et les régions wallonne et germanophone de la Belgique, les délais de traitement ont pu être raccourcis et les risques d'erreur réduits et ce dans un souci continu de simplification administrative pour les assurés.

Le congé parental a continué son inébranlable progression en 2023 et le nombre de demandes a encore augmenté de près de 10% par rapport à 2022. Malgré cette hausse, le Département Congé parental a su garantir la bonne exécution de toutes ses missions et le délai de traitement moyen d'une demande de congé parental est resté extrêmement court. Ainsi, les confirmations d'octroi d'un congé parental, tout comme les décisions de rejet ont été envoyées dans des délais optimaux, permettant aussi bien au demandeur qu'à son employeur de disposer du temps nécessaire pour s'organiser au mieux. Début 2023, une brochure élaborée par le Département Congé parental a été envoyée aux principaux employeurs établis au Luxembourg. Cette campagne d'information nationale a permis de rappeler à tous les employeurs les principes fondamentaux du congé parental et de les sensibiliser à certains points souvent mal interprétés.

Le Département Relations Clients se compose de deux services avec des attributions bien spécifiques.

Le service Front Office est l'interlocuteur de prédilection non seulement pour les assurés, mais également pour les administrations nationales et étrangères. En 2023, une accessibilité continue a été garantie, que ce soit par le biais du standard téléphonique ou par celui du traitement des demandes formulées en ligne. L'accessibilité physique de la CAE, fortement limitée depuis quelques années, a fait l'objet d'une enquête en ligne au courant du premier semestre 2023. Les résultats de cette enquête ont confirmé l'approche poursuivie par la CAE, qui consiste à tout mettre en œuvre pour garantir une accessibilité optimale par téléphone et par courriel, réduisant ainsi la nécessité d'un passage physique dans les locaux de la CAE à un nombre très limité d'assurés via prise de rendez-vous préalable.

Le service Back Office a pour mission principale le traitement des milliers de courriers sortants et entrants, dont une partie sans cesse croissante parvient à la CAE par voie électronique au détriment de la voie postale. Cette mission a été pleinement remplie en 2023, avec des pics d'activité considérables en janvier et en juillet, synonymes de période de versement semestriel du complément différentiel.

En 2023, les agents du service Back Office, qui ont également pour mission l'immatriculation d'assurés non-résidents dans le Répertoire national des personnes physiques, ont été sensibilisés aux différents éléments de sécurité repris sur les cartes d'identité, passeports, actes de naissance ou autres documents officiels. Ainsi, tout document de ce type fait maintenant l'objet de contrôles spécifiques afin de confirmer son authenticité et de pallier à toute tentative de fraude.

1.3.3. Direction de la Coordination informatique et de la Méthodologie

Département Maîtrise d'ouvrage

Le partage de l'allocation familiale par moitié entre les deux parents introduit par la réforme des prestations familiales du 23 décembre 2022 s'est avéré complexe à mettre en œuvre, cette modification allant au-delà de la simple gestion d'un second attributaire dans l'application PF2. Les travaux d'analyse initiés fin 2022 ont ainsi été poursuivis par la Direction de la Coordination informatique et de la Méthodologie afin de permettre l'implémentation technique et organisationnelle de la garde alternée. Des développements conséquents ont été réalisés par le CISS qui a notamment procédé à une refonte du moteur d'alimentation du décompte individuel, des anomalies étant apparues suite aux premiers tests par le Département Maîtrise d'ouvrage. Les principaux courriers générés par OMS au travers de PF2 ont été adaptés. Les travaux sur les courriers restants seront finalisés courant 2024. Pour ce qui est du volet organisationnel, les règles de traitement des dossiers concernés par un partage des prestations familiales entre les deux parents ont été formalisées. La Caisse est désormais en mesure de traiter les demandes de partage des prestations familiales.

En 2023, la Caisse a continué de déployer la GED – gestion électronique de documents – au sein de ses différents départements avec entre autres pour objectif de faciliter la gestion des délais légaux d'archivage. Ainsi, le Département Finances archive à présent les documents comptables dont les extraits bancaires et les factures dans l'outil de GED de la CAE. Par ailleurs, une analyse des documents gérés par les départements Ressources humaines et Logistique est en cours. Cette analyse vise à dégager un plan d'archivage et sera poursuivie en 2024.

Les travaux liés aux projets et « Recouvrement » et « Qualité » se sont poursuivis durant l'année. L'analyse, par la Direction de la Coordination informatique et de la Méthodologie, du prototype livré par le CISS en vue de gérer et documenter les indus a donné lieu à des demandes de correction. Le service

Recouvrement procédera au test du module Créances une fois ces modifications apportées par le CISS. Pour préparer la mise en production de ce nouveau module, les règles de migration dans PF2 des indus gérés par l'actuelle application de gestion des indus ont d'ores et déjà été définies, développées et testées. Le projet Qualité a quant à lui avancé avec plusieurs lots, dont l'amélioration du module « demande d'envoi courrier » et le développement du sous-module « Suivi de la conformité des décisions présidentielles ».

Suite au lancement du projet relatif à la révision périodique des dossiers AF, le cahier des charges qui en décrit les besoins a été finalisé et transmis au CISS. Des échanges entre le CISS et la Direction de la coordination informatique et de la méthodologie sont en cours avant le démarrage des développements côté CISS.

Dans le cadre de l'amélioration des outils à disposition des collaborateurs de la Caisse, des besoins spécifiques en matière de limitation de la récupération des indus sur les montants mensuels dus par la Caisse ont été exprimés par le département Prestations Familiales et le département Congé Parental et formalisés dans un cahier des charges. Ce document sera prochainement communiqué au CISS.

En outre, cette année a vu démarrer un projet ayant pour objectif l'analyse et la refonte des templates Primes, Prestations familiales et Congé parental gérés en nombre par le département Méthodes en vue de leur intégration dans OMS. L'analyse des décisions présidentielles Primes a permis d'une part d'élaborer un unique template sous OMS en lieu et place de 84 documents et d'autre part de définir une grille d'analyse et une structure applicables aux autres prestations. Pour des raisons organisationnelles, les travaux de mise en œuvre de cette décision présidentielle Primes sous OMS ont temporairement été suspendus et reprendront en janvier 2024. L'analyse des décisions présidentielles congé parental est quant à elle en cours.

Dans le cadre de la maintenance évolutive, la CAE a amélioré son application de calcul en éliminant l'EMAF au profit de l'EMS, en conformité avec la loi, en intégrant un simulateur mensuel AF dans PF2, et en développant un outil d'administration pour les échanges électroniques de données entre les caisses. Une nouvelle attestation de paiement, basée sur le décompte PF2, offre davantage de détails. La gestion du Congé Parental a été optimisée avec la refonte du contrôle des ITTs et l'introduction de nouveaux crédits d'impôt (CIC et CI-CO2). Des ajustements ont été effectués pour harmoniser les calculs des cotisations avec le CASS. Le module "Comptabilité" a été enrichi d'un nouvel indicateur anti-fraude, et des discussions sont en cours pour une collaboration future dans la lutte contre la fraude entre les ISS. Enfin, la Caisse a poursuivi durant l'année d'autres projets d'évolution visant à améliorer et étendre les fonctionnalités de son application de calcul, dont e.a. le projet Services en Ligne.

Département Méthodes de travail

Au cours de l'année, la nouvelle interface intranet a été déployée. Cet outil interne est le fruit d'une étroite collaboration entre plusieurs départements de la CAE: les départements Ressources Humaines, Finances, Coordination informatique et Logistique ont activement participé à la conception du site. Parmi les nombreuses fonctionnalités offertes, la plateforme propose un accès simplifié, intuitif et structuré aux informations relatives aux prestations gérées. Une attention particulière a notamment été portée à la transcription des fiches d'instructions métier AF, rendues plus attractives et adaptées aux besoins actuels du département. Parallèlement, des fiches spécifiques ont été élaborées pour le Département Congé Parental afin de répondre de manière plus ciblée à ses exigences opérationnelles. La plateforme met

également à disposition des agents les différents supports utilisés par la Caisse pour les former. En complément à cette accessibilité accrue aux informations métier, des modules de séances d'informations ont été instaurés afin d'enrichir la transmission des connaissances au sein des départements de la Direction du Traitement des prestations. Ces séances, amorcées à la fin de l'année 2022 et planifiées mensuellement, commencent à produire des résultats très positifs. Les agents témoignent désormais d'un intérêt actif pour l'élaboration de nouvelles fiches et la mise à jour de celles déjà existantes. La préparation de ces séances d'information est menée en collaboration avec le Département Prestations Familiales.

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme des prestations familiales du 23 décembre 2022, des ajustements significatifs ont été apportés aux lettres modèles AF et CP. Les agents ont été informés de ces modifications, notamment en ce qui concerne le MDF (« membre de famille ») et le partage AF, au cours des séances d'informations. De plus, de nouvelles fiches et des modules associés ont été mis à disposition via le site Intranet CAE pour assurer une communication transparente et efficace des changements intervenus.

Suite à l'analyse des décisions présidentielles sur les primes, des travaux préparatoires ont été engagés en vue de mettre en œuvre le modèle résultant dans OMS.

Le travail d'analyse concernant le contrôle des études, initié en 2021, a été perfectionné. Des améliorations ont été apportées au traitement du fichier « stock MEN » (fichier des données relatives à la scolarité des bénéficiaires scolarisés) et l'importation des certificats d'études dans PF2 indique désormais leur validité. La documentation sur les différentes classes, débutée pour l'année scolaire 2022/2023, se poursuit pour l'année 2023/2024. Cette démarche vise à établir un historique sur la validité des études au cours des différentes années. Pour l'année 2024/2025, des initiatives sont en cours en vue d'améliorer la documentation concernant les différents certificats scolaires via PF2, avec pour objectif d'instaurer un processus de vérification plus uniforme des conditions d'études pour l'attribution du droit à l'AF.

Département Informatique

Au cours de la période de reporting, le Département Informatique a amélioré la maintenance corrective du système CAPTIVA en assurant la suppression efficace des lots non pertinents et la correction des lots bloqués avec des documents sans pages. De plus, l'initiative de migration des démarches guichet.lu + SED EESSI vers le système KOFAX a été lancée. Dans l'application client GED SEDRIC, d'importantes améliorations ont été apportées, notamment la réussite de la migration vers Vaadin14 sur serveur Linux, renforçant ainsi la robustesse du système.

La mise en place d'une GED intégrée avec SEDRIC pour le service comptabilité représente une étape cruciale vers une gestion documentaire plus efficace. Parallèlement, la migration de Java 8 vers Java 11 dans les sources Java a été réalisée.

Le Département Informatique a également assuré la maintenance évolutive des programmes liés à SEDRIC, garantissant ainsi une adaptation continue aux besoins évolutifs de l'organisation.

Enfin, le désengagement des serveurs devenus obsolètes s'est concrétisé avec la migration réussie des sources .NET + JAVA vers SVN CISS et le transfert des programmes du serveur d'anciens jobs vers le nouveau.

Côté éditique, le département a poursuivi l'effort de migrer les courriers Word vers le système OMS. En particulier, la demande d'appel de pièces a été traitée dans le cadre de cette migration vers le système OMS.

Fin 2023, la CAE a renouvelé son parc informatique et doté ses collaborateurs d'ordinateurs portables en lieu et place de postes de travail fixes. D'un point de vue opérationnel, cette solution répond non seulement aux exigences du télétravail, mais aussi aux besoins des bureaux décentralisés et du siège central. En uniformisant l'équipement et en éliminant les contraintes liées au dédoublement du matériel, la gestion du parc informatique s'est par ailleurs simplifiée.

1.4. La CAE en chiffres

En 2023, le montant du volume global payé par la CAE (prestations familiales et indemnités de congé parental) atteint 1.469.227.378,11 € contre 1.376.104.157,68 € en 2022. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des nombres de congé parental et les augmentations de l'indice des prix applicables pour l'allocation familiale et le congé parental.

1.4.1. L'allocation de naissance

Les allocations de naissance sont payées en 3 tranches de 580,03 euros.

En 2023, 7.621 femmes ont bénéficié de l'allocation prénatale contre 7.677 en 2022. Le montant versé s'élève à 4.420.408,63 € contre 4.452.890,31 € en 2022.

L'allocation de naissance proprement dite a été versée à 7.499 femmes en 2023 contre 7.742 en 2022 pour un montant de 4.349.644,97 € contre 4.490.592,26 € en 2022.

Finalement, 7.792 parents ont bénéficié en 2023 de l'allocation postnatale contre 7.507 en 2022 pour un montant de 4.519.593,76 € contre 4.354.285,21 € en 2022.

En comparant les chiffres de 2023 par rapport à 2022, on constate que la dépense totale est quasi identique à l'année précédente. En effet, le nombre de toutes les allocations de naissance a diminué de 14 unités et le montant global des trois tranches de l'allocation de naissance en 2023 s'élève à 13.289.647,36 € contre 13.297.767,78 € en 2022, ce qui représente une baisse de -0,06 %.

1.4.2. L'allocation familiale

En 2023, le montant total de l'allocation familiale s'élevait à 1.049.179.983,21 € contre 1.000.994.919,96 € en 2022, ce qui constitue une augmentation de 48,19 millions d'euros. Cette hausse s'explique par une augmentation du nombre de bénéficiaires de +0,81% et les deux tranches indiciaires en février 2023 et en septembre 2023.

Au 31 décembre 2023, 121.536 familles avec 201.455 enfants ont bénéficié du montant complet de l'allocation familiale, contre 119.533 familles avec 198.697 enfants au 31 décembre 2022.

La progression du nombre moyen annuel des familles bénéficiaires de l'allocation familiale se chiffre à +1,21% en 2023 contre +1,32% en 2022. Le nombre moyen annuel d'enfants bénéficiaires affiche une progression de +0,81% en 2023 contre +1,08% en 2022.

Depuis 2016, on distingue les familles qui sont entièrement sous l'ancienne législation, ceux qui tombent entièrement sous la nouvelle législation et les familles qui relèvent du régime mixte. Depuis lors, tous les enfants tombant sous la nouvelle législation bénéficient du même montant et on ne distingue plus selon le groupe familial. Par contre, les enfants nés sous l'ancienne législation gardent en principe leur montant déterminé en fonction du groupe familial, appelé « montant freeze », à moins qu'il n'y ait une interruption de droit.

Voici un tableau qui reflète la situation momentanée au 31 décembre. On remarque qu'au fil du temps, l'ancien régime diminue par rapport aux deux autres régimes.

Nombre de familles	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Ancien régime	49.805	46.222	43.206	40.049	36.924
Nouveau régime	62.236	65.839	69.824	74.440	79.516
Mixte	4.288	4.712	4.955	5.044	5.096
Total	116.329	116.773	117.985	119.533	121.536

Avec la loi budgétaire du 17 décembre 2021, l'allocation familiale est réindexée rétroactivement au 01.10.2021. Au 31.12.2023, l'indice applicable pour l'allocation familiale s'élève à 9,4443.

Le montant de base s'élève à 31,75 à l'indice 100 ou 299,86 € par enfant.

Les majorations d'âge s'élèvent à :

- 2,40 à l'indice 100 ou 22,67 € à partir de 6 ans
- 5,99 à l'indice 100 ou 56,57 € à partir 12 ans.

1.4.3. L'allocation spéciale supplémentaire

Au 31.12.2023 on comptait 1.812 bénéficiaires de l'allocation spéciale supplémentaire contre 1.952 au 31.12.2022, ce qui constitue une diminution de 140 bénéficiaires ou -7,17%.

Le montant afférent s'élève à 5.353.156,68 € en 2023 contre 5.820.029,53 € en 2022.

Le montant de l'allocation spéciale supplémentaire, qui n'est pas indexé, est fixé à 200 euros par mois.

1.4.4. L'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire s'élève à :

- 115 € pour un enfant entre 6 et 12 ans
- 235 € pour un enfant de 12 ans et plus

La dépense pour l'allocation de rentrée scolaire s'élève à 32.607.858,47 € en 2023 contre 31.979.681,29 € en 2022, ce qui correspond à une augmentation de +1,96%.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire du mois d'août se répartit comme suit :

Catégorie	2021	2021/2022	2022	2022/2023	2023
6-11 ans	61.504	+718	62.222	+411	62.633
plus 12 ans	67.571	+874	68.445	+1.009	69.454
Total enfants	129.075	+1.592	130.667	+1.420	132.087
Var. en %		+1,23%		+1,09%	

1.4.5. Prestations abolies

- L'allocation d'éducation

La dépense annuelle de l'allocation d'éducation n'affiche que 28.435,19 € en 2023 contre 17.633,70 € en 2022.

- Le boni pour enfant

La dépense annuelle du boni pour enfant affiche 159.934,50 € en 2023 contre 98.004,30 € en 2022.

1.4.6. L'indemnité de congé parental

Au 31 décembre 2023, on comptait 13.193 bénéficiaires de congé parental contre 12.698 au 31 décembre 2022.

La dépense pour l'indemnité de congé parental affiche une hausse de +13,42% en 2023 avec une dépense totale de 373.961.519,38 € contre une dépense de 329.716.150,65 € pour 2022.

Le congé parental est en constante augmentation. Après un ralentissement de la progression du congé parental celle-ci s'est accélérée inopinément en 2022. Le tableau suivant montre cette reprise inattendue qui s'est poursuivie en 2023.

Après analyse, on peut affirmer que cette hausse a été majoritairement nourrie par les hommes qui ont progressé de +8,13% au 31.12.2023 alors que les femmes ont régressé de -2,58% par rapport au 31.12.2022.

Congé parental	2019	2020	2021	2022	2023
femmes au 31.12.	4 944	5 084	5 450	5 529	5 390
hommes au 31.12.	5 443	5 802	6 186	7 169	7 803
bénéf. au 31.12.	10 387	10 886	11 636	12 698	13 193
dépense annuelle	246.874.507,12 €	270.333.823,16 €	283.535.701,53 €	329.716.150,65 €	373.961.519,38 €
variation dépense		+9,50%	+4,88%	+16,29%	+13,42%

Les tableaux ci-dessous illustrent plus en détail l'évolution du congé parental.

a) Comparaison entre le 1^{er} et le 2^e congé parental - situation au 31 décembre de chaque exercice

Congé parental	Femmes 1 ^{er} congé	Hommes 1 ^{er} congé	Femmes 2 ^e congé	Hommes 2 ^e congé	Total
2014	3 006	122	200	928	4 256
2015	3 268	149	221	957	4 595
2016	3 320	187	237	976	4 720
2017	4 058	327	519	3 347	8 251
2018	4 287	402	588	4 319	9 596
2019	4 364	456	580	4 987	10 387
2020	4 555	486	529	5 316	10 886
2021	4 882	523	568	5 663	11 636
2022	4 907	564	622	6 605	12 698
2023	4 645	615	745	7 188	13 193

Au 31.12.2023, 7.803 hommes contre 5.390 femmes ont pris le congé parental.

b) Comparaison congé parental à plein-temps et à mi-temps - situation au 31 décembre de chaque exercice

Année	Femmes Mi-temps	Femmes PI-temps	Femmes congé fractionné	Hommes Mi-temps	Hommes PI-temps	Hommes congé fractionné
2014	1325	1881		686	364	
2015	1302	2187		719	387	
2016	1275	2282		679	484	
2017	1231	3064	282	1334	1378	962
2018	1163	3183	529	1326	1366	2029
2019	1146	3223	575	1331	1569	2543
2020	1092	3411	581	1297	1702	2803
2021	1189	3651	610	1436	1796	2954
2022	1165	3746	618	1574	2147	3448
2023	1088	3673	629	1569	2358	3876

Le tableau ci-dessus révèle que les femmes optent majoritairement pour le congé parental à plein temps. En revanche, les hommes ont clairement une préférence pour le congé parental fractionné. Cette formule semble arranger au mieux l'employeur et l'employé.

L'indemnité de congé parental est un revenu de remplacement calculé sur base:

- des revenus pensionnables déclarés par l'employeur auprès du Centre commun de la sécurité sociale pendant les 12 mois précédant le début du congé parental ;
- de la moyenne des heures prestées au cours des 12 mois précédant le début du congé parental.

L'indemnité de congé parental est plafonnée à 5/3 du salaire social minimum et ne peut être inférieure au salaire social minimum pour une tâche complète.

Les limites applicables varient en fonction de la moyenne des heures prestées :

Pour un CP temps plein (montant brut en €):

Moyenne des heures prestées	Limite inférieure	Limite supérieure
40	2.570,93 €	4.284,88 €
30	1.928,20 €	3.213,66 €
20	1.285,47 €	2.142,44 €
10	642,73 €	1.071,22 €

Pour un CP mi-temps:

Tâche (heures/semaine)	Limite inférieure	Limite supérieure
40	1.285,47 €	2.142,44 €
30	964,10€	1.606,83 €
20	642,73 €	1.071,22€
10	n.a.	n.a.

Pour un CP fractionné:

Tâche (heures/semaine)	Limite inférieure	Limite supérieure
40	514,19 €	856,98 €
30	n.a.	n.a.
20	n.a.	n.a.
10	n.a.	n.a.

1.4.7. Dépense totale

Évolution de la dépense totale par prestation

Année	Allocation de maternité	Allocations de naissance	Allocation familiale avec boni pour enfants	Allocation de rentrée scolaire	Allocation d'éducation	Congé parental	Total
2019	0,00 €	12.611.648,92 €	953.928.671,49 €	31.364.753,76 €	943.436,40 €	246.874.507,12 €	1.245.723.017,69 €
2020	0,00 €	12.950.909,84 €	945.038.054,68 €	31.199.530,86 €	84.241,88 €	270.333.823,16 €	1.259.606.560,42 €
2021	0,00 €	13.181.181,75 €	939.286.142,59 €	31.667.116,66 €	33.638,49 €	283.535.701,53 €	1.267.703.781,02 €
2022	0,00 €	13.297.767,78 €	1.001.092.924,26 €	31.979.681,29 €	17.633,70 €	329.716.150,65 €	1.376.104.157,68 €
2023	0,00 €	13.289.647,36 €	1.049.339.917,71 €	32.607.858,47 €	28.435,19 €	373.961.519,38 €	1.469.227.378,11 €

La dépense totale augmente de 93,12 millions d'euros ou de +6,77%. Cette hausse est alimentée par les augmentations de l'allocation familiale et du congé parental pour des raisons expliquées aux chapitres respectifs.

Évolution de la dépense totale par pays de destination

Année	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Autres pays UE	Pays hors UE	Total
2019	655.030.537,23 €	109.509.333,71 €	131.225.784,59 €	318.903.487,12 €	30.630.225,22 €	423.649,82 €	1.245.723.017,69 €
2020	664.841.143,63 €	110.189.407,18 €	132.552.953,49 €	321.744.020,01 €	29.891.421,03 €	387.615,08 €	1.259.606.560,42 €
2021	674.562.671,25 €	104.459.611,45 €	129.824.746,23 €	328.278.683,25 €	30.087.550,06 €	490.518,78 €	1.267.703.781,02 €
2022	725.054.606,55 €	118.386.150,51 €	136.661.478,37 €	364.016.568,26 €	31.474.148,53 €	511.205,46 €	1.376.104.157,68 €
2023	770.105.337,03 €	125.011.184,57 €	144.343.919,97 €	393.531.857,07 €	35.608.565,44 €	626.514,03 €	1.469.227.378,11 €

2. Fonds national de solidarité (FNS)

2.1. Administration et personnel

2.1.1. Législation

Loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité.

Arrêté grand-ducal du 20 août 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité.

Règlement grand-ducal du 11 août 1970 déterminant les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds national de solidarité par la chambre des comptes.

2.1.2. Contact

Fonds national de solidarité

Bureaux: 8-10, rue de la Fonderie

L-1531 Luxembourg

Adresse postale: B.P. 2411

L-1024 Luxembourg

Tél.: 49 10 81-1

www.fns.lu

2.1.3. Comité-directeur

- Pierre LAMMAR, président
- Romain ALFF, membre
- Christian BINTENER, membre
- Tom GOEDERS, membre
- Georges KERGER, membre
- Alain REUTER, membre
- Marc VANOLST, membre
- Gaby WAGNER, membre
- Patrick BISSENER, administrateur
- Nathalie REDING, secrétaire

En 2023, le comité-directeur du FNS a siégé à 13 reprises. Au cours des séances, le comité-directeur a validé toutes les décisions relatives aux diverses prestations du FNS, il a approuvé les décharges et tranché les recours en matière d'allocation de vie chère. Certaines questions d'ordre général qui se rapportent à la mise en pratique des dispositions législatives ont été résolues. Le comité-directeur délibère sur les décisions en matière de personnel, le rapport d'activité, les comptes annuels et le budget relatif au prochain exercice. Les demandes de dépassements et de transferts de crédits budgétaires lui sont soumises pour approbation.

2.1.4. Effectif du FNS

Au 31.12.2023 l'effectif du Fonds s'élevait à

- 55 employés assimilés,
- 39 employés,
- 23 employés bénéficiant du statut de salarié handicapé ou du statut du reclassement professionnel,

soit un total de 117 collaborateurs.

91 Agents occupent leur tâche à 100 %, tandis que 26 agents travaillent à temps partiel.

Les services à temps partiel varient entre 50 % et 80 %.

Au courant de l'année 2023 le Fonds a engagé 14 agents (4 rédacteurs, 6 employés CDI et 4 employés CDD).

4 membres du personnel ont fait valoir leur droit à la retraite.

1 agent a quitté le Fonds suite à sa mise en pension d'invalidité.

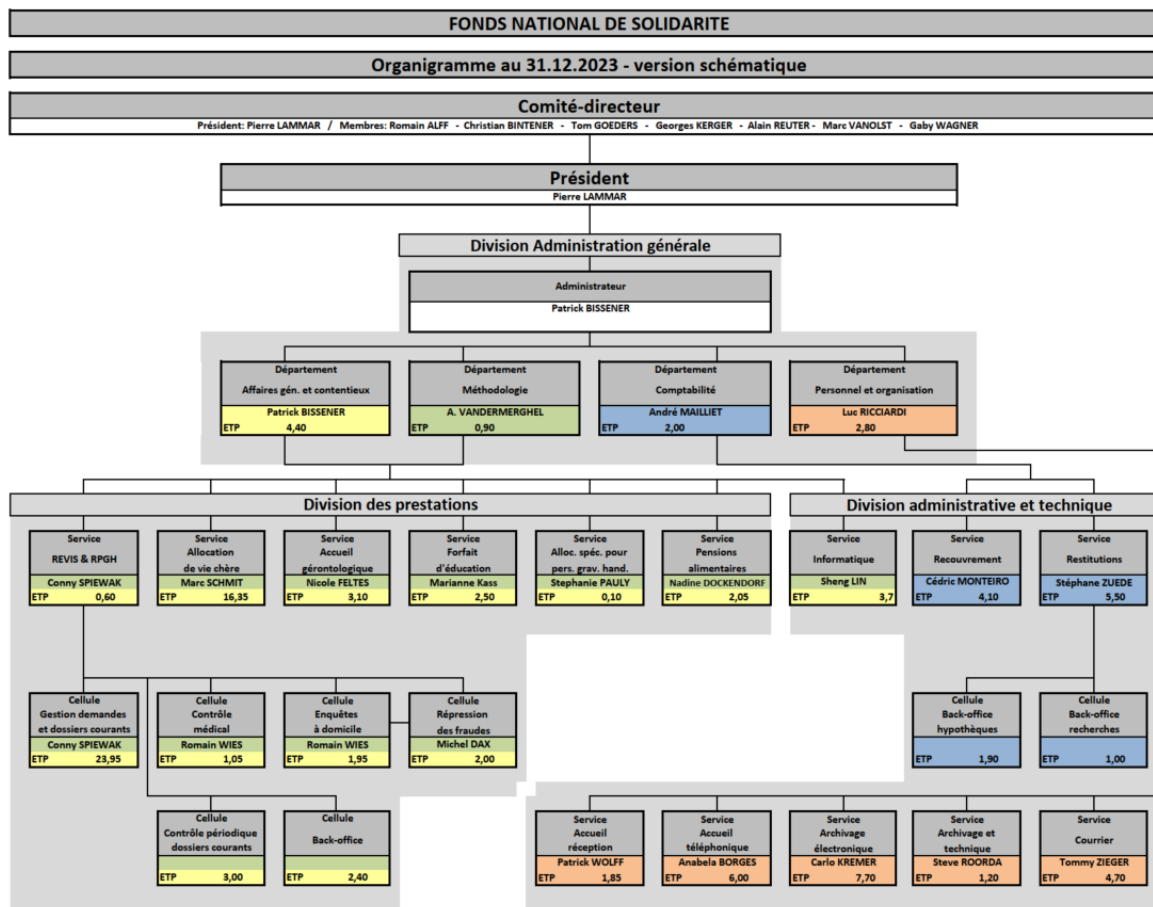
1 agent a fait un changement d'administration.

Répartition par sexe	
62 agents masculin – 52,99 %	55 agents féminin – 47,01 %

Pyramide des âges		
< 20 ans – 0 agent	20 - 29 ans – 34 agents	30 - 39 ans – 34 agents
40 - 49 ans – 31 agents	50 - 59 ans – 15 agents	60 - 65 ans – 1 agent

L'âge moyen des agents du Fonds est de 37,83 ans.

2.1.5. Organigramme



2.1.6. Effectif par service

DIVISION ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Total emplois temps plein	Total effectif
Département - Affaires générales et contentieux	4,40	5
Département - Comptabilité	2	2
Département - Méthodologie	0,90	1,10
Département - Personnel et organisation	2,80	3
	10,10	11,10

DIVISION SERVICES PRESTATIONS	Total emplois temps plein	Total effectif
Service - Accueil gérontologique	3,10	3,40
Service - Allocation de vie chère	16,35	17,90
Service - Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées	0,10	0,10
Service - Forfait d'éducation	2,50	2,50
Service - Pensions alimentaires	2,05	3
Service - REVIS & RPGH - Cellule back-Office	2,40	1,40
Service - REVIS & RPGH - Cellule contrôle médical	1,05	1,05
Service - REVIS & RPGH - Cellule contrôle périodique dossiers courants	3,00	3,00
Service - REVIS & RPGH - Cellule coordination	0,60	1
Service - REVIS & RPGH - Cellule enquêtes à domicile	1,95	1,95
Service - REVIS & RPGH - Cellule gestion demandes et dossiers courants	23,95	24,45
Service - REVIS & RPGH - Cellule répression des fraudes	2	2
	59,05	62,75

DIVISION SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	Total emplois temps plein	Total effectif
Service - Accueil téléphonique	6	6
Service - Accueil réception	1,85	2,35
Service - Archivage et technique	1,20	1,20
Service - Archivage électronique	7,70	8,70
Service - Courrier	4,70	5,10
Service - Informatique	3,70	3,70
Service - Recouvrement	4,10	5
Service - Restitutions - Cellule front-office	5,50	6
Service - Restitutions - Cellule back-office recherches	1	1
Service - Restitutions - Cellule back-office hypothèques	1,90	2,90
	37,65	41,95

Total emplois temps plein : 106,80

Total effectif : 115,80

2.1.7. Évolution des emplois

Évolution des emplois temps plein par carrière / statut				
Année	Fonctionnaires	Employés CDI	Employés CDD	Totaux
1975	11,00	2,00		13,00
1985	13,50	2,00		15,50
1995	17,50	3,00		20,50
2001	24,00	4,00		28,00
2004	31,50	6,50		38,00
2009	36,00	7,75	2,50	46,25
2010	34,25	9,00	1,00	44,25
2011	34,25	9,50	4,50	48,25
2012	34,50	14,75	1,25	50,50
2013	34,25	13,50	2,00	49,75
2014	35,25	15,50	2	52,75
2015	34,00	17,75		51,75
2016	40,00	17,75		57,75
2017	39,50	21,25	1	61,75
2018	39,90	22,35	3,5	65,75
2019	44,90	20,35	1,50	66,75
2020	48,40	21,85		70,25
2021	45,55	22,65	3	74,20
2022	48,55	28,70	8	85,25
2023	50,85	31,85	4	86,70

Année	SHRP*	ATI**	OTI***	CAE****	EMI*****	Totaux
1975						0,00
1985						0,00
1985	1,00					1,00
2001	2,00					2,00
2004	4,00			10,00		14,00
2009	5,50	7,00				12,50
2010	5,50	6,50				12,00
2011	6,50	6,00	10,00	2,00		24,50
2012	7,50	7,00	8,00			22,50
2013	7,50	6,00	15,00			28,50
2014	10,00	6,00	19,00	1,00		36,00
2015	12,00	6,00	12,00	2,00		32,00
2016	15,00	5,00	11,00			31,00
2017	25,50	3,00	5,00			33,50
2018	25,00	2,00	4,00			31,00
2019	26,80				5,00	31,80
2020	24,80				5,00	29,80
2021	21,60				3,00	24,60
2022	20,60				1	21,60
2023	20,10				0	20,10

* salarié handicapé / reclassement

** professionnelle

*** affectation temporaire indemnisée / occupation temporaire indemnisée

**** contrat appui-emploi

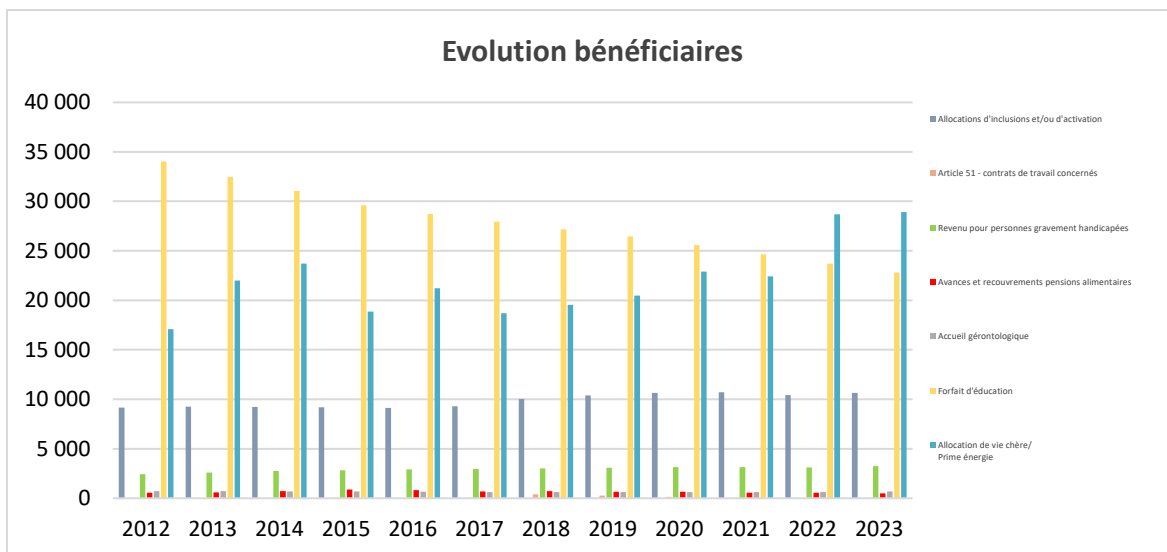
***** emploi d'insertion pour chômeurs de longue durée

Évolution des emplois temps plein et du nombre des collaborateurs		
Année	Totaux des emplois temps plein	Totaux des collaborateurs
1975	13,00	13
1985	15,50	16
1995	21,50	22
2001	30,00	33
2004	52,00	46
2009	58,75	68
2010	56,25	67
2011	72,75	83
2012	73,00	83
2013	78,25	87
2014	88,75	99
2015	83,75	94
2016	88,75	99
2017	95,25	105
2018	96,75	105
2019	98,55	107
2020	100,05	108
2021	103,70	109
2022	106,85	115
2023	106,80	117

2.2. Aperçu synoptique

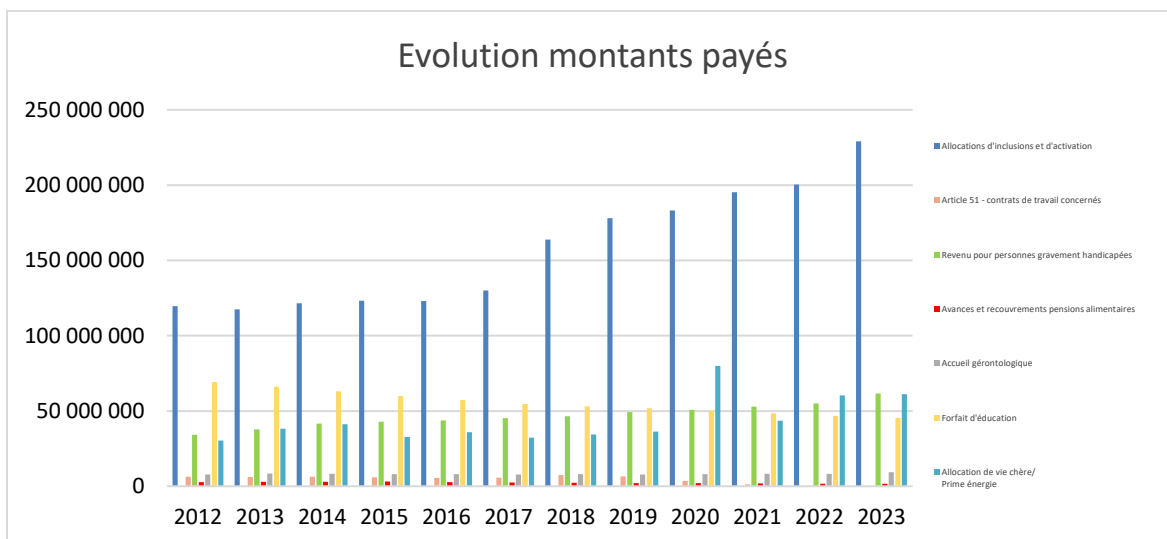
Nombre de ménages bénéficiaires au 31.12

Exercice	Allocations d'inclusions et/ou d'activation	Article 51 - contrats de travail concernés	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère/ Prime énergie
2012	9.158		2.422	557	726	34.009	17.088
2013	9.242		2.595	589	715	32.458	22.010
2014	9.209		2.771	728	684	31.057	23.705
2015	9.198		2.827	871	694	29.603	18.863
2016	9.141		2.910	825	661	28.725	21.228
2017	9.300		2.964	699	626	27.945	18.688
2018	10.040	387	3.006	710	634	27.181	19.541
2019	10.377	278	3.090	663	615	26.456	20.463
2020	10.663	126	3.139	657	612	25.583	22.899
2021	10.701	21	3.148	560	617	24.637	22.430
2022	10.434	-	3.111	547	637	23.721	28.693
2023	10.638	-	3.248	479	698	22.794	28.912



Montants bruts payés durant l'exercice

Exercice	Allocations d'inclusions et/ou d'activation	Article 51 - contrats de travail concernés	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère/ Prime énergie
2012	119.518.824	6.235.534	34.279.448	2.641.497	7.762.350	69.221.900	30.271.282
2013	117.495.125	6.216.815	37.863.412	2.845.874	8.524.466	66.066.032	38.266.912
2014	121.534.842	6.427.865	41.706.831	2.971.013	8.177.653	63.054.155	41.090.005
2015	123.321.786	5.821.650	42.876.350	3.062.030	7.989.050	59.909.108	32.652.669
2016	123.025.215	5.568.047	43.728.072	2.757.020	8.044.501	57.340.565	35.894.029
2017	130.091.855	5.634.070	45.278.490	2.441.337	7.767.228	54.657.624	32.209.139
2018	163.838.265	7.335.052	46.607.612	2.220.456	8.036.385	53.168.327	34.486.307
2019	178.007.311	6.464.650	49.298.537	2.035.033	7.886.486	51.719.822	36.266.110
2020	183.055.231	3.569.865	50.713.902	2.032.008	8.022.479	50.163.344	79.901.570
2021	195.336.215	1.140.983	52.984.343	1.864.292	8.214.372	48.336.890	43.523.478
2022	200.263.964	-	54.940.627	1.740.301	8.242.156	46.788.181	60.315.739
2023	229.062.431	-	61.530.570	1.659.282	9.387.636	45.449.065	61.070.023



Nombre de décisions relatives aux diverses prestations

REVIS	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	300	323	288	254	269	312	336	343	293	317	370	291	3696
Décisions modificatives (augmentation)	269	234	300	235	225	316	416	247	217	282	302	283	3326
Décisions modificatives (diminution)	458	464	489	293	409	466	298	379	384	425	387	463	4915
Décisions d'annulation	235	250	280	238	283	299	283	290	269	306	274	254	3261
Décisions de restitution	351	373	320	271	277	272	224	250	291	276	295	358	3558
Décisions AA recouvrement	19	7	14	4	10	6	13	0	18	7	9	12	119
Décisions de refus	118	145	173	129	145	159	174	142	132	151	168	179	1815
Décisions paiement unique	15	20	27	14	19	21	30	14	15	20	27	12	234
Décisions maintien (calcul rétroactif)	24	30	13	20	24	39	27	49	33	37	31	36	363
Décisions succession/RMF	12	10	24	17	18	27	7	31	29	25	20	24	244
Décisions donations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions article 6	8	0	11	6	2	0	14	13	7	8	14	14	97
Totaux	1.809	1.856	1.939	1.481	1.681	1.917	1.822	1.758	1.688	1.854	1.897	1.926	21.628

RPGH	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	39	45	53	51	42	49	55	48	71	37	67	65	622
Décisions modificatives (augmentation)	11	1	8	4	9	5	21	5	2	6	7	10	89
Décisions modificatives (diminution)	26	36	38	22	0	40	11	21	29	24	25	31	303
Décisions d'annulation	23	22	28	24	0	26	18	22	34	37	40	21	295
Décisions de restitution	27	39	23	18	20	33	25	35	27	18	24	28	317
Décisions de refus	3	2	3	2	3	1	4	3	2	4	1	3	31
Décisions paiement unique	2	0	0	0	0	0	4	0	1	0	2	0	9
Décisions maintien (calcul rétroactif)	2	0	2	3	6	5	0	5	3	1	2	3	32
Décisions succession/RMF	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
Décision Article 27bis:	0	0	0	0	1	0	3	0	2	1	0	3	10
Totaux	134	146	155	124	82	159	141	139	171	128	168	164	1.711

Forfait d'éducation	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	66	69	78	62	92	75	56	61	68	86	52	55	820
Décisions modificatives (augmentation)	5	3	1	4	0	0	0	0	1	0	1	0	15
Décisions modificatives (diminution)	14	13	20	28	47	40	39	32	13	19	30	14	309
Décisions d'annulation	0	0	0	0	0	3	4	2	0	4	0	0	13
Décisions de restitution	1	1	0	0	2	0	0	1	0	0	0	1	6
Décisions de refus	21	22	26	15	15	11	13	18	14	18	16	11	200
Décisions paiement unique	2	2	0	0	1	0	0	6	7	1	2	2	23
Décisions maintien (calcul rétroactif)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	109	110	125	109	157	129	112	120	103	128	101	83	1.386

Accueil gérontologique	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	10	14	23	10	17	18	29	19	18	27	17	17	219
Décisions modificatives (diminution)	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Décisions d'annulation	3	1	4	3	2	2	3	3	2	3	9	4	39
Décisions de refus	2	3	1	8	3	5	3	3	2	1	2	1	34
Décisions de restitution	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	0	2	6
Décisions paiement unique	0	0	0	2	3	0	0	0	0	1	0	1	7
Décisions de successions/RMF	0	3	1	2	3	2	1	0	2	8	0	0	22
Décisions donations	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Totaux	15	22	29	25	31	27	36	26	25	40	28	25	329

Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions de retrait	0	0	4	0	1	1	0	3	2	1	1	4	17
Totaux	0	0	4	0	1	1	0	3	2	1	1	0	17

Avance et recouvrement de pensions alimentaires	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution	0	7	2	20	6	4	5	9	3	3	4	9	72
Décisions modificatives (augmentation)	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	2	2	10
Décisions modificatives (diminution)	0	1	2	8	2	1	2	5	3	0	13	6	43
Décisions d'annulation	0	3	4	11	0	8	6	6	10	4	14	13	79
Décisions de renonciation	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	5
Décisions de refus	0	8	22	16	9	15	12	6	8	3	11	11	121
Décisions recouvrement débiteurs	39	46	55	16	49	55	51	61	39	45	36	87	579
Décisions recouvrement employeurs	0	8	7	0	5	2	0	4	3	2	2	0	33
Décisions mise en demeure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions maintien décision	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions dossiers incomplets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	39	73	92	77	76	85	76	91	66	57	82	128	942

Allocation de vie chère et prime énergie	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Total
Décisions d'attribution (AVC et prime énergie)													28912
Refus - attributaire mineur													3
Refus - résidence													912
Refus - double demande													257
Refus - bourse étudiant													124
Refus - détention													7
Refus - demande après le 31.10.													161
Refus - demande incomplète													264
Refus - dossier incomplet													1212
Refus - dépassement limites													3048
Totaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34.900

2.3. Revenu d'inclusion sociale

Législation

Loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS).

Règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 2018 fixant les modalités d'application de la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale.

Commentaires

La première migration des bénéficiaires de l'allocation complémentaire, prévue par la loi relative au revenu minimum garanti, vers l'allocation d'inclusion prévu par le REVIS avait été réalisée lors de la liquidation des prestations pour janvier 2019. L'article 49 règle les dispositions transitoires lorsque l'ancien RMG reste plus favorable jusqu'au moment du prochain recalcul de la prestation. Pour la liquidation de décembre 2023 on comptait 8.554 (84,65%) bénéficiaires de l'allocation d'inclusion et 1.551 (15,35%) bénéficiaires des montants de l'allocation complémentaire du revenu minimum garanti. Le nombre de ménages monoparentaux s'est stabilisé à 1.703 (1.705 au 31.12.2022).

Au 31 décembre 2023 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation d'inclusion s'élevait à 10.105 contre 9.884 au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 221 ménages. Parmi les 10.105 ménages bénéficiaires d'une allocation d'inclusion, ±29,8% n'ont aucun revenu à mettre en compte de sorte que l'allocation d'inclusion correspond au seuil REVIS. L'augmentation de 2,24% au niveau des bénéficiaires est le résultat de la situation sur le marché de travail en 2023. Le nombre de demandes a également progressé de 12,20%.

Le nombre de bénéficiaires d'une allocation d'activation a augmenté de 106 unités pour atteindre le niveau de 1.655 unités au 31 décembre 2023 (2022 : 1.549).

Afin de compenser la perte du pouvoir d'achat due à la modulation de l'indexation des salaires et pensions, il avait été introduit un équivalent crédit impôt de 84 euros. Ce montant est octroyé mensuellement à tout bénéficiaire du montant forfaitaire de base par adulte prévu au paragraphe 1, lettre a) de l'article 5 de la loi REVIS, ainsi qu'à tout bénéficiaire des montants prévus au paragraphe 2, alinéa 2, et au paragraphe 3, lettres a), b) et c) de l'article 49 de cette même loi. L'attribution de l'ECI était limitée, dans une première phase, à la période du 1^{er} juillet 2022 à mars 2023 inclus. L'ECI était incompatible avec le crédit impôt énergie et avec l'ECI sur le Revenu pour personnes gravement handicapées. L'accord tripartite du 7 mars 2023 a prolongé l'ECI jusqu'au 31.12.2024. La dépense relative à l'ECI pour l'exercice 2023 s'élevait à 11.658.612,00€ pour 8.256 bénéficiaires en moyenne.

Barème REVIS – article 5

Composition communauté domestique	N100	1.1.2023 - 31.1.2023		1.2.2023 - 31.3.2023		1.4.2023 - 31.8.2023		1.9.2023 - 31.12.2023	
		NI 877,01	Point de sortie	NI 898,93	Point de sortie	NI 921,4	Point de sortie	NI 944,43	Point de sortie
un adulte	191,00	1.675,09	2.233,45	1.716,96	2.289,28	1.759,88	2.346,51	1.803,87	2.405,16
un adulte + un enfant	243,74	2.137,63	2.850,17	2.191,06	2.921,41	2.245,83	2.994,44	2.301,96	3.069,28
un adulte + deux enfants	282,15	2.474,49	3.299,32	2.536,34	3.381,79	2.599,74	3.466,32	2.664,71	3.552,95
un adulte + trois enfants	320,56	2.811,35	3.748,47	2.881,62	3.842,16	2.953,64	3.938,19	3.027,47	4.036,63
un adulte + quatre enfants	358,97	3.148,21	4.197,61	3.226,89	4.302,52	3.307,55	4.410,07	3.390,23	4.520,31
un adulte + cinq enfants	397,38	3.485,07	4.646,76	3.572,17	4.762,89	3.661,46	4.881,95	3.752,98	5.003,97
2 adultes	286,50	2.512,64	3.350,19	2.575,44	3.433,92	2.639,82	3.519,76	2.705,80	3.607,73
deux adultes + un enfant	330,48	2.898,35	3.864,47	2.970,79	3.961,05	3.045,05	4.060,07	3.121,16	4.161,55
deux adultes + deux enfants	360,13	3.158,38	4.211,17	3.237,32	4.316,43	3.318,24	4.424,32	3.401,18	4.534,91
deux adultes + trois enfants	389,78	3.418,41	4.557,88	3.503,85	4.671,80	3.591,44	4.788,59	3.681,20	4.908,27
deux adultes + quatre enfants	419,43	3.678,45	4.904,60	3.770,39	5.027,19	3.864,63	5.152,84	3.961,23	5.281,64
deux adultes + cinq enfants	449,08	3.938,48	5.251,31	4.036,92	5.382,56	4.137,83	5.517,11	4.241,25	5.655,00
trois adultes	382,00	3.350,18	4.466,91	3.433,92	4.578,56	3.519,75	4.693,00	3.607,73	4.810,31
trois adultes + un enfant	425,98	3.735,89	4.981,19	3.829,27	5.105,69	3.924,98	5.233,31	4.023,09	5.364,12
trois adultes + deux enfants	455,63	3.995,93	5.327,91	4.095,80	5.461,07	4.198,18	5.597,57	4.303,11	5.737,48
trois adultes + trois enfants	485,28	4.255,96	5.674,61	4.362,33	5.816,44	4.471,37	5.961,83	4.583,13	6.110,84
trois adultes + quatre enfants	514,93	4.515,99	6.021,32	4.628,87	6.171,83	4.744,57	6.326,09	4.863,16	6.484,21
trois adultes + cinq enfants	544,58	4.776,03	6.368,04	4.895,40	6.527,20	5.017,77	6.690,36	5.143,18	6.857,57

Barème REVIS – article 49(3)

Composition communauté domestique	N100	1.1.2023 - 31.1.2023		1.2.2023 - 31.3.2023		1.4.2023 - 31.8.2023		1.9.2023 - 31.12.2023	
		NI 877,01	immun. 30%	NI 898,93	immun. 30%	NI 921,4	immun. 30%	NI 944,43	immun. 30%
un adulte	190,85	1.673,78	2.175,92	1.715,61	2.230,30	1.758,50	2.286,05	1.802,45	2.343,19
un adulte + un enfant	208,21	1.826,03	2.373,84	1.871,67	2.433,18	1.918,45	2.493,99	1.966,40	2.556,32
un adulte + deux enfants	225,57	1.978,28	2.571,77	2.027,72	2.636,04	2.078,41	2.701,94	2.130,36	2.769,47
un adulte + trois enfants	242,93	2.130,53	2.769,69	2.183,78	2.838,92	2.238,36	2.909,87	2.294,31	2.982,61
un adulte + quatre enfants	260,29	2.282,77	2.967,61	2.339,83	3.041,78	2.398,32	3.117,82	2.458,26	3.195,74
un adulte + cinq enfants	277,65	2.435,02	3.165,53	2.495,88	3.244,65	2.558,27	3.325,76	2.622,21	3.408,88
2 adultes	286,29	2.510,80	3.264,04	2.573,55	3.345,62	2.637,88	3.429,25	2.703,81	3.514,96
deux adultes + un enfant	303,65	2.663,05	3.461,97	2.729,61	3.548,50	2.797,84	3.637,20	2.867,77	3.728,11
deux adultes + deux enfants	321,01	2.815,29	3.659,88	2.885,66	3.751,36	2.957,79	3.845,13	3.031,72	3.941,24
deux adultes + trois enfants	338,37	2.967,54	3.857,81	3.041,71	3.954,23	3.117,75	4.053,08	3.195,67	4.154,38
deux adultes + quatre enfants	355,73	3.119,79	4.055,73	3.197,77	4.157,11	3.277,70	4.261,01	3.359,63	4.367,52
deux adultes + cinq enfants	373,09	3.272,04	4.253,66	3.353,82	4.359,97	3.437,66	4.468,96	3.523,58	4.580,66
trois adultes	340,90	2.989,73	3.886,65	3.064,46	3.983,80	3.141,06	4.083,38	3.219,57	4.185,45
trois adultes + un enfant	358,26	3.141,98	4.084,58	3.220,51	4.186,67	3.301,01	4.291,32	3.383,52	4.398,58
trois adultes + deux enfants	375,62	3.294,23	4.282,50	3.376,57	4.389,55	3.460,97	4.499,27	3.547,47	4.611,72
trois adultes + trois enfants	392,98	3.446,48	4.480,43	3.532,62	4.592,41	3.620,92	4.707,20	3.711,43	4.824,86
trois adultes + quatre enfants	410,34	3.598,73	4.678,35	3.688,67	4.795,28	3.780,88	4.915,15	3.875,38	5.038,00
trois adultes + cinq enfants	427,70	3.750,98	4.876,28	3.844,73	4.998,15	3.940,83	5.123,08	4.039,33	5.251,13

Prestations

	nombre de bénéficiaires au (1)		augment. / diminution	décompte	décompte provisoire	augment. / diminution
	31.12.2022	31.12.2023	en %	2022	2023	en %
Allocation d'inclusion	9.884	10.105	2,24%	168.724.442,27	193.211.288,96	14,51%
Allocation d'activation	1.549	1.655	6,84%	31.539.522,11	35.851.141,63	13,67%
Totaux (1)	10.434	10.638		200.263.964,38	229.062.430,59	14,38%
Cotizat. sociales (patronales)				8.197.003,20	9.253.845,47	12,89%
Art. 6(3) - (remarque 2)				843.947,59	1.807.286,80	114,15%
Total dépenses				209.304.915,17	240.123.562,86	14,72%
Loterie nationale				8.829.640,84	9.331.303,26	5,68%
Revenus à meilleure fortune				11.817.570,11	11.301.602,31	-22,20%
Successions				2.709.119,56		
Recouvrements REVIS constatés				1.487.131,58	1.905.403,95	28,13%
Revenus divers				4.283,54	60,16	-98,60%
Total recettes				24.847.745,63	22.538.369,68	-9,29%
Dépense budgétaire				184.457.169,54	217.585.193,18	17,96%

(1) Le nombre total des ménages bénéficiaires tient compte des intersections entre les deux catégories, c.à d. un ménage touchant les deux prestations est considéré comme un seul ménage bénéficiaire.

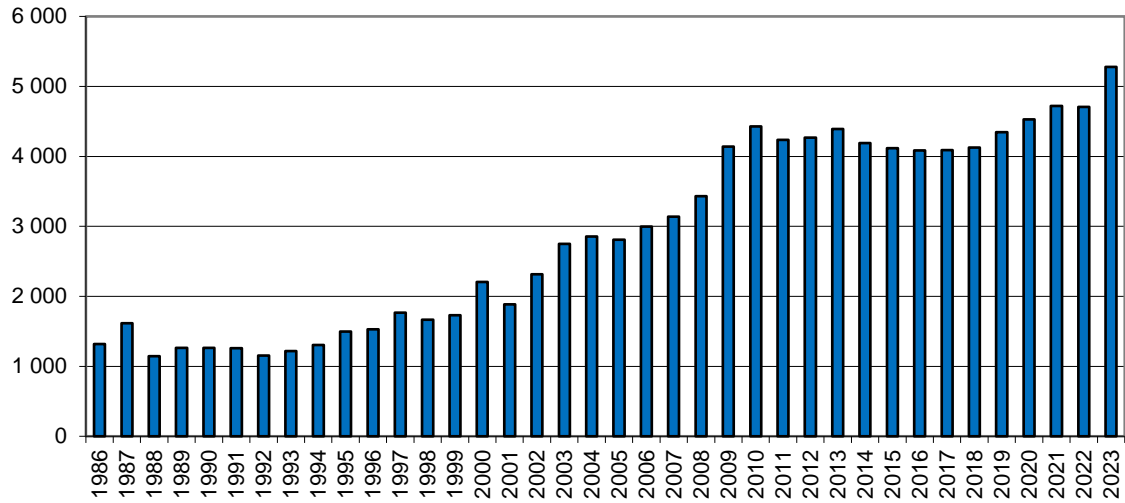
(2) L'allocation d'inclusion est soumise au paiement de cotisations en matière d'assurance pension, si le bénéficiaire, non éligible pour l'obtention de l'allocation d'activation, justifie d'une affiliation à l'assurance pension au titre de l'article 171 du Code de la Sécurité sociale de vingt-cinq années au moins. Dans ce cas, la part assurée et la part patronale sont imputés sur le Fonds national de solidarité.

Statistiques diverses

Evolution pluriannuelle – nouvelles demandes RMG/REVIS

Exercice	Demandes	Variation
1986	1.318	
1987	1.614	22,46%
1988	1.144	-29,12%
1989	1.261	10,23%
1990	1.265	0,32%
1991	1.258	-0,55%
1992	1.155	-8,19%
1993	1.217	5,37%
1994	1.306	7,31%
1995	1.495	14,47%
1996	1.527	2,14%
1997	1.766	15,65%
1998	1.666	-5,66%
1999	1.730	3,84%
2000	2.206	27,51%
2001	1.887	-14,46%
2002	2.315	22,68%
2003	2.751	18,83%
2004	2.853	3,71%
2005	2.810	-1,51%
2006	2.996	6,62%
2007	3.136	4,67%
2008	3.432	9,44%
2009	4.141	20,66%
2010	4.430	6,98%
2011	4.234	-4,42%
2012	4.267	0,78%
2013	4.391	2,91%
2014	4.188	-4,62%
2015	4.119	-1,65%
2016	4.087	-0,78%
2017	4.089	0,05%
2018	4.128	0,95%
2019	4.345	5,26%
2020	4.527	4,19%
2021	4.722	4,31%
2022	4.705	-0,36%
2023	5.279	12,20%

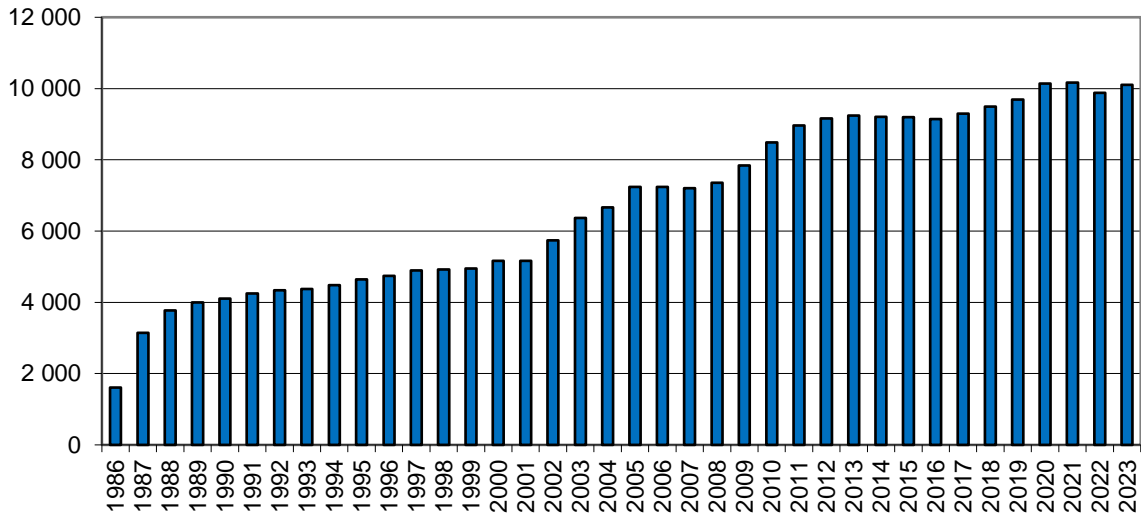
Evolution nouvelles demandes RMG/REVIS



Evolution des ménages bénéficiaires d'une allocation compensatoire RMG / allocation d'inclusion REVIS

Exercice	Demandes	Variation
1986	1.606	
1987	3.148	96,01%
1988	3.770	19,76%
1989	3.998	6,05%
1990	4.109	2,78%
1991	4.249	3,41%
1992	4.342	2,19%
1993	4.377	0,81%
1994	4.483	2,42%
1995	4.648	3,68%
1996	4.746	2,11%
1997	4.899	3,22%
1998	4.927	0,57%
1999	4.950	0,47%
2000	5.163	4,30%
2001	5.163	0,00%
2002	5.738	11,14%
2003	6.367	10,96%
2004	6.662	4,63%
2005	7.238	8,65%
2006	7.243	0,07%
2007	7.205	-0,52%
2008	7.352	2,04%
2009	7.841	6,65%
2010	8.491	8,29%
2011	8.965	5,58%
2012	9.158	2,15%
2013	9.242	0,92%
2014	9.209	-0,36%
2015	9.198	-0,12%
2016	9.141	-0,62%
2017	9.300	1,74%
2018	9.496	2,11%
2019	9.690	2,04%
2020	10.138	4,62%
2021	10.167	0,29%
2022	9.884	-2,78%
2023	10.105	2,24%

Evolution nombre de ménages bénéficiaires d'une allocation d'inclusion



Recettes

Les recettes provenant de la loterie nationale ont progressé de 5,68%.

Les recettes provenant des bénéficiaires revenus à meilleure fortune continuent de diminuer d'une façon substantielle de 22,20%. Ceci est dû à la régression générale des ventes immobilières, source principale de ces recettes.

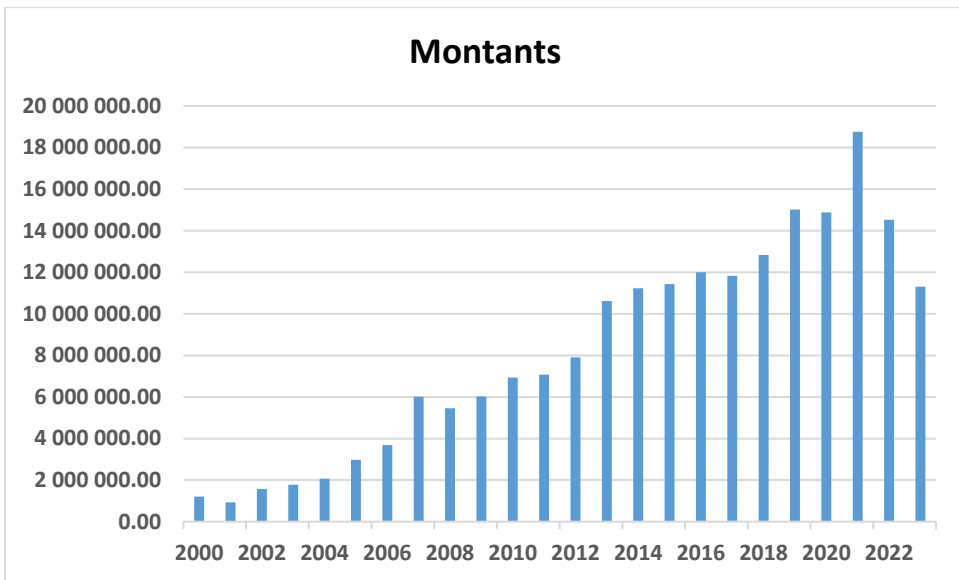
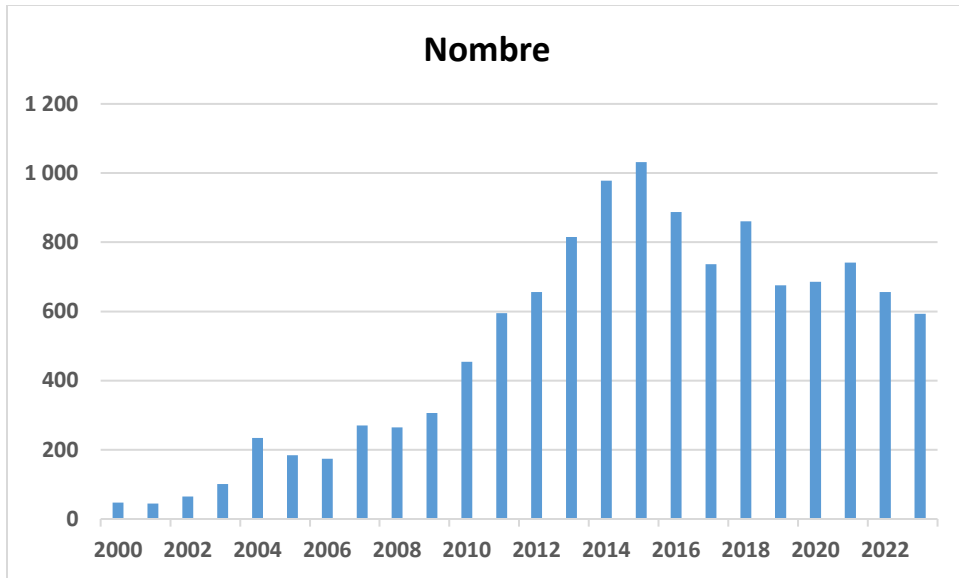
On constate une progression considérable des montants recouverts qui augmentent de 7,13% par rapport à 2022.

1. Œuvre Gr.-D. Charlotte et loterie nationale	9.331.303,26 €
2. Recettes provenant des restitutions contre la succession du bénéficiaire de l'allocation d'inclusion ainsi que des bénéficiaires revenus à meilleure fortune	11.301.602,31 €
3. Recouvrements de prestations indûment touchées	8.253.661,17€

(se composant d'extourne de charges d'une part et de recettes d'autre part et tiennent compte de la variation du total à récupérer)

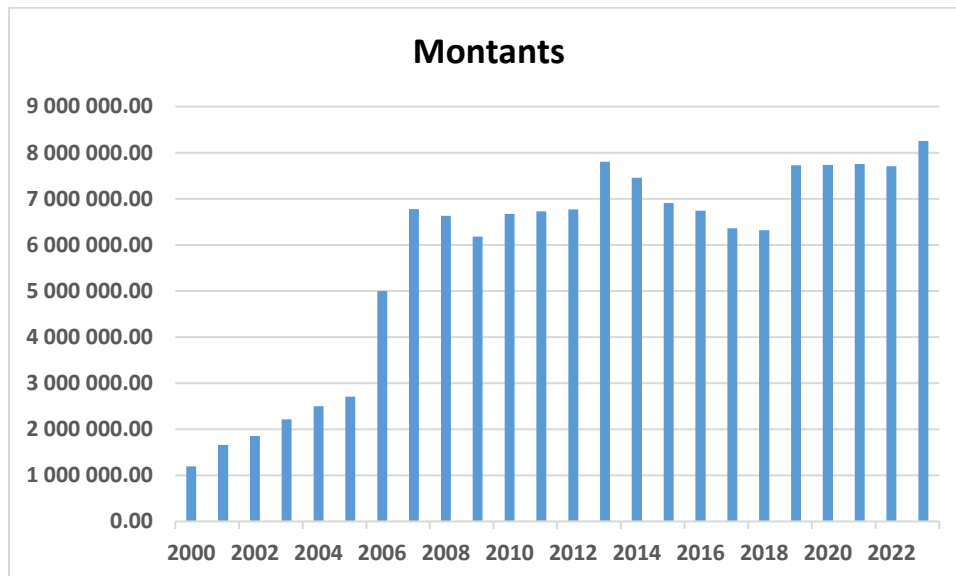
Ad point 2 (successions et revenus à meilleur fortune)

Exercice	Nombre	Variation	Montants	Variation
2000	47		1.212.228,69	
2001	45	-4,26%	926.902,82	-23,54%
2002	65	44,44%	1.579.255,70	70,38%
2003	101	55,38%	1.770.492,24	12,11%
2004	234	131,68%	2.067.622,99	16,78%
2005	184	-21,37%	2.969.483,94	43,62%
2006	174	-5,43%	3.680.648,62	23,95%
2007	270	55,17%	6.002.805,10	63,09%
2008	265	-1,85%	5.449.479,73	-9,22%
2009	306	15,47%	6.020.055,16	10,47%
2010	454	48,37%	6.941.003,00	15,30%
2011	595	31,06%	7.078.764,13	1,98%
2012	656	10,25%	7.904.959,65	11,67%
2013	815	24,24%	10.606.866,57	34,18%
2014	978	20,00%	11.232.580,50	5,90%
2015	1.032	5,52%	11.434.463,04	1,80%
2016	887	-14,05%	11.992.575,40	4,88%
2017	737	-16,91%	11.833.133,48	-1,33%
2018	861	16,82%	12.824.750,48	8,38%
2019	676	-21,49%	15.019.139,72	17,11%
2020	686	1,48%	14.885.374,95	-0,89%
2021	741	8,02%	18.762.465,09	26,05%
2022	656	-11,47%	14.526.689,67	-22,58%
2023	593	-9,60%	11.301.602,31	-22,20%
2000	47		1.212.228,69	
2001	45	-4,26%	926.902,82	-23,54%
2002	65	44,44%	1.579.255,70	70,38%
2003	101	55,38%	1.770.492,24	12,11%
2004	234	131,68%	2.067.622,99	16,78%
2005	184	-21,37%	2.969.483,94	43,62%
2006	174	-5,43%	3.680.648,62	23,95%
2007	270	55,17%	6.002.805,10	63,09%
2008	265	-1,85%	5.449.479,73	-9,22%
2009	306	15,47%	6.020.055,16	10,47%
2010	454	48,37%	6.941.003,00	15,30%
2011	595	31,06%	7.078.764,13	1,98%
2012	656	10,25%	7.904.959,65	11,67%
2013	815	24,24%	10.606.866,57	34,18%



Ad point 3 (recouvrements de prestations indûment touchées)

Exercice	Montants	Variation
2000	1.194.860,01	
2001	1.656.025,55	38,60%
2002	1.855.879,48	12,07%
2003	2.212.307,97	19,21%
2004	2.499.340,57	12,97%
2005	2.708.804,48	8,38%
2006	4.995.257,80	84,41%
2007	6.775.286,63	35,63%
2008	6.630.920,22	-2,13%
2009	6.175.130,90	-6,87%
2010	6.669.929,43	8,01%
2011	6.726.056,00	0,84%
2012	6.767.815,38	0,62%
2013	7.804.461,71	15,32%
2014	7.454.945,93	-4,48%
2015	6.909.114,97	-7,32%
2016	6.742.854,71	-2,41%
2017	6.360.326,66	-5,67%
2018	6.320.086,07	-0,63%
2019	7.723.572,00	22,21%
2020	7.732.833,42	0,12%
2021	7.756.130,95	0,30%
2022	7.704.295,61	-0,67%
2023	8.253.661,17	7,13%



2.4. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)

Législation

Loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Commentaires

La loi modifiée du 12 septembre 2003 avait introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent soit une diminution de la capacité de travail de 30% au moins, soit une inaptitude générale pour travailler. Les personnes inaptes au travail perçoivent le RPGH de même que celles, reconnues salariés handicapés, qui n'occupent pas d'emploi salarié ou disposent d'un revenu professionnel ou de remplacement inférieur au plafond du RPGH. Cette prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant net (équivalent au REVIS pour un adulte) de 1.821,10€ (N.I. 944,43) avec le montant de l'équivalent crédit impôt inclus. Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2023 était de 3.248 unités pour une dépense annuelle, compte tenu des recettes, de 62.843.305,83 € (+ 16,25%).

1.582 bénéficiaires touchaient le RPGH en vertu de l'article 28(1) (personnes inaptes au travail) et 1.666 bénéficiaires en vertu de l'article 28(2) (personnes ayant le statut de salariés handicapés).

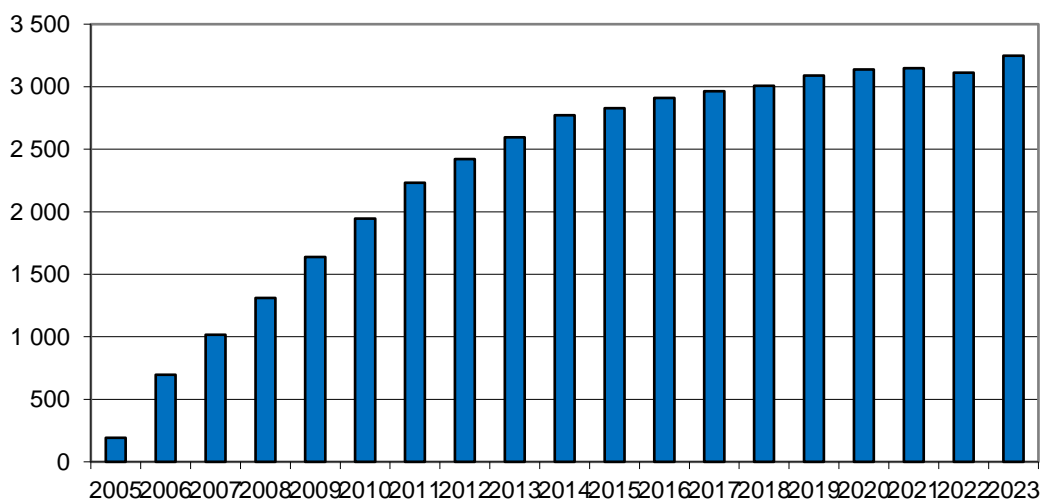
Afin de compenser la perte du pouvoir d'achat due à la modulation de l'indexation des salaires et pensions, il a été introduit un équivalent crédit impôt de 84 euros. Ce montant est octroyé mensuellement à tout bénéficiaire du revenu prévu à l'alinéa 1^{er} de la loi RPGH. L'attribution de l'ECl était limitée, dans une première phase, à la période du 1^{er} juillet 2022 à mars 2023 inclus. L'ECl était incompatible avec le crédit impôt énergie et avec l'ECl sur le Revenu pour personnes gravement handicapées. L'accord tripartite du 7 mars 2023 a prolongé l'ECl jusqu'au 31.12.2024. La dépense relative à l'ECl pour l'exercice 2023 s'élevait à 3.048.864€ pour 2.811 bénéficiaires en moyenne.

La loi du 20 juillet 2023 portant modification de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées a abrogé le paragraphe 2 de l'article 29, de sorte que le Revenu pour personnes gravement handicapées n'est plus remboursable dans le cadre de la succession du bénéficiaire.

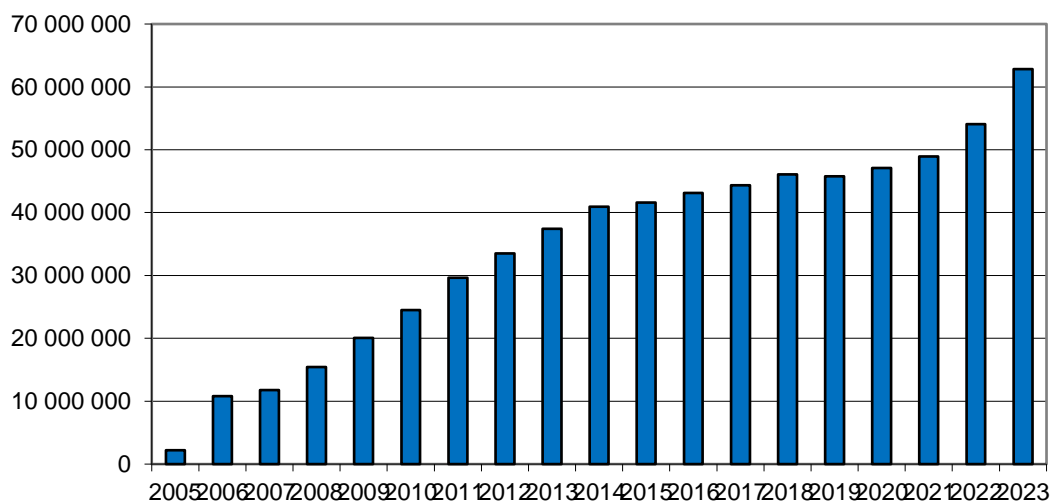
	nombre de bénéficiaires au		augment. / diminution	décompte	décompte provisoire	augment. / diminution
	31.12.2022	31.12.2023	en %	2022	2023	en %
	3.111	3.248	4,40	55.477.964,37	63.708.058,19	14,83
% Recettes				1.423.159,76	864.752,36	-39,24
Dépense budgétaire				54.054.804,61	62.843.305,83	16,26%

Exercice	Bénéficiaires RPGH au 31.12	Variation	Dépense nette	Variation
2005	191		2.232.233	
2006	697	264,92%	10.828.455	385,10%
2007	1.017	45,91%	11.777.387	8,76%
2008	1.310	28,81%	15.438.834	31,09%
2009	1.637	24,96%	20.079.835	30,06%
2010	1.944	18,75%	24.492.396	21,98%
2011	2.231	14,76%	29.644.818	21,04%
2012	2.422	8,56%	33.530.384	13,11%
2013	2.595	7,14%	37.415.290	11,59%
2014	2.771	6,78%	40.944.450	9,43%
2015	2.827	2,02%	41.595.100	1,59%
2016	2.910	2,94%	43.148.575	3,73%
2017	2.964	1,86%	44.345.318	2,77%
2018	3.006	1,42%	46.075.097	3,90%
2019	3.090	2,79%	45.768.507	-0,67%
2020	3.139	1,59%	47.114.101	2,94%
2021	3.148	0,29%	48.944.880	3,89%
2022	3.111	-1,18%	54.054.805	10,44%
2023	3.248	4,40%	62.843.306	16,26%

Evolution bénéficiaires



Evolution dépenses nettes

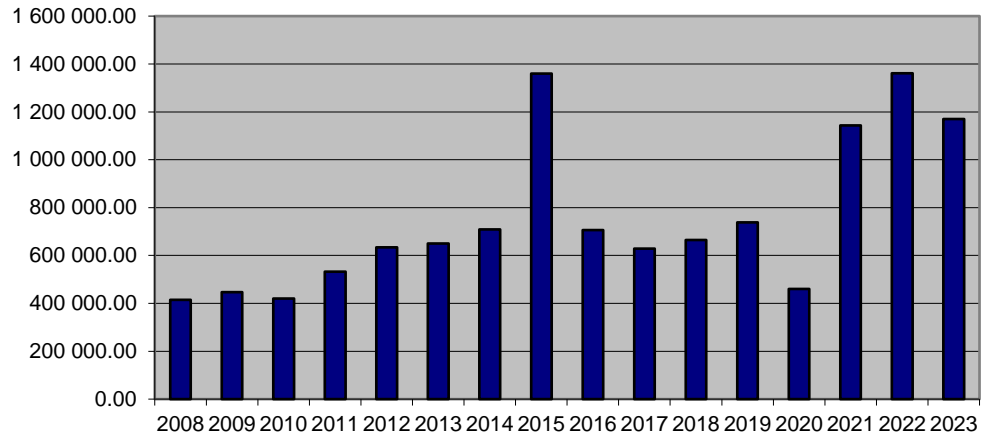


Exercice	Total	Dossiers au 31.12 tombant sous le champ d'application de	
		l'article 28(1)	l'article 28(2)
2011	1.738	463	1.275
2012	1.988	623	1.365
2013	2.229	682	1.547
2014	2.506	744	1.762
2015	2.827	818	2.009
2016	2.910	857	2.053
2017	2.964	882	2.082
2018	3.006	931	2.075
2019	3.090	1.169	1.921
2020	3.139	1.229	1.910
2021	3.148	1.315	1.833
2022	3.111	1.405	1.706
2023	3.248	1.582	1.666

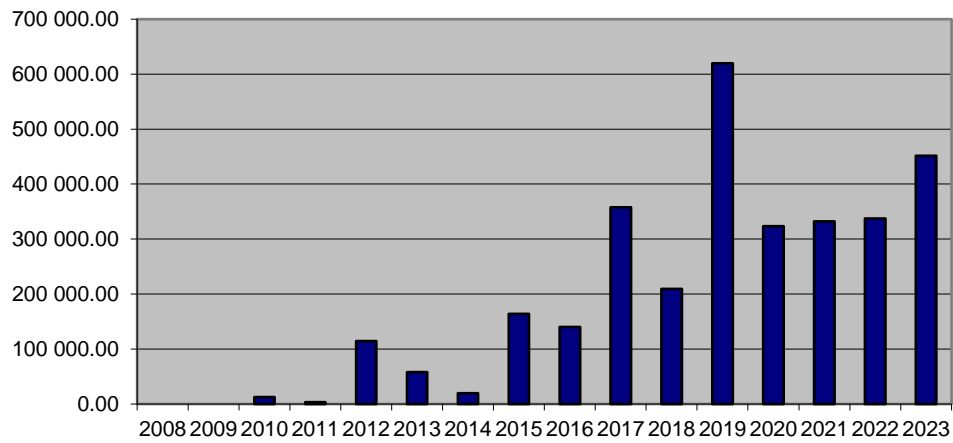
Recettes

Exercice	Total remboursements		Recouvrements réalisés		Restitutions	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
2008	414.893,39 €		414.893,39		0,00	
2009	446.404,22 €	7,59%	446.404,22	7,59%	0,00	
2010	433.429,38 €	-2,91%	420.547,62	-5,79%	12.881,76	
2011	535.664,91 €	23,59%	532.165,91	26,54%	3.499,00	-72,84%
2012	749.063,49 €	39,84%	634.574,20	19,24%	114.489,29	3172,06%
2013	708.112,81 €	-5,47%	650.275,02	2,47%	57.837,79	-49,48%
2014	729.031,64 €	2,95%	709.342,31	9,08%	19.689,33	-65,96%
2015	1.523.365,81 €	108,96%	1.359.601,78	91,67%	163.764,03	731,74%
2016	846.830,57 €	-44,41%	706.643,48	-48,03%	140.187,09	-14,40%
2017	986.989,79 €	16,55%	628.978,44	-10,99%	358.011,35	155,38%
2018	873.648,40 €	-11,48%	664.159,25	5,59%	209.489,15	-41,49%
2019	1.357.771,76 €	55,41%	738.112,07	11,13%	619.659,69	195,80%
2020	783.007,02 €	-42,33%	459.622,29	-37,73%	323.384,73	-47,81%
2021	1.475.368,51 €	88,42%	1.142.928,39	148,67%	332.440,12	2,80%
2022	1.698.296,18 €	15,11%	1.360.875,20	19,07%	337.420,98	1,50%
2023	1.620.708,58 €	-4,57%	1.169.375,64	-14,07%	451.332,94	33,76%

Evolution - recouvrements



Evolution - restitutions



2.5. Forfait d'éducation

Législation

Loi modifiée du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation.

Commentaires

En 2022 le nombre des nouvelles demandes en obtention du forfait d'éducation (FE) s'élevait à 736 demandes. Il a diminué en 2023 à 678 demandes ce qui correspond à 56,5 dossiers par mois en moyenne.

Les certificats d'impôt 2022 ont été envoyés en février 2023. 927 certificats de vie ont été envoyés en date du 26.07.2023 aux bénéficiaires du forfait d'éducation résidant à l'étranger : Les rappels ont été envoyés en date du 21.09.2023. Six dossiers ont été annulés suite au décès du bénéficiaire. Cinq dossiers restaient incomplets après l'envoi du rappel; le forfait d'éducation a été suspendu provisoirement dans ces cas en attendant que l'intéressée fournisse le certificat de vie.

Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 22.794 au 31.12.2023. Pendant l'exercice 2023, le montant de 45.412.207,03€ a été liquidé. La dépense à charge du budget de l'Etat diminue par rapport à l'exercice précédent de l'ordre de 1.467.036,34€. L'âge d'entrée pour cette prestation a été relevé à 65 ans depuis l'exercice 2011, de sorte que les bénéficiaires potentiels présentaient, avec l'atteinte de l'âge de 65 ans, leurs demandes en 2016. Cependant, le nombre de demandes est moins important qu'avant 2011 (678 pour l'exercice 2023 par rapport à 736 en 2022) puisque cette génération profite d'avantage des années-bébés (article 171 (7) CSS) et le nombre de refus pour ce motif augmente.

En outre il y a quelques attributions de pensions personnelles pour lesquels les années-bébés sont mises en compte par les organismes de pension, ce qui entraîne le retrait du forfait d'éducation. On constate également un recul légèrement plus important pour les cas FNS ce qui est dû à la migration d'une partie de ces bénéficiaires vers les organismes de pension.

Le paiement du crédit d'impôt énergie (CIE) mensuel de 84 €, accordé temporairement aux bénéficiaires du forfait d'éducation et du crédit d'impôt pensionné CIP à cause des prix d'énergie élevés à partir du 01.07.2022, s'est terminé au 31.03.2023.

Le crédit d'impôt conjoncture (CIC) accordé par le Gouvernement luxembourgeois en 2023 n'a pas eu d'influence sur le montant du forfait d'éducation étant donné qu'il est seulement dû si une personne dispose d'un revenu mensuel brut de 1.125 € minimum. Le forfait d'éducation est considérablement inférieur à ce montant.

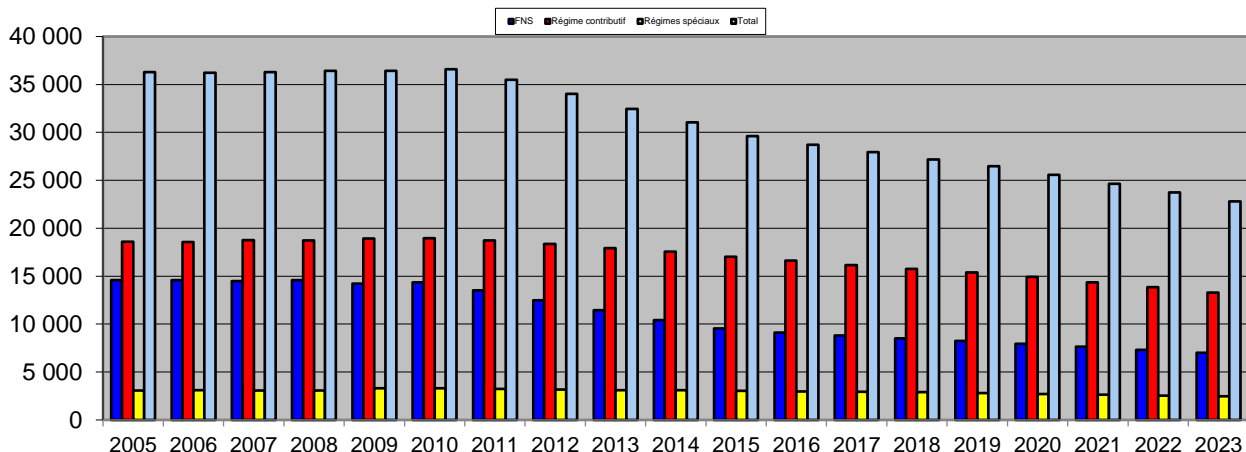
Des modifications concernant l'enregistrement des dossiers ont été effectuées. Le programme CL n'est plus utilisé depuis mai 2023. Il est remplacé par le programme CNAPDoss qui est utilisé principalement par la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) pour l'enregistrement des pensions personnelles, des pensions de survie et des données concernant les baby-years. L'adaptation de ce programme aux besoins du Service du forfait d'éducation a été effectué par le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) en collaboration avec le Service méthodologie et le Service Forfait d'éducation du FNS.

Le programme CNAPDoss sert à effectuer des recherches concernant le paiement d'une pension par la CNAP, pour enregistrer les nouvelles demandes forfait d'éducation, pour exécuter des modifications et pour demander le calcul du paiement du forfait ensemble avec la pension personnelle ou la pension de survie par la CNAP, respectivement le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO), la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux (CPFEC) et la Société Nationale des Chemins de fer luxembourgeois (CFL).

	nombre de bénéficiaires au		augment. / diminution en %	décompte 2022	décompte provisoire 2023	augment. / diminution en %
	31.12.2022	31.12.2023				
FNS	7.322	7.022	-4,10	15.484.474,58	14.869.181,13	-3,97
CNAP	13.846	13.301	-3,94	25.852.057,28	25.295.300,32	-2,15
CGPO	1.582	1.539	-2,72	3.328.339,19	3.203.801,72	-3,74
CPFEC	389	369	-5,14	821.354,26	787.170,80	-4,16
CFL	582	563	-3,26	1.319.149,90	1.256.753,06	-4,73
Total brut	23.721	22.794	-3,91	46.805.375,21	45.412.207,03	-2,98
Ass. maladie / part patr.				1.247.147,32	1.210.525,83	-2,94
Total Forfait d'éducation				48.052.522,53	46.622.732,86	-2,98
% Recettes				27.783,60	65.030,27	134,06
Dépense budgétaire				48.024.738,93	46.557.702,59	-3,05%

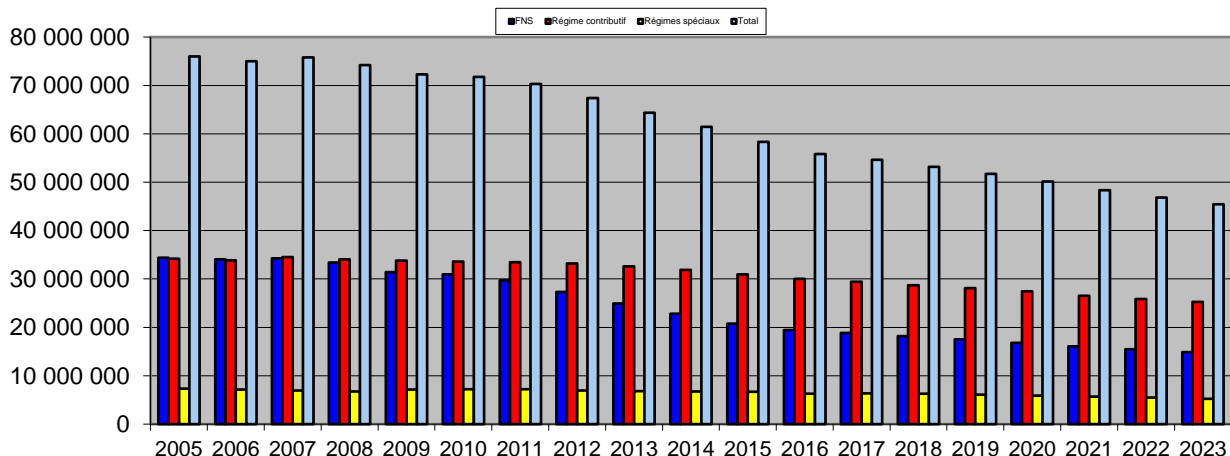
Exercice	Dossiers au 31.12				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	14.585	18.598	3.087	36.270	
2006	14.572	18.557	3.098	36.227	-0,12%
2007	14.490	18.750	3.055	36.295	0,19%
2008	14.601	18.738	3.070	36.409	0,31%
2009	14.225	18.919	3.289	36.433	0,07%
2010	14.340	18.960	3.298	36.598	0,45%
2011	13.520	18.736	3.228	35.484	-3,04%
2012	12.485	18.344	3.180	34.009	-4,16%
2013	11.450	17.913	3.095	32.458	-4,56%
2014	10.413	17.544	3.100	31.057	-4,32%
2015	9.533	17.024	3.046	29.603	-4,68%
2016	9.129	16.610	2.986	28.725	-2,97%
2017	8.827	16.172	2.946	27.945	-2,72%
2018	8.524	15.752	2.905	27.181	-2,73%
2019	8.256	15.392	2.808	26.456	-2,67%
2020	7.959	14.913	2.711	25.583	-3,30%
2021	7.631	14.355	2.651	24.637	-3,70%
2022	7.322	13.846	2.553	23.721	-3,72%
2023	7.022	13.301	2.471	22.794	-3,91%

Evolution bénéficiaires - forfait d'éducation



Exercice	Prestations brutes				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	34.399.136	34.215.572	7.345.307	75.960.016	
2006	34.038.117	33.848.265	7.127.454	75.013.836	-1,25%
2007	34.279.314	34.507.645	6.980.018	75.766.977	1,00%
2008	33.398.390	34.030.681	6.757.926	74.186.998	-2,09%
2009	31.416.428	33.767.810	7.115.379	72.299.616	-2,54%
2010	30.943.851	33.611.227	7.214.632	71.769.709	-0,73%
2011	29.674.496	33.454.971	7.183.766	70.313.232	-2,03%
2012	27.314.479	33.171.694	6.937.010	67.423.184	-4,11%
2013	24.958.763	32.575.647	6.802.271	64.336.681	-4,58%
2014	22.802.949	31.870.833	6.765.058	61.438.840	-4,50%
2015	20.745.076	30.932.198	6.664.490	58.341.764	-5,04%
2016	19.470.438	30.057.129	6.307.509	55.835.076	-4,30%
2017	18.825.107	29.448.711	6.383.806	54.657.624	-2,11%
2018	18.171.239	28.722.719	6.274.369	53.168.327	-2,72%
2019	17.532.214	28.095.494	6.092.114	51.719.822	-2,72%
2020	16.817.013	27.471.788	5.863.732	50.152.533	-3,03%
2021	16.098.855	26.543.493	5.694.543	48.336.890	-3,62%
2022	15.484.475	25.852.057	5.468.843	46.805.375	-3,17%
2023	14.903.167	25.295.301	5.250.597	45.449.065	-2,90%

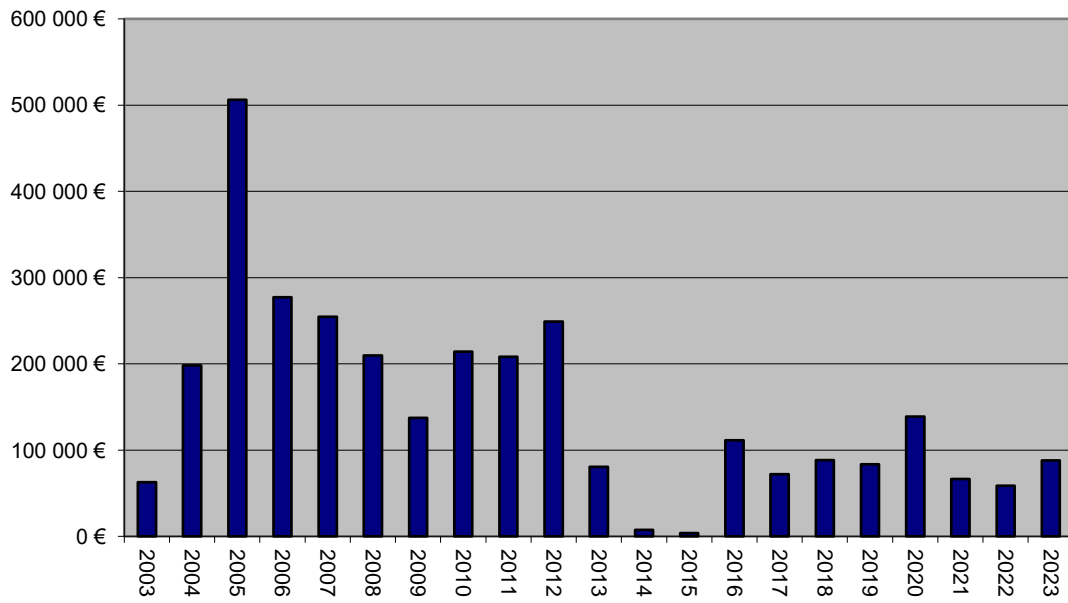
Evolution prestations brutes - forfait d'éducation



Recettes

Exercice	Recouvrements réalisés	
2003	62.859 €	
2004	198.351 €	215,55%
2005	506.185 €	155,20%
2006	277.298 €	-45,22%
2007	254.709 €	-8,15%
2008	209.817 €	-17,63%
2009	137.393 €	-34,52%
2010	214.023 €	55,77%
2011	208.325 €	-2,66%
2012	248.937 €	19,49%
2013	80.652 €	-67,60%
2014	7.438 €	-90,78%
2015	3.605 €	-51,54%
2016	111.193 €	2984,64%
2017	72.089 €	-35,17%
2018	88.377 €	22,59%
2019	83.657 €	-5,34%
2020	138.673 €	65,76%
2021	66.437 €	-52,09%
2022	58.650 €	-11,72%
2023	87.978 €	50,01%

Recouvrement



2.6. Accueil g rontologique

L gislation

Loi modifi e du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarit    participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre int gr  pour personnes  g es, une maison de soins ou un autre  tablissement m dico-social assurant un accueil de jour et de nuit.

R glement grand-ducal du 27 septembre 2004 portant ex cution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarit    participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre int gr  pour personnes  g es, une maison de soins ou un autre  tablissement m dico-social assurant un accueil de jour et de nuit.

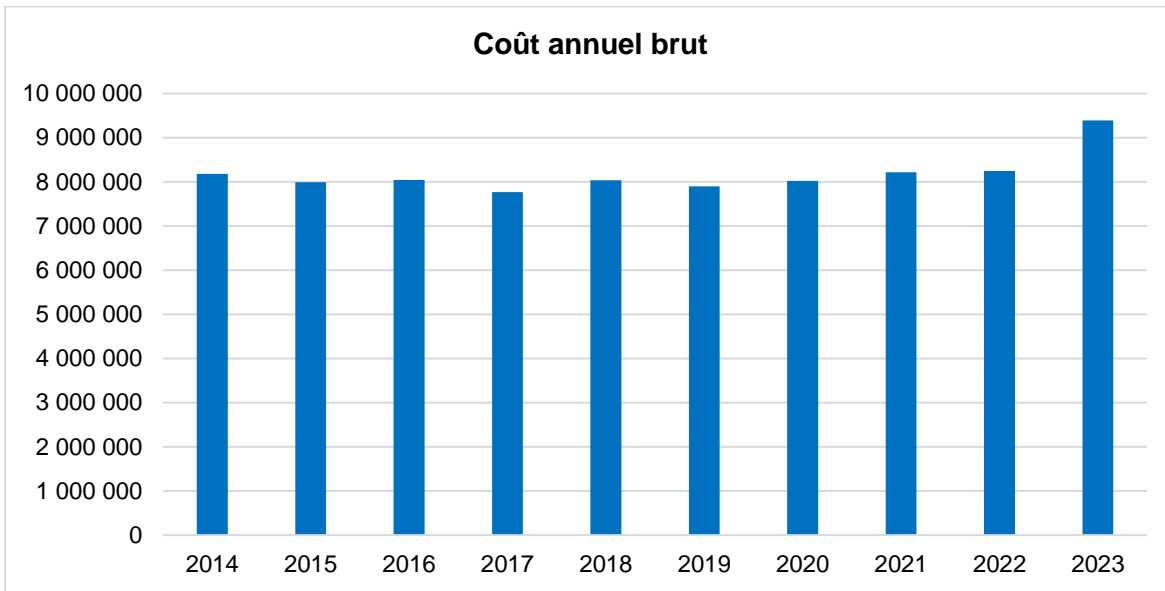
Commentaires

Pour l'exercice 2023 le nombre des nouvelles demandes introduites se chiffre   240 (2022 : 209) dont 32 ont  t  refus es, 152 cas ont  t  annul s (dont 113 d c s) et 17 demandes sont rest es en instruction au 31.12.2023. Le nombre de b n ficiaires au 31.12.2023 a augment  de 61 pour atteindre 698 unit s (+9,58%). Les prestations nettes au montant total de 8.242.486,82  ont augment  de 10,26% par rapport   l'exercice pr c dent. Le montant moyen mensuel pay  a augment  de 1,62% pour s' tablir   122,29  (indice 100).

	nombre de b�n�ficiaires au		augment. / diminution	d�compte	d�compte provisoire	augment. / diminution
	31.12.2022	31.12.2023	en %	2022	2023	en %
	637	698	9,58	8.242.156,13	9.387.635,60	13,90
% Recettes				766.937,32	1.145.148,78	49,31
D�pense budg�taire				7.475.218,81	8.242.486,82	10,26%

Evolution pluriannuelle

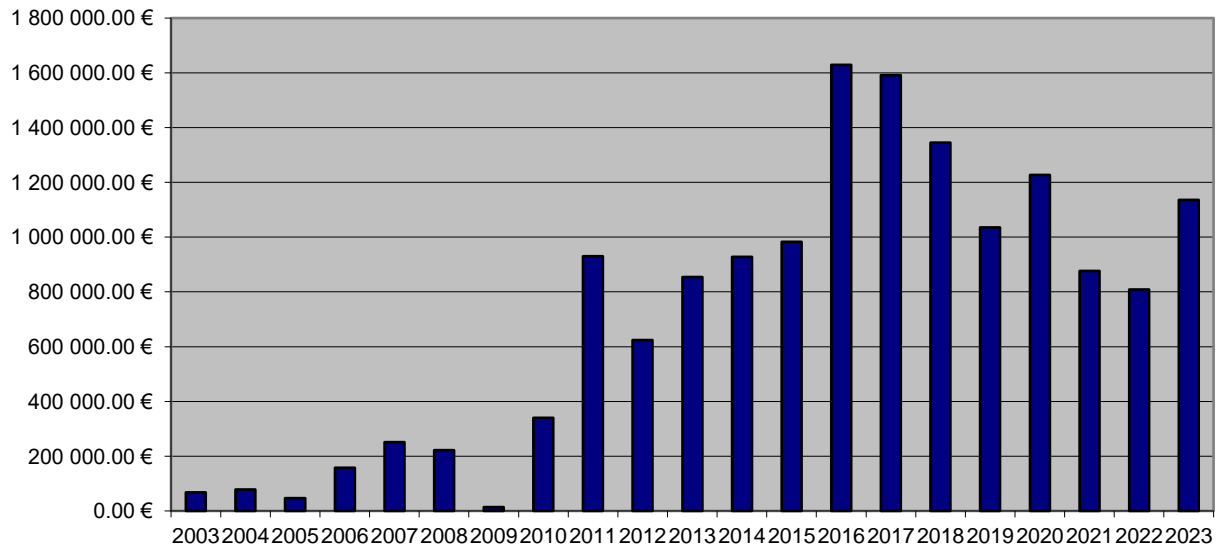
Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût annuel brut (en milliers)	8.178	7.989	8.045	7.766	8.036	7.896	8.022	8.214	8.242	9.388
Variation	-0,90%	-2,31%	0,69%	-3,46%	3,48%	-1,75%	1,60%	2,39%	0,34%	13,90%
Bénéficiaires au 31.12	684	694	661	626	634	615	612	617	637	698
Variation	-4,34%	1,46%	-4,76%	-5,30%	1,28%	-3,00%	-0,49%	0,82%	4,08%	13,13%
Recettes (en milliers)	928	983	1.617	1.583	1.338	1.022	1.231	862	767	1.145
Dépense budgétaire (en milliers)	7.250	7.006	6.428	6.183	6.698	6.874	6.791	7.352	7.475	8.242



Recettes

Exercice	Total remboursements		Recouvrements réalisés		Restitutions	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
2003	67.252,88 €		0,00		0,00	
2004	77.792,61 €	15,67%	0,00		0,00	
2005	46.793,71 €	-39,85%	0,00		0,00	
2006	157.838,15 €	237,31%	0,00		0,00	
2007	251.325,00 €	59,23%	0,00		0,00	
2008	221.976,18 €	-11,68%	209.629,99		12.346,19	
2009	13.528,90 €	-93,91%	13.528,90	-93,55%	0,00	-100,00%
2010	339.484,33 €	2409,33%	15.978,65	18,11%	323.505,68	
2011	930.649,75 €	174,14%	31.322,16	96,03%	899.327,59	177,99%
2012	623.449,70 €	-33,01%	0,00	-100,00%	623.449,70	-30,68%
2013	853.733,66 €	36,94%	10.824,03		842.909,63	35,20%
2014	928.134,63 €	8,71%	21.054,51	94,52%	907.080,12	7,61%
2015	983.139,91 €	5,93%	62.735,81	197,97%	920.404,10	1,47%
2016	1.628.583,30 €	65,65%	20.771,84	-66,89%	1.607.811,46	74,69%
2017	1.591.408,70 €	-2,28%	34.778,94	67,43%	1.556.629,76	-3,18%
2018	1.344.938,92 €	-15,49%	14.525,43	-58,23%	1.330.413,49	-14,53%
2019	1.035.413,43 €	-23,01%	62.595,32	330,94%	972.818,11	-26,88%
2020	1.227.490,58 €	18,55%	37.026,32	-40,85%	1.190.464,26	22,37%
2021	876.741,67 €	-28,57%	20.760,08	-43,93%	855.981,59	-28,10%
2022	808.958,00 €	-7,73%	59.231,70	185,32%	749.726,30	-12,41%
2023	1.145.148,78 €	41,56%	137.139,80	131,53%	1.008.008,98	34,45%

Evolution globale



2.7. Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Législation

Loi modifiée du 26.7.1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires.

Règlement grand-ducal du 2 décembre 1983 fixant les modalités d'application de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le fonds national de solidarité.

Commentaires

Au 31 décembre 2023 le nombre de créanciers se chiffrait à 479 contre 547 à la fin de l'exercice précédent.

Le service a été saisi de 157 demandes, dont 113 ont été refusées. 74 dossiers ont été suspendus et 110 se trouvent en voie d'instruction.

46,90 % des nouvelles demandes ont été refusées avec motif 'dossier incomplet', 15,92 % ont été refusées par l'article 2.a), 5,30 % par l'article 2.b), 23,89 % par l'article 2.c) et 7,96 % par l'article 2.d).

28,37 % ont été suspendus avec motif 'dossier incomplet', 28,37 % des affaires ont été suspendus avec motif 'fin études' et 9,45 % en application de l'article 2.d), 17,56% en application de l'article 2.a) et 9,45% pour cause de paiement direct par le débiteur et 6,75% pour cause de décès.

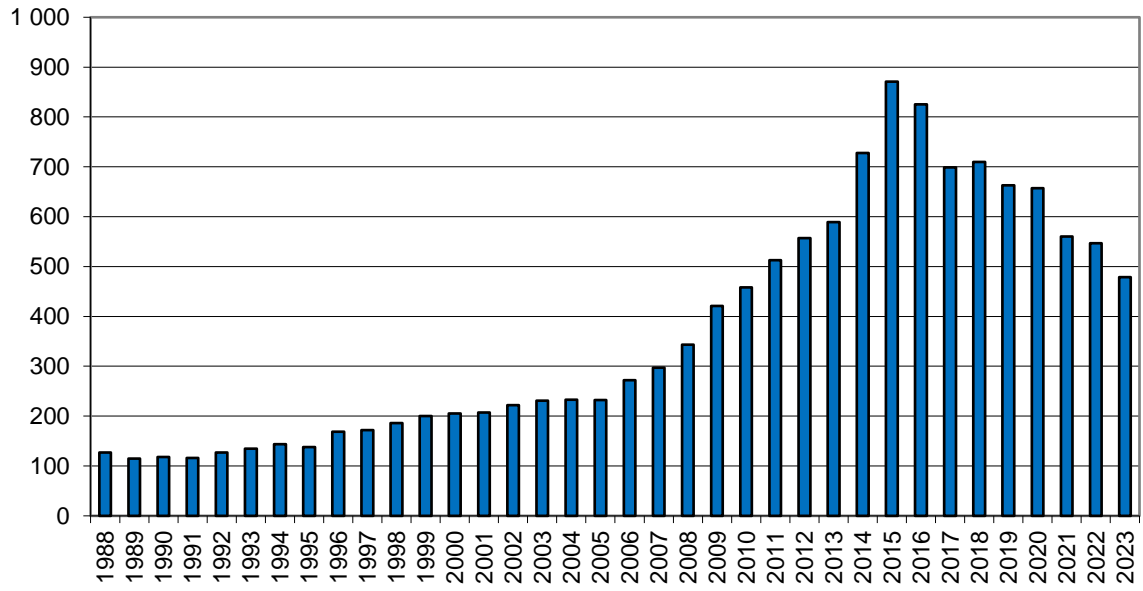
Compte tenu du recouvrement de pensions alimentaires qui atteint le montant de 1.277.824,24€ et des restitutions et recouvrements auprès des créanciers, s'élevant au montant total de 180.045,75 €, la dépense à charge du budget de l'Etat est de 201.412,09 € pour l'exercice 2023. Les recettes ont augmenté de 10,35%.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions alimentaires effectivement récupérées s'élèvent à 127.782,42 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

	nombre de bénéficiaires au		augment. / diminution	décompte	décompte provisoire	augment. / diminution
	31.12.2022	31.12.2023	en %	2022	2023	en %
	547	479	-12,43%	1.743.318,80	1.659.282,08	-4,82
Recouvrements (débiteurs)				1.237.261,54	1.277.824,24	3,28%
Restitutions et recouv. (créanciers)				83.921,45	180.045,75	114,54%
Dépense budgétaire				422.135,81	201.412,09	-52,29%

Exercice	Dossiers pensions alimentaires au 31.12	Variation	Cumul
1988	127		
1989	115	-9,45%	-9,45%
1990	118	2,61%	-7,09%
1991	116	-1,69%	-8,66%
1992	127	9,48%	0,00%
1993	135	6,30%	6,30%
1994	144	6,67%	13,39%
1995	138	-4,17%	8,66%
1996	169	22,46%	33,07%
1997	172	1,78%	35,43%
1998	186	8,14%	46,46%
1999	200	7,53%	57,48%
2000	205	2,50%	61,42%
2001	207	0,98%	62,99%
2002	222	7,25%	74,80%
2003	231	4,05%	81,89%
2004	233	0,87%	83,46%
2005	232	-0,43%	82,68%
2006	272	17,24%	114,17%
2007	297	9,19%	133,86%
2008	343	15,49%	170,08%
2009	421	22,74%	231,50%
2010	458	8,79%	260,63%
2011	513	12,01%	303,94%
2012	557	8,58%	338,58%
2013	589	5,75%	363,78%
2014	728	23,60%	473,23%
2015	871	19,64%	585,83%
2016	825	-5,28%	549,61%
2017	699	-15,27%	450,39%
2018	710	1,57%	459,06%
2019	663	-6,62%	422,05%
2020	657	-0,90%	417,32%
2021	560	-14,76%	340,94%
2022	547	-2,32%	330,71%
2023	479	-12,43%	277,17%

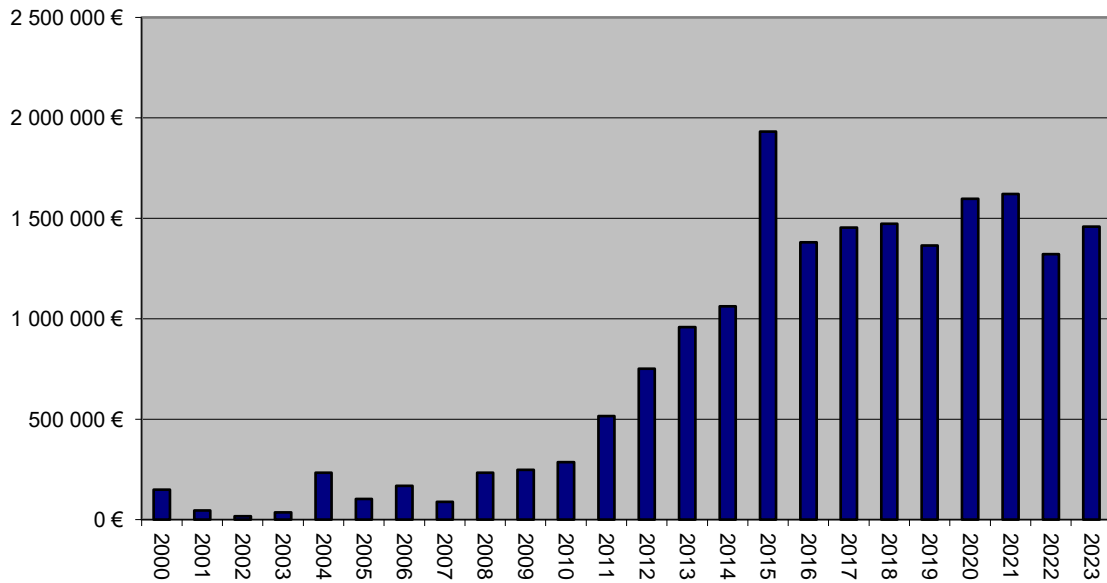
Evolution bénéficiaires



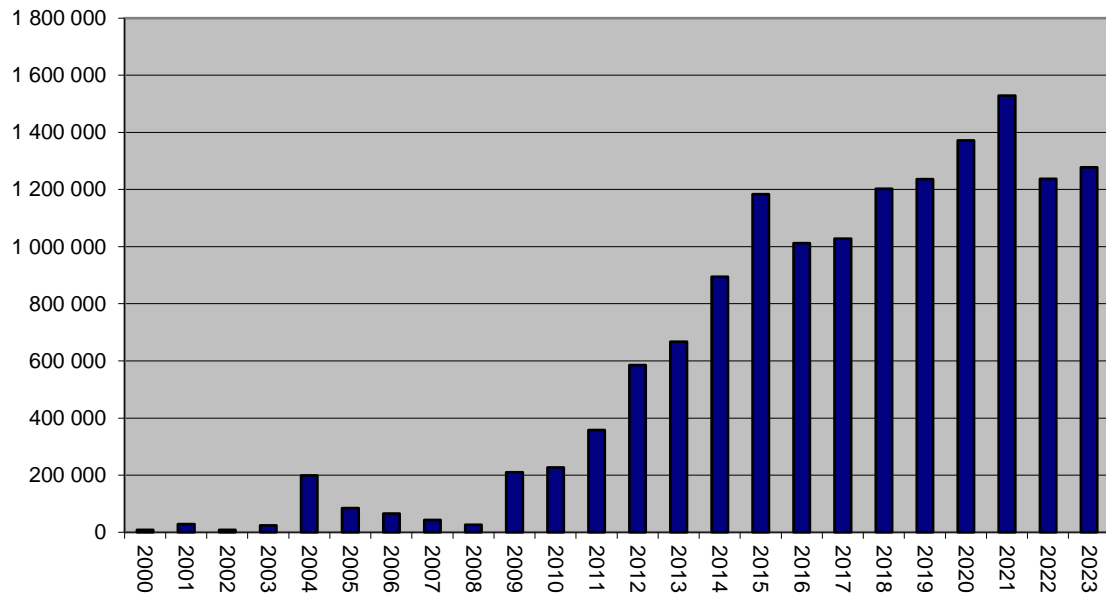
Recettes

Exercice	Total rembourse.		Recouvr. débiteurs		Restitutions + TP réalisés créancier	
2000	148.517 €		8.474		140.043	
2001	45.193 €	-69,57%	28.293	233,88%	16.900	-87,93%
2002	15.967 €	-64,67%	8.629	-69,50%	7.338	-56,58%
2003	36.132 €	126,29%	23.869	176,61%	12.263	67,12%
2004	232.779 €	544,25%	199.212	734,61%	33.567	173,73%
2005	102.415 €	-56,00%	84.182	-57,74%	18.233	-45,68%
2006	167.578 €	63,63%	65.402	-22,31%	102.176	460,39%
2007	88.892 €	-46,95%	43.359	-33,70%	45.533	-55,44%
2008	233.186 €	162,33%	26.407	-39,10%	206.779	354,13%
2009	248.362 €	6,51%	210.468	697,02%	37.894	-81,67%
2010	285.954 €	15,14%	226.782	7,75%	59.172	56,15%
2011	515.525 €	80,28%	357.814	57,78%	157.711	166,53%
2012	751.263 €	45,73%	585.222	63,55%	166.041	5,28%
2013	958.812 €	27,63%	667.480	14,06%	291.332	75,46%
2014	1.061.739 €	10,73%	895.059	34,10%	166.680	-42,79%
2015	1.931.255 €	81,90%	1.183.400	32,21%	747.855	348,68%
2016	1.380.241 €	-28,53%	1.012.315	-14,46%	367.926	-50,80%
2017	1.452.992 €	5,27%	1.027.780	1,53%	425.212	15,57%
2018	1.473.202 €	1,39%	1.202.932	17,04%	270.270	-36,44%
2019	1.364.436 €	-7,38%	1.236.094	2,76%	128.342	-52,51%
2020	1.596.468 €	17,01%	1.371.505	10,95%	224.963	75,28%
2021	1.620.586 €	1,51%	1.529.245	11,50%	91.340	-59,40%
2022	1.321.183 €	-17,24%	1.237.262	-9,79%	83.921	-62,70%
2023	1.457.870 €	-10,04%	1.277.824	-16,44%	180.046	97,12%
2000	148.517 €		8.474		140.043	

Evolution globale



Evolution - recouvrement (débiteur)



2.8. Allocation de vie chère et prime énergie

Législation

Règlement du Gouvernement en conseil du 25 novembre 2022 relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère au titre de l'année 2023.

Commentaires

L'allocation de vie chère constitue une prestation annuelle afin de faire bénéficier les ménages à faibles revenus d'un support financier. Cette allocation n'est pas soumise à restitution et les demandeurs doivent se prévaloir d'une résidence minimale d'une année précédente le mois de la présentation de la demande. Les bénéficiaires de l'année précédente recevront d'office le nouveau formulaire en début de l'année suivante.

Les bénéficiaires de l'allocation de vie chère ont touché en 2023, tout comme en 2022, accessoirement une prime énergie entre 200 € et 400€ en fonction de la composition de ménage. Cette prime a été également versée aux ménages qui n'étaient pas éligibles pour l'allocation de vie chère, mais dont les revenus ne dépassaient pas de plus de 25% les limites de cette prestation.

On constate une régression du nombre de demandes de l'ordre de -8,71%. Ceci est dû au fait qu'un nombre important de ménages dépassait, en 2022, les limites de revenu d'une manière substantielle. Ceux-ci ne présentaient plus de demandes en 2023.

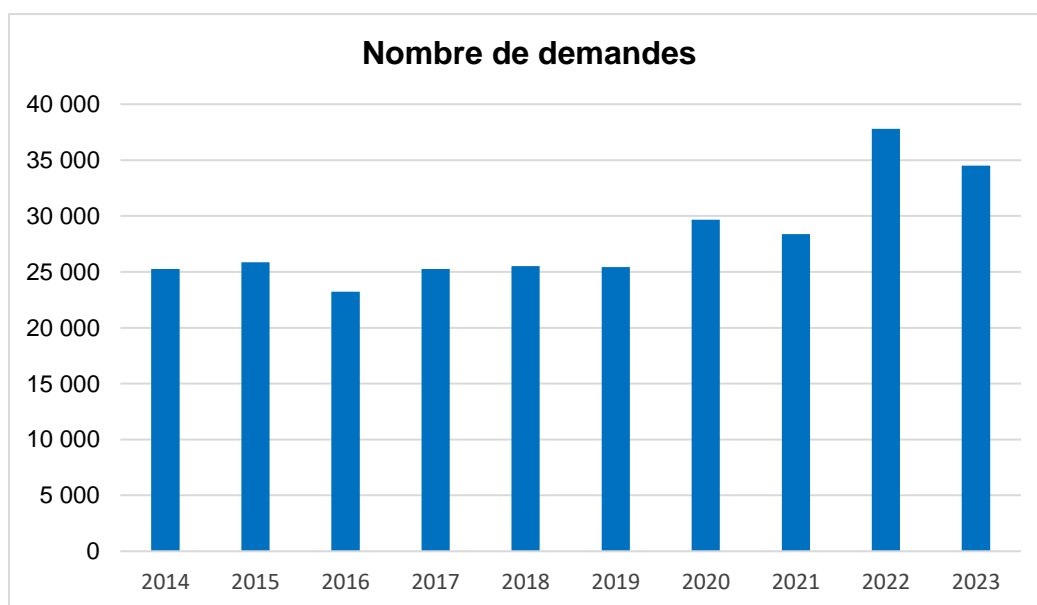
La décision quant à l'octroi de l'allocation sert souvent de condition d'attribution à d'autres prestations similaires payées par les administrations communales. Il en est de même pour l'accès au pass « Culture all ». Pour l'exercice 2023 le Service des Médias accorde également une remise de 10€ sur les abonnements internet fixe aux bénéficiaires d'une allocation de vie chère.

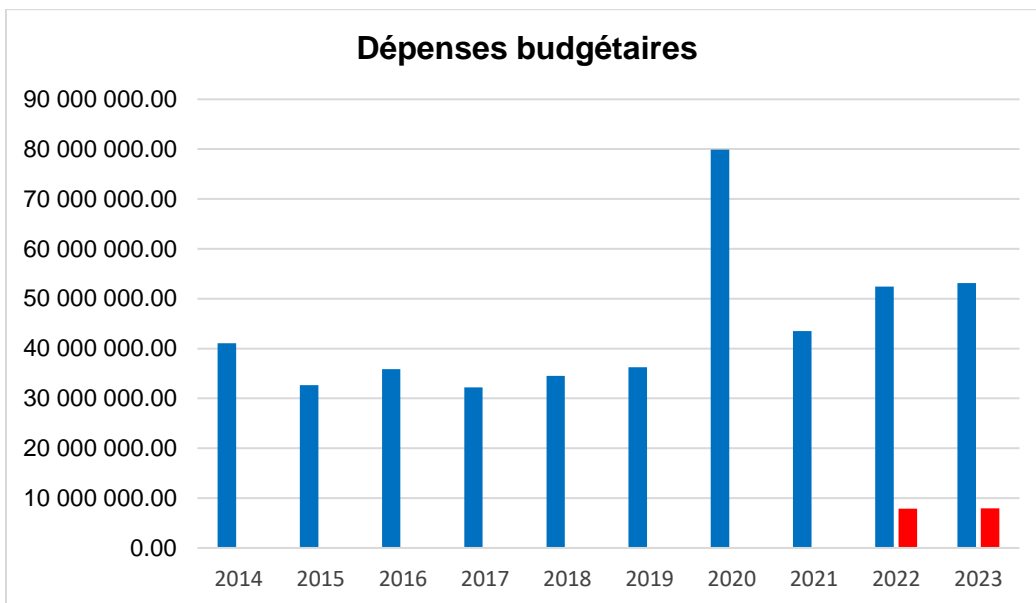
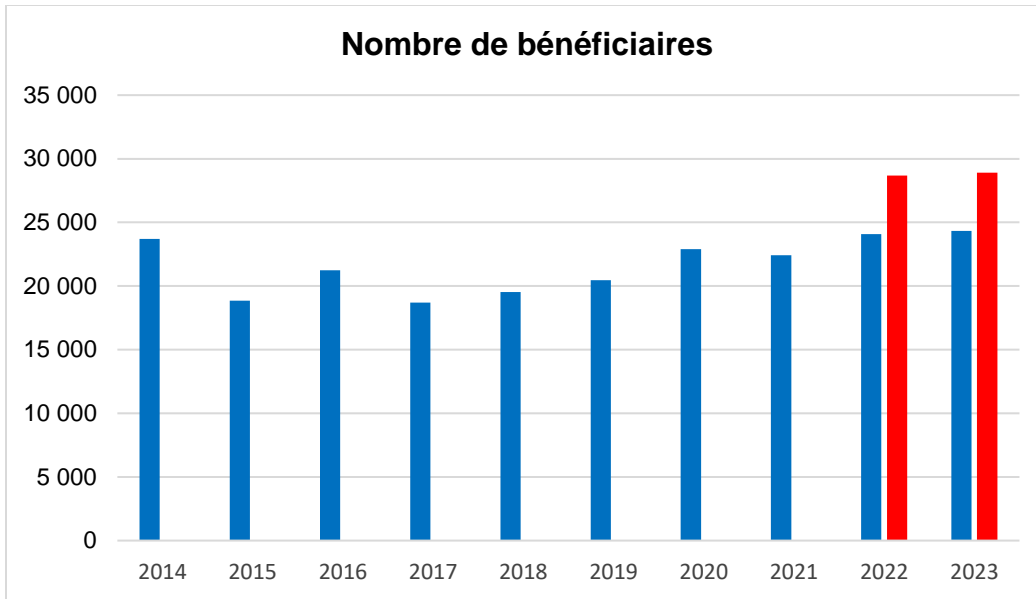
	nombre de bénéficiaires pour l'exercice		augment. / diminution	décompte		augment. / diminution
	2022	2023	en %	2022	2023	en %
AVC	24.079	24.332	1,05%	52.416.975,37	53.133.155,64	1,37%
Prime énergie	28.693	28.912	0,76%	7.898.230,64	7.936.867,76	
TOTAL				60.315.206,01	61.070.023,40	1,25%

Évolution allocation de vie chère / prime énergie 2014 - 2023

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes introduits dans le délai	25.247	25.869	23.224	25.246	25.525	25.436	29.659	28.390	37.802	34.507
Variation		2,46%	-10,22%	8,71%	1,11%	-0,35%	16,60%	-4,28%	33,15%	-8,72%
Bénéficiaires Alloc. vie chère (*)	23.705	18.863	21.228	18.688	19.541	20.463	22.899	22.430	24.079	24.332
Variation		-20,43%	12,54%	-11,97%	4,56%	4,72%	11,90%	-2,05%	7,35%	1,05%
Bénéficiaires Prime énergie (*)									28.693	28.912
Variation										0,76%
Dépense budgétaire Alloc. vie chère (en millions)	41,09	32,63	35,89	32,21	34,49	36,27	79,90	43,52	52,42	53,13
Variation		-20,59%	10,00%	-10,26%	7,06%	5,16%	120,32%	-45,53%	20,43%	1,37%
Dépense budgétaire Prime énergie (en millions)									7,90	7,94
Variation										0,49%

(*) Bénéficiaires dont le paiement a eu lieu avant le 31.12.N. Les paiements ultérieurs sont imputés à l'exercice subséquent.





2.9. Allocation compensatoire

Législation

Loi abrogée du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions.

Commentaires

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, par suite de l'abrogation de la législation y relative, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Lors de la clôture de l'exercice au 31.12.2023, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 92 contre 110 pour l'année précédente.

La dépense pour l'exercice 2023 s'élève à 79.175,58 €. La diminution des dépenses de 15.499,19€ par rapport à 2022 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Caisses	nombre de bénéficiaires au		augment. / diminution	décompte	décompte provisoire	augment. / diminution
	31.12.2022	31.12.2023	en %	2022	2023	en %
CNAP	109	91	-16,51%	93.800,21	78.301,02	-16,52%
CFL	1	1	0,00%	874,56	874,56	0,00%
TOTAL	110	92	-16,36%	94.674,77	79.175,58	-16,37%

2.10. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

Législation

Loi abrogée du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées.

Commentaires

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance dépendance la loi du 16 avril 1979 a été abrogée. Par contre le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le FNS pour compte de la Caisse nationale de santé tant que le bénéficiaire ne sollicite pas une prestation de l'assurance dépendance. Pour le mois de décembre 454 allocations ont été payées (2022 : 475).

Montants des allocations au 31.12.2023

N.I. 100	N.I. 944,43
89,24 €	842,81 €

La dépense a atteint le montant de 4.519.128,41€ €. La diminution de 5.150,74€ par rapport à 2022 (-0,11%) résulte de la régression constante du nombre des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant l'assurance-dépendance.

nombre de bénéficiaires au		augment. / diminution	décompte	décompte provisoire	augment. / diminution
31.12.2022	31.12.2023	en %	2022	2023	en %
475	454	-4,42%	4.524.279,15	4.519.128,41	-0,11%

2.11. Service Recouvrement

Le service recouvrement s'occupe principalement de la procédure de recouvrement et recouvrement forcé de tous les montants indûment payés dans le cadre de toutes les prestations dont le FNS a la charge et accessoirement du recouvrement forcé des créances du FNS émanant du service Restitutions et d'accueil gérontologique.

Les tâches journalières du service s'orientent en général vers la gestion des retenues opérées par le FNS sur les prestations mensuelles et uniques payées à ses bénéficiaires débiteurs ainsi que vers l'analyse des dossiers en suspens.

La vérification des dossiers constitue le premier pas actif dans le cadre de la procédure appliquée par le service.

Le service demande, au préalable, l'établissement d'un titre exécutoire par la justice de paix ou tribunal d'arrondissement avant d'entamer une requête de saisie sur salaire ou une exécution par un huissier de justice.

Le service recouvrement s'occupe également du recouvrement forcé de trop-payés dans le cadre du paiement d'une allocation d'activation. Dans ce contexte, l'Office national d'inclusion sociale transmet les créances via fichier électronique.

Finalement, le service de recouvrement collabore activement avec le service avance et recouvrement de pensions alimentaires dont les procédures ont été entièrement refondues. Le service s'occupe du recouvrement forcé dans les cas où les débiteurs de pensions refusent de coopérer. Il en est de même avec le service restitutions. Le service collabore depuis 2017 étroitement avec un avocat allemand en vue du recouvrement des sommes versées à des ex-bénéficiaires résidant actuellement en Allemagne, et depuis 2019, resp. 2021 avec des avocats belges et français. Des remboursements ont lieu et des jugements ont été prononcés.

Au 31.12.2023, le service a enregistré pour les cas de recouvrement forcé :

- Recouvrement judiciaire en cours : 996 dossiers pour 4.887.720.14 €,
- Dossiers intégralement remboursés : 1.152 dossiers pour 2.520.974.93 €,
- Recouvrement étranger : 126 dossiers pour 867.665.86 €.

Le solde à récupérer s'élève à ±27,43 Mio euros.

2.12. Service Restitutions

Le service restitutions a pour mission de réclamer la restitution des prestations :

- Contre le bénéficiaire de l'allocation d'inclusion, du complément de l'accueil gérontologique ou de l'avance de la pension alimentaire revenu à meilleure fortune (par exemple : vente d'un bien immobilier, héritage, perception de sommes-capital),
- Contre le donataire du bénéficiaire d'une allocation d'inclusion ou d'une prestation servie dans le cadre de l'accueil gérontologique et de l'avance de la pension alimentaire,
- Contre le légataire du bénéficiaire d'une allocation d'inclusion du complément de l'accueil gérontologique et de l'avance de la pension alimentaire,
- Contre la succession du bénéficiaire d'une allocation d'inclusion, d'une prestation de l'accueil gérontologique, du revenu pour personnes gravement handicapées, de l'avance de la pension alimentaire et le débiteur de la pension alimentaire.

Le service collabore avec le service recouvrement en ce qui concerne le remboursement cumulé des prestations dues et indues.

Pour la garantie des demandes en restitution, les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'allocation d'inclusion, de l'accueil gérontologique, de l'avance de la pension alimentaire et du revenu pour personnes gravement handicapées (-> 24.7.2023) sont grevés d'une hypothèque légale requise par le Fonds. Nombre de postpositions sont instruites et accordées sur demandes des organismes financiers.

On constate une augmentation exceptionnelle des mainlevées. Ceci est dû au fait que le Revenu pour personnes gravement handicapés n'est plus remboursable dans le cadre de la succession du bénéficiaire.

Les requêtes des notaires chargées des ventes des immeubles, adjudications, liquidations, partages et des rédactions des déclarations de successions sont vérifiées et les revendications à l'égard des bénéficiaires sont formulées.

Le service s'occupe des courriers émanant de cabinets d'avocats et d'instituts financiers tendant à recouvrer des créances moyennant saisie-arrêt spéciale sur les prestations liquidées (injonctions judiciaires). En plus, il traite le courrier des tribunaux d'arrondissement relatif aux successions vacantes des bénéficiaires FNS.

Le service est compétent pour la consultation des informations cadastrales relatives aux propriétés des bénéficiaires et héritiers en vue d'une inscription hypothécaire.

Le service réclame la restitution de certaines allocations (le complément de l'accueil gérontologique, l'allocation d'inclusion du Revis) contre le tiers responsable du fait qui a rendu nécessaire le paiement de la prestation.

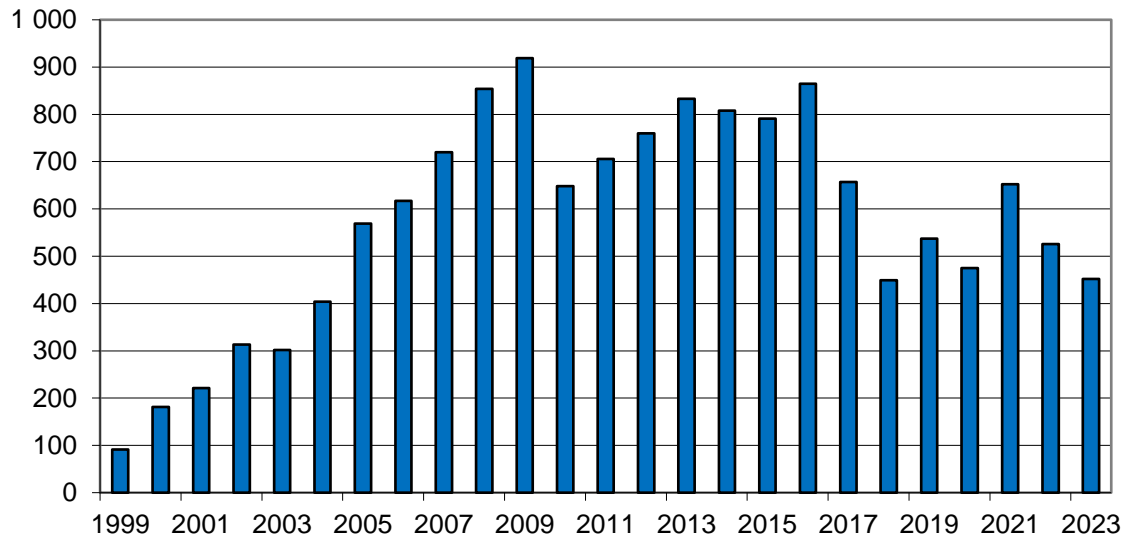
Le service restitutions se concerte avec les receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de la vérification ou de l'ajustement des valeurs données aux biens immobiliers repris dans les déclarations de succession et parfois dans les actes notariés. L'accès à la consultation de la propriété cadastrale permet de retracer les mutations des biens et l'établissement de la propriété. Ensemble avec les données de l'outil Géoportail, le service dispose d'une situation claire et précise des biens lui permettant une gestion plus rigoureuse et efficace.

En vue de la récupération des prestations allouées à un bénéficiaire décédé, à défaut de successeurs ou en cas de renonciation des successeurs, le service lance la procédure pour voir déclarer la succession vacante auprès du tribunal d'arrondissement. Le service se charge également de la récupération d'éventuels soldes auprès de la Caisse de Consignation ou des organismes financiers.

Evolution pluriannuelle - opérations courantes de gestion des hypothèques

Année	Nouv. hypo.	Renouv.	Postpos.	Mainlevées	Mainlevées partielles	Total
1999	91					
2000	181					
2001	221					
2002	313					
2003	302					
2004	404					
2005	569					
2006	617					
2007	720					
2008	854					
2009	919					
2010	648					
2011	706					
2012	760					
2013	833	147	3	340	15	1.338
2014	808	181	2	445	13	1.449
2015	791	217	2	435	26	1.471
2016	865	229	1	496	28	1.619
2017	657	265	0	515	16	1.453
2018	449	263	1	434	16	1.163
2019	537	281	10	585	16	1.429
2020	475	269	1	448	27	1.220
2021	652	269	0	451	31	1.403
2022	526	277	1	399	21	1.224
2023	452	370	2	1.260	18	2.102

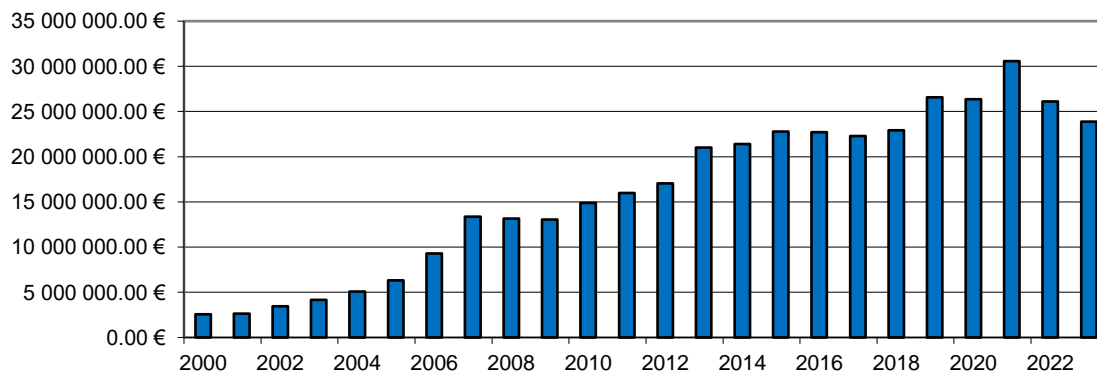
Evolution nouvelles inscriptions



Evolution recouvrements et restitutions réalisés

Exercice	Total	REVIS	RPGH	Pensions alim.	Accueil géront.	Forfait d'éduc.
2000	2.555.605,70 €	2.407.088,70 €	0,00 €	148.517,00 €	0,00 €	0,00 €
2001	2.628.121,37 €	2.582.928,37 €	0,00 €	45.193,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	3.451.102,18 €	3.435.135,18 €	0,00 €	15.967,00 €	0,00 €	0,00 €
2003	4.149.043,97 €	3.982.800,21 €	0,00 €	36.132,00 €	67.252,88 €	62.858,88 €
2004	5.075.886,42 €	4.566.963,56 €	0,00 €	232.779,00 €	77.792,61 €	198.351,25 €
2005	6.333.683,03 €	5.678.289,00 €	0,00 €	102.415,00 €	46.793,71 €	506.185,32 €
2006	9.278.620,35 €	8.675.906,42 €	0,00 €	167.578,00 €	157.838,15 €	277.297,78 €
2007	13.373.018,03 €	12.778.091,73 €	0,00 €	88.892,00 €	251.325,00 €	254.709,30 €
2008	13.160.272,17 €	12.080.399,95 €	414.893,39 €	233.186,00 €	221.976,18 €	209.816,66 €
2009	13.040.874,09 €	12.195.186,06 €	446.404,22 €	248.362,00 €	13.528,90 €	137.392,91 €
2010	14.883.823,06 €	13.610.932,43 €	433.429,38 €	285.954,00 €	339.484,33 €	214.022,92 €
2011	15.994.985,15 €	13.804.820,13 €	535.664,91 €	515.525,36 €	930.649,75 €	208.325,00 €
2012	17.045.488,45 €	14.672.775,03 €	749.063,49 €	751.263,17 €	623.449,70 €	248.937,06 €
2013	21.012.638,64 €	18.411.328,28 €	708.112,81 €	958.811,87 €	853.733,66 €	80.652,02 €
2014	21.413.870,07 €	18.687.526,43 €	729.031,64 €	1.061.738,93 €	928.134,63 €	7.438,44 €
2015	22.784.943,25 €	18.343.578,01 €	1.523.365,81 €	1.931.254,80 €	983.139,91 €	3.604,72 €
2016	22.702.277,77 €	18.735.430,11 €	846.830,57 €	1.380.241,14 €	1.628.583,30 €	111.192,65 €
2017	22.296.939,54 €	18.193.460,14 €	986.989,79 €	1.452.992,22 €	1.591.408,70 €	72.088,69 €
2018	22.925.002,55 €	19.144.836,55 €	873.648,40 €	1.473.201,93 €	1.344.938,92 €	88.376,75 €
2019	26.583.989,43 €	22.742.711,72 €	1.357.771,76 €	1.364.435,82 €	1.035.413,43 €	83.656,70 €
2020	26.363.846,45 €	22.618.208,37 €	783.007,02 €	1.596.467,61 €	1.227.490,58 €	138.672,87 €
2021	30.557.728,34 €	26.518.596,04 €	1.475.368,51 €	1.620.585,59 €	876.741,67 €	66.436,53 €
2022	26.118.072,00 €	22.230.985,28 €	1.698.296,18 €	1.321.182,99 €	808.958,00 €	58.649,55 €
2023	23.866.968,53 €	19.555.263,48 €	1.620.708,58 €	1.457.869,99 €	1.145.148,78 €	87.977,70 €

Evolution globale



2.13. Répression des fraudes

Ce service effectue des enquêtes administratives approfondies ainsi que des enquêtes à domicile régulières sur le terrain dans le cadre de sa lutte contre les fraudes et la vérification des conditions d'octroi. Des contacts ont été établis avec de nombreux commissariats de proximité ainsi qu'avec d'autres services de police et une collaboration fructueuse s'est mise en place.

Le service de répression des fraudes traite toutes les dénonciations rentrant du FNS de diverses sources et organise des contrôles collectifs à des adresses déterminées. Des enquêtes demandées par les services prestations du FNS entrent bien entendu dans ce contexte. Une collaboration réciproque avec différentes administrations (ADEM, MAE, CAE, Douane, ITM, etc.) est également mise en place pour certains dossiers conjoints. Le nombre d'enquêtes effectuées au cours de l'exercice 2023 s'élevait à 485. Le service est parfois amené à se déplacer plusieurs fois à l'adresse des intéressés avant de pouvoir conclure l'enquête. En plus des contrôles sur place, le service est amené à effectuer des convocations ponctuelles pour des entretiens au guichet si nécessaire. Avec l'expérience acquise lors des enquêtes, une participation plus étroite dans l'optimisation des procédures d'instruction des dossiers s'est développée avec les différents services du FNS.

Le service prépare également les dossiers en vue de l'introduction de plaintes auprès des parquets de Luxembourg et de Diekirch, et en assure le suivi en les déposant lors des audiences. Les demandes de partie civile en justice sont également rédigées et représentées par le service. En accord avec le comité directeur du FNS, le service de répression des fraudes a déposé 19 plaintes auprès des tribunaux luxembourgeois en 2023. Le préjudice des fraudes pour lesquelles une plainte a été déposée en 2023 se chiffre à 364 609,81 €.

2.14. Enquêtes à domicile

Dans le cadre de l’instruction et de la révision des dossiers relatifs aux prestations du revenu d'inclusion sociale et du revenu pour personnes gravement handicapées, le FNS est habilité, suivant l’article 17bis de la loi du 30 juillet 1960, d’effectuer des enquêtes aux domiciles des requérants afin de vérifier les conditions d’octroi.

Dans le cadre de cette mission, les 3 assistants sociaux relevant du cadre du FNS se rendent au domicile des personnes ayant sollicité une prestation afin de procéder à ces examens, contrôles et enquêtes jugés nécessaires. Les visites à domicile ne peuvent avoir lieu qu’entre six heures et demi et vingt heures.

Le nombre total de visites au cours de l’année 2023 s’élève à 1.363 (ce chiffre contient, le cas échéant, deux déplacements pour clôturer un dossier si la personne a été absente lors du 1^{er} passage).

A titre accessoire, les assistants sociaux assurent le traitement des dossiers dans lesquels le demandeur doit se soumettre à une expertise médicale pour vérifier la condition spécifique des articles 2 (4) b) et 2 (5) b) de la loi sur le REVIS.

2.15. Médecins-conseil

L'article 2, paragraphe 5, lettre b) prévoit qu'une personne peut prétendre au Revis sans remplir la condition de l'article 2, paragraphe 1^{er}, lettre d) (être et rester inscrit comme demandeur d’emploi). La personne empêchée pour des raisons de santé physique ou psychique n’a pas besoin de remplir cette condition.

Un contrôle médical est aussi requis en cas d’une demande en obtention du revenu d’inclusion sociale présentée par une personne majeure qui, pour des raisons médicales, n’est pas en mesure de poursuivre une activité professionnelle voire une personne qui habite dans le ménage de ses ascendants ou frère ou sœur (articles 2 (4) b) et 4 (2) b).

Exercice	Nombre d'examens
2016	30
2017	35
2018	43
2019	186
2020	151
2021	106
2022	176
2023	189

2.16. Contrôle annuel et convocations

Commentaires

Le service gestionnaire de la prestation REVIS/RPGH a instauré depuis l'année 2011 un contrôle annuel des dossiers REVIS en vue d'assurer sa mission de révision des dossiers et de détecter des changements de la situation des bénéficiaires non signalés en vue de réduire le nombre des trop-payés. Depuis l'année 2021, le FNS notifie également une lettre de contrôle annuel à tous les bénéficiaires du revenu pour personnes handicapées.

Les personnes se voient notifier une lettre reprenant les modalités de calcul de la prestation et comprenant des questions précises sur leur situation. En cas de non-renvoi de la lettre de contrôle dûment remplie et signée, la prestation peut faire l'objet d'un retrait.

Le but est aussi de responsabiliser les bénéficiaires qui sont tenus de signaler tout changement de leur situation de composition de ménage et financière.

Cette mission est effectuée par une cellule à part.

REVIS allocations d'inclusion			
Exercice 2023	lettres contrôle envoyées	lettres rappel envoyées	modifications/annulations
janvier	1.292	252	175
février	756	160	89
mars	864	193	110
avril	786	176	72
mai	814	193	62
juin	790	196	68
juillet	825	177	75
août	824	192	88
septembre	826	193	69
octobre	743	154	50
novembre	736	156	45
décembre	771	195	35
totaux	10.027	2.237	938

REVIS allocations d'activation seules			
Exercice 2023	lettres contrôle envoyées	lettres rappel envoyées	modifications/annulations
janvier	73	23	0
février	47	8	3
mars	44	8	1
avril	42	9	1
mai	54	14	2
juin	51	15	0
juillet	42	14	0
août	35	7	0
septembre	44	13	2
octobre	48	17	0
novembre	30	9	0
décembre	44	13	1
totaux	554	150	10

RPGH			
Exercice 2023	lettres contrôle envoyées	lettres rappel envoyées	modifications/annulations
janvier	211	52	18
février	233	50	3
mars	234	51	7
avril	232	61	14
mai	231	64	14
juin	229	60	10
juillet	254	54	11
août	208	47	4
septembre	217	53	9
octobre	218	45	2
novembre	211	38	9
décembre	236	54	4
totaux	2.714	629	105

Le FNS procède généralement aussi à des convocations de bénéficiaires à l'accueil en vue de vérifier la condition de résidence notamment la présence régulière et continue sur le territoire du pays. Ce contrôle est devenu utile alors que les services ont constaté par le passé qu'un nombre considérable de bénéficiaires séjournent régulièrement à l'étranger tout en restant domiciliés dans une commune luxembourgeoise.

Ces convocations servent aussi pour contrôler les séjours autorisés à l'étranger dont la durée limite a été fixée à 35 jours de calendrier par an.

Depuis le début de la crise du COVID, le FNS n'a plus fixé de convocations systématiques à la réception. Des convocations ponctuelles ont tout de même été effectuées. Les requérants pouvaient bénéficier d'une consultation à la réception après avoir pris un rendez-vous auprès du service compétent.

2.17. Contentieux et médiateur

Commentaires

Les décisions du Fonds national de solidarité sont susceptibles de recours devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale dans le délai de quarante jours à partir de la notification de la décision en question. Les décisions du Président du Conseil arbitral de la sécurité sociale sont susceptibles, dans le délai de quarante jours à partir de la notification de la décision attaquée, d'un recours devant le Conseil supérieur de la sécurité sociale.

Le service contentieux fait une analyse détaillée des affaires sur base des recours avant la transmission du dossier administratif au Conseil arbitral de la sécurité sociale. Le cas échéant, le FNS procède à une révision de la décision litigieuse dans le sens des intéressés.

Statistiques

Contentieux	Nombre
Nombre de recours enregistrés de la part du CASS	224
Nombre de recours plaidés par le service contentieux devant le CASS	157
Jugements rendus par le CASS	96
Jugements rendus par le CSSS	8

Réclamations de la part du Médiateur	Nombre
concernant un dossier REVIS	11
concernant un dossier RPGH	2
concernant un dossier Allocation de vie chère	3
concernant un dossier Avance et recouvrement de pensions alimentaires	2
concernant un dossier Forfait d'éducation	0
concernant un dossier Accueil gérontologique	0
Totaux	16

3. SERVIOR

3.1. La gouvernance

SERVIOR est un établissement public qui a été créé en 1998 et qui est au service des personnes âgées. Dans le cadre de la loi, il est à souligner qu'il a été procédé à une refonte de la loi de l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées", faisant apparaître dorénavant SERVIOR comme nom officiel, adaptant la gouvernance de SERVIOR à la réalité d'aujourd'hui et préparant l'établissement aux besoins futurs (loi du 8 mars 2023).

Les administrateurs de l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » sont nommés pour une durée de 6 ans.

La composition du conseil d'administration, en place depuis le 1^{er} janvier 2017, a été modifiée par la nomination d'une nouvelle présidente le 19 juillet 2019.

Le conseil d'administration se compose des membres suivants :

- Dominique Faber, présidente,
- Dan Theisen, vice-président,
- Laurent Jomé, membre,
- Marc Vanolst, membre,
- Romeo Dragusic, membre depuis 10 novembre 2023.

Via arrêté grand-ducal du 7 décembre 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées », l'actuelle composition du conseil d'administration a été reconduite au 1^{er} janvier 2023 pour une nouvelle période de 6 ans.

La direction générale du groupe est assurée par :

- Alain Dichter, directeur général,
- Corinne Theis, directrice Ressources humaines et Services clients,
- Raoul Vinandy, directeur opérationnel,
- Max Kremer, directeur Infrastructure et Finances.

Le conseil d'administration, ensemble avec la direction générale, prépare l'entreprise aux évolutions du secteur en général et élabore la stratégie permettant de faire face aux défis futurs.

À ce titre, il est à souligner que SERVIOR a réalisé en 2023 des sondages auprès des collaborateurs, résidents et proches dans le cadre de la revue de ses valeurs et envisage de ficeler cet exercice en 2024, permettant de refixer les objectifs et de préparer SERVIOR pour le futur.

3.2. L'effectif de SERVIOR

Avec un effectif de 2453 personnes, SERVIOR figure parmi les 20 plus grands employeurs du Grand-Duché de Luxembourg.

En 2023, SERVIOR a engagé 271 nouveaux collaborateurs sous contrat à durée indéterminée. SERVIOR offre aussi régulièrement des opportunités aux apprentis et stagiaires, tant dans le domaine des soins et de l'encadrement que dans la restauration ou encore dans l'administration.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.784 salariés soit 72,72 %). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 19,07 % et les 8,21 % restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 78,6 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 41 ans.

3.3. Les activités de SERVIOR

SERVIOR est un établissement public au service des personnes âgées. Créé en 1999 avec une capacité de 950 lits, SERVIOR a hébergé en 2023 quelque 1.800 clients dans ses 14 centres (7 CIPA, 6 maisons de soins et 1 résidence services) à travers le pays.

Le redémarrage en 2023 et les dernières décisions gouvernementales en avril dans le cadre de la pandémie ont conduit au passage à la normalité. De ce fait, s'est également et définitivement produit un retour à la normalité au niveau des admissions des résidents.

Dans ce contexte, il est à souligner que depuis quelques années déjà, le nombre d'admissions consécutives à une hospitalisation est en augmentation, ce qui a conduit SERVIOR à intensifier sa collaboration avec les hôpitaux afin de permettre aux clients qui ne sont plus aptes à réintégrer leur domicile après un séjour à l'hôpital d'intégrer une structure d'hébergement pour personnes âgées.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le partenariat entre SERVIOR et le CHEM (Centre hospitalier Emile Mayrisch). Ce partenariat, qui remonte à 2013 en matière de production alimentaire pour le site de Dudelange du CHEM et qui a donné lieu à la signature d'un Memorandum of Understanding en 2020, fixant les termes et objectifs de la collaboration aux différents niveaux, a donné lieu à la création de la société « Alliance Saveurs et Santé » au 1^{er} janvier 2021 en tant que première réalisation concrète de l'accord. La société a pour objectif le développement d'un programme de production et restauration alimentaire en commun pour les besoins du CHEM, soulignant ainsi la complémentarité des deux entités au niveau de ces services et de la prise en charge des personnes.

Par ailleurs, SERVIOR a su développer davantage son service Repas sur roues en proposant désormais ce service aux habitants de 59 communes (45 communes en 2022). Il s'agit d'un service offrant des menus variés et équilibrés à tout senior n'étant plus en mesure d'assurer la préparation des repas à son domicile ou souhaitant simplement profiter d'un service de confort. Le 1^{er} janvier 2023, SERVIOR a repris l'activité de repas sur roues de la Croix-Rouge luxembourgeoise, après que cette dernière ait cessé de proposer ce service.

Les activités du Foyer de jour, la Table de midi ou encore les Chambres de vacances ont été poursuivies en 2023, de même que le partenariat dans le cadre de l'informatique avec l'Hospice Civil de la Ville de Luxembourg.

En 2023, SERVIOR a également pris la décision d'élargir son offre de services en créant un « Réseau d'aides et soins à domicile SERVIOR » avec, dans un premier temps, une antenne sise à Troisvierges afin de desservir les clients résidant dans cette région. Le lancement de l'activité a eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Cette activité permet de compléter les services et garantira à terme l'approche holistique en proposant aux clients potentiels futurs le service leur convenant le mieux, que ce soit à domicile ou en hébergement.

SERVIOR a également veillé à poursuivre la modernisation de son parc immobilier, base essentielle de son activité principale qui consiste en l'hébergement et l'encadrement des personnes âgées.

Ainsi, les différentes démarches relatives à la construction d'une nouvelle structure à Bascharage, en collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics et dont l'achèvement des travaux est prévu courant 2024 et la mise en route finale avec le transfert des résidents et collaborateurs du site de Niedercorn début 2025 ont été poursuivies. Dans ce même contexte, SERVIOR a décidé de conserver le site de Niedercorn après transfert des résidents et collaborateurs et élaborera en 2024 un concept pour le précité.

Les démarches relatives à la conception d'une nouvelle structure d'hébergement à Rumelange sur le site de l'actuel CIPA « Roude Fiels », qui ont démarré avec les travaux de démolition en 2023, ont également été poursuivies. L'ouverture du site comptant 120 lits est prévue pour l'année 2027.

SERVIOR a également poursuivi l'échange avec les administrations communales de Lorentzweiler, la ville d'Echternach et la ville de Vianden dans le contexte des PAG. En effet, il est prévu, dans les années à venir, d'entreprendre des travaux au niveau des sites SERVIOR localisés dans les communes précitées afin de les moderniser, voire les reconstruire afin de les conformer aux réglementations actuelles en vigueur, de répondre aux exigences des clients futurs et de créer des conditions adéquates pour les collaborateurs.

À côté des projets précités, il convient de relever que la commune de Hesperange a décidé de créer une extension du CIPA « Beim Klouschter » de Howald de 60 unités, site que SERVIOR exploite pour le compte de commune et dont les conventions ont été renouvelées le 9 décembre 2022 pour une durée de 15 ans.

Pour ce qui est de la situation des propriétés domaniales affectées par l'Etat à SERVIOR, le plan d'investissement et de rénovation 2021-2036 accordé par le Conseil de Gouvernement en 2021 a été poursuivi. A noter que dans le cadre du précité, un montant total de 355 millions € a été prévu au niveau du Fonds pour les infrastructures socio-familiales du ministère.

Enfin, en ce qui concerne la Loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées votée en 2023, SERVIOR a entamé les travaux visant à se conformer aux différentes dispositions légales qui entreront en vigueur au 1^{er} mars 2024.

B. Département de l'Intégration

1. Introduction

Le présent chapitre met en contexte les activités du Département de l'intégration au cours de l'année 2023.

- Le Département de l'intégration a plusieurs domaines d'action :
- La coordination du comité interministériel à l'intégration,
- Les programmes d'intégration,
- Les partenariats : les projets d'intégration et le volet « communes ».

Font également partie du Département de l'intégration :

- Un service communication,
- Une unité dédiée aux études et consultations avec des acteurs externes.

Fin 2023, le Département de l'intégration compte une équipe d'une trentaine de personnes.

2. Le comité interministériel à l'intégration

Comme les années précédentes, en 2023, le Comité interministériel à l'intégration, coordonné par le Département de l'intégration, a continué à surveiller l'implémentation, l'adaptation et le suivi du Plan d'action national d'intégration (PAN intégration). Répondant à un besoin de coordination, de mise en commun, d'échange et de création de synergies en vue de réaliser une politique d'intégration transversale et durable, le Comité interministériel à l'intégration a réuni notamment les ministères et administrations suivants :

- Agence pour le Développement de l'Emploi,
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (Direction de l'Immigration et Office national de l'accueil),
- Ministère de la Culture,
- Ministère de la Digitalisation,
- Ministère de l'Economie,
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,
- Ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes,
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région,
- Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative,
- Ministère de l'Intérieur,
- Ministère de la Justice,
- Ministère du Logement,
- Ministère de la Santé,
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

En 2023, les travaux du Comité interministériel à l'intégration ont ciblé la préparation de l'appel à projets 2024 « Promouvoir le vivre-ensemble interculturel » et la définition d'une politique transversale pour la mise en œuvre de la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel.

Au cours de l'année 2023, le Comité s'est réuni trois fois en comité élargi en ayant invité des représentants de la société civile. Ces rencontres ont permis de favoriser l'échange d'informations et la création de synergies.

En 2024, le Comité interministériel à l'intégration sera remplacé par le Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel institué par la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel (Art.7).

3. Plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale (PAN Antiracisme)

En 2023, le Département de l'intégration du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a coordonné l'élaboration du premier Plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale (PAN Antiracisme), en collaboration avec les acteurs publics, les groupes racisés et les organisations de la société civile.

Le PAN Antiracisme combinera des domaines transversaux et des domaines spécifiques.

Les domaines spécifiques sont l'enseignement, l'emploi et le logement. La priorisation de ces trois domaines découle du vécu des personnes racisées, de leurs expériences, de leurs ressentis et de leurs témoignages, tels que décrits en détail dans l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » (MIFA (coord.), CEFIS, & LISER, 2022), le rapport « Being Black in the EU - Experiences of people of African descent » (European Union Agency for Fundamental Rights (FRA), 2023) et le rapport qualitatif « Racisme et discriminations au Luxembourg : à l'écoute des victimes » (CEFIS, 2023). Il s'agit notamment ici des trois principaux domaines dans lesquels le sentiment de discrimination raciale présente la moyenne statistique significativement la plus élevée chez les personnes noires et les personnes musulmanes auto-déclarées.

Bien que d'autres domaines spécifiques soient également concernés, tels que la police, les médias, les réseaux sociaux, la santé et l'administration publique, ils n'ont pas été jugés comme prioritaires par les répondants, s'agissant des politiques de lutte contre le racisme et les discriminations (MIFA, LISER et CEFIS, 2022, p. 71). Le Gouvernement prévoit néanmoins d'étendre progressivement le champ d'action du PAN Antiracisme, en l'ouvrant à d'autres domaines clés pour lesquels des consultations sectorielles plus approfondies devront nécessairement être conduites.

Les domaines transversaux comprennent les statistiques, les données de gouvernance, le suivi, l'évaluation, la sensibilisation ainsi que le signalement et les plaintes (soutien aux victimes). Le choix de ces domaines transversaux découle également des expériences, ressentis et témoignages des personnes racisées, ainsi que des recommandations émises par les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Il convient de noter que la perspective dite « intersectionnelle » est au cœur du PAN Antiracisme. Cette perspective permet notamment d'approfondir la compréhension du cumul des marqueurs identitaires et culturels multiples par rapport à l'expérience du racisme et de la discrimination raciale (ECRI, 2022, p. 13). En ce sens, elle contribue à rendre les réponses politiques et institutionnelles en la matière plus efficaces.

L'élaboration du PAN Antiracisme a consisté en deux processus parallèles avec une analyse documentaire, d'une part et des interactions, à savoir, des discussions, rencontres et échanges sectoriels, d'autre part.

Analyse documentaire

Plus de cinq cents documents ont été examinés lors de cette analyse documentaire, qui avait trois objectifs :

- premièrement, fournir un aperçu du parcours historique du Grand-Duché de Luxembourg dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale depuis la ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en 1978 jusqu'à ce jour ;
- deuxièmement, offrir un éclairage sur la situation actuelle du racisme et de la discrimination raciale ;
- troisièmement, compiler les recommandations pour le Luxembourg émanant de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, ainsi que celles provenant des victimes, acteurs et structures luxembourgeois.

Interactions : discussions, réunions et échanges sectoriels

Les membres du Comité interministériel à l'intégration, le service droits humains du ministère de la Justice, le Délégué interministériel chargé de la coordination des politiques de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBTIQ+, ainsi que les membres luxembourgeois du Réseau européen contre le racisme (ENAR), à savoir Lëtz Rise Up et One People, ont été régulièrement informés du processus de rédaction du PAN Antiracisme. Des discussions et réunions ont été tenues, et des échanges sectoriels ont impliqué les secteurs de l'enseignement, du travail et de l'emploi, et du logement. Ces interactions peuvent être regroupées en deux catégories : les discussions et réunions, d'une part et les échanges sectoriels, d'autre part.

- Discussions et réunions :

Le ministère a tenu environ cinquante discussions et réunions avec des acteurs publics et des partenaires de la société civile.

- Échanges sectoriels :

Dans la seconde moitié de 2022, à la suite du lancement de l'étude "Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg" (2022) par CEFIS & LISER, le rapport a été transmis aux trois ministères les plus concernés : le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère du Logement, et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire. Chacun de ces ministères a été prié d'établir un point focal pour servir d'interlocuteur au ministère en matière de racisme et de discrimination raciale. Après le recrutement d'une chargée de projets spécialisée dans la lutte contre les discriminations ethno-raciales au sein du Département de l'Intégration du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, des réunions bilatérales ont été organisées avec chacun des trois ministères susmentionnés.

En 2023, chaque secteur a défini la manière dont il envisageait les échanges sectoriels pour définir les actions concrètes à inclure dans son domaine respectif du plan d'action.

Dans le domaine de l'enseignement, six réunions ont été organisées, comprenant quatre conférences-ateliers et deux réunions bilatérales, rassemblant environ cent personnes, à savoir :

- Conférence-atelier avec les membres des Commissions nationales de l'enseignement fondamental et secondaire, ainsi qu'avec des représentants de plusieurs services du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse le 2 mars 2023.
- City Café Workshop organisé par l'UNICEF Lëtzebuerg le 4 mars 2023.
- Conférence-atelier avec des membres de la Représentation nationale des parents (Elterevertriedung) le 17 juin 2023.
- Réunion bilatérale entre le ministère et l'UNICEF Lëtzebuerg le 29 juin 2023.
- Réunion entre le ministère et la Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg (CNEL) le 12 juillet 2023.
- Conférence-atelier avec le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN) le 5 octobre 2023.

Lors des trois conférences-ateliers, des ateliers « World Café » ont été organisés en collaboration avec des partenaires de la société civile. Au total, les participants des trois conférences-ateliers ont suggéré 250 actions concrètes.

Dans le domaine du travail et de l'emploi, une conférence-atelier s'est tenue le 13 décembre 2023 avec des représentants du gouvernement, des employeurs et des employés, incluant un atelier « World Café » organisé en collaboration avec des partenaires de la société civile. Au cours de cet événement, les participants ont proposé 50 actions concrètes.

Dans le domaine du logement, des discussions ont eu lieu avec des acteurs publics et des partenaires de la société civile pour définir les actions concrètes à inclure dans le PAN Antiracisme, en se basant sur les recommandations issues de l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » (MIFA (coord.), CEFIS, & LISER, 2022). Les organisations suivantes ont été consultées : la Direction générale Classes moyennes du ministère de l'Économie, la Chambre immobilière, ainsi que les associations One People et Lëtz Rise Up, en tant que membres luxembourgeois du Réseau européen contre le racisme (ENAR).

Implication de la société civile, des groupes racisés et des personnes racisées

De nombreuses associations ont été consultées pour l'élaboration du PAN Antiracisme, fournissant des expertises et des contributions dans divers domaines. Les personnes racisées ont participé en tant que membres d'associations, participants lors d'événements, interviewées et écoutées dans le cadre des études et des consultations menées.

L'ensemble du processus reflète une approche inclusive et participative pour élaborer le plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale.

4. Unité Etudes, rapports et évaluations

4.1. *Evaluation du CAI : caractéristiques des participants et faisabilité d'une analyse d'impact*

En collaboration avec le ministère, l'IGSS et le CTIE, le LISER a réalisé une évaluation ex post de la participation au Contrat d'Accueil et d'Intégration.

Cette évaluation dresse notamment les profils sociodémographiques des participants et les compare à la population générale ciblée sur la base de caractéristiques observables (âge, sexe, niveau d'éducation, nationalité, localisation géographique, etc.). Elle étudie, par ailleurs, la relation entre la réussite du CAI et les caractéristiques des individus.

Au-delà de cette analyse économétrique de la sélection sociale dans la participation au CAI et dans l'obtention du certificat final, le [rapport](#) explore les possibilités de mettre en œuvre une évaluation causale des programmes d'intégration et du vivre-ensemble sur différents résultats mesurables par des données administratives (emploi, logement, mobilité géographique, sociale...), par une comparaison avec des indicateurs d'enquêtes existantes (conditions de vie, force de travail, valeurs...) ou par une nouvelle enquête originale (bien-être, acculturation, sentiments d'intégration, d'appartenance, relations interculturelles...).

4.2. Point de vue des autorités luxembourgeoises sur le 6ème rapport de l'ECRI

Suite à la présentation officielle du [6ème rapport de l'ECRI sur le Luxembourg](#), le ministère a contribué activement à la formulation des observations du Gouvernement luxembourgeois quant aux constatations et recommandations émises par les experts du Conseil de l'Europe.

Répondant à la volonté du ministère de poursuivre un dialogue constructif et continu avec l'ECRI, ces observations portent notamment sur le suivi et l'évaluation du PAN Intégration, la collecte de données en matière d'égalité, la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, ainsi que l'évaluation des programmes d'intégration, et notamment du Contrat d'Accueil et d'Intégration.

4.3. Toolkit pour l'apprentissage interculturel, en français et en anglais

En collaboration avec IMS Luxembourg, le ministère a présenté les principaux résultats du projet Interculturality for Impact, lequel a réuni 36 professionnels actifs dans les domaines de l'interculturalité, de la diversité, de l'inclusion et de la non-discrimination.

Un toolkit pour l'apprentissage interculturel, en [français](#) et en [anglais](#), abordant l'éducation à la diversité culturelle, les biais cognitifs dits interculturels, les méthodes de communication interculturelle ainsi que les approches de médiation soutenant les rencontres transculturelles. Ce toolkit concret et pragmatique est conçu pour épauler et inspirer les personnes intéressées dans leur activités interculturelles et de les accompagner de la théorie à la pratique.

4.4. Un café social multilingue inspiré par la vie des tiers-lieux

En collaboration avec IMS Luxembourg, le ministère a présenté les réflexions issues d'un groupe de travail interdisciplinaire, dont l'objectif était de développer un concept opérationnel de café social multilingue inspiré par la vie des tiers-lieux.

Couché sur papier, ce concept prend la forme d'un [fascicule](#) revenant tout d'abord sur les origines floridiennes de la notion de tiers-lieu, mettant initialement en avant l'importance démocratique des lieux informels où les individus se rassemblent pour participer à une forme de vie communautaire. Après avoir défini les principes et les finalités sociales au fondement de la création d'un tiers-lieu, le fascicule présente trois exemples au Luxembourg (Bâtiment 4, Facilitec et Loft - Lokale Familjentreff), choisis pour leur valeur heuristique. Puis il schématise, sous forme de carte mentale, les principes, objectifs, rôles, missions

et impacts escomptés d'un café social multilingue. Enfin, il analyse les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre d'un tiers-lieu, entre social et spatial, inclusion et diversité, humain et virtuel, hybridation et communauté de projet, méthodologie réfléchie et programmation.

Par la bienveillance, la participation sociale, la valorisation de l'interculturalité et la non-discrimination, il s'agit finalement de créer progressivement un espace ouvert, sûr et accueillant pour le plus grand nombre de personnes ; espace qui mêle échanges spontanés et programmation reflétant les besoins exprimés et les préoccupations du moment de la communauté locale.

4.5. Racisme vécu et sentiment de discriminations au Luxembourg : à l'écoute des victimes

En collaboration avec le ministère, le Cefis a.s.b.l. a réalisé une étude qualitative portant sur les expériences et vécus de racisme et de discriminations de 27 victimes qui ont accepté de témoigner lors d'entretiens individuels et de focus groups. Mêlant sociologie compréhensive et théorie ancrée dans les récits et perceptions collectés sur le terrain, cette étude constitue un prolongement de l'enquête nationale sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg, publiée en 2022 sous la coordination du ministère.

Le [rapport](#) dresse tout d'abord une typologie des principales formes de racisme et de discrimination, notamment selon le groupe ou le domaine de vie sociale. Il présente ensuite les effets psychosociologiques des expériences discriminatoires et de racisation sur les victimes. Puis il analyse leurs stratégies et réactions face aux actes et discriminations à connotation raciste dont elles sont l'objet, avant de mettre en lumière leur appréciation quant à leur prise en charge par les organisations auxquelles elles se sont adressées. Enfin, il propose des pistes d'actions, de réflexions et des recommandations pour mieux lutter contre les diverses formes de racisme et de discrimination.

Cette étude met notamment en exergue les articulations entre le racisme ordinaire (inscrit dans la psychologie sociale et les interactions des individus), le racisme institutionnalisé (porté par les normes, les procédures, les manières de faire et les pratiques des organisations) et le racisme sociétal (véhiculé par les valeurs, les croyances, les idéologies et la doxa d'une société).

4.6. Monitoring de la campagne d'information et de sensibilisation des résidents étrangers en vue des élections communales du 11 juin 2023

En collaboration avec le CTIE et le Cefis a.s.b.l., le ministère a réalisé un monitoring de la campagne d'information et de sensibilisation des résidents étrangers pour leur inscription sur les listes électorales en vue des élections communales du 11 juin 2023.

Ce monitoring incluait notamment l'établissement de statistiques nécessaires à sa mise en œuvre et permettant d'obtenir, à fréquence bimestrielle et pour chacune des 102 communes luxembourgeoises, une photographie instantanée :

- du nombre de résidents étrangers inscrits sur les listes électorales communales, ventilés par nationalité, par genre et par classe d'âge ;
- du nombre de résidents étrangers âgés de 18 ans ou plus le jour des élections, non-inscrits sur les listes électorales communales, ventilés par nationalité, par genre et par classe d'âge.

Le ministère a régulièrement transmis ces statistiques à toutes les autorités communales, de même qu'aux autorités consulaires des électors relatifs aux dix nationalités les plus représentées en valeur absolue : Portugal, France, Italie, Belgique, Allemagne, Espagne, Roumanie, Pologne, Ukraine et Inde.

5. Unité communication

Une des priorités de la division du vivre-ensemble interculturel est d'avoir un échange étroit et fructueux avec les partenaires externes ainsi qu'avec les communes, d'avoir une bonne communication envers les citoyens et de faire l'effort de donner un maximum de visibilité aux projets et initiatives du vivre-ensemble interculturel, ainsi qu'aux programmes du vivre-ensemble interculturel.

Dans ce but, au cours de l'année 2023, le Département de l'intégration a lancé ou continué plusieurs initiatives importantes de communication :

- L'envoi régulier d'une newsletter ou d'un newsflash du département. La newsletter, diffusée une fois par mois, met en évidence les initiatives et actualités du département ainsi que de ses partenaires. 729 personnes sont abonnées à cette newsletter ;
- Ensemble avec la « Cellule communication » du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le service communication du Département de l'intégration communique de façon régulière sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Le service alimente régulièrement les différents réseaux avec du contenu et des informations sur les initiatives, projets et actions dans le domaine de l'intégration ;
- Le service communication s'est occupé de la promotion de différents projets et initiatives tout au long de l'année 2023. Il s'agit notamment du lancement du portail vum Zesummeliewen (www.zesummeliewen.lu), un portail qui regroupe tous les services et toutes les actions du département, de la communication autour le guide « Guide du citoyen » pour communes, de la communication sur le « Pakt vum Zesummeliewen », de la communication sur les appels à projet PAN ainsi que de la communication autour des projets dans le domaine de l'anti-racisme et des anti-discriminations ;
- Le service communication a mis en place une nouvelle charte graphique et un logo « Zesummeliewen » pour la division du vivre-ensemble. L'objectif est de faire connaître le logo « Zesummeliewen » en tant qu'image de marque et de se donner une identité visuelle ;
- Le service communication a organisé plusieurs conférences de presse ou événements presse afin de promouvoir les différentes initiatives du département, notamment dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour les résidents non-luxembourgeois « Je peux voter » ou encore pour les remises officielles du « Guide citoyen » aux communes.

5.1. La campagne « Je peux voter »

Au printemps 2022, le ministère a lancé la campagne nationale de sensibilisation « Je peux voter » en vue des élections communales du 11 juin 2023. Cette campagne s'est poursuivie en 2023 jusqu'à la date des élections.

Dans le cadre de la campagne « Je peux voter », le département a élaboré et distribué des dépliants et affiches (envoyés aux 102 communes du pays ainsi qu'à certaines ambassades et associations), il a mis en place le site internet www.jepeuxvoter.lu, développé un kit de communication et du matériel de stand pour les communes et associations, lancé des appels à subsides pour communes et associations, et

organisé des événements dans des entreprises, des institutions européennes (15 visites en total) ainsi que dans certaines communes afin de sensibiliser le public cible sur le sujet du droit de vote pour les résidents non-Luxembourgeois lors des élections communales. Dans le cadre de la campagne « Je peux voter » le taux d'inscription des résidents non-luxembourgeois sur les listes électorales en vue des élections communales du 11 juin 2023 est monté de 10,8 % (juin 2022) à 19,8% (avril 2023).

5.2. Lancement du portail « Zesummeliewen »

Afin de rendre les différentes actions et initiatives du Département de l'intégration plus visible, le service communication, ensemble avec le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat, a développé un site internet dédié au vivre-ensemble. Ce site internet a pour but non seulement de regrouper les différentes initiatives et les différents outils du département, et d'informer les citoyens, qu'ils soient luxembourgeois ou non-Luxembourgeois, mais aussi de les encourager à s'impliquer de façon active dans la vie du Luxembourg.

6. Unité des projets d'intégration

6.1. Plan d'action national d'intégration (PAN intégration)

En 2023, le Département de l'intégration du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a continué à coordonner la politique en matière d'intégration, afin de mettre en œuvre le Plan d'action national (PAN Intégration) en étroite collaboration avec les différents acteurs.

L'appel à projets PAN 2023, lancé en juin 2022, a permis la réception de 20 projets pour un budget global de 3,9 millions d'euros. À la suite d'un processus de sélection mené par le comité interministériel à l'intégration, 5 projets ont été retenus, bénéficiant d'un financement d'environ 570.000 €. La phase de mise en œuvre de ces projets se déroule entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

Les projets s'articulent autour de la thématique "Promouvoir le vivre-ensemble interculturel à travers la vie associative" divisée en 3 sous-parties :

N°	Porteur de projet	Titre du projet
Sous-partie 1 : Promouvoir la diversité culturelle au sein des associations		
1	ARA International Community Radio	Come together Associations Network
Sous-partie 2 : Renforcer les associations dans leur gestion de la diversité culturelle		
2	SINGA Luxembourg	Linkey
3	Luxembourg multi-LEARN Institute for Interaction and Development in Diversity	En Bonne Entente dans le quartier de Bonnevoie
Sous-partie 3 : Renforcer les relations entre les associations et les communes		
4	Université du Luxembourg	« Tiers-lieux pour tous » : Faire vivre l'espace communautaire interculturel au Luxembourg
5	Equisolidaire	Association Hub

Par ailleurs, l'appel à projets 2024 « Promouvoir le vivre-ensemble interculturel » a été lancé en octobre 2023 avec une date limite de soumission des demandes fixée au 10 janvier 2024. Ledit appel à projets s'articule autour de deux axes d'intervention :

- Axe 1 : Promouvoir la participation des travailleurs transfrontaliers :

Projets cherchant à identifier les besoins en termes de participation des travailleurs transfrontaliers et à proposer des activités favorisant les échanges entre travailleurs transfrontaliers et résidents.

- Axe 2 : Pacte citoyen et Programme du vivre-ensemble interculturel – Développement de modules modèles :

Projets visant à développer des modules modèles dans le cadre du « programme du vivre- ensemble interculturel » à destination des personnes qui vivent et/ou travaillent au Luxembourg.

Deux séances d'information à l'attention des porteurs de projets intéressés ont été organisées en novembre et décembre 2023.

Au courant de l'année 2023, 5 des 7 projets financés dans le cadre de l'appel à projets PAN 2022 ont été clôturés. 2 de ces projets se sont vu accorder une extension pour finaliser le projet.

6.2. Le Fonds européen « Asile, Migration et Intégration »

Le Fonds européen « Asile, migration et intégration (AMIF) » a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire, de protection temporaire et de la politique commune en matière d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le programme national du Luxembourg pour la période de 2021-2027, validé en 2022, a prévu un montant de 27,8 millions d'euros pour la mise en œuvre des actions réalisées dans le domaine d'asile, de la migration, de l'intégration et du retour, dont environ 30% sont dédiées à la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'intégration des ressortissants de pays tiers.

En 2022, 5 projets ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Département de l'Intégration et l'Office National de l'Accueil visant à financer des activités dans le domaine de l'interculturalité et de la lutte contre le racisme pour un montant total d'environ 850.000 €. Les projets suivants ont été sélectionnés et sont réalisés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025 :

N°	Porteur de projet	Titre du projet
Axe 1 : Sensibilisation du grand public au racisme et à la lutte contre les discriminations et stéréotypes ethno-raciaux		
1	PADEM (Programmes d'Aide et de Développement destinés aux Enfants du Monde)	Apporter des changements significatifs quant à la problématique sociétale du racisme au Luxembourg et améliorer les conditions d'intégration des ressortissants des pays tiers
2	Luxembourg multi-LEARN Institute asbl	Stéréotypes ethno-raciaux et stéréotypisation dans le milieu de la santé au Luxembourg

N°	Porteur de projet	Titre du projet
3	Luxembourg multi-LEARN Institute asbl	Sustainable Stereotypes of Luxembourg
4	Association Luxembourgeoise pour le Dialogue interculturel (ALDIC)	Building together a strong and inclusive society
Axe 2 : Cycle de formations à la sensibilisation culturelle		
5	OIM (Organisation internationale pour les migrations), une organisation apparentée des Nations Unies	Formation "Interculturalité et Empathie"

En outre, le département a renforcé les services du type « guichet » de l'ASTI et du CLAE, dont les missions consistent à proposer des services de suivi individuel à la personne et à fournir des informations concernant la loi sur l'immigration ainsi que sur l'intégration au Luxembourg. Ces projets ont été développés sur base d'observations et de recommandations issues d'une analyse d'impact des deux guichets, réalisée en 2022. Les projets sont réalisés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024. Etant donné que les deux associations sont les seules à fournir ce type de service, ces projets ont fait l'objet d'une attribution directe.

Afin de s'assurer de la qualité des résultats obtenus et du bon déroulement de tous les projets, plusieurs visites et réunions de suivi ont été organisées par le département.

6.3. Conventions

Afin de soutenir et promouvoir des activités en faveur du vivre-ensemble et de l'intégration sur le terrain, le Département de l'intégration conclut des conventions avec certaines associations, à savoir l'ASTI, le CLAE, le CEFIS et Caritas. Cette collaboration, complémentaire aux mesures proposées par le département de l'intégration du ministère, permet ainsi d'agir sur les publics cibles directement concernés par l'intégration, que ce soit les communes, les associations ou les individus, dans un but de faciliter l'intégration à tous les niveaux, de favoriser le vivre-ensemble et de promouvoir le rôle de multiplicateurs.

Ainsi, en 2023, les activités et missions suivantes ont été entreprises dans le cadre des conventions 2023:

- ASTI

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes et acteurs locaux, l'ASTI a soutenu les communes signataires du « Pakt vum Zesummeliewen » par l'organisation d'ateliers thématiques et la mise à disposition de son expertise tout en collaborant avec les conseillers à l'intégration notamment lors de réunions de suivi de la mise en œuvre dudit « Pakt ». De plus, l'ASTI a également assuré un soutien à toutes les autres communes et acteurs locaux du Luxembourg concernant la mise en œuvre de projets en faveur de l'intégration et du vivre-ensemble, que ce soit par la transmission d'informations, la mise en contact ou le partage de bonnes pratiques tout en favorisant le travail en réseau.

L'ASTI a également fait la promotion des outils favorisant la participation politique des non-luxembourgeois ainsi que la participation citoyenne et a co-organisé 2 éditions du Groupe d'Echange et de Soutien à l'Intégration Locale en étroite collaboration avec le ministère, le Syvicol et le CEFIS.

En ce qui concerne le service de traduction orale directe (TOD), qui a pour objectif de permettre un accès oral à l'information aux résidents ne maîtrisant pas une des langues véhiculaires lors de manifestations organisées par les communes, des structures publiques ou des associations, l'ASTI a continué à gérer les sollicitations des clients ainsi que les traducteurs bénévoles du service. Par ailleurs, le service a commencé à travailler sur un nouveau site web, qui est en cours de construction.

Quant au Guichet Info-Migrants, l'ASTI a continué à offrir ses permanences pour fournir des informations sur la loi sur l'immigration et la libre circulation, a organisé 3 séances de formation continue à l'intention des professionnels du secteur associatif du domaine médico-social ou en contact avec des migrants et a rédigé un document de recommandations sur les problématiques rencontrées aux ministères concernés.

- CLAE

Le CLAE a d'une part fourni des informations et orienté les individus dans le cadre son « Espace d'Accueil citoyen », proposé des séances d'information et de formation à destination des signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration et coordonné la gestion de ses cours de langue étrangère. D'autre part, le CLAE a assuré l'accueil des associations, permettant aux personnes nourrissant un projet associatif de recevoir l'information, le conseil et l'appui nécessaires pour se constituer en association sans but lucratif. Dans ce contexte, le CLAE a également proposé trois types de formations associatives : « Imbrication » – 4 modules qui permettent de construire les bases de l'action associative –, « Briquettes » – format plus court qui a pour but de construire des compétences plus spécifiques liées à la communication et « Suivre et évaluer son projet » en partenariat avec la SOLEP. Les associations se sont également vu proposer 2 séances d'information, l'une concernant les outils financiers du ministère et l'autre concernant la nouvelle loi sur les associations sans but lucratif.

La nouvelle loi sur les associations sans but lucratif a également été à l'origine de la réédition de son Guide pour la vie associative en y incluant les modifications introduites par la loi. Ce guide a été finalisé et présenté fin 2023.

Le CLAE a également continué à mettre à disposition des espaces de réunion et du matériel aux associations, organisé la 40e édition du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, publié son magazine « Faire Société ensemble », qui a fait peau neuve, et diffusé des informations via son site et ses newsletters.

A partir de 2023, le CLAE a mis son « Murmure du Luxembourg », un jeu ludique de découverte du Luxembourg, gratuitement à disposition des communes et associations.

- CEFIS

Tout comme l'ASTI, le CEFIS a une mission d'accompagnement des communes dans le cadre du « Pakt vum Zesummeliewen », notamment en ce qui concerne l'inventaire de l'existant ainsi que le monitoring et l'évaluation des actions réalisées sur le terrain. Dans ce contexte, le CEFIS a analysé et compilé les statistiques administratives qui ont par la suite été présentées aux communes signataires du « Pakt ».

De plus, le CEFIS a proposé, courant 2023, 12 formations de multiplicateurs dans le contexte des élections communales et a commencé l'analyse des résultats de la participation électorale, rapport qui sera présenté courant 2024. Il s'y ajoute le développement d'un concept pour une formation à destination des commissions communales consultatives à l'intégration.

Le CEFIS a également finalisé et présenté l'étude « Racisme et discriminations au Luxembourg – à l'écoute des victimes », rapport complémentaire à l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » publiée en 2022 en collaboration avec le LISER et le ministère. Ce rapport complémentaire met le focus sur le vécu et les expériences des victimes de discriminations ethno-raciales, de l'impact et des conséquences d'actes discriminatoires et énumère des recommandations à destination des pouvoirs publics.

- Caritas

Caritas a continué à accueillir et orienter son public cible, notamment des DPI et BPI, à travers une permanence d'accueil individualisé. De plus, Caritas a proposé des séances d'informations collectives sur des éléments de la vie de la société luxembourgeoise (DPI : Just Arrived, Regroupement familial, Marché de l'emploi, Marché immobilier, droits humains) et a proposé des activités dans sa salle d'attente. Cet espace ayant été identifié comme espace permettant la sensibilisation des bénéficiaires en complément des séances d'information collectives, des activités ludiques et pédagogiques y sont proposées.

Au sein de son Centre Oasis à Wiltz, Caritas a organisé et mis en œuvre des tables de discussion à destination d'un public soucieux d'avoir un espace d'échange. Au-delà de ces tables de discussion, d'autres ateliers hebdomadaires ont eu lieu (couture, aérobic, numérique, randonnée).

En 2023, le Centre Oasis a fait un effort de programmer également des réunions d'information et/ou ateliers en collaboration avec les autres partenaires conventionnés comme p.ex une formation de multiplicateurs avec le CEFIS ou une séance d'information sur la mise en place d'un projet associatif avec le CLAE. Le Centre Oasis a également gagné en visibilité par l'organisation de certains événements phares dans la région du Nord : un événement dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, un événement lors de la Orange Week et la présence du Centre Oasis lors d'événements phares à Wiltz.

De plus des cours de langue y sont proposées : une session d'alphabétisation en langue française et des activités de soutien linguistique.

Les conventions sont renouvelées annuellement permettant ainsi une adaptation des activités à l'évolution des besoins de terrain identifiés.

6.4. Subsides aux associations

Par le biais de l'article budgétaire « Subsides à des projets dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations », le ministère offre un soutien financier ponctuel aux associations et/ou fédérations qui initient des actions en faveur de l'intégration.

En 2023, 2 types de subsides ont été proposés aux associations par le biais d'appels à projets :

- Le soutien aux associations initiant des projets dans les domaines de l'intégration et du vivre-ensemble ;
- Le soutien aux associations organisant un événement et souhaitant contribuer à la campagne de sensibilisation « Je peux voter » en mettant à disposition un stand d'informations sur la campagne, en distribuant du matériel de la campagne ou en participant à la formation de multiplicateurs dispensée par le CEFIS.

L'appel à subsides a été réparti sur 4 dates limites au cours de l'année et ouvert à des candidatures spontanées jusqu'à épuisement des fonds à la clôture de ces dates.

En 2023, 5 séances d'informations concernant l'appel à subsides ont été organisées, dont une dans les locaux du CLAE. Plusieurs réunions individuelles avec des associations ont eu lieu au cours de l'année 2023.

40 demandes de subsides ont été soumises par des associations courant 2023. 19 projets ont pu bénéficier d'un subside pour un montant d'environ 39.000€, à savoir 11 projets de vivre-ensemble et d'intégration et 8 projets contribuant à la campagne de sensibilisation « Je peux voter ».

Subsides aux associations initiant des projets dans les domaines de l'intégration et du vivre-ensemble

N°	Association	Intitulé du projet
1	Kazakhstan - Luxembourg Coopération	The Roots
2	Femmes en détresse	Autonomizz-toi!
3	Excellence Foundation for Integration and Development - EFID	Empowering Communities: Multiplier Training and Awareness Campaign for Local Communal Elections
4	Ara International Community Radio	Outreach Information Platform: Start Up
5	352	352 Football Festival
6	LUkraine	UA Days in Luxembourg
7	Maison d'Afrique	Visions de Luxembourg : femmes immigrées tissent leurs toiles à travers la ville
8	PIILUX	Connaître pour mieux construire une nouvelle société
9	Afrilanthropy	Solidarity map
10	WeCitizens	La caravane citoyenne
11	One people	Black History Month

Subsides aux associations contribuant à la campagne « Je peux voter »

N°	Association	Intitulé du projet
1	AND BE YOU	GALA - think outside the box
2	Association Luxembourg-Roumanie	MARTISOARE HAI LA VOT
3	Comites Luxembourg - Comitato degli Italiani all'Estero Luxembourg asbl	Serata informativa sull'iscrizione alle liste elettorali degli stranieri residenti in Lussemburgo
4	Excellence Foundation for Integration and Development - EFID	Informing and supporting migrants to vote
5	A. R. C. - Associazione Regionale Campani	Serata informativa sull'iscrizione alle liste elettorali degli stranieri residenti in Lussemburgo
6	Kazakhstan - Luxembourg Coopération	Welcome Spring!
7	RYSE	Letz Meet Up - Special edition: Refugees can vote
8	Enfants Défavorisés de l'Île de Madagascar (E.D.I. Madagascar)	Fierkelsmaart

7. Unité Partenariats – Volet communes

7.1. Pakt vum Zesummeliewen

L'unité Partenariats du Département de l'intégration a continué en 2023 son travail en matière de mise en place du projet pilote « Pakt vum Zesummeliewen », lancé en 2021, tout en préparant aussi sa fin le 31 décembre 2023 et la transition vers le « Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen » (pacte communal du vivre-ensemble interculturel), créé par la loi du 23 août 2023.

En effet, en 2023, les trois dernières communes ont signé le « Pakt vum Zesummeliewen » avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le SYVICOL. Arrivant avec cela à 32 communes participantes⁴, le ministère, en collaboration avec ses partenaires conventionnés et soutenu par les conseillers à l'intégration, a accompagné ces communes vers la mise en place d'un processus durable et évolutif en faveur du vivre-ensemble au niveau local. Le « Pakt vum Zesummeliewen » prévoit cinq étapes, à savoir l'engagement politique par la signature du « Pakt », l'état des lieux identifiant les besoins de la commune, les ateliers citoyens élaborant des actions favorisant l'intégration et le vivre-ensemble interculturel, la mise en place des actions favorisant l'intégration et le vivre-ensemble interculturel, l'évaluation du travail effectué et la planification des prochains actes.

Le comité de suivi du projet « Pakt vum Zesummeliewen » regroupant tous les partenaires impliqués (MIFA-Département Intégration, CEFIS, ASTI, CLAE, SYVICOL, conseillers à l'intégration) s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2023 pour s'échanger notamment sur l'état d'avancement des différentes communes, les défis rencontrés et les propositions d'ajustement à apporter au processus. Par ailleurs, des réunions régulières entre l'unité Partenariats et les conseillers à l'intégration ont contribué à une meilleure coordination en matière de l'accompagnement des communes pilotes. Tous ces acteurs ont également joué un rôle important dans la préparation de la transition vers le « Gemengepakt » à partir de janvier 2024.

Afin de garantir un accompagnement adéquat du nombre croissant de communes, y compris dans le cadre du nouveau « Gemengepakt » à partir de 2024, une conseillère à l'intégration supplémentaire (future conseillère au vivre-ensemble interculturel) a été recrutée en 2023 pour renforcer l'équipe des quatre conseillers déjà engagés en 2021 et 2022.

7.2. Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local (GRESIL)

Comme les années précédentes, en 2023, deux éditions du GRESIL – regroupant acteurs locaux et régionaux pour échanger sur des thèmes en lien avec le vivre-ensemble interculturel – ont été organisées dans l'optique de création de synergies entre communes et de partage d'expériences.

Fin avril 2023, la 10^{ième} édition du GRESIL s'est déroulée à Colmar-Berg. Environ 110 participants se sont réunis en mode hybride (en présentiel et en ligne) pour discuter du thème « Noper sinn - Noper ginn : Renforcer la cohabitation interculturelle au niveau local - Promouvoir activement le bon voisinage ». A la

⁴ Le nombre initial de 33 communes participantes au « Pakt vum Zesummeliewen » est passé à 32 communes suite à la fusion en septembre 2023 des communes signataires Grosbous et Wahl.

suite des présentations en plénière, les participants ont pu s'échanger autour de 15 stands thématiques sur le sujet du bon voisinage, animés par différentes associations.

Fin novembre 2023 a eu lieu la 11^{ème} édition du GRESIL en présentiel à Strassen, avec un nombre record de 200 participants étant venu pour échanger autour du sujet « Nouveau cadre législatif : Loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel. Promouvoir le vivre ensemble interculturel au niveau local - Renforcer la cohésion sociétale ». Débutant par une présentation de la nouvelle loi en session plénière, lors de la deuxième partie du GRESIL, les participants ont eu l'occasion d'assister à des ateliers pratiques sur la mise en œuvre de la loi. Ils ont pu choisir entre les ateliers suivants : « le pacte communal du vivre-ensemble interculturel », « le pacte citoyen et le programme du vivre-ensemble interculturel » et « les commissions communales du vivre-ensemble interculturel ».

7.3. Commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) et « Guide du citoyen »

Suite au rapport final sur le fonctionnement et les besoins des commissions consultatives communales d'intégration publié en 2021, l'unité Partenariats a continué en 2023 les travaux d'élaboration d'un guide du citoyen standardisé. Conçu en 5 langues, le modèle de guide présente des renseignements nationaux et locaux ainsi que des idées d'engagement et d'interaction entre les citoyens dans divers domaines tels que le bénévolat, la pratique des langues ou encore la participation politique. En étroite collaboration avec les communes, le guide est préparé par le Département de l'intégration et rendu disponible aux communes en brochure et en version digitale. Le 4 mai et le 24 juillet 2023 ont eu lieu les premières cérémonies de remise du « Guide du citoyen », au cours desquelles un guide personnalisé a été remis officiellement aux communes participantes. Au total, jusqu'à fin 2023, 16 communes ont reçu leur "Guide du citoyen", et la prochaine trentaine de guides est en cours d'élaboration.

Dans le cadre de la campagne « Je peux voter » visant à sensibiliser les non-luxembourgeois à s'inscrire sur les listes électorales en vue des élections communales le 11 juin 2023, le département de l'intégration du ministère a envoyé aux communes un kit de communication avec des dépliants et affiches. Des stands d'information et du matériel de promotion ont été mis à disposition des communes et de leurs CCCI pour les soutenir dans l'organisation d'événements locaux visant à promouvoir la participation politique.

À la suite des élections communales et pour préparer la mise en œuvre de la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel, le ministère a envoyé une circulaire aux administrations communales en automne 2023 concernant l'institution d'une commission consultative ayant dans ses attributions le vivre-ensemble de toutes les personnes résidant et travaillant sur le territoire de la commune. Etant donné que la nouvelle loi stipule que les membres de cette commission communale du vivre-ensemble interculturel (CCVEI) doivent résider ou travailler sur le territoire de la commune, les communes ont été invitées à ouvrir dès à présent l'appel à candidatures aux travailleurs transfrontaliers.

7.4. Subsides

Le Département de l'intégration dispose d'une enveloppe budgétaire lui permettant d'octroyer des subsides aux entités publiques du secteur communal initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des non-Luxembourgeois. Un appel à projets annuel invite les communes à introduire leurs projets tout au long de l'exercice budgétaire en cours jusqu'à épuisement des fonds.

En 2023, 34 demandes de subside ont été introduites, dont 29 ont été acceptées. Les demandes ont visé la réalisation de projets dans 24 communes. La majorité de ces projets étaient en lien avec la mise en œuvre du « Pakt vum Zesummeliewen », l'organisation d'événements de bienvenue pour nouveaux résidents et de fêtes interculturelles, ou encore avec des projets visant la promotion de la campagne nationale « Je peux voter » en vue des élections communales du 11 juin 2023.

7.5. Site web Zesummeliewen an ärer Gemeng

Finalement, en décembre 2023, l'unité Partenariats a lancé le nouveau site web « [Zesummeliewen an ärer Gemeng](#) ». Le site, qui existe en français, allemand et anglais, met en avant les projets phares de promotion du vivre-ensemble interculturel au sein des communes, notamment le « Gemegepakt vum interkulturellen Zesummeliewen » et les activités des commissions consultatives communales du vivre-ensemble interculturel. Il s'agit donc d'un lieu d'information et d'inspiration pour les communes, qui y découvrent des bonnes pratiques et la documentation des GRESIL, et en même temps d'un outil de promotion des instruments mis en place par la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel. À partir de janvier 2024, les communes pourront, par exemple, déposer leur demande d'adhésion au « Gemegepakt vum interkulturellen Zesummeliewen » via ce même site.

8. Unité des programmes d'intégration

Au cours de l'année 2023, l'unité Programmes d'intégration avait la mission de gérer le Contrat d'accueil et d'intégration ainsi que les Séances sur la vie au Luxembourg dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (SIV-PIA). En outre, l'unité a commencé à mettre en place l'infrastructure et le cadre opérationnel pour le pacte citoyen (Biergerpakt) et le programme du vivre-ensemble interculturel qui remplaceront le CAI ainsi que les SIV-PIA avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2024, de la loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel.

8.1. Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Le Contrat d'accueil et d'intégration permet aux résidents non-luxembourgeois intéressés de participer, à base volontaire, aux prestations suivantes :

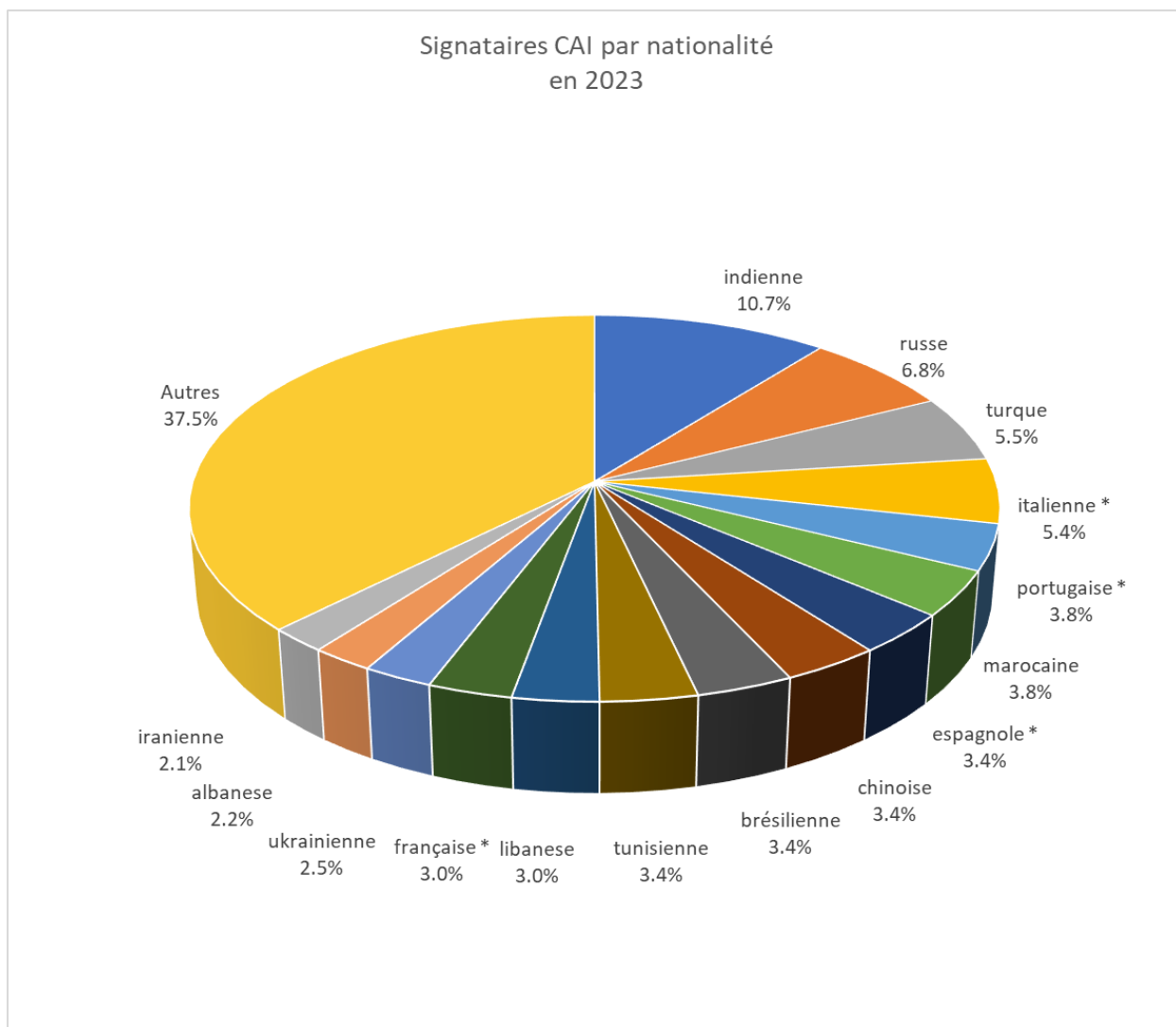
- Des cours de langues à tarif réduit afin de faciliter l'apprentissage des trois langues officielles du Luxembourg (luxembourgeois, français, allemand) ;
- Des cours d'instruction civique qui aident à mieux connaître et comprendre les traditions et coutumes, l'histoire, la culture et le système politique du Grand-Duché ;
- Une journée d'orientation pour faciliter l'orientation dans la vie quotidienne, comme l'accès aux autorités compétentes pour des démarches administratives et aux acteurs de la vie associative, culturelle et sportive au Luxembourg.

Ces prestations sont organisées en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs du Département de l'intégration, notamment le Service de la formation des adultes du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au cours de l'année 2023, 2966 contrats ont été signés (2400 en 2022), dont 55,0% par des femmes (55.0% en 2022) et 45,0 % par des hommes (45.0% en 2022). La majorité des signataires (85,7%) avaient entre 25 et 45 ans, 9,75% entre 45 et 65 ans.

Parmi les signataires en 2023, 75,3% étaient des ressortissants de pays tiers, dont 10,7 % de nationalité indienne, 6,8% de nationalité russe et 5,5% de nationalité turque. 24,7% des signataires étaient des ressortissants d'un pays de l'Union européenne, dont 5,4% des signataires italiens suivi par les personnes de nationalités portugaise (3,8%) et espagnole (3,4%). En tout, des ressortissants de 127 pays ont signé un CAI en 2023.

Depuis le lancement du programme en 2011 jusqu'à fin décembre 2023, 15983 Contrats d'accueil et d'intégration ont été signés au total.



Source : FMCAI

L'unité Programmes a continué en 2023 à adapter les prestations offertes dans le cadre du CAI et les procédures y liées au nombre croissant de participants du programme.

Ainsi, 3228 personnes ont participé aux séances d'information sur le CAI en 2023 (2628 en 2022) qui ont été proposées sous forme de Webinaire en quatre langues via le site forum-cai.lu.

En tout, 5471 bons à tarif réduit ont été émis dans le cadre du CAI durant l'année 2023 (3511 en 2022), dont 58% pour des cours en Luxembourgeois, 37% pour des cours en Français et 5% pour des cours en Allemand.

151 cours civiques ont été tenus en 2022 pour les 1752 personnes inscrites (en 2022 : 113 cours pour 1531 participants). 52% de ces cours ont été tenus en ligne.

Les deux journées d'orientation dans le cadre du CAI en mars et novembre 2023 ont pu accueillir 1445 participants en tout. Les participants de l'événement ont eu l'occasion de se familiariser avec les démarches administratives et les voies de participation citoyenne au Luxembourg en visitant les stands d'information des partenaires étatiques et associatifs et de participer à la conférence plénière et aux ateliers interactifs proposés. L'édition du 11 novembre était un événement écoresponsable et inclusif, labellisé "Green Business Event".

En outre, la plateforme virtuelle InfoLux.lu qui avait été lancée en septembre 2022 était mise à disposition par le Département de l'intégration en partenariat étroit avec de nombreux ministères, administrations et associations. L'objectif de cette foire virtuelle est d'encourager la participation citoyenne en facilitant l'accès aux informations y relatives. La plateforme est mise à disposition gratuitement et permet entre autres d'organiser des ateliers en ligne sur des thématiques d'intégration, comme des ateliers de pratique de langue en ligne, dans le centre de conférence virtuel intégré. Elle s'adresse aux signataires du CAI et à toute personne souhaitant s'informer sur le vivre ensemble interculturel au Luxembourg.

8.2. Les Séances d'information sur la vie au Luxembourg (SIV-PIA)

Dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), le Département de l'intégration a organisé tous les mercredis et samedis hors congés scolaires prolongés, des séances d'information sur la vie au Luxembourg (SIV), d'une part pour les demandeurs de protection internationale (DPI) récemment arrivés et bénéficiant de l'aide sociale accordée par l'Office national de l'accueil (ONA), d'autre part pour les bénéficiaires de protection internationale (BPI) réinstallés au Luxembourg (UNHCR – Resettlement).

Âgé de plus de 18 ans, le public cible est invité à participer à 6 heures de séances au cours desquelles des sujets tels que la santé, les valeurs et normes ou encore l'égalité entre les hommes et les femmes sont abordés interactivement en français langage simple. Les objectifs principaux des séances sont de soutenir l'intégration des DPI et BPI, de les aider à participer de manière plus autonome à la vie de la société d'accueil et de leur transmettre des informations de base sur le vivre-ensemble au Luxembourg.

Au cours de l'année 2023, 534 personnes ont participé aux 6 heures de séances d'information, parmi lesquelles 158 femmes (30%) et 376 hommes (70%). La moyenne d'âge des participants est de 34 ans. Le taux moyen de participation aux SIV est de 89% sur l'ensemble de l'année 2023.

Le Département de l'intégration a élaboré une proposition de projet qui a été mis en place dans le cadre du Fonds « Asile, Migration et Intégration » (AMIF). Ce projet vise à mettre en place un programme de modules d'information et de formation visant les personnes les plus vulnérables et à intégrer et à consolider les activités et offres des différents partenaires impliqués.

8.3. Perspective

Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2024, de la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel, le pacte citoyen (Biergerpakt) et le programme du vivre-ensemble interculturel remplacent les programmes d'intégration antérieurs.

Le pacte citoyen est un engagement moral qui témoigne de la volonté des personnes y adhérentes de participer à la démarche du vivre-ensemble interculturel et de promouvoir les valeurs y associées.

L'adhésion au pacte citoyen est ouverte à chaque personne majeure qui réside ou travaille au Grand-Duché de Luxembourg. Elle se fait sur base volontaire et donne accès au programme du vivre ensemble interculturel.

Le programme du vivre-ensemble interculturel offre aux personnes y adhérentes des activités et de formation qui favorisent l'accès à l'information et encouragent la participation citoyenne.

Le programme est composé de trois modules d'introduction à la vie au Grand-Duché de Luxembourg et des modules avancés, catalogue de modules individuels sur les thématiques clés du vivre-ensemble au Luxembourg. Ce catalogue sera développé au fur et à mesure et tiendra compte de la diversité et des besoins des participants.

C. Département à la Grande Région

Le Département à la Grande Région a poursuivi sa mission de coordination de la coopération transfrontalière au sein de l'administration gouvernementale : il a organisé des réunions, entrevues et visites de travail en étroite coopération avec le ministère des Affaires étrangères et européennes et en concertation avec les autres ministères.

Le Département à la Grande Région a suivi les travaux des groupes de travail du Sommet des exécutifs de la Grande Région, du Comité Economique et Social de la Grande Région, du Conseil Parlementaire Interrégional et des autres organes de la coopération transfrontalière.

À la suite de la formation du nouveau Gouvernement le 17 novembre 2023, une approche englobant aussi bien les relations bilatérales avec les autorités des pays limitrophes que les relations multilatérales dans le cadre des instances de la Grande Région a été adoptée. Les deux volets de cette politique seront coordonnés par le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur dans l'optique de veiller à la cohérence globale de la diplomatie de voisinage et de la coopération transfrontalière via la Présidence du Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière.

1. Activités courantes du Département

1.1. Maison de la Grande Région

La gestion logistique de la Maison de la Grande Région a été assurée par le Département à la Grande Région.

La Maison de la Grande Région, sise à Esch-sur-Alzette, est mise à disposition par le Gouvernement luxembourgeois. Elle regroupe les bureaux et/ou le siège de huit entités impliquées dans la coopération grand-régionale. La Maison de la Grande Région favorise les synergies entre les différentes entités actives dans la coopération transfrontalière. Elle est également un lieu de rencontre, d'échange et de communication pour l'ensemble des acteurs.

1.2. Représentation du Département

- Au niveau national, le Département a participé aux réunions suivantes :
 - Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes,
 - Comité interministériel assistant le Commissaire à la langue luxembourgeoise,
 - Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT),
 - Comité interministériel de la coordination de la politique européenne (CICPE),
 - Consultation urbano-architecturale et paysagère Luxembourg in Transition,
 - Comité interministériel des Correspondants Interreg,
 - Groupe de travail chargé de l'élaboration du programme directeur d'aménagement du territoire.

- Au niveau bilatéral, le Département a participé aux réunions suivantes :

- Comité de pilotage franco-luxembourgeois qui prépare la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (COPIL CIG FR-LU),
 - Comité de pilotage Wallonie-Luxembourg,
 - Comité de pilotage Sarre-Luxembourg,
 - Comité de pilotage Rhénanie-Palatinat et Luxembourg,
 - Assemblée générale du Groupement européen de coopération territoriale Alzette-Belval.
- Au niveau grand-régional, le Département a participé aux réunions suivantes :
 - Collège des Représentants personnels du Sommet de la Grande Région,
 - Groupes de travail du Sommet de la Grande Région,
 - Assemblée générale du Groupement européen de coopération territoriale « Secrétariat du Sommet des exécutifs de la Grande Région »,
 - Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) assemblée plénière, groupes de travail & groupe de suivi,
 - Comité de pilotage de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE).

1.3. Collège des Représentants personnels du Sommet de la Grande Région

Le Collège est l'ensemble des représentants délégués des exécutifs du Sommet. Il s'est réuni régulièrement tout au long de l'année 2023 afin d'assurer le pilotage opérationnel de la coopération institutionnelle.

Le Collège a pour missions de veiller à la préparation des réunions des exécutifs du Sommet et à la bonne mise en œuvre des décisions politiques et des mandats du Sommet, notamment par les groupes de travail et les réseaux de coopération.

En janvier 2023, la Rhénanie-Palatinat a pris la Présidence pour une durée de deux ans.

Dans le cadre du Sommet final de la Présidence française le 31 janvier, la Rhénanie-Palatinat a présenté son programme de travail visant à continuer le renforcement des synergies et solidarités nécessaires pour accompagner la résilience économique et sociale des territoires de la Grande Région.

1.4. Coopération entre la Grande Région et l'Union Benelux

Au cours de l'année 2023 la coopération entre la Grande Région et le Benelux s'est poursuivie, plus particulièrement concernant les domaines de la sécurité et gestion de crise, politique environnementale, la mobilité et les transitions économiques où un rapprochement est envisagé entre les différentes instances de travail.

2. Activités avec la participation de Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen et de Monsieur le Ministre à la Grande Région, Max Hahn

Le Département a été impliqué activement dans la préparation, l'organisation et le déroulement des réunions, entrevues, visites et conférences auxquelles Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen et Monsieur le Ministre à la Grande Région, Max Hahn, ont participé et qui sont reprises ci-dessous

dans l'ordre chronologique. (Remarque : la passation des pouvoirs de Corinne Cahen à Max Hahn a eu lieu le 15 juin 2023.)

2.1. Sommet des Exécutifs de la Grande Région (31-01-2023)

Le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen a participé au XVIII^e Sommet des Exécutifs de la Grande Région qui s'est déroulé le 31 janvier 2023 à Verdun lors duquel fût dressé le bilan final de la Présidence française.

Au cours de la Présidence française de nouveaux champs de coopération ont été explorés pour accélérer les transitions à l'œuvre au cœur d'un espace quadri-national, situé au cœur de corridors européens d'innovations : accompagnement des transitions industrielles et numériques (transformation de la filière automobile, décarbonation des industries), structuration d'une filière hydrogène pour faire de la Grande Région le premier laboratoire transfrontalier en Europe, développement de circuits courts pour l'approvisionnement alimentaire local, promotion de l'économie circulaire, soutien à la formation initiale et continue transfrontalière pour mieux prendre en compte l'interdépendance des marchés de l'emploi régionaux, structuration d'un espace de dialogue entre jeunes, institutionnalisation des échanges entre professionnels de la culture, adoption d'une charte du sport, plaidoyer pour une meilleure reconnaissance au niveau national et européen de la spécificité des bassins de vie transfrontaliers.

Les priorités de travail de la Présidence rhéno-palatine 2023/2024 (transition énergétique, gestion de crises, mobilités durables) et les perspectives esquissées pour les deux années à venir illustrent la continuité de l'action concertée à l'échelle de la Grande Région.

Les progrès relatifs à la coopération institutionnelle ont également été mis à l'honneur : les Présidences sortantes et entrantes du Conseil parlementaire interrégional (Brigitte Torloting, Hendrik Hering) et du Comité économique et social de la Grande Région (Bruno Théret, Rudi Müller) ont fait part de leur satisfaction quant au rapprochement opéré entre les trois instances de la Grande Région. Invité à participer aux travaux en tant qu'observateur, Jean-Claude Meyer, Secrétaire général adjoint de l'Union Benelux, s'est également félicité du renforcement de la coopération entre les deux espaces de coopération.

2.2. Visite Groof avec la Commissaire européenne à la cohésion et aux réformes, Madame Elisa Ferreira (13-03-2023)

La Commissaire européenne à la cohésion et aux réformes, Madame Elisa Ferreira a été le 13 mars 2023 en visite à la Chambre des Députés pour un échange de vues avec les députés nationaux et européens.

Par la suite, elle a, ensemble avec le ministre à la Grande Région, Corinne Cahen et le ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, visité un projet emblématique co-financé avec des fonds FEDER, l'initiative GROOF, qui est une serre innovante située sur un toit, à proximité de la gare de Bettembourg et qui emploie également des bénévoles du "Centre du tricentenaire", une institution pour personnes handicapées.

2.3. Commission intergouvernementale pour le renforcement de la coopération transfrontalière (17-04-2022)

Ensemble avec la Secrétaire d'Etat française chargée de l'Europe, Laurence Boone, le ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a présidé la Commission intergouvernementale pour le renforcement de la coopération transfrontalière qui s'est déroulée le 17 avril 2023 à Thionville.

La coopération transfrontalière entre le Luxembourg et la France s'est considérablement intensifiée depuis la création de la CIG en 2010, contribuant significativement à l'intégration de nos territoires frontaliers au bénéfice de leurs habitants à travers des échanges dans de nombreux domaines. Les conséquences de la pandémie COVID-19 ont rapproché encore davantage les deux pays, qui ont gardé ouverte leur frontière commune tout au long de la crise sanitaire.

Alors que le nombre de résidents français travaillant au Luxembourg est en constante augmentation – plus de 120 000 au début 2023, les deux parties ont réaffirmé leur attachement à ce cadre intergouvernemental pour assurer la bonne coordination des politiques publiques. Cette instance vise également à susciter l'émergence et la mise en œuvre d'initiatives communes destinées à améliorer le quotidien des habitants frontaliers et à favoriser le développement économique harmonieux de cet espace, sur la base du co-développement.

Depuis la dernière session de la CIG, des avancées ont pu être enregistrées s'agissant du télétravail, avec le relèvement du seuil de tolérance fiscale de 29 à 34 jours, par un avenant à la convention fiscale signé le 7 novembre 2022. Alors que le développement du télétravail se poursuit, les deux parties s'engagent à continuer les discussions, d'ici fin 2024, pour parvenir à une solution pérenne à compter du 1^{er} janvier 2025 en concluant, le cas échéant, un nouvel avenant. En outre, la France a décidé de simplifier les procédures administratives pour les employeurs luxembourgeois employant des salariés télétravailleurs domiciliés en France. En effet, la loi de finances pour 2023 met en place un mécanisme d'acomptes contemporains, prélevés directement sur le compte bancaire des travailleurs, en lieu et place de l'application d'une retenue à la source par l'employeur.

La facilité des déplacements et la mobilité des frontaliers, au cœur des préoccupations des concitoyens, sont un autre sujet important de la coopération entre les deux parties, qui mettent l'accent sur les transports collectifs et durables, seuls à même d'assurer des solutions de moyen terme au flux croissant des travailleurs frontaliers.

Des travaux conséquents ont pu être engagés sur la base du protocole d'accord relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers signé le 20 mars 2018, qui prévoit le financement à parité entre les parties française et luxembourgeoise de 240 millions EUR dont 220 millions EUR consacrés au mode ferroviaire et 20 millions EUR destinés à la politique de covoiturage et des services routiers de transport en commun. L'engagement en faveur du transport ferroviaire transfrontalier est renforcé par l'avenant au protocole signé le 19 octobre 2021 qui porte à 440 millions EUR l'investissement pour ce mode, soit une contribution de chacune des parties d'un montant supplémentaire de 110 millions EUR par rapport au protocole initial.

S'agissant du volet ferroviaire, il est prévu que les travaux financés par le protocole et son avenant seront réalisés en deux phases.

La première phase, qui vise l'horizon 2024-2025, est bien avancée : les travaux d'allongement des quais côté français devraient être finalisés fin 2023 et les études relatives au renforcement de l'infrastructure électrique de la ligne se poursuivent. Ces aménagements permettront le franchissement d'un premier palier de capacité avec la circulation de trains dotés d'une rame supplémentaire. De plus, les parcs-relais (P&R) prévus en gares de Longwy et de Thionville seront mis en service respectivement en 2024 et en 2025, tandis qu'une première partie du P&R de Longwy a été livrée en 2021.

Avec l'arrivée de nouvelles rames achetées par la Région Grand Est, l'ensemble des travaux permettront de passer de 8 000 à 14 000 places assises par jour et par sens lors des périodes de pointe.

La seconde phase, devant s'achever à l'horizon 2028-2030, permettra un nouveau saut de capacité avec l'objectif d'atteindre 22 000 places assises, grâce à une optimisation de l'utilisation de l'infrastructure. Cette phase comprend notamment des aménagements en faveur du fret ainsi que pour l'augmentation des capacités électriques de la ligne, pour laquelle le lancement d'études est prévu pour 2023.

Concernant le volet routier, le parking-relais (P+R) Thionville-Metzange a été inauguré le 12 juillet 2022, en présence du Premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, de la ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, et de la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité, Dominique Faure.

Les deux parties sont convenues de lancer une étude globale de mobilité transfrontalière entre le Luxembourg et le bassin d'emploi transfrontalier en France, situé plus particulièrement dans le Nord Lorrain et qui s'étend progressivement du sud de Thionville jusqu'à Metz.

D'ores et déjà, plusieurs projets de voies de BHNS transfrontalières portées par le département de la Moselle ont été évoqués, dont celui entre Frisange et Hettange-Grande sur la RD 653. Les modalités d'une participation financière du Luxembourg au schéma de bus à haut niveau de service transfrontaliers et de parkings-relais (P+R) seront définies en fonction des résultats de l'étude globale mentionnée ci-dessus.

Les deux parties ont également salué les avancées concernant l'aménagement de l'A3 et de l'A31 et conviennent de soutenir le développement du transport public et du covoiturage sur cet axe.

En France, le projet d'A31 bis, qui permettrait d'élargir l'autoroute entre la frontière et Thionville ainsi que le contournement autoroutier de Thionville, a fait l'objet d'une concertation publique de fin novembre 2022 à début février 2023. L'enquête publique sur la base du tracé retenu sera lancée en 2024. Côté luxembourgeois, la fin des travaux d'élargissement de l'autoroute à 2x3 voies sur l'A3 est prévue fin 2030.

La France et le Luxembourg ont, par ailleurs, décidé de la création d'un nouveau groupe de travail sur l'environnement. Ce nouveau champ de coopération transfrontalière permettra notamment, dans un premier temps, d'aborder les sujets liés aux dépôts de déchets transfrontaliers.

En matière de coopération sanitaire, les deux parties ont signé une déclaration d'intention en vue de mettre en place un Observatoire de données de santé, de surveillance et d'alerte dans les bassins de vie frontaliers de la région Grand Est et du Luxembourg. Cet Observatoire numérique visera à répondre au besoin d'approfondissement d'une connaissance fine et mutuelle des données de santé sur le bassin de vie transfrontalier franco-luxembourgeois, afin de mieux anticiper les épidémies et les questions liées à l'offre globale de santé sur chaque versant.

La Commission a confirmé l'intention des deux parties de faciliter l'accès aux soins de proximité pour les populations frontalières. Un groupe de travail a été constitué.

S'agissant de la formation en médecine, et conformément à un accord signé en 2021, la partie luxembourgeoise et quatre universités françaises (Sorbonne Université, Université Paris Cité, Université de Strasbourg, Université de Lorraine) ont signé une convention opérationnelle de mise en application de l'avenant au protocole additionnel relatif à la coopération scientifique et universitaire. Cette convention définit notamment le montant et les modalités de versement de la participation luxembourgeoise à la formation clinique des étudiants issus du bachelor en médecine de l'Université de Luxembourg pour les trois années de préparation au diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

Les deux pays ont également signé une déclaration d'intention portant sur la mise en place d'un parcours plurilingue renforcé en langues anglaise, allemande et luxembourgeoise sur le territoire du GECT Alzette-Belval. Celui-ci débiterait dès la maternelle, et se poursuivrait respectivement en école élémentaire dans la commune de Villerupt et au collège d'Audun-le-Tiche. Le Luxembourg mettrait à disposition des assistants et des enseignants de luxembourgeois, tandis que la France offrira à la partie luxembourgeoise des formations dans le cadre de l'alphabétisation en français à destination des enseignants luxembourgeois.

Par ailleurs, les deux parties sont convenues d'échanger sur l'organisation et la gouvernance des services d'éducation et d'accueil des deux côtés de la frontière et de finaliser la coordination entre les institutions compétentes pour que le remboursement des prestations dépendance en nature dispensées en France aux assurés du système luxembourgeois, puisse avoir lieu en application des dispositions du règlement européen 883/2004.

En outre, les deux parties ont salué la réussite transfrontalière d'Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022, qui a associé la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette du Nord lorrain. Afin de poursuivre le développement culturel et touristique de notre région frontalière, il a été convenu de rechercher les voies et moyens de pérenniser cette coopération exemplaire pour donner une suite à la convention-cadre de partenariat actuellement en vigueur. En outre, une journée de réflexion avec les parties prenantes sera organisée à l'automne 2023, afin que les acteurs culturels transfrontaliers puissent consolider une feuille de route sur le long terme.

La CIG a été informée de la mise en place de zones fonctionnelles dans le cadre du Programme Interreg Grande Région 2021-2027. Les zones fonctionnelles constituent un outil innovant et important pour la réalisation de stratégies locales de développement et pour renforcer la planification transfrontalière. Ainsi, la CIG prend note de la constitution d'une zone fonctionnelle sur le territoire du GECT Alzette Belval et étudie les possibilités de mise en place d'autres zones fonctionnelles sur la frontière franco-luxembourgeoise.

En matière de sécurité intérieure, les deux parties ont salué l'avancement des travaux relatifs à l'élaboration et la signature prochaine des arrangements administratifs précisant les modalités de mise en place des contrôles conjoints et des patrouilles mixtes dans les gares et les trains, ainsi que sur les routes et autoroutes transfrontalières, y compris l'A31/A3. Il s'agit d'une avancée utile pour la coopération transfrontalière en matière de sécurité intérieure, qui permettra une action commune plus efficace face à la délinquance transfrontalière et aux enjeux communs de sécurité.

Afin de renforcer davantage la coopération dans ce domaine, les deux parties ont lancé les travaux visant à approfondir le cadre juridique de la coopération policière et douanière transfrontalière.

Un bilan a également été présenté à la suite du premier exercice, le 29 mars 2023, du plan d'alerte frontière. Il a également été convenu de renforcer la coopération en matière de sécurité sur le terrain en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Conscientes de l'importance des enjeux transfrontaliers, les deux parties se sont engagées à effectuer un suivi précis et régulier de la mise en œuvre des conclusions adoptées par cette septième Commission. La huitième réunion de la Commission intergouvernementale se tiendra au Luxembourg en 2024.

2.4. Visite de la Maison de la Grande Région (10-07-2023)

À la suite de sa nomination en tant que Ministre à la Grande Région, Max Hahn a rendu visite aux structures sises à la Maison de la Grande Région le 10 juillet 2023. Il a salué le fait que tant de structures de travail y ont trouvé leur place ce qui représente une véritable plus-value pour la Grande Région.

Le ministre à la Grande Région a remercié les agents des différentes structures pour leur engagement qui contribue à l'approfondissement de la coopération existante et au développement de nouvelles synergies.

2.5. Entrevue avec la Secrétaire d'Etat de Rhénanie-Palatinat, Madame Heike Raab (03-08-2023)

Le 3 août 2023, la Secrétaire d'Etat Heike Raab s'est rendue à Luxembourg pour un entretien avec le ministre à la Grande Région Max Hahn à la suite de sa nomination en tant que membre du Gouvernement luxembourgeois.

Lors de cette entrevue, différents sujets et dossiers ont été évoqués, dont les trois priorités thématiques (mobilité, protection civile, développement des énergies renouvelables) de la Présidence du Land de Rhénanie-Palatinat.

2.6. Visite de travail à Luxembourg du ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique, Monsieur Oliver Paasch (28-08-2023)

Le ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique, Oliver Paasch, s'est rendu en visite de travail à Luxembourg le 28 août 2023. Il a été reçu par le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, pour une réunion de travail en présence du ministre à la Grande Région Max Hahn.

À l'ordre du jour ont figuré les relations bilatérales entre le Grand-Duché et la communauté germanophone, tant au niveau politique qu'au niveau économique, ainsi que des sujets d'intérêt commun au niveau transfrontalier.

2.7. Première édition de la Healthcare Week Luxembourg (20-09-2023)

Le ministre à la Grande Région a participé le 20 septembre 2023 à l'inauguration de la première édition de la Healthcare Week à la LuxExpo. Dans ce cadre, le ministre Hahn a participé à la table ronde intitulée « Vers une coopération renforcée », lors de laquelle il a rappelé les défis et les leçons de la crise sanitaire et l'importance de la coopération transfrontalière.

2.8. Entrevue avec Madame l'Ambassadrice Heike Peitsch (02-10-2023)

Madame Heike Peitsch, nouvelle ambassadrice de la République fédérale d'Allemagne a rendu le 2 octobre 2023 une visite de courtoisie au ministre à la Grande Région, Max Hahn.

2.9. Visite de l'inauguration de l'automotrice TFR Regiolis (09-11-2023)

En date du 11 septembre 2023 le ministre à la Grande Région, Max Hahn s'est rendu à l'inauguration de l'automotrice TFR Regiolis à la gare de Trèves.

A l'occasion de cette visite il a eu un échange de courtoisie avec Madame Malu Dreyer, Ministre-Présidente de Rhénanie-Palatinat et Présidente du Sommet des exécutifs de la Grande Région.

2.10. Sommet intermédiaire de la Grande Région (13-11-2023)

L'ambassadeur luxembourgeois en Allemagne, Monsieur Jean-Paul Senninger, a représenté le ministre à la Grande Région, Max Hahn, au Sommet intermédiaire de la Grande Région qui s'est déroulé le 13 novembre à Tawern.

Depuis le 31 janvier 2023, la Rhénanie-Palatinat assure pour deux ans la présidence du Sommet de la Grande Région sous la devise « Au-delà des frontières : assurer ensemble notre avenir en Grande Région ».

Dans le cadre du Sommet intermédiaire, les représentants ont dressé un bilan à mi-parcours des travaux et planifié la poursuite de la coopération sous la Présidence rhéno-palatine.

La Rhénanie-Palatinat a choisi pour sa présidence du Sommet de mettre l'accent sur un approvisionnement énergétique durable et sûr, la mobilité transfrontalière et le marché du travail commun. Par ailleurs, le développement de la protection civile transfrontalière ainsi que la coopération dans le domaine de la santé sont des préoccupations majeures du sommet.

Il a également été question d'acter la création du nouveau groupe de travail « Protection civile, sapeur-pompier et services de secours » et la mise en place d'un groupe d'experts autour de la protection des consommateurs.

La création du groupe de travail commun « Protection civile, sapeur-pompier et services de secours » a comme objectif principal de mettre en place une structure flexible et pratique qui se consacre en priorité à la protection de la population en cas d'urgence et qui permettra une collaboration plus efficace et une coopération renforcée lors des interventions.

Les partenaires du Sommet ont adopté une déclaration visant à renforcer la coopération en matière de protection des consommateurs, afin d'encourager des échanges plus étroits entre les acteurs de la Grande Région, de créer de la confiance et de la sécurité pour les consommateurs et de renforcer le marché intérieur européen.

A l'agenda de l'année 2024 figureront notamment en juin un Congrès de la mobilité, en septembre une Fête de la Grande Région pour les citoyens ainsi qu'en octobre un Congrès sur l'énergie et l'hydrogène.